

BULLETIN COMMUNAL**GEMEENTEBLAD**

N°12

159^{eme} ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van
26 novembre -- november 2025

PRESIDENT - VOORZITTER

HASAN KOYUNCUPrésident - VoorzitterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE -- OPENBARE VERGADERINGPOINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Les nuisances des cafés Brusilia et Manhattan, excès de vitesse et parking sauvage rues des Coteaux, Fiers, Kessels - Demande de Madame Diana Dolce. -- De overlast van de cafés Brusilia en Manhattan, te hard rijden en wildparkeren in de straten Wijnheuvelen, Fiers en Kessels - Verzoek van Mevrouw Diana Dolce.....	1093
La propreté publique et incivilités constantes au droit des rues Josaphat, Van Hoorde, Coteaux, Fiers, Kessels et av. Louis Bertrand - Demande de Madame Céline Sauvage -- Openbare netheid en voortdurende overlast in de straten Josaphat, Van Hoorde, Coteaux, Fiers, Kessels en Louis Bertrandlaan - Verzoek van Mevrouw Céline Sauvage	1102

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS

Hommage à M. Alain Lenglez, président du Royal Canter Schaerbeek – Proposition de dénomination d'un lieu communal -- Hulde aan de heer Alain LENGLEZ, voorzitter van Royal Canter Schaerbeek – Voorstel tot benaming van een gemeentelijke plaats	1102
--	------

Bureau des Assemblées -- Kantoor der Vergaderingen

Commissions du Conseil communal - Modifications - Pour information -- Commissies van de Gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie	1107
Port de Bruxelles s.a. - Assemblée Générale Extraordinaire - 21.11.2025 - Pour information -- Port de Bruxelles s.a. - Buitengewone Algemene Vergadering - 21.11.2025 - Ter informatie.....	1108
CREAT - Assemblée Générale Extraordinaire - 16 décembre 2025 - Pour information - = CREAT - Buitengewone Algemene Vergadering - 16 december 2025 - Ter informatie.....	1108

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGERDépenses de subventions et Tutelle -- Subsidie uitgaven en Voogdij

Budget 2026 du C.P.A.S. - Approbation -- Begroting 2026 van het O.C.M.W. – Goedkeuring	1109
---	------

Budget -- Beegroting

Budget 2026 - Service ordinaire - Approbation -- Begroting 2026 - Gewone dienst – Goedkeuring	1121
Budget 2026 - Service extraordinaire - Approbation -- Begroting 2026 - Buitengewone dienst – Goedkeuring	1130

Dépenses de subventions et Tutelle -- Subsidie uitgaven en Voogdij

ASBL "A vos côtés 1030" en abrégé AVC 1030 - Comptes 2024 - Prise d'acte -- VZW "A vos côtés 1030" in afkorting AVC 1030 - Rekeningen 2024 - Akte nemen	1131
ASBL "Liens de Quartier Petite Enfance" en abrégé "LQPE" - Comptes 2024 - Prise d'acte -- VZW "Liens de Quartier Petite Enfance" in afkorting "LQPE" - Rekeningen 2024 - Akte nemen	1132
ASBL "Comme Chez Toi" - Convention cadre pluriannuelle 2025-2027 – Approbation -- VZW "Comme Chez Toi" - Meerjarige raamovereenkomst 2025-2027 – Goedkeuring	1132
ASBL "Espace P..." - Convention cadre pluriannuelle 2026-2028 – Approbation -- VZW "Espace P..." - Meerjarige raamovereenkomst 2026-2028 – Goedkeuring	1133

DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ET DURABLE -- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)**Appui au département -- Steun bij het departement**

Prolongation du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité en 2025 - Projet de convention - Approbation -- Verlenging van het Brussels Preventie en Buurtplannen in 2025 - Ontwerp overeenkomst – Goedkeuring	1134
--	------

Mobilité -- Mobiliteit

Subvention "Coordinateur sécurité routière" - Avenant à la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation -- Subsidie "Verkeersveiligheidscoördinator" - Bijakte bij de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – Goedkeuring	1135
Subventions "Travaux 2025" et "Sécurité routière 2025" - Conventions avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation -- Subsidies "Werken 2025" en "Verkeersveiligheid 2025" - Overeenkomsten met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – Goedkeuring	1135

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES**Organisation et projets -- Organisatie en projecten**

Suppression des demi-jours d'absence pour consultation médicale - Approbation -- Afschaffing van halve dagen afwezigheden voor medische raadpleging – Goedkeuring	1136
---	------

INFRASTRUCTURE -- INFRASTRUCTUUR**Travaux -- Werken**

Maison de l'Emploi Actiris, Rue de Jérusalem 46 - Traitement de l'humidité - Marché de faible montant - Application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale - Prendre pour information et admettre la dépense -- Jobhuis Actiris, Jerusalemstraat 46 - Vochtbehandeling - Opdracht van beperkte waarde - Toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet - Ter informatie nemen van en instemmen met de uitgave	1138
Bâtiment communal sis Rue Waelhem 3 - Réparation du boiler - Marché de faible montant - Application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale - Prendre pour information et admettre la dépense -- Gemeentegebouw gelegen Waelhemstraat 3 - Herstelling van de boiler - Opdracht van beperkte waarde -	

Toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet - Ter informatie nemen van en instemmen met de uitgave.....	1140
Biens trouvés en dehors des propriétés privées ou mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion - Marché public de services concernant l'évacuation et la conservation des biens - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- Goederen buiten particuliere eigendommen gevonden of op de openbare weg geplaatst ter uitvoering van vonnissen tot uitzetting - Overheidsopdracht voor diensten betreffende de evacuatie en bewaring van goederen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informati.....	1142
Cimetière de Schaerbeek - Construction de deux ossuaires - Marché de Travaux - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- Begraafplaats van Schaarbeek – Bouw van twee ossuaria – Opdracht voor werken – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie.....	1144
Exécution d'interventions localisées en voirie- Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information -- Uitvoering van plaatselijke interventies op het wegennet - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - Ter informatie	1145
Signalisation horizontale - Marquages routiers - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information -- Horizontale signalisatie - Wegmarkeringen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - ter informatie	1146
<u>Achats -- Aankopen</u>	
Adhésion au marché "AL_4557 Fournitures & Prestations IT" de la centrale d'achats Paradigm - Approbation -- Toetreding tot de opdracht "AL_4557 IT-benodigdheden en IT-diensten" van de Aankoopcentrale Paradigm – Goedkeuring	1148
Adhésion au marché "Acquisition de matériel RFID, solutions de traçabilité, périphériques et consommables pour les bibliothèques de Bruxelles-Capitale de la centrale d'achats "I-City" (anciennement GIAL)"- Approbation -- Toetreding tot de opdracht Aankoop van RFID-apparatuur, traceerbaarheidsoplossingen, randapparatuur en verbruiksgoederen voor de bibliotheken van Brussel-Hoofdstad door de centrale aankoopdienst "I-City" (voorheen GIAL) – Goedkeuring	1149
Adhésion au marché "Mobilier de bureau" de la centrale d'achat CREAT de la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS)"- Approbation -- Toetreding tot de opdracht "Kantoormeubilair" van de Aankoopcentrale CREAT van de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS) – Goedkeuring.....	1150
Adhésion à la centrale d'achat du Bureau Bruxellois de Planification (BBP) pour des services liés aux processus participatifs - Approbation -- Aansluiting bij de aankoopcentrale van het Brussels Planbureau (BBP) voor diensten in verband met participatieve processen - Ter goedkeuring	1151
Marché public de services pour la vidange des îlots de tri dans les espaces verts de la commune de Schaerbeek - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Approbation -- Overheidsopdracht voor diensten voor het legen van sorteereilanden in de groene ruimtes van de gemeente Schaarbeek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht – Goedkeuring.....	1153
Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat de bacs de plantation - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Engagement de la procédure - Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van plantenbakken - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1155
Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de livres et jeux de sociétés aux bibliothèques communales néerlandophone - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Engagement de la procédure	

- Pour information -- Overheidsopdracht voor leveringen voor de levering van boeken en gezelschapsspellen aan de Nederlandstalige gemeentelijke openbare bibliotheek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1156
Marché public de services pour la maintenance corrective et évolutive de l'intranet de l'administration communale de Schaerbeek - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information -- Overheidsopdracht voor diensten voor het correctief en evolutief onderhoud van het intranet van het Gemeentebestuur van Schaerbeek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1157
Marché public de services visant les prestations de réparations en carrosserie et des travaux de peinture pour tous types de véhicules légers (- de 3,5 T) et poids lourds (+ de 3,5 T) faisant partis du charroi communal - Engagement de la procédure - Pour information -- Overheidsopdracht voor diensten met als voorwerp de herstelling van koetswerk alsook spuitwerk voor alle soorten lichte voertuigen (- de 3,5 T) en vrachtwagens (+ de 3,5 T) van het gemeentelijk wagenpark - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1158

Bâtiment -- Gebouwen

Divers bâtiments communaux - Entretien des avaloirs et corniches - Marché de Services - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- Vershillende gemeentegebouwen - Onderhoud van de dakgoten en dakkolken - Opdracht voor diensten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1160
Ecole 1, Rue Josaphat 229 - Restauration de la salle de l'ancien musée-bibliothèque - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- School 1, Josafatstraat 229 - Restauratie van de zaal van de voormalige museum-bibliotheek - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1161
Divers bâtiments communaux - Travaux légers de rénovation - Partenariat d'insertion socio-professionnelle - Convention entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL communale "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) - Recondution de la convention pour l'année 2026 - Pour approbation -- Vershillende gemeentegebouwen - Lichte renovatiewerken - Partnership voor socio-professionele integratie - Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de gemeentelijke VZW "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) - Verlenging van de overeenkomst voor het jaar 2026 - Ter goedkeuring	1163
Parc Reine-Verte, parc de la Jeunesse, abords du Crossing et jardin du Dojo Helmet - Gestion quotidienne des espaces verts - reconduction de la convention entre la commune de Schaerbeek et l'asbl communale "Jeunes Schaerbeekois au Travail" (JST asbl) pour une période de 12 mois - Approbation -- Koningin-Groenpark, Jeugdparc, omgeving van de Crossing en tuin van de Dojo Helmet - Dagelijks beheer van de groene ruimtes - Verlenging van de overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de gemeentelijke vzw "Jeunes Schaerbeekois au Travail" (JST vzw) voor een periode van 12 maanden – Goedkeuring	1164

Contrats de quartier -- Wijkcontracten

Contrat de quartier Petite colline _ Opération 3.1 - Construction d'une crèche "Kind & gezin (K&G)" sis rue Brichaut 13 et 15 à Schaerbeek - Marché d'étude – Avenant à la convention – Supplément honoraires - Approbation -- Wijkcontract Kleine Heuvel - Operatie 3.1 - Bouw van een crèche "Kind & gezin (K&G)" gelegen Brichautstraat 13 en 15 te Schaarbeek - Studieopdracht - Aanhangel bij de overeenkomst – Supplement erelonen – Goedkeuring	1166
Contrat de rénovation urbaine Brabant Nord Saint-Lazare Opération EO12B « Pôle petite enfance, rue d'Hoogvorst » - MARCHE D'ETUDE – Avenant à la convention	

– Supplément honoraires - Approbation -- Stadsvernieuwingscontract Brabant Noord Sint-Lazarus Operatie EO12B "Pool kinderopvang, d'Hoogvorststraat" - Studieopdracht - Aanhangsel bij de overeenkomst – Ereloonsupplement – Goedkeuring	1169
Contrat de rénovation urbaine Brabant Nord Saint-Lazare : Opération AR15 « Pôle étudiant et de quartier, place de la Reine ». MARCHE DE TRAVAUX - Régularisation de la majoration de dépenses du marché de travaux - Approbation -- Stadsvernieuwingscontract Brabant Noord Sint-Lazarus - Operatie AR15 "Studenten- en buurtcentrum, Place de la Reine". CONTRACT VOOR WERKEN - Regularisatie van de verhoging van de uitgave voor werken – Goedkeuring	1171

Schaerbeek Propreté et Espaces verts (SPEV) -- Schaarbeek Netheid en Groene Ruimten (SNGR)

Parc Josaphat - Restauration du mobilier en bois: bancs et tables de pique-nique - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information -- Josafatpark - Herstelling van het houten meubilair : banken en picknicktafels - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie	1173
---	------

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

SAE - Schaerbeek Action Emploi - Convention-cadre 2020-2024 - Avenant - Approbation -- SAE - Schaerbeek Action Emploi - Raamovereenkomst 2020-2024 - Wijzigingen – Goedkeuring	1174
--	------

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Nouveau règlement des bibliothèques francophones - Modifications - Approbation -- Nieuw reglement voor Franstalige bibliotheken - Wijzigingen – Goedkeuring	1175
---	------

Sports -- Sport

ASBL Sport 10 30 - Avenant au contrat de gestion couvrant l'exercice de gestion 2025 - Approbation -- VZW Sport 10 30 - Wijziging van het beheerscontract voor de beheersperiode 2025 – Goedkeuring	1176
Subsides aux clubs sportifs pour l'année 2025 - Exercice 2024 - Approbation -- Subsidies aan de sportclubs voor het jaar 2025 - Dienstjaar 2024 – Goedkeuring	1176
Frisbee Zapadisk Club - Octroi d'un subside exceptionnel pour l'organisation d'un tournoi "Balance ton Disk" - Approbation -- Frisbeeclub Zapadisk - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie voor de organisatie van een "Balance ton Disk"-toernooi – Goedkeuring	1180
Octroi d'un subside exceptionnel au club de natation synchronisée "BRASS" - Approbation -- Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de synchroonzwemclub "BRASS" – Goedkeuring	1181
Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Brussels Rugby Sevens - Approbation -- Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw Brussels Rugby Sevens – Goedkeuring	1182

Enfance - Jeunesse - Famille - Bien-être animal -- Kindertijd - Jeugd – Gezin

Dierenwelzijn

Asbl Enfants & Compagnie - Convention 2025 - Approbation -- Asbl Enfants & Compagnie - Overeenkomst 2025 – Goedkeuring	1183
--	------

Solidarité & Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

Subventions aux associations actives dans le domaine handicap - Approbation -- Subsidies aan de verenigingen actief op gebied van handicap – Goedkeuring	1183
--	------

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS**Direction et inspection pédagogique -- Directie en Pedagogische inspectie**

Enseignement Communal - Suppression de l'obligation de présenter au Collège les demandes d'exonérations partielles des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds. -- Gemeentelijk onderwijs - Afschaffing van de verplichting om een aanvragen op het college in te dienen voor gedeeltelijke vrijstelling van de verschuldigde bedragen voor kinderopvang tijdens het schooljaar en voor soepen en warme maaltijden.1184

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie

Enseignement communal - accord de collaboration de la commune de Schaerbeek avec l'EPHEC -- Gemeentelijk onderwijs - samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en EPHEC.....1186

Enseignement pour adultes - Convention concernant l'organisation d'un cours SELOR néerlandais UE1- SPR4 -SPR3 SPR2 - Approbation -- Volwassenenonderwijs - Overeenkomst betreffende de organisatie van SELOR cursussen Nederlands UE1 - SPR4 SPR3 -SPR2 – Goedkeuring1187

POINTS EN URGENCES -- PUNTEN IN SPOED**SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESECRETARIS****Bureau des Assemblées -- Kantoor der Vergaderingen**

CHU-BRUGMANN - Prolongation de l'association hospitalière de Bruxelles CHU-Brugmann - Approbation -- CHU-BRUGMANN - Verlenging van de ziekenhuisvereniging van Brussel CHU-Brugmann – Goedkeuring1187

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN**Contentieux administratif -- Bestuursgeschillen**

Ordonnance de police du Bourgmestre - Application de l'article 134 de la Nouvelle Loi communale - Confirmation -- Politieverordening van de Burgmeester - Toepassing van het artikel 134 van de Nieuwe Gemeentewet – Bevestiging.....1188

INFRASTRUCTURE -- INFRASTRUCTUUR**Achats -- Aankopen**

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés Publics de faible montant conclus par facture acceptée - Procédure de passation et attribution - Semaine 48/25 - Budget extraordinaire - Pour information -- Aankoop van diverse leveringen en/of diensten voor de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door middel van een aanvaarde factuur - Week 48/25 - Buitengewone begroting - Ter informatie.....1193

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN**Enfance - Jeunesse - Famille - Bien-être animal -- Kindertijd - Jeugd – Gezin****Dierenwelzijn**

Subventions aux associations et autres structures actives dans le domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse - Exercice 2025 - Approbation -- Subsidies aan de verenigingen en andere structuren werken met Kleine Kinderen, Kinderen en Jeugd voor het dienstjaar 2025 – Goedkeuring.....1195

ORDRE DU JOUR (REPRISE) -- AGENDA (VERVOLG)**POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

Le suivi de la motion relative à l'engagement de Schaerbeek dans la lutte contre les discriminations et violences à l'égard des personnes (Demande de Madame

Angelina CHAN) -- Vervolg op de motie betreffende de inzet van Schaarbeek in de strijd tegen discriminatie en geweld tegen personen (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN)	1204
Le frelon asiatique à Schaarbeek (Demande de Madame Angelina CHAN) -- De aziatische hoornaar in Schaarbeek (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN)	1204
Mise à disposition des locaux pour étudiant à Schaarbeek (Demande de Madame Yousra DOUHRI) -- Terbeschikkingstelling van lokalen voor studenten in Schaarbeek (Verzoek van de Mevrouw Yousra DOUHRI)	1204
Création de lieux d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI) -- Oprichting van noodopvangcentra voor vrouwen die het slachtoffer zijn van geweld (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)	1206
Les chèques sport (Demande de Monsieur Benjamin DEVOS) -- Sportcheques (Verzoek van de heer Benjamin DEVOS)	1208
Actions et projets pour des seniors actifs et respectés, et soutien aux personnes très âgées et/ou en perte d'autonomie (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ) -- Acties en projecten voor actieve en gerespecteerde senioren, en ondersteuning van hoogbejaarden en/of mensen die hun zelfstandigheid verliezen (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)	1210

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Insécurité à Schaarbeek : recrudescence des faits de violence à l'arme à feu et à l'arme blanche (Question de Monsieur Elias AMMI) -- Onveiligheid in Schaarbeek : toename van geweld met vuurwapens en steekwapens (Vraag van de heer Elias AMMI)	1212
Le télétravail des fonctionnaires communaux et son impact sur la qualité du service public (Question de Monsieur Elias AMMI) -- Het telewerken door de gemeentelijke ambtenaren en de impact ervan op de kwaliteit van de openbare dienstverlening (Vraag van de heer Elias AMMI)	1214
Les mesures prises par la commune pour le nouvel an 2026 (Question de Monsieur Elias AMMI) -- De maatregelen die de gemeente heeft genomen voor nieuwjaar 2026 (Vraag van de heer Elias AMMI)	1214
Entrée en vigueur du règlement relatif à l'exploitation d'un établissement Horeca (Question de Monsieur Yusuf YILDIZ) -- Inwerkingtreding van de verordening betreffende de exploitatie van een horecagelegenheid (Vraag van de heer Yusuf YILDIZ)	1214
L'occupation du terrain situé entre la E40 et la rue Colonel Bourg (Question de Madame Marie SPEECKAERT) -- De bezetting van het terrein tussen de E40 en de Kolonel Bourgstraat (Vraag van Mevrouw Marie SPEECKAERT)	1215
L'articulation des dispositifs d'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi schaarbeekoïse dans le cadre de la réforme du chômage (Question de Madame Farida TAHAR) -- De afstemming van de maatregelen voor de integratie op de arbeidsmarkt van werkzoekenden uit Schaarbeek in het kader van de hervorming van de werkloosheid (Vraag van Mevrouw Farida TAHAR)	1216
Les mesures de compensations pour la Commune et le CPAS dans le cadre de la réforme du chômage (Question de Madame Farida TAHAR) -- Compensatiemaatregelen voor de gemeente en het OCMW in het kader van de hervorming van de werkloosheid (Vraag van Mevrouw Farida TAHAR)	1217
Fusillade de ce 7 novembre rue Marbotin (Question de Monsieur Salih DEMIRHAN) -- Schietpartij op 7 november in de Rue Marbotin (Vraag van de heer Salih DEMIRHAN)	1217

26.11.2025

26.11.2025

26.11.2025

26.11.2025

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025
VERGADERING VAN 26 NOVEMBER 2025**

PRÉSENTS-AANWEZIG : M.-h. Hasan Koyuncu, Président du conseil-Voorzitter van de Gemeenteraad; Mme-mevr. Audrey Henry, Bourgmestre-Burgemeester; M.-h. Vincent Vanhalewyn, Echevin-Schepen; Mme-mevr. Justine Harze, Echevine-Schepene; MM.-hh. Cedric Mahieu, Frederic Nimal, Abobakre Bouhjar, Martin de Brabant, Echevin-Schepenen; Mme-mevr. Gudrun Willems, Echevine-Schepene; Mme-mevr. Deborah Lorenzino, Echevine-Schepen; M.-h. Thomas Eraly, Echevin-Schepen; M.-h. Quentin Van Den Hove, Mmes-mevr. Angelina Chan, Done Sonmez, MM.-hh. Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Ibrahim Donmez, Sadik Koksai, Mme-mevr. Leila Lahssaini, M.-h. Yusuf Yildiz, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Marie Gervais, Farida Tahar, MM.-hh. Ufuk Narinc, Elias Ammi, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Isabelle Durant, M.-h. Ahmed El bargeragei, Mmes-mevr. Sarah Bestrioui, Chloé Deguide, Ayse Yigit, Laure Lita, Yousra Douhri, Marie Speeckaert, MM.-hh. Benjamin Devos, Abdourahmane Balde, Saït Köse, Olivier Willocx, Matthieu Degrez, Quentin Vanbaelen, Mathias Gyselen, Salih Demirhan, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal Adjoint-Adjunct gemeentesecretaris.

ABSENTS-AFWEZIG : -

EXCUSÉS-VERONTSCHULDIGD : MM.-hh. Emin Ozkara, Anton Schuurmans, Mme-mevr. Yousra Ouchen, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. David Neuprez, Secrétaire Communal-Gemeentesecretaris.

EN DÉBUT DE SÉANCE-IN HET BEGIN VAN DE VERGADERING : -

M. Koyuncu, Président, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18h40**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Koyuncu**, Voorzitter.

Elle est satisfaite au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et les procès-verbaux de la séance du **14 octobre et 15 octobre 2025** sont tenus sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergaderingen van **14 oktober en 15 oktober 2025** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

M. El Bargeragei est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal.

mhr. El Bargeragei is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE D'HABITANTS -- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN INWONERS

Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1

Les nuisances des cafés Brusilia et Manhattan, excès de vitesse et parking sauvage rues des Coteaux, Fiers, Kessels - Demande de Madame Diana Dolce

De overlast van de cafés Brusilia en Manhattan, te hard rijden en wildparkeren in de straten Wijnheuvelen, Fiers en Kessels - Verzoek van Mevrouw Diana Dolce.

Madame Dolce : Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les échevines et échevins. Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, je vous remercie de nous donner la parole aujourd'hui au nom des habitants des quartiers Coteaux, Kessels et Fiers. Nous sommes ici pour défendre un quartier que nous aimons profondément, qui regorge d'initiatives positives, de projets citoyens, de liens de voisinages forts. Ce tissu social, nous y tenons et c'est précisément pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Depuis plusieurs années, nous faisons face à des nuisances qui s'aggravent et qui mettent en péril notre quotidien. Nous avons tout essayé,

signalement à la police, courrier à courriel, administration, dialogue avec les commerçants, documentation des faits et pétition. Aujourd'hui, nous sommes au bout de ce que nous pouvons faire en tant que citoyens et nous avons besoin de vous, nos élus, pour agir. Nos demandes sont claires, précises et s'appuient sur des faits documentés que nous avons regroupés dans un dossier partagé avec photos, vidéos, témoignages et relevé des situations problématiques. Concernant le point des nuisances des terrasses de café, la vie du quartier et des riverains est fortement impactée par les nuisances causées par la taverne Brusilia et le café Manhattan. Nuisances sonores après 22h00 causées principalement par les clients assis aux terrasses qui ne respectent pas les horaires de fermeture imposés. Parfois, les nuisances continuent après 3h00 de la nuit pour la taverne Brusilia alors que hormis le vendredi soir. Celles-ci devraient fermer à minuit. Pour les cafés Manhattan, les nuisances continuent toute la nuit vue que ce café est ouvert 24 h sur 24. Encombrement des terrasses, le mobilier des terrasses des deux cafés déborde sur les passages piétons et cyclistes et sur les dalles podotactiles. Les tables et les chaises posées le long de la façade du café Manhattan ne permettent pas le passage des poussettes et des PMR sur le trottoir. Occupation de la voirie, stationnement des clients en double file, principalement rue Fiers et rue des Coteaux. Au niveau du virage, blocage par stationnement des clients des cafés devant les garages de Madame Florence Wattelet. Les propriétaires des garages doivent klaxonner à chaque fois ou aller chercher dans les cafés les propriétaires des voitures mal garées. Madame Wattelet a subi à plusieurs reprises des intimidations de la part des clients mal garés qui refusaient de se déplacer. Les camions de livraison qui occupent le trottoir et obstruent les passages piétons avec les palettes. Nuisance lumineuse de l'enseigne de la taverne Brusilia. Ces nuisances ont été signalées à l'administration communale plusieurs fois. Nous avons reçu une lettre de Monsieur Wright, nous remercions Monsieur Wright pour les vérifications, mais nous signalons que, au moment d'écrire cette lettre, les camions de livraison continuent de décharger, toujours sur le trottoir. Les marquages vélos au sol n'ont pas été corrigés et sont toujours obstrués par la terrasse de la taverne Brusilia. Le passage autour de la terrasse Brusilia est toujours obstrué par les blocs en ciment qui arrime la bâche du toit de la terrasse, et les deux cafés restent toujours ouverts bien au-delà de 1h00. Ces nuisances constantes dégradent fortement la qualité de vie du quartier. Pour preuve, plusieurs locataires d'appartements situés à proximité des cafés ont souhaité déménager. Nous demandons que des contrôles réguliers soient effectués et qu'un cadre plus strict soit mis en place. La Brasserie de Lalaing sur l'avenue Deschanel, respecte bien ses horaires d'ouverture et ferme à 23h00. Pourquoi cela n'est pas respecté par la taverne Brusilia. Aussi, nous signalons que le café de Manhattan a une autorisation d'ouverture 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Compte tenu des nuisances que cela provoque, nous demandons une réduction de l'horaire d'ouverture de ce café plus adapté à une zone résidentielle. Enfin, nous demandons le non-renouvellement de l'autorisation pour la terrasse non fermée de la taverne Brusilia et pour les deux terrasses construites sur des anciennes places de parking du café Manhattan. Nous souhaitons signaler aussi un problème qui commence à se manifester de plus en plus dans le quartier, celui du deal. Des individus en train de vendre et de consommer restent devant les portes des habitants, des habitations et aux alentours de café. Parfois, le deal se passe sur les terrasses-même sous les yeux des riverains. Concernant le point des excès de vitesse, nous signalons des accélérations soudaines avec pointes de vitesse, principalement sur la rue des Coteaux, rue Fiers et rue Kessel. Les rues rectilignes sont casse-vitesses, deviennent des pistes de course automobile, surtout le soir et pendant le week-end. Les voitures de grosse cylindrée cylindrées viennent freiner devant les terrasses des cafés, nous signalons des rodéos en moto, devant le crédit contact, des rassemblements bruyants des jeunes autour des motos, des motos et des voitures et la circulation des voitures avec le pot d'échappement trafiqué. Le problème de la vitesse a été signalé à maintes reprises à l'administration communale et à la police depuis au moins 13 ans. Si, concernant la rue Kessels, le problème semble insurmontable à cause du passage du bus de la STIB qui empêche le placement de casse-vitesse plus haut, nous sommes convaincus qu'il pourrait être atténué, voire résolu par la pose de casse-vitesse ou de chicanes dans la rue des Coteaux et la rue Fiers. En effet, le casse-vitesse, posé à hauteur du numéro 282 de la rue des Coteaux, marche très bien. Les voitures parcourant le rectiligne sont bien obligées de ralentir. Vous pouvez l'observer dans toutes les vidéos récoltées. Les obstacles physiques sont la seule chose qui empêche ces accélérations. Nous demandons la pose d'un deuxième case vitesse ou chicanes entre le numéro 282 et 310, pour éviter que les voitures puissent reprendre de la vitesse, avant d'être obligé de ralentir à nouveau au tournant qui mène à la rue Fiers. Concernant la rue Fiers, aucun dispositif n'est mis en place pour empêcher que les voitures accélèrent brusquement en sortant du tournant et qu'elles parcourent la rue à des vitesses élevées jusqu'au carrefour avec la rue Kessels. Nous demandons la pose de casse-vitesse ou de chicanes. Concernant le point du parking sauvage, nous signalons le stationnement non réglementaire de voitures sur ou à proximité des passages piétons et sur les trottoirs de plain-pied, en double file de travers sur le

trottoir et devant les garages. Nous demandons plus de contrôle de la part de la police et des sanctions. Nous demandons aussi de mieux protéger ces passages piétons par des potelets ou autres obstacles physiques. Nous signalons le stationnement en double file d'une série de camionnettes le matin entre 5h30 et 7h00, dans les rues Fiers et Coteaux. Aussi des trottinettes et des vélos partagés, abandonnés en plein milieu du trottoir sur des passages piétons et dans la rue. Nous demandons de sanctionner les sociétés de location dont les usagers ne respectent pas les emplacements prévus pour le parking. Nous signalons aussi le parking de voitures contre les bacs à arbres qui se retrouve endommagé ou détruit. Nous demandons des potelets de protection pour ces bacs qui ont été réalisés et qui sont entretenus par les habitants du quartier. En qualité de riverain, nous sommes excédés par ces problématiques qui affectent notre quartier depuis plusieurs années et qui ont déjà été signalés aux administrations précédentes, hélas, sans trouver de solution jusqu'à présent. Nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans un environnement où le bruit, l'insécurité et l'impunité sont la norme. Nous ne voulons pas que les habitants qui aiment ce quartier soient poussés à le quitter. Nous voulons préserver ce qui fait la richesse de notre quartier. Nous espérons que cette nouvelle administration saura apporter des solutions concrètes. Nous sommes prêts aussi à rencontrer les différents services communaux pour discuter de façon plus approfondie des problématiques évoquées dans cette lettre. Nous vous remercions pour votre attention et pour les suites concrètes que vous donnerez à cette interpellation.

Madame Sauvage : Bonsoir, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les échevins et Conseillers, nous vous remercions de nous intégrer à votre Conseil aujourd'hui et de nous donner la parole. Nous sommes également heureux de vous rencontrer suite à vos différents mandats, suite aux élections et souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur des problématiques qui sont déjà connues et signalées et qui s'accroissent fortement dans nos rues. Donc, nous avons transmis un courrier résumant ces sujets et nous allons les parcourir aujourd'hui. Donc, à savoir la propreté au niveau des rues, des façades et espaces verts. Nous observons à fréquence quotidienne des dépôts de déchets constants et éparpillés, des canettes, des emballages, des détritus, des nourritures diverses. Et nous posons la question sur les poubelles de rue supplémentaires ou autres interventions qui pourraient remédier à tout ça. Nous constatons aussi beaucoup de sorties de sacs poubelles au quotidien, donc hors horaires réglementés, et dont des pots encombrants qui en suivent et demandons des sanctions et davantage de contrôle. Nous sommes aussi souvent confrontés à des marées de déchets de pique-nique sur les pelouses de l'avenue Louis Bertrand, les lendemains de jours de beau temps et demandons une forme de sensibilisation au niveau des groupes qui pique-nique et des sanctions. Nous nous posons la question au sujet des gardiens de la paix qui pourraient peut-être y avoir un rôle actif ou pas. Nous observons aussi les abords du nouvel Aldi, rue des Coteaux, devenu catastrophique malgré les poubelles à l'intérieur. Les gens se débarrassent de leurs déchets au fur et à mesure de la sortie. Et l'état perpétuellement en chantier de la rue, dont les logements du foyer schaerbeekois au dessus, et toutes sortes de travaux de voirie et de trottoirs ne soutiennent pas du tout cette situation. Et là aussi, on se pose la question de poubelles de rues supplémentaires. Mais nous savons que les clients de L'Aldi se déplacent avec leurs déchets. Ensuite, nous distinguons aussi beaucoup de dégradations au niveau des façades, des seuils et des trottoirs. Donc il y a notamment parfois des bouteilles d'huile qui sont éclatées et qui se répandent un peu partout. Il y a des taches de graisse via des mains essuyées, directement sur les murs et les soubassements, des dépôts d'aliments gras qui laissent leurs auréoles de gras, des graffitis, des déversements de pots de peinture. Là aussi, nous demandons des solutions. Ensuite, il y a différents bacs à arbres qui ont été créés au niveau de certains troncs qui ont été subsidiés par la région et qui ne sont absolument pas respectés parce qu'ils sont considérés comme poubelles, comme toilettes ou comme dépôt de panneaux de stationnement ou de vélos électriques ou de trottinettes. Aussi, les voitures permettent de créer des dégradations constantes et là aussi, on essaie de voir pour les solutions. Nous soulignons qu'en termes de propreté publique, les efforts mis en place par la commune sont remarquables tous les jours, tant en termes de nombre et de fréquence de balayeurs et camions de ramassage, et qu'il s'agit davantage d'une prise en main civile et éducative, voire avec mesures de sanctions qu'il faut mettre en place aussi d'un équipement de parc de poubelles, de rues à des endroits clés. Donc les abords des cafés, l'Aldi, les commerces. Un autre point concerne les négligences du service voirie quant à l'enlèvement des panneaux de réservation de stationnement, car ces derniers viennent s'accumuler à tout ça, avec une présence qui gêne le passage sur les trottoirs et qui sont aussi souvent sujets à autres dépôts et restent en place longtemps malgré les efforts via l'application « Fixmystreet » ou autre. Ensuite, face à tous ces sujets, nous ne connaissons pas vraiment de soutien de la part des gardiens de la paix. Alors qu'eux sont dans les quartiers mais restent regroupés au sein des parcs par groupes de deux ou trois, et il n'y a pas vraiment d'action concrète de leur part. Parfois, nous les sensibilisons à ces questions,

notamment de déjections humaines ou du respect des bacs à plantes. Mais ils n'ont pas l'air concerné et prétendent qu'ils ne peuvent rien faire. Qu'on peut envoyer un mail mais nous nous posons la question de leur présence. Merci pour votre attention et merci pour votre réaction.

Madame la Bourgmestre : Merci, Madame Dolce, Madame Sauvage. Chers riverains aussi, à travers vos voix, donc des rues Coteaux, Kessels et Edouard Fiers. Donc, votre interpellation arrive dans un contexte que nous connaissons bien. Il est important de le dire clairement. Donc, ce n'est pas la première fois, et vous l'avez rappelé que vous nous alerté Ces derniers mois, vous avez déjà sollicité nos services, transmis une pétition, envoyé des courriers, partagé des photos et décrit une situation qui pour beaucoup d'entre vous, est devenue difficile à vivre au quotidien. Le fait que vous reveniez vers nous aujourd'hui si peu de temps après vos premières démarches, ça traduit la gravité du problème et l'urgence ressentie dans votre quartier. Et ça, le Collège, par ma voix, le comprend. Donc, nous voulons vous assurer que vos messages ne passent ni inaperçus, ni pour de simples signaux parmi d'autres, ils témoignent d'un besoin d'apaisement, d'un ras le bol légitime et d'une attente claire envers la commune, agir de manière plus forte, plus visible et plus durable. Donc, nous partageons ce diagnostic parce que les nuisances que vous décrivez touchent directement à votre qualité de vie. Et c'est précisément pour cela que la commune a déjà mené plusieurs interventions après vos premiers signalements. Et donc, elle va désormais renforcer ce qui doit l'être pour répondre à la situation que vous vivez. Donc, pour ce qui concerne les nuisances décrites après vos précédents contacts, après la commune ces derniers mois, donc, l'inspecteur de quartier, le service Lois sociales ainsi que le service intervention ont été mobilisés afin de répondre aux demandes qui avaient été formulées par les habitants. Donc, à cette occasion en tout cas, un contrôle des terrasses avait été réalisé. Lors de ce contrôle, tout était en règle, à l'exception d'un léger dépassement de lattes sur la piste cyclable de l'avenue Louis Bertrand. Donc, les responsables des deux établissements concernés avaient fait preuve, en tout cas de bonne volonté et s'étaient rapidement conformés aux remarques qui avaient été formulées par les services. Donc, la commune avait également pris contact avec le gérant des deux établissements à plusieurs reprises ces derniers mois, pour lui demander donc, plusieurs mesures concrètes, qui étaient donc les terrasses dégagées à 22h00 pour le Brusilia et le Manhattan. La fermeture du Brusilia au plus tard à 1 h00. Le retrait d'une table et du matériel encombrant pour dégager le passage cycliste, avec une demande de rafraîchissement du marquage au sol et un affichage de messages rappelant l'interdiction de stationner en double file et de rester à l'extérieur après 22h00. On leur a également demandé de faire un rappel, en tous cas aux fournisseurs, d'éviter le stationnement sur les trottoirs. Alors aucun signalement n'a été depuis enregistré depuis cette prise de contact mais on comprend bien que nous devons renforcer les contrôles afin de s'assurer que les mesures soient effectivement suivies d'effet. Concernant les véhicules partagés, la commune n'a pas reçu de plaintes récentes concernant le stationnement en tout cas, des trottinettes et des vélos partagés. Et les photos que vous nous aviez d'ailleurs transmises montrent des engins Lime, qui est en fait un opérateur qui n'est plus actif à Bruxelles depuis le 30 août de cette année. Mais une veille doit aussi rester assurée pour les opérateurs qui sont toujours en activité. En ce qui concerne les livraisons, il s'avère qu'actuellement aucune zone de livraison se trouve à proximité directe des deux cafés, et la création de ce type de zone permettrait de mieux organiser ces opérations et d'éviter l'occupation des trottoirs. Et donc là, nous allons demander à nos services d'étudier aussi la possibilité donc de créer cette zone. En ce qui concerne l'occupation de l'espace public en général, nos services voirie prévoient donc l'installation de potelets anti-stationnement dans les zones où les véhicules bloquent fréquemment les trottoirs. Donc cela a été relevé et une analyse est également en cours en lien avec le service des espaces verts pour protéger les bacs à arbres qui ont été réalisés et entretenus par des habitants. Concernant votre point sur les excès de vitesse et les rodéos qui ont été évoqués, nos services et la police propose d'envisager le placement ponctuel du Lidar qui est mobile sur la zone, afin d'objectiver la situation et d'évaluer la nécessité d'un aménagement structurel ultérieur. Les emplacements possibles identifiés sont à la rue des Coteaux, entre les avenues Kessels et Louis Bertrand ou la rue Kessels elle-même. Le service mobilité a également analysé les données de vitesse disponibles, en tout cas pour les années précédentes donc 2022 à 2024, ces données montrent que les vitesses moyennes les plus élevées depuis 2022 se situent en effet sur la rue Kessels et dans les autres rues, les données existantes montrent même une légère tendance à l'amélioration vers des vitesses plus douces pour les tronçons de Coteaux et de Fiers, la vitesse moyenne ne semble pas problématique, mais il est vrai, et on le reconnaît, que certaines accélérations bruyantes peuvent aussi donner en tout cas une impression de vitesse élevée. L'évaluation de la direction de la circulation de la police déterminera donc la faisabilité technique du placement du Lidar, ainsi que les créneaux de mesures disponibles. Et donc, suivant les résultats, il sera également examiné s'il est possible d'améliorer l'infrastructure sur le tronçon concerné, mais il faudra tenir compte du passage du bus 59, qui

est en tous cas déjà présent sur Kessels. La possibilité d'installer un radar préventif rue Kessels sera également étudiée en fonction du matériel disponible au sein de la commune. Alors maintenant, je vais revenir plus sur la deuxième interpellation en tout cas ce qui concerne l'état de propreté. Donc, dans votre quartier, vous avez déjà eu l'occasion de rencontrer aussi à ce sujet l'échevine de la propreté récemment, et je pense qu'elle vous a déjà transmis quelques éléments de réponse. Si je ne suis pas assez complète, je suis sûre qu'elle, elle complétera. Donc voilà, je tiens quand même à ce qu'on est très clair, c'est qu'on sait que les petites salissures, les dépôts clandestins, les sorties des sacs hors horaires, ça reste un vrai problème. Et comme vous l'avez signalé, nos équipes nettoient tous les jours et rien que depuis janvier, elles ont déjà effectué près de 3700 interventions curatives dans votre quartier. Ce n'est quand même pas rien. Mais l'espace public se salit aujourd'hui plus vite qu'il n'est nettoyé. Et ça, c'est une réalité, c'est qu'aucune commune bruxelloise n'y échappe. Et la seule action de nettoyage ne suffit plus. C'est pour ça qu'il faut travailler, nous en sommes persuadés, sur trois axes. La sensibilisation, cela a été évoqué des toutes-boîtes, du porte-à-porte, des actions ciblées menées par les médiateurs de propreté. La répression avec des verbalisations, des opérations trash qui se mènent conjointement avec la police et, si nécessaire, l'installation de caméras pour objectiver ce qui se passe, et notamment près de L'Aldi. Mais aussi l'adaptation de l'espace public avec des corbeilles supplémentaires aux futurs arrêts STIB, une équipe dédiée aux espaces verts et un projet pilote pour aider les cafés à mieux gérer leurs déchets. Nous avançons aussi sur la création de ce qu'on appelle un réseau d'ambassadeurs de la propreté, avec des habitantes et des habitants qui pourront remonter les problèmes du terrain et participer aux actions quand ils le souhaitent. Pour le cas des commerces que vous avez cités, sachez que la taverne Brusilia est l'établissement Le Manhattan se sont inscrits fin 2024, en tous cas dans un projet pilote d'abri bois container développé par le service propreté, ayant pour ambition d'aider les commerçants à mieux gérer leurs déchets commerciaux. Le service propreté travaille également à l'élaboration d'un plan de lutte contre les nuisibles, visant un meilleur contrôle et une meilleure gestion des populations présentes sur le territoire de la commune en général. Mais d'autres pistes peuvent également être étudiées mais toujours avec le même objectif. C'est réduire ce qui salit et pas seulement augmenter le nettoyage. Et enfin, concernant la question d'éventuelles occupations non autorisées sur la voirie, une visite récente a permis de constater qu'aucun panneau de réservation de signalisation provisoire n'avait été laissé après échéance. Les seuls panneaux ou objets présents dans le quartier sont liés aux travaux de finition du bâtiment situé au-dessus de L'Aldi. Ces objets sur la voie publique ne disposant pas d'une autorisation, plusieurs procès-verbaux avaient déjà été dressés et un nouveau PV sera rédigé prochainement. Soyez certain que l'objectif de la commune, ce n'est pas d'opposer riverains et commerçants, mais justement de maintenir un équilibre viable pour tous. Et donc votre interpellation nous rappelle l'urgence à agir pour vous garantir un quotidien serein. Et donc, nous continuerons à suivre la situation de près et à coordonner avec les différents services concernés afin de garantir un environnement sain pour l'ensemble des habitants de votre quartier. Merci.

Madame Lahssaini : Merci Mesdames et merci à vos voisins qui sont venus avec vous vous soutenir. On sait que ce n'est pas facile de prendre la parole dans cette configuration. En plus, vous êtes entourés de toutes parts. Donc merci beaucoup. Je représente ici le groupe PTB au Conseil communal ici à Schaerbeek. Je vous remercie d'abord de prendre le temps de faire tout ce que vous avez fait, toutes les démarches. C'est comme ça qu'on va aussi améliorer les quartiers. C'est quand tous les habitants de chaque quartier pourront s'exprimer sur leurs besoins dans les quartiers, qu'on travaille avec eux pour essayer d'améliorer les choses. Et vous semblez aimer votre quartier effectivement, ça a l'air d'être un chouette quartier mais qui subit des changements aussi je pense ces dernières années aussi, avec des prix de l'immobilier qui augmentent, etc. Il y a des tensions qui se créent dans certains quartiers à Schaerbeek, et il y a ce mélange entre résidentiel et espace de loisirs, que ce soit le parc ou les terrasses, etc. Et il faut trouver un moyen de faire cohabiter tout ça. Vous avez évoqué beaucoup de sujets, donc je ne vais pas prendre tout le temps de Madame la Bourgmestre, mais peut-être sur certains points. Je m'interrogeais sur votre relation avec les tenanciers des cafés que vous mentionnez, est-ce qu'il existe un service médiation à la commune et je trouverais ça intéressant. Peut-être que je ne l'ai pas entendu, mais peut-être que ce serait justement un type de situation qui permettrait d'être plus résolu via ce service médiation, puisqu'on est quand même face à des êtres humains qui veulent essayer d'avoir la meilleure vie possible chacun, et on essaye de trouver un terrain d'entente. Et donc voilà, je pense qu'avoir un lieu où vous pouvez discuter de vos difficultés en étant à l'aise, ça pourrait être un point intéressant. Par rapport à la vitesse dans les dans les rues, c'est quelque chose qu'on, je pense qu'on connaît à Schaerbeek depuis longtemps et qui peut créer effectivement des situations de stress, quand on est piéton et qu'on a des points d'accélération, ou quand on essaye de dormir et qu'on a des points d'accélération, on pense avec le PTB qu'il faut essayer

d'organiser l'espace pour qu'éviter que ces comportements soient possibles. Et donc je pense qu'on soutiendrait vos idées de placer des ralentisseurs qui permettent justement de canaliser un peu ce genre de comportements et de les rendre difficiles. Par rapport à la propreté, c'est un vaste sujet, comme on l'a dit, et il y a beaucoup. Ce n'est pas un sujet facile à régler du jour au lendemain, mais là aussi, il y a les comportements individuels effectivement, qui parfois doivent être modifiés, des choses qui ne sont pas acceptables parce que ça salit l'espace commun. Mais il y a aussi des manières d'organiser l'espace qui permettent de rendre la propreté plus simple. Avec le PTB par exemple, on est assez ses défenseurs, de tenter des containers enterrés pour les poubelles, de pouvoir avoir des manières de déposer ses poubelles en dehors des heures de passage des camions de façon plus efficace. Et une fois qu'on aura mis en place des façons plus efficace de se débarrasser de ces déchets, alors il sera toujours bien, comme c'est le cas aujourd'hui, et possible toujours de sanctionner les gens qui ne respectent pas du tout les règles parce qu'ils s'en foutent. Et ça, ce n'est pas acceptable, évidemment. Mais on s'inquiète aussi avec toutes les mesures d'économies et d'austérité qui vont toucher les communes, vous avez peut-être été au courant qu'il y a des réductions de personnel qui vont être fait dans cette commune, des dizaines d'équivalents temps plein qui vont être réduits, donc ça aura un impact sur les services que peuvent être, qui peuvent être donnés aux citoyens. Et donc notamment au niveau de l'investissement public dans les gardiens de la paix, dans le service propreté, il va falloir aussi travailler là-dessus pour pouvoir continuer à fournir un service, comme vous le disiez, qui vous voyez au quotidien.

Monsieur Dönmez : Mesdames, merci d'être présentes aujourd'hui. Vous avez actionné un levier qui est l'interpellation citoyenne et je vous en félicite. Alors, au départ, il y avait deux interpellations citoyennes, puis notre Bourgmestre a décidé d'unir un peu les deux, vu que les signataires étaient semblables. Vous êtes des gens soucieux de votre quartier. Alors je pense qu'il n'y a pas un schaarbeekois qui souhaite aujourd'hui avoir des rues sales. Il y a aucun citoyen qui veut que sa rue soit sale, que sa rue soit pas sécurisée. Je pense que ça, tout le monde peut l'entendre. Moi, ce que je retiens, c'est qu'effectivement, il y a des choses à mettre encore plus en place, à travailler. Vous l'avez dit, la collaboration avec le service propreté est meilleure. Je pense qu'on doit continuer à travailler là-dessus, mais je pense qu'il y a d'autres choses qu'on doit améliorer également. Vous rappelez également que la commune de Schaarbeek est la première commune à Bruxelles, où on a commencé à généraliser les zones 30 suite à un accident regrettable, un décès. Donc, on a activé ce levier. À l'époque, il y avait beaucoup de réticences. Alors ça, c'est les lois, c'est les règles, c'est-ce qu'on a mis en place, c'est-ce que la commune a mis en place après, il y a des gens, il y a des gens qui font preuve d'incivisme, ce qui existe, ce qui existe encore. Et il faut condamner ça. Et donc moi, je parle au niveau au nom de mon groupe, bien sûr qu'il faut condamner toutes les personnes qui font preuve d'incivisme, les rodéos, les excès de vitesse. On doit trouver des solutions effectivement, en mettant des ralentisseurs, en mettant des coussins berlinois, toutes les solutions, les artifices qu'on pourrait faire pour éviter ces excès de vitesse qui sont nuisibles pour tout le monde et dangereux d'une manière générale. On vous soutient là-dedans et on fera le maximum et la Bourgmestre l'a dit. Alors je vais me pencher sur l'autre côté où on est un peu moins d'accord, je pense. Par rapport à la taverne Brusilia. Alors, Taverne Brusilia, c'est un café, une taverne que je fréquente quasi quotidiennement depuis 15 ans. Il y a un souci, Madame Durant, Vous n'aimez pas ce café ? Mais je vous inviterais à boire un café là-bas avec grand plaisir. Et donc ce café est un endroit convivial, convivial, puisque je prends plaisir à aller là-bas. Et vous l'avez rappelé, Madame la Bourgmestre, récemment, on est venu mesurer, on est venu regarder, on est venu travailler, il y a eu des contrôles pour voir si tout était réglementaire. Et je pense que dans l'ensemble, tout était réglementaire, à une petite exception près. Et après, il y a la vraie question qui se pose en disant qu'est-ce qu'un tenancier de café ? Alors qu'on connaît aujourd'hui toutes les difficultés, surtout avec l'annonce du budget fédéral, avec toutes les difficultés qu'ont aujourd'hui ces tenanciers de café et d'autres commerces dans l'Horeca, qu'est-ce que vous voulez que ces gens-là fassent de plus que de noter l'interdiction de mettre en double file, qui est d'essayer de décharger leurs marchandises le matin très tôt, tant bien que mal, alors qu'il n'y a pas de vraie zone de livraison. Et là je pense qu'on a on a un travail à faire ici au niveau de la commune. Il faut créer des espaces pour que ces gens puissent exploiter correctement leur commerce. Donc, d'un côté, on a des riverains qui souhaitent qu'un quartier soit propre, sécurisé, vivable et de l'autre côté, il y a des commerçants qui essaient de travailler aussi. Donc je crois qu'il faut voir les deux côtés des choses. Alors, il y a eu des progrès de la part des tenanciers, vous l'avez dit, vous l'avez répété, Madame la Bourgmestre, il y a eu un projet pilote avec une gestion des déchets, etc. Donc, on a vu la bonne volonté de ces personnes, on a vu qu'ils essayaient d'inscrire et moi, je le vois au quotidien. Donc interdiction de se mettre en double file, attention pas de tapage nocturne après 22h00, on fait le maximum à ce niveau-là. Je pense qu'il y a une situation où qu'on peut essayer d'améliorer et donc il y a une situation aujourd'hui qu'on doit trouver, on doit

trouver un terrain d'entente et un dialogue avec ces tenanciers et ce café qui, je le répète, est un endroit très convivial. Je vous remercie.

Madame Gervais : Merci Madame Dolce, Merci Madame Sauvage et toutes les personnes qui ont cosigné votre interpellation. Au nom du groupe Ecolo-Groen, je me permets une intervention commune avec deux interpellations qui, certes concernent des quartiers différents, mais mettent l'accent sur quelques nuisances spécifiques à chacun de vos quartiers, mais qui globalement, portent votre ras le bol et vos questionnements au sujet de ce que j'appellerais les modalités du vivre ensemble dans l'espace public. D'abord, vous dire que nous comprenons très bien que vous soyez excédé par la saleté, les nuisances sonores, le manque de respect des personnes, des règles et du matériel public. Est-ce par hasard ? C'est un petit clin d'œil quand même parce que le roi prend connaissance peut être de notre ordre du jour de ce Conseil mais voilà, il était dans un quartier hier, centré exactement sur la thématique que nous soulevons aujourd'hui les saletés, la manière de gérer ce dossier épineux de vivre ensemble qui est important pour tout le monde. C'est un dossier si important, il faut le rappeler, qui a été commun à tous les partis ici lors de la campagne électorale. Donc, il faut souligner que c'est un projet comporte de manière collégiale. Merci d'avoir apporté votre exaspération au sein du Conseil d'une manière sereine et constructive. Vous soulignez déjà des efforts de mise en place par la commune. Vous avez eu des contacts avec les services, mais hélas, et tout le monde le sait, ce n'est pas magique et rien n'est magique dans ce domaine. Vous avez raison, le cadre de vie, se sentir respecté, c'est important pour chacune et chacun et cela contribue également au beau vivre ensemble dans notre commune parce qu'il s'agit du respect des personnes, de l'espace public et des règles. La solution ? Nous savons toutes et tous que c'est complexe et c'est important qu'elle doit s'articuler entre le curatif, le préventif, l'éducation, la communication et les sanctions. Nous devons nous pencher en tous cas sur des pistes qui sont des chantiers à exploiter de manière très concrète. D'abord un chantier autour des gardiens de la paix, qui ne sont évidemment pas les gardiens de la propreté, mais leur présence et leur action dans nos quartiers doivent sans doute être envisagées dans un défi plus transversal. Celles et ceux des Conseillers qui sont parmi nous, il y en a qui sont au Conseil de police et on peut aussi aller y apporter vos préoccupations très concrètes. Ensuite, une proposition au Collège, c'est d'avoir un plan de bataille transversal et je dis bien un plan de bataille avec pourquoi pas, des expériences pilotes. Il y a déjà la concrétisation d'une formule d'ambassadeurs qui est une première étape, mais qui pourrait être évaluée et puis dispersée dans d'autres endroits. Le budget 2026 est la note qui l'accompagne. En tout cas, permettrait de travailler à ce plan de bataille commun, parce que nous devons porter la fierté de vivre dans un Schaerbeek convivial et propre propres et en sécurité, car tout ce que vous avez constaté a finalement également aussi un impact sur le sentiment de sécurité et c'est le garant d'un bien-être pour chacune et chacun. Et nous pourrions vous proposer de revenir dans un an pour refaire le point à ce sujet. Merci.

Madame Lita : Merci en tout cas pour vos interpellations et merci vraiment aux riverains qui se sont mobilisés. Je ne peux que me joindre à mes collègues de la majorité. Les situations que vous décrivez, les nuisances, l'occupation abusive de l'espace public, la vitesse Il est vrai que les réponses apportées sont jusqu'ici n'ont pas suffisamment été, en tous cas améliorées dans la qualité de vie de vos quartiers. Votre intervention montre clairement que les problèmes persistent et qu'il faut aller plus loin. Alors, nous voulons d'abord vous dire que nous comprenons l'épuisement que génèrent ces situations répétées. Nous tenons aussi à saluer le travail des services et la réponse de Madame la Bourgmestre. Il y a eu des contrôles, des rappels aux exploitants, des ajustements de terrasses, des mesures annoncées, en tout cas sur la mobilité, comme on vient de l'entendre, la propreté ou le dispositif anti-stationnement, ce sont des éléments importants et nous soutenons pleinement la poursuite de ces actions. Mon groupe ne souhaite certainement pas opposer le secteur Horeca qui permet la création d'emplois des loisirs d'un côté, et ceux qui en tout cas, respectent les règles et les habitants de l'autre. C'est pourquoi nous saluons tout particulièrement la réflexion quant à une zone de chargement et de déchargement à l'avenir, afin que les établissements puissent être livrés sans en tous cas entraver la circulation, ni gêner les trottoirs et les passages pour piétons. Nous soumettons également au Collège une réflexion de mon groupe, celle d'élargir les missions des gardiens de la paix, qui peuvent signaler les actes des dégâts et les plaintes des citoyens beaucoup plus rapidement. Dans tous les cas, le MR et les Engagés sont attentifs à ce que, en tout cas, ce suivi se poursuive et que les habitants voient rapidement une amélioration concrète. Et donc nous serons très attentifs. Je vous remercie.

Monsieur Verzin : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole à ce stade de l'interpellation citoyenne, que je salue par ailleurs, puisque nous avons le grand bonheur d'habiter le même quartier, ainsi que Monsieur Köse qui habite rue des Coteaux également. Moi, j'habite à Paul Deschanel et donc je connais particulièrement les problématiques que vous avez exposées ce soir. Je voudrais commencer

cette intervention qui sera brève Monsieur le Président, je vous rassure en remerciant Madame la Bourgmestre pour l'exposé qu'elle a fait. Je pense que ce qui a déjà été mis en place d'un certain nombre de parties de ce dossier l'a été correctement. De là à dire que c'est suffisant, non à l'évidence, je voulais dans ce cadre aussi souligner, je pense, trois types de problèmes. Le premier problème, c'est l'exploitation de ces deux établissements. Vous le savez comme moi que l'exploitant principal est décédé d'une crise cardiaque il y a quelques mois et le café a été repris et que donc aujourd'hui, le même propriétaire et l'exploitant tant du Brusilia que du Manhattan. Là où ça pose un problème, évidemment, en ce qui concerne le Brusilia, on l'a dit, je pense qu'une heure normale de fermeture syndic pour cette taverne, qui est finalement également un restaurant et s'aligner pour cet établissement sur les heures d'ouverture du restaurant brasserie De Lalaing me paraît l'évidence. Par contre, en ce qui concerne le Café Manhattan, là c'est un autre problème puisqu'il est ouvert 24 h sur 24 et attire par sa nature même une population, j'allais dire une faune qui n'est évidemment pas bienvenue dans ce quartier et qui est à l'origine d'un certain nombre de problèmes de sécurité et de consommation, notamment de drogues particulières, mais aussi de salissures et de non-respect de véhicules qui circulent dans le quartier à des vitesses excessives. Et donc je plaide ici pour que cette autorisation d'ouverture 24h sur 24 soit supprimée et ramenée à une normale, qui soit 23h00 ou 00h00 au grand maximum. Deux, Je rejoins l'intervention de Monsieur Dönmez, pardon, lorsqu'il parle du non-aménagement actuel de zones de livraison. C'est un problème qui existe depuis l'époque où à l'avenue Louis Bertrand, il y avait le restaurant Le Stellé où les livraisons étaient impossibles à faire et l'exploitant a été verbalisé. Alors le Stellé, malheureusement, a dû partir pour cette raison-là. Mais aujourd'hui, ce problème se répercute effectivement plus haut sur le Brusilia, mais aussi sur la Brasserie De Lalaing. Et donc je plaide vraiment pour qu'au niveau de l'aménagement du territoire, on prévoit des zones de livraison à proximité, tant pour le Brusilia que pour la Brasserie De Lalaing, où les camions se garent sur la voie qui est réservée aux cyclistes en principe, c'est moins grave parce que l'avenue est plus large, mais ça impose quand même un certain nombre de problèmes. En ce qui concerne le reste. Je pense qu'effectivement, il y a un travail énorme à faire sur les gardiens de la paix. On ne parviendra jamais à faire en sorte que les gens respectent toutes les règles qui sont édictées par Bruxelles Propreté, c'est compliqué. Pas plus tard qu'hier, les sacs bleus étaient interdits d'être déposés en raison de la grève. Vous n'imaginez pas le nombre de sacs bleus qui se trouvent sur l'avenue Paul Deschanel aujourd'hui. Ça veut dire qu'il y a un problème vraiment de civilité, de respect des normes par l'ensemble de la population, enfin une grande partie, en tout cas de notre population. Alors comment faire ? Une des réponses consiste à modifier le mode de fonctionnement des gardiens de la paix. La première chose est effectivement, ils peuvent, je crois que Madame Lita l'a dit, ils peuvent intervenir en répercutant ce qu'ils constatent vers leurs services et leurs services vers les services adéquats et de propreté et de police. Ça, c'est une première chose. Mais je pense qu'il faut aller plus loin et donner la capacité aux gardiens de la paix, après formation, de devenir des agents sanctionneurs immédiat. Et lorsqu'ils constatent une incivilité ou un non-respect des règles, qu'ils puissent à ce moment-là verbaliser puisque la capacité de verbaliser existe. Et je rappelle qu'il s'agit d'une amende de 75€ par incivilité constatée. Et donc il faut leur donner cette capacité. Et j'en termine par-là, merci en tout cas d'être intervenu et je ne manquerai pas forcément d'être attentif au suivi de ce dossier. Merci.

Madame Jodogne : Alors je répondrai d'abord en vous remerciant pour vos deux interpellations documentées, motivées, constructives et qui concernent évidemment un enjeu essentiel pour vous et pour la commune en général, à savoir votre cadre de vie quotidien et donc votre qualité de vie. Concernant les terrasses, il y a effectivement à la fois un règlement et une autorisation terrasses. J'y ajoute aussi un règlement et une autorisation spécifique pour les heures d'ouverture. Et je pense effectivement, qu'il est nécessaire de pouvoir contrôler le respect des conditions de l'autorisation, que ce soit dans le cadre du placement de la terrasse ou des horaires d'ouverture. Les avertissements doivent être faits bien évidemment en accompagnement, mais à un moment donné, si cela se répète, il faut pouvoir réprimer. Alors sanctions administratives, c'est une des pistes et au pire, au final, si ça ne s'arrange pas, une suspension ou une suppression des autorisations. Je ne souhaite évidemment pas que ça se passe, mais ça doit pouvoir intervenir si la situation ne s'améliore pas. Surtout, quand on est au bout de la rue des Coteaux et avenue Louis Bertrand, c'est évidemment un quartier principalement résidentiel, on ne se trouve pas avenue Rogier ou chaussée de Haecht. Au niveau des vitesses, j'adore quand le PS nous félicite et se félicite de la décision de passer comme précurseur à la zone 30. Ce n'est pas le souvenir, je vous avoue que j'avais des réactions que vous aviez à ce moment-là, je vous en remercie. J'étais à ce moment-là au gouvernement, donc j'ai participé comme Conseillère communale, mais voilà, c'était un petit clin d'œil. Donc merci. Alors, évidemment, il y a d'autres mesures et vous les avez citées toutes les pistes que vous avez données sont effectivement, et j'entends qu'elles sont à l'étude et merci au Collège de pouvoir

mettre en œuvre l'analyse et puis, j'espère, la concrétisation de cela. Concernant la propreté, je sais que vous avez rencontré notre échevine Deborah Lorenzino, la Bourgmestre a pu d'ailleurs elle aussi faire état des différentes mesures qui ont été prises par le service propreté. Je sais combien pour notre échevine, c'est un enjeu essentiel et pour lequel elle se bat depuis des années et qui est malheureusement ce problème de la propreté, on le retrouve dans de très nombreux, de trop nombreux quartiers à Schaerbeek et à Bruxelles. Vous l'avez dit vous-même très justement, l'importance de la sensibilisation des riverains, mais aussi des commerçants et de tous les utilisateurs de l'espace public. On y travaille. Il y a des projets pilotes, la cellule de médiation, par exemple, qui a été mise en place il y a quelques années, qu'il faudrait pouvoir sans doute renforcer. Je pense que là, il y a un message directement avec les personnes les plus concernées, celles qui ignorent ou qui ne se souviennent pas, ou qui sont de mauvaise volonté et qui ne respectent pas les règles. Les ambassadeurs sont une nouvelle piste. Je pense qu'il faut pouvoir y consacrer l'énergie et le temps nécessaires, parce que là, c'est aussi l'implication et la sensibilisation des riverains. C'est vous qui êtes au quotidien, vous n'avez pas besoin d'être sensibilisé, vous nous sensibilisez encore à cette situation qui, je l'espère, pourra rapidement s'améliorer avec les différentes actions qui ont été annoncées. Et je vous souhaite encore, parce que c'est un quartier effectivement attachant et qui est vivant, où il y a énormément de convivialité entre la plupart des habitants. Et j'espère que cette convivialité, elle pourra aussi se développer avec les deux cafés que vous avez particulièrement cités. Et je le redis, je pense, je suis d'accord, ce sont des lieux de convivialité, mais la nuit, ça doit être aussi des lieux de calme. Merci, Monsieur le Président. Merci à vous.

Madame Bestrioui : Merci pour vos interpellations et d'avoir porté des sujets si importants devant le Conseil. Je souhaite d'abord dire que je comprends et partage pleinement vos préoccupations concernant la propreté de nos rues et les dépôts clandestins, car ces situations nuisent clairement à la qualité de vie de nos quartiers. La propreté doit rester une priorité pour notre commune. Nous devons continuer à renforcer les actions déjà menées, à soutenir le travail des équipes de terrain et à améliorer la prévention comme la lutte contre les incivilités. C'est un enjeu qui demande de la constance, de la coopération et une attention quotidienne. Il est bien sûr également essentiel de veiller à limiter les nuisances liées aux activités commerciales du quartier. Tout comme le fait d'assurer le respect des limitations de vitesse. D'autant plus qu'il s'agit également d'une zone résidentielle. En tous les cas, j'espère que la commune prendra les mesures adéquates et nécessaires afin que les citoyens de ce quartier retrouvent un quartier plus sûr, plus propre et plus paisible, et ce, sur l'ensemble du territoire schaarbeekois, où l'on retrouve les mêmes problématiques.

Madame Dolce : Alors, je remercie Madame la Bourgmestre, Mesdames et messieurs les Conseillers et Conseillères qui ont voulu nous répondre. Alors je vais revenir sur le point soulevé sur les terrasses et répondre au monsieur représentant du PS, que notre but n'est pas d'empêcher les tenanciers de travailler, loin de là. Notre but est juste de pouvoir dormir la nuit et que les horaires de fermeture qui existent et qui sont bien indiqués soient respectés par ce tenancier, comme cela est respecté par des tenanciers d'autres cafés qu'on a, qu'on a cité. Et quand les horaires de fermeture sont de 24 h sur 24, on se demande si cela est adapté à une zone résidentielle et on pense que ça ne l'est pas et donc on salue la proposition qui a été faite de éventuellement réduire les plages d'ouverture du café Manhattan, parce que ce n'est pas compatible avec la vie nocturne d'un quartier résidentiel et qui n'est pas un quartier au centre-ville, où les commerces sont ouverts toute la nuit. Ça, c'est pour le point des terrasses. Pour les points qui ont été soulevés et auxquels Madame la Bourgmestre a répondu, on vous remercie pour les contrôles et les dispositions qui ont été prises. Donc, effectivement, concernant l'occupation de l'espace pour les terrasses, on a vu une amélioration. Mais il reste beaucoup à faire. Donc, probablement qu'une zone de livraison va être la bienvenue, que des contrôles qui vont être répétés aussi seront nécessaires. Par contre, je me permets de souligner qu'un point qu'on avait soulevé, notamment l'occupation des garages de Madame et Monsieur Wathélet qui se trouvent juste à côté des terrasses. Pour ça, on n'a pas eu de réponse. En tout cas, ça n'a pas été évoqué. Et ces garages, ils sont constamment occupés par les clients des terrasses et par le personnel aussi qui vient se garer là, parce que comme ça, ils ne doivent pas payer la redevance journalière du parking. Et concernant les vitesses, vous avez évoqué le placement d'un Lidar à la rue Kessels. Alors ça, ça a déjà été fait lors d'une administration précédente. Effectivement, le Lidar avait constaté des dépassements de vitesse, donc des voitures qui avaient une moyenne de 70 ou 80 kilomètres par heure. Après, au niveau pratique, rien n'a pu être fait sur la rue Kessels parce qu'il y a le passage du bus 59 et donc les dos d'âne qui sont déjà présents ne peuvent pas être surélevés parce que la STIB après se plaint d'un inconfort des passagers. Donc ça, on est bien conscient. Par contre, pour la rue des Coteaux et la rue Fiers, vous avez cité des vitesses qui auraient diminué depuis 2022, mais on se demande à quel moment ont été effectués les contrôles. Parce que si vous venez placer un radar à 12h00

un jeudi en semaine, évidemment il n'y a personne qui circule. Ce sont des rues résidentielles en fait, il faut venir placer les contrôles au moment où les nuisances ont lieu, et c'est-à-dire pendant la soirée, en week end et surtout lors de la belle saison, quand les terrasses sont ouvertes et il y a plus de circulation. Et donc, avec les administrations précédentes, on avait aussi évoqué la nécessité de poser des obstacles physiques, parce que c'est vrai que la zone 30 existe dans toute l'agglomération, mais en fait elle n'est pas respectée. On a évoqué aussi les administrations précédentes, l'envoi de policiers, des contrôles des polices qui peuvent fonctionner, le moment où les policiers font le contrôle et après, quand le policier n'est plus là, ça recommence. Donc, on demande vraiment une solution radicale et on pense qu'il est possible de poser des casse-vitesses ou si on veut éviter le bruit des chicanes. Merci.

Madame Sauvage : Merci, Diana, merci, Madame la Bourgmestre et chacun pour l'ensemble des interventions. Je rejoins Diana dans le propos et apprécie également toutes les réponses objectives à chacun des points qui ont été donnés, avec les mesures et les contrôles, et les suites qui seront portées pour le volet propreté. En effet, c'est un vaste, un vaste travail et personnellement, je me réjouis de devenir ambassadrice pour ce pour cette portion-là éventuellement, j'ai aussi noté divers sujets au sujet des gardiens de la paix, je pense qu'en effet, il y a un gros travail à faire parce que face à l'observation de toutes ces nuisances, les voir présents, ne rien faire, il y a un manque d'opportunités auxquelles il faut répondre. Donc, si en effet leurs activités pouvaient être un peu élargies sur tous ces aspects, c'est une piste à étudier. Voilà, Merci beaucoup à tous.

Madame la Bourgmestre : Je vous remercie donc pour votre réponse, je ne serai pas très longue. Je pense que l'idée c'est aussi de maintenir de toute façon le dialogue. Juste sur le cas personnel que vous citez, c'est juste que nous sommes en séance publique et donc en fait nous ne parlons pas de cas personnel. Donc ça je vous invite peut-être ou que ces personnes reprennent aussi contact personnellement avec mon cabinet, parce qu'il y a, et avec le service mobilité, moyen de placer des potelets. Donc, je pense que là, on peut poursuivre le dialogue sur ce cas précis. En ce qui concerne les données de vitesse, écoutez, c'est la zone de police qui aussi peut à ce moment-là partager avec vous. Mais voilà, pas de nouveau ici en séance publique, mais alors lors d'une réunion avec vous, on pourra partager peut-être aussi des données de vitesse. Et de toute façon la zone de police est également en train de revoir aussi le dispositif de la zone en matière de circulation routière. Donc, il y a toute une réflexion sur certains axes de la commune aussi qui sont du côté de la police en réflexion. Mais voilà, on me dit que pour les bus, il y a peut-être aussi d'autres aménagements qui sont possibles pour ralentir, qu'il y a des tests qui ont été faits il y a peu, avec des aménagements qui diminuent la largeur de la voirie ou d'autres. Donc, il y a encore d'autres pistes qui peuvent être étudiées. Voilà, je ne vais pas être beaucoup plus longue ici mais je vous le dis, je pense que vous l'avez vu, chaque service ici a été à votre écoute et donc on continuera en effet à répondre à vos demandes. Voilà merci

Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2

La propreté publique et incivilités constantes au droit des rues Josaphat, Van Hoorde, Coteaux, Fiers, Kessels et av. Louis Bertrand - Demande de Madame Céline Sauvage

Openbare netheid en voortdurende overlast in de straten Josaphat, Van Hoorde, Coteaux, Fiers, Kessels en Louis Bertrandlaan - Verzoek van Mevrouw Céline Sauvage

Madame Sauvage a exposé son point lors des débats au point 1

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESecretaris

Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3

Hommage à M. Alain Lenglez, président du Royal Canter Schaerbeek – Proposition de dénomination d'un lieu communal

Hulde aan de heer Alain LENGLEZ, voorzitter van Royal Canter Schaarbeek – Voorstel tot benaming van een gemeentelijke plaats

Monsieur Koyuncu : Je souhaite que nous prenions un moment pour rendre hommage à Monsieur Alain Lenglez, Président du Royal Canter Schaerbeek qui nous a quitté le mois passé. Alain Lenglez était bien plus qu'un dirigeant sportif, il était un passionné et un rassembleur. A travers son engagement, il a offert à de nombreux jeunes un lieu d'apprentissage, d'excellence et de dépassement de soi. Il a contribué à faire du sport un véritable vecteur de cohésion dans notre commune. Sa disparition laisse un grand vide. Tant pour sa famille, ses proches et ses joueurs que pour l'ensemble de notre commune. Nous saluons aujourd'hui son dévouement, sa bienveillance et l'empreinte durable qu'il laisse derrière lui. Au nom du Conseil communal, j'adresse nos pensées les plus sincères à sa famille, à ses amis et à toute la famille du Royal Canter Schaerbeek. Avant de passer la parole à Madame la Bourgmestre, je voudrais dire que j'ai également une pensée pour Varol Bas, le coach du Crossing que nous avons perdu il y a plus d'une semaine. Je voudrais également adresser mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Madame la Bourgmestre, je vous cède la parole.

Madame la Bourgmestre : Merci, Monsieur le Président. Donc voilà, je me joins à ce qui a été dit. Donc, le Collège communal souhaitait rendre un hommage à un homme qui a marqué Schaerbeek. Et donc, en complément de ce que Monsieur le Président du Conseil communal vient de souligner concernant Monsieur Lenglez, son engagement était exceptionnel. Donc, pendant des années, il a fait grandir le club en intégrant des équipes féminines, en soutenant le handisport, en ouvrant la porte à tous ceux qui avaient besoin d'un cadre, d'un soutien, d'un collectif. Alain avait cette force, il transformait un club en communauté. Il a créé du lien partout où il est passé. Sa voix, son enthousiasme, son rire et on me dit que ces pics de colère, tout ça donnait du courage et de la confiance à ceux qui travaillaient à ses côtés. Son décès prématuré a touché profondément les schaerbeekois, et beaucoup d'entre vous l'ont connu comme coach, comme Président, comme compagnon de route. Et tous se souviennent de la même chose, c'est son humanité. C'était quelqu'un qui accueillait, rassemblait, écoutait et qui savait faire grandir les autres. Aujourd'hui, le Collège communal souhaite honorer cette contribution immense et en accord avec sa famille et avec le Royal Canter, nous avons décidé d'avancer vers la dénomination d'un lieu communal lié au sport qui portera son nom. C'est un geste simple, mais il est fort. Il permettra que son engagement continue d'exister et qu'il accompagne encore des jeunes, des équipes, des projets, comme il l'a toujours fait. À sa famille, à ses proches et au club, nous voulons leur dire merci, merci de nous avoir partagé un homme qui a tant donné à notre commune. Nous n'oublions ni son action, ni sa générosité, ni cette chaleur humaine qui faisait partie de lui. Cela a été dit, il laisse un vide, mais il laisse surtout, je pense, une trace. Et comme ça a également été dit par le Président du Conseil communal ces dernières semaines, notre commune a perdu plus d'un homme de valeur. Car le Crossing et évidemment sa famille et ses amis sont également en deuil après le décès de Varol Bas. Et c'est pourquoi, afin de vous proposer de respecter une minute de silence en leur mémoire, je passe la parole à Monsieur Bouhjar, notre échevin des sports, afin qu'il prononce quelques mots.

Monsieur Bouhjar : Merci, Madame la Bourgmestre. Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit. J'ai été un responsable de club sportif et je mesure pleinement la disparition d'Alain Lenglez, qui est une perte gigantesque pour le sport schaerbeekois, gigantesque. C'était le mois passé et il y a dix jours, le 16 novembre exactement, un dimanche matin, un coach qui quittait son domicile pour aller coacher ces jeunes a fait un accident de la route et a perdu la vie. Il n'a laissé personne indifférent. C'est quelqu'un que je connaissais. La famille du Crossing est endeuillée, la famille du sport schaerbeekoise et est endeuillée. C'est une perte également énorme. Il était très jeune, il avait 30 ans. Varol Bas nous a quittés ce 16 novembre. Je voudrais adresser mes plus sincères condoléances à la famille d'Alain Lenglez et je l'ai déjà fait auparavant, à la famille de Monsieur Varol Bas, à ses proches, ses amis, ses collègues. Il était gardien de la paix à Saint-Josse et à la famille du Crossing. Et là maintenant, je vous demanderai de procéder à la minute de silence pour Alain Lenglez et Monsieur Varol Bas.

* * * * *

La séance tient une minute de silence en l'honneur de Messieurs Lenglez et Varol Bas -- De vergadering respecteert een minute stilte ter er van de heer Lenglez en de heer Varol Bas

* * * * *

Monsieur Clerfayt : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, au nom de la liste du Bourgmestre et du groupe Défi ou FDF, remercier le Président, la Bourgmestre, le Collège du juste hommage que vous venez de rendre à deux sportifs schaerbeekois. Deux animateurs du sport et qui consacrent leur temps et leur

énergie à accompagner notre jeunesse, et plus particulièrement Alain Lenglez, qui était pour moi un compagnon de route, qui était candidat sur ma liste du Bourgmestre plusieurs fois et Président de la section de mon parti ici à Schaerbeek. Mais Alain était quelqu'un qui dépassait évidemment ce cadre partisan et vous l'avez dit dans vos interventions, qui était quelqu'un de simple, quelqu'un de bon, quelqu'un de chaleureux et d'attentif à chacun, quelqu'un qui ne comptait pas son temps pour les autres, pour l'intérêt général et pour développer le sport. Et à la tête du Canter, il a porté ce club au sommet, mais il a soutenu le sport féminin, à un moment où on considérait presque que le sport, c'était seulement pour les garçons. Et ce n'est pas pour rien qu'il y a plus de 15 ans déjà avec Saït Köse comme échevin des sports, on a essayé de promouvoir plus le sport féminin dans la commune et les clubs de sport, parce que Alain Lenglez avait tracé ce chemin. Et vous l'avez cité aussi. Il y a quelques années, il avait compris l'importance d'avoir une vision plus inclusive du sport en organisant du sport pour personnes porteuses de handicap. Et il avait développé dans son club un projet remarquable, soutenu d'ailleurs par la région, de clubs de sport inclusifs pour personnes porteuses de handicap. Et ce sont deux chemins importants qu'il a tracés et qui témoignent de sa faculté à bâtir des ponts, à construire, un vrai bâtisseur simple et bon, comme je l'ai dit. Et donc je suis « très honoré » de l'hommage que rend ce Conseil à sa mémoire et la décision qui sera prise de garder le souvenir de son engagement en donnant son nom à une salle sportive, afin que son exemple puisse être, je l'espère, suivi par d'autres pour continuer à développer le sport. Le sport pour tous, Le sport qui réunit, le sport qui intègre. Merci en tout cas à vous tous ici, membres du Conseil communal de cet hommage pour Alain Lenglez.

Monsieur Köse : Je remercie le Collège pour cette proposition et je voudrais aussi évoquer la mémoire d'Alain Lenglez, et vous dire à quel point cette décision de donner son nom à une salle résonne fortement pour moi. Je l'avais rencontré pour la première fois il y a 22 ans, à la fin de l'année 2003, je débute, Monsieur Clerfayt vient de le dire mon mandat d'échevin des sports et je faisais le tour des clubs de la commune. Je me souviens de cette première rencontre dans la salle des sports, de l'école, de la rue de l'agriculture, école 6. Alain présidait avec passion un club de basket féminin, le Canter. Quelques années plus tard, alors que le chantier du Kinetix touchait à sa fin, une opportunité historique se présentait et beaucoup de clubs, dont le sien, revendiquaient des créneaux dans cette future nouvelle salle. Je pense notamment à La Cordiale de Saint-Josse, équipe de basket masculin qui évoluait à l'époque dans la salle du Crossing dans des conditions vraiment très précaires. Face à cette richesse de demandes, j'ai posé une condition ambitieuse pour créer un acteur sportif fort, fusionner le commentaire et la Cordiale. Pour créer un grand club de basket portant fièrement le nom de Schaerbeek. Et c'est là qu'Alain a tout donné. Il n'a pas été dans l'obstruction, mais dans la construction. Il a compris la vision. Il a mis son énergie au service de ce projet ambitieux. Aujourd'hui, le temps nous a donné raison. Et ce succès, Alain y est pour beaucoup. Alain le dévoué, Alain le bâtisseur, Alain le soldat au sens le plus large du terme, le soldat infatigable du sport et Alain le visionnaire. La boucle est bouclée d'une manière étrange. La première fois, je l'avais rencontré dans une salle de sport et la dernière fois, c'était aussi sur un terrain, il y a deux mois, sur le site de Terdelt, après la course 1030. C'est pourquoi, au nom de notre liste, de notre liste 1030 et avec une grande émotion, nous accueillons avec un immense enthousiasme, le fait que son nom, son héritage continuera de vivre, d'inspirer et de résonner dans une salle ou sur un site sportif de Schaerbeek. C'est là qu'il aura toujours sa place. Merci.

Madame Chan : Merci, monsieur le Président. Alors, comme beaucoup d'entre nous, j'ai été profondément bouleversé par l'annonce du décès prématuré d'Alain Lenglez. Depuis 20 ans, j'ai eu l'occasion de le croiser dans notre vie schaerbeekoise, de le voir à l'œuvre. Toujours actif, toujours souriant, toujours tourné vers les autres. Alain était d'abord un homme jovial, accueillant et profondément gentil. Un homme disponible qui incarnait avec cœur et conviction les valeurs de dévouement, d'écoute et de solidarité. Alain, c'était aussi l'engagement, celui qui ne fait pas de bruit mais qui change une commune. Il fut l'une des chevilles ouvrières essentielles du Royal Canter Schaerbeek Basket Club. Pour beaucoup de jeunes, il a été un repère, un soutien, parfois même une seconde famille. Il n'était pas seulement Président de club, il était un passionné, un bâtisseur, quelqu'un qui savait fédérer, encourager et transmettre sa vision pour le club, son enthousiasme communicatif, son humour et son immense générosité laisseront une empreinte durable. Et le sport schaerbeekois perd aujourd'hui l'un de ses plus fidèles serviteurs. Je voudrais ici adresser, au nom de notre groupe et en mon nom personnel, mes pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches, ainsi qu'à toutes celles et ceux et ceux du Royal Canter Schaerbeek qui perdent aujourd'hui plus qu'un Président, ils perdent un ami. Et enfin, je souhaite ajouter que notre groupe marque son accord de principe sur la dénomination d'un lieu communal en lien avec le sport, au nom de Monsieur Alain Lenglez, sous réserve d'une concertation préalable avec sa famille.

et avec le Royal Canter. Nous pensons qu'un tel hommage serait non seulement légitime, mais aussi profondément mérité. Merci.

Madame Lahssaini : Merci. Je ne vais pas rajouter beaucoup à tout ce qui a déjà été dit. Effectivement, la commune et le sport de notre commune a connu un mois catastrophique, un mois noir avec le décès de Messieurs Lenglez et de Varol Bas. Le PTB s'associe évidemment à toutes les pensées envers leur famille, leurs amis et tous les jeunes qu'ils ont encadrés au cours de leur carrière. Évidemment, pour Monsieur Lenglez, nous soutenons également la proposition qui est faite ici d'associer un nom à un lieu, à son nom, en sa mémoire. Monsieur Alain Lenglez était, comme on l'a dit déjà, quelqu'un de très engagé dans son club. Il mettait toute son énergie, notamment pour encourager les femmes à rejoindre le club et soutenait énormément, on l'a dit aussi le handisport. C'était quelqu'un de très engagé mais aussi sincère, avec un grand cœur, qui a fait beaucoup pour son club, pour les personnes du club, Il contactait directement des jeunes qu'il avait pu rencontrer, des femmes pour les convaincre de rejoindre le club, avec une vision d'un club de basket ouvert qui peut accueillir tout le monde, où toutes les classes sociales aussi, toutes les conditions de santé financière, les différences de genre. Mais aussi, il a fait beaucoup de sacrifices pour ce club. Il a consacré une grande partie de sa vie à ce club. Et si le Royal Canter est aujourd'hui ce qu'il est, c'est-à-dire un club solide avec une présence dans toutes les catégories, une vraie école de basket, c'est principalement grâce à lui. J'ai encore une amie qui me disait ce week-end, elle joue dans ce club, elle me disait qu'il était présent régulièrement, même aux matchs de dames en P3 dans des déplacements le week end, alors qu'elle me disait quand on perdait, on était tout le temps les dernières. Mais il était quand même toujours là pour venir nous soutenir. Voilà, ça reste je pense, pour toutes les personnes qui l'ont côtoyé, quelqu'un de très important et comme l'indiquait son faire-part de décès, d'ailleurs, le Royal Kanté, c'était sa deuxième famille. Et voilà que pour lui rendre hommage, sa famille a dit qu'elle ne voulait ni fleurs ni autres artifices, mais des donations pour le club pour encourager le handisport, financer les personnes les plus précaires et c'est vraiment un hommage, je pense à sa mesure. Voilà toutes nos pensées à tous ses proches. Je vous remercie.

Monsieur Degrez : Je vous remercie Monsieur le Président, Chers collègues, au nom du groupe socialiste, je m'associe évidemment à l'hommage qui est fait à Varol Bas et Alain Lenglez ce soir. C'étaient deux figures importantes du sport Alain Lenglez, je l'ai évidemment rencontré aussi, notamment dans l'action politique qui était la mienne, et je sais quelle implication il avait dans tout ce qu'il entreprenait. Je pense que ce sont deux acteurs importants du monde sportif que Schaerbeek a perdu en finalement très peu de temps. Alors la mort est toujours une déchirure, c'est une séparation et c'est extrêmement douloureux. Mais je suis aussi convaincu que la trace qu'ils ont laissée, la présence qu'ils avaient, c'est quelque chose qui continuera à animer beaucoup, beaucoup, beaucoup d'entre nous et de ceux qui vivent dans le sport. Je présente donc, au nom du groupe socialiste, mes condoléances aux familles de Messieurs Alain Lenglez et Varol Bas.

Madame Durant : Merci, Monsieur le Président. À mon tour, évidemment, je m'associe à tout ce qui vient d'être dit à l'égard de ces deux grands sportifs, mais je voudrais aussi souligner quelque chose qui me paraît au moins aussi important que leur engagement sportif, c'est leur engagement citoyen, leur engagement humain. Dans tout ce que vous racontez de ces deux personnes, c'est bien plus que des Présidents de clubs de sport. Ce sont des citoyens qui vraiment ont donné beaucoup d'eux-mêmes. Et je pense en toute humilité, que pour nous les élus, par moment, se pencher, reconnaître et essayer d'apprendre de ses engagements citoyens est quelque chose qui pourrait tous nous être aussi extrêmement utile. Merci et condoléances à leurs proches et leurs familles.

Monsieur Ammi : Alors merci, Monsieur le Président. Je tiens d'abord à remercier le Collège d'avoir accueilli favorablement cette demande et surtout d'avoir fait un point à part entière de cette séance. C'est un geste fort, respectueux et à la hauteur de ce qu'a représenté Alain Lenglez pour notre commune. De plus, cela démontre que l'implication locale d'Alain Lenglez transcende vraiment toutes les logiques partisans. Alain n'était pas seulement un Président de club ou un ancien militaire, c'était un citoyen profondément humain, un bâtisseur de lien social à travers le sport. Il a donné de son temps, de son énergie et de sa bienveillance à des générations de jeunes, sans jamais rien attendre en retour. Il a fait du sport un outil d'inclusion, qu'il s'agisse du sport féminin ou du handisport bien avant que ça ne devienne des priorités institutionnelles. A travers cet hommage, c'est toute la commune qui reconnaît la force tranquille de l'engagement bénévole, celui qui fait battre le cœur de Schaerbeek. Et puisque nous évoquons le monde sportif schaarbeekois, je ne peux pas avoir une pensée aussi pour Varol Bas du Crossing de Schaerbeek qui lui aussi est parti trop tôt. Un autre pilier du sport local, un coach animé et respecté qui, comme Alain, a transmis les valeurs de respect, d'effort et de fraternité à travers le sport. Leur disparition, à quelques semaines d'intervalle, nous rappelle à quel point ces figures locales, souvent

discrètes, sont essentielles à notre tissu communal. Nous présentons encore une fois toutes nos condoléances aux familles, aux amis de ces deux figures locales importantes. Merci au Collège pour cet hommage et merci à tous deux pour avoir apporté à Schaerbeek tout ce qu'on a pu voir jusqu'à présent. Merci encore et on va bien évidemment soutenir cet hommage.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu le décès prématuré de Monsieur Alain LENGLEZ, président du Royal Canter Schaerbeek, survenu le 30 octobre 2025 ;

Vu l'émotion profonde suscitée parmi les Schaerbeekois, en particulier au sein du club et de la jeunesse qu'il a accompagnée ;

Considérant l'engagement exceptionnel de Monsieur Alain LENGLEZ en faveur du sport, de la jeunesse, de l'intégration sociale et du vivre-ensemble, notamment par la création d'équipes féminines et de handisport ;

Considérant ses qualités humaines, sa passion, sa disponibilité, son investissement constant au service de la collectivité et de la cohésion sociale ;

Considérant la volonté du Collège de lui rendre un hommage à la hauteur de son action et de son impact durable sur la vie sportive schaerbeekoise ;

Considérant qu'il importe d'associer le Royal Canter et la famille d'Alain LENGLEZ à toute initiative de commémoration ;

DECIDE :

Article 1 :

De rendre hommage à Monsieur Alain LENGLEZ pour son engagement exceptionnel en faveur du sport, de la jeunesse, de l'inclusion sociale et du vivre-ensemble à Schaerbeek.

Article 2 :

De marquer son accord de principe sur la dénomination d'un lieu communal en lien avec le sport au nom de Monsieur Alain LENGLEZ, sous réserve d'une concertation préalable avec la famille et le Royal Canter.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien het vroegtijdige overlijden van de heer Alain LENGLEZ, voorzitter van Royal Canter Schaarbeek, op 30 oktober 2025;

Gezien de diepe ontroering binnen de Schaarbeekse gemeenschap, in het bijzonder bij de club en de jongeren die hij heeft begeleid;

Overwegende de uitzonderlijke inzet van de heer Alain LENGLEZ voor sport, jeugd, sociale integratie en samenleven, onder meer door de oprichting van vrouwen teams en G-sport teams;

Overwegende zijn menselijke kwaliteiten, zijn passie, zijn beschikbaarheid en zijn voortdurende inzet voor de gemeenschap en de sociale samenhang;

Overwegende dat het College hem een eerbetoon wil brengen dat in verhouding staat tot zijn engagement en blijvende impact op het sportleven in Schaarbeek;

Overwegende dat het essentieel is Royal Canter en de familie van Alain LENGLEZ bij elke herdenkingsinitiatief te betrekken;

BESLUIT :

Artikel 1 :

De heer Alain LENGLEZ te erkennen en te huldigen voor zijn uitzonderlijke inzet voor sport, jeugd, sociale inclusie en samenleven in Schaarbeek.

Artikel 2 :

Zijn principiële akkoord te geven om een gemeentelijke plaats met band tot sport te benoemen naar de heer Alain LENGLEZ, onder voorbehoud van voorafgaand overleg met de familie en Royal Canter.

Bureau des Assemblées -- Kantoort der Vergaderingen
Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

Commissions du Conseil communal - Modifications - Pour information

Commissies van de Gemeenteraad - Wijzigingen - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale et notamment ses articles 100, 117 et 120;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal ;

Vu la délibération du conseil communal du 2 décembre 2024 portant création des commissions ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 octobre 2025 et du 18 novembre 2025

PREND POUR INFORMATION

La modification du jour et de l'heure des commissions 7 et 10 comme suit :

Commission 7 : le mardi qui précède le Conseil communal entre 19h et 19h45.

Commission 10 : le jeudi qui précède le Conseil communal entre 19h et 19h45

1. La modification des membres dans la composition des commissions ci-dessous :

Commission 1 : Sécurité Urbaine - Stratégie du Développement Urbain - Relations extérieures
- Patrimoine et Culture Fr

Remplacer Monsieur Yvan de Beaufort par Monsieur Salih DEMIRHAN

Commission 5 : Population - Affaires Juridiques - Assurances - Gestion de la Relation Citoyenne

Remplacer Monsieur Yvan de Beaufort par Monsieur Salih DEMIRHAN

Commission 6 : Sports - Prévention - Cohésion Sociale - Jeunesse - Cultes

Remplacer Monsieur Yvan de Beaufort par Monsieur Salih DEMIRHAN

Commission 9 : Propreté Publique - Espaces Verts - Petite Enfance - Enfance - Accueil extra-scolaire
- Bien-être animal

Remplacer Monsieur Yvan de Beaufort par Monsieur Salih DEMIRHAN

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikelen 100, 117 en 120;

Gelet op het intern huishoudelijk reglement van de gemeenteraad;

Gelet op het raadsbesluit dd 2 december 2024 bij dewelke commissies gecreëerd werden;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 21 oktober 2025 en 18 november 2025;

NEEMT TER INFORMATIE

1. De wijziging van de dag en uur van de commissies 7 en 10 als volgt :
 - Commissie 7 : dinsdag voorafgaand de gemeenteraad tussen 19u en 19u45
 - Commissie 10 : donderdag voorafgaand de gemeenteraad tussen 19u en 19u45
2. De wijziging van de leden in de samenstelling van de hieronder vermelde commissies :
 - **Commissie 1 : Stedelijke Veiligheid - Transversaal Strategisch Plan - Externe Relaties - Erfgoed en Franstalige Cultuur**
 - De heer Yvan de Beaufort wordt vervangen door de heer Salih DEMIRHAN
 - **Commissie 5 : Bevolking - Juridische Zaken - Verzekeringen - Beheer van de Relatie met de Burger**
 - De heer Yvan de Beaufort wordt vervangen door de heer Salih DEMIRHAN
 - **Commissie 6 : Sport - Preventie - Sociale cohesie - Eredienst - Jeugd**
 - De heer Yvan de Beaufort wordt vervangen door de heer Salih DEMIRHAN
 - **Commissie 9 : Openbare netheid - Groene Ruimten - Jonge Kind - Kinderen - Naschoolse opvang - Dierenwelzijn**
 - De heer Yvan de Beaufort wordt vervangen door de heer Salih DEMIRHAN

Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5

Port de Bruxelles s.a. - Assemblée Générale Extraordinaire - 21.11.2025 - Pour information

Port de Bruxelles s.a. - Buitengewone Algemene Vergadering - 21.11.2025 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu l'Ordonnance du 3 décembre 1992 relative à la création d'un organisme public doté de la personnalité juridique, la Société régionale du Port de Bruxelles ;

Vu le mail du 29 octobre 2025 de la Société régionale du Port de Bruxelles invitant la Commune de Schaerbeek à participer à une assemblée générale extraordinaire se tenant le 21 novembre 2025 ;

Vu l'ordre du jour visant à désigner un administrateur représentant les communes associées (Saint-Josse-ten-Noode succède à Anderlecht) ;

Considérant que les points à modifier ne portent pas sur des éléments essentiels ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 4 novembre 2025 ;

DECIDE

1. De prendre acte de la désignation d'un nouvel administrateur représentant les communes associées ;
2. De prendre acte que Monsieur Salih DEMIRHAN représentera la Commune lors de cette assemblée générale extraordinaire ;

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de ordonnantie van 3 december 1992 betreffende de oprichting van een openbare vereniging met rechtspersoonlijkheid, de Gewestelijke Vereniging Haven van Brussel;

Gezien de mail van 29 oktober 2025 van de Gewestelijke Vereniging Haven van Brussel waarin de gemeente Schaarbeek wordt uitgenodigd om deel te nemen aan een buitengewone algemene vergadering die op 21 november 2025 zal worden gehouden;

Gezien de agenda met als doel een bestuurder aan te wijzen die de aangesloten gemeenten vertegenwoordigt (Sint-Joost-ten-Node volgt Anderlecht op);

Overwegende dat de te wijzigen punten geen betrekking hebben op essentiële elementen

Op het voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 4 november 2025 ;

BESLUIT

1. Kennis te nemen van de benoeming van een nieuwe bestuurder die de aangesloten gemeenten vertegenwoordigt;
2. Te noteren dat de heer Salih DEMIRHAN de gemeente zal vertegenwoordigen tijdens deze buitengewone algemene vergadering;

Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6

CREAT - Assemblée Générale Extraordinaire - 16 décembre 2025 - Pour information

CREAT - Buitengewone Algemene Vergadering - 16 december 2025 - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les statuts de Creat Services dv ;

Vu que la commune de Schaerbeek est affiliée à Creat Services dv ;

Vu la lettre de convocation à l'assemblée générale extraordinaire de Creat Service dv du 16 décembre 2025, dans laquelle l'ordre du jour a été communiqué ;

Vu les dispositions du décret sur l'administration locale ;

Vu l'ordre du jour ;

1. Modification du capital
2. Mise à jour des annexes 1 et 2 des statuts suite à la modification du capital
3. Rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association de services, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre en 2026 (conformément aux articles 432 et 459 du décret sur l'administration locale)
4. Budget 2026 (conformément à l'article 432 du décret sur l'administration locale)
5. Nominations statutaires
6. Divers

Considérant que les points à modifier ne portent pas sur des éléments essentiels ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025 ;

DECIDE

1. D'approuver l'ordre du jour ;
2. De prendre acte que Monsieur Cédric MAHIEU représentera la Commune lors de cette assemblée générale extraordinaire ;
3. De transmettre la présente décision par e-mail à Creat Service dv.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de statuten van Creat Services dv ;

Gelet op het feit dat de Gemeente Schaarbeek aangesloten is bij Creat Services dv ;

Gelet op de oproepingsbrief voor de Buitengewone Algemene Vergadering van Creat Service dv op 16 december 2025, waarin de agenda werd meegedeeld ;

Gelet op de bepalingen van het Decreet over het Lokaal Bestuur ;

Gezien de agenda;

1. Wijziging van vermogen
2. Actualisering van bijlagen 1 en 2 aan de statuten ingevolge wijziging van vermogen
3. Evaluatieverslag met betrekking tot de werking van de dienstverlenende vereniging, het ondernemingsplan 2025-2030, de te ontwikkelen activiteiten en de te volgen strategie 2026 (overeenkomstig art. 432 en 459 Decreet over het Lokaal Bestuur)
4. Begroting 2026 (overeenkomstig artikel 432 Decreet over het Lokaal Bestuur)
5. Statutaire benoemingen
6. Varia

Overwegende dat de te wijzigen punten geen betrekking hebben op essentiële elementen;

Op het voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025 ;

BESLUIT

1. De agendapunten goed te keuren ;
2. Te noteren dat de heer Cédric MAHIEU de gemeente zal vertegenwoordigen tijdens deze buitengewone algemene vergadering ;
3. Dit besluit per e-mail door te sturen naar CREAT Service dv.

FINANCES / RECEVEUR COMMUNAL -- FINANCIËN / GEMEENTEONTVANGER

Dépenses de subventions et Tutelle -- Subsidie uitgaven en Voogdij

Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

Budget 2026 du C.P.A.S. - Approbation

Begroting 2026 van het O.C.M.W. - Goedkeuring

Madame Sönmez : Donc le budget 2026 intègre les recettes et les dépenses liées à la première vague des mesures d'exclusion du chômage, c'est-à-dire les demandes introduites entre le 1^{er} janvier et le 30 avril,

calculées conformément aux instructions complémentaires de la circulaire relative à l'élaboration du budget 2026 des CPAS. Pour le reste, les recettes et dépenses correspondent à celles prévues pour 2026 dans le plan triennal qui a déjà été voté. Donc le budget par rapport au plan 2026, on constate une augmentation des recettes de transfert. Ce sont les subsides, les dépenses de redistribution, ce sont les aides sociales et les frais de personnel. C'est lié à l'intégration dans le budget 2026, des recettes et dépenses liées aux exclusions du chômage. L'impact financier des mesures d'exclusion du chômage, nous avons retenu l'hypothèse de la circulaire budgétaire 2026, à savoir que 32 % des personnes exclues pourraient prétendre à un risque et en bénéficieraient dès le premier jour d'exclusion. Ce qui fait plus ou moins 1104 personnes exclues du chômage pourrait ainsi prétendre au risque durant cette première vague. Si je dis bien, le taux de 32 % est confirmé. A ce stade, seul l'impact financier de la première vague, sans effet sur le montant de la dotation communale est intégré au budget 2026. Les exclusions de la deuxième vague seront intégrées au budget 2026 en modification budgétaire. À ce moment-là, nous devrions avoir une vision plus claire de l'impact financier des mesures de l'exclusion du chômage et des besoins supplémentaires du CPAS en lien avec ce nouveau public. Les hypothèses retenues à ce stade seront, si nécessaire, ajustées. Les dépenses de redistribution, risques liés aux exclusions de la première vague, estimées à 16.646.358€ seront remboursés par le ministère à 100 %. Il est prévu une intervention spécifique du PIIS, à savoir une allocation pour frais de personnel doublée à 1 036 € par personne. L'intervention du SPIS est actuellement fixée à 518€ par dossier. Pour les exclus du chômage, cette intervention passera à 1 036 € par personne. Cela représente une recette complémentaire de 945.853 €, qui couvre les frais de personnel supplémentaire à engager pour accueillir et assurer le suivi des dossiers de ce nouveau public. En aide sociale, nous tablons sur l'hypothèse d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires du RI et du RIS en 2026, exclus hors du chômage. Cette stabilisation est confirmée par le baromètre social fin juillet 2025, il est prévu une indexation de 2 % de RI et RIS par rapport au montant inscrit au budget 2025. L'enveloppe budgétaire dédiée aux aides facultatives est sur le fond propre n'est pas indexée sauf pour les frais d'hébergement des personnes âgées en maison de repos. Par rapport au budget 2025, nous prévoyons une augmentation des frais d'hébergement des personnes âgées en maison de repos externe compte tenu de la fermeture de l'ADL, une diminution d'intervention dans les frais pharmaceutiques. Impact de la diminution des cartes de santé. Une augmentation des aides en nature pour financer les aides en pauvreté infantile suite à la disparition des subsides participation et activation sociale en recettes d'exploitation. En prestations, il s'agit principalement des facturations de maisons de repos et travailleurs en insertion article 60, loyer et subsides couvrant des frais de personnel, des frais de personnel. La diminution par rapport au budget 2025 s'explique par la fermeture de l'ADL. En transfert, ce sont les subsides, il s'agit principalement des remboursements de RIS et RIS par le PIIS, des subsides énergie, des subsides PIIS pour des frais de personnel, des interventions IRISCARE pour les maisons de repos et fonds spécial à l'aide sociale et la dotation communale évidemment. En dépenses d'exploitation, nous prévoyons d'engager 361 travailleurs en insertion 60, article 60 sur l'année 2026, soit une diminution de 9 ETP par rapport à 2025 en raison de la fermeture d'Albert Delatour qui occupait ces 9 travailleurs et conformément au plan triennal, le budget 2026 tient compte de l'indexation des salaires de 2 % ? l'augmentation barémique de 1,3 %. Le coût supplémentaire de 14 AS sociaux qui vont être engagés d'ici fin 2025, une diminution des frais de personnel prévu et ça, c'est déjà le cas, parce qu'avec la fermeture de l'ADL et l'augmentation de l'occupation des cadres de la maison de repos Cerisier suite à l'augmentation du nombre de lits agréés. Compte tenu de l'augmentation attendue du public lié aux exclus de chômage, il est prévu d'engager aussi 16 ETP pour un coût salarial total de 945 000 €. En frais de fonctionnement, les dépenses en frais de fonctionnement prévues au budget 2026 diminuent de 1 077 693 € par rapport aux comptes 2024 en raison de la fermeture de l'ADL. Si l'on exclut l'effet de cette fermeture, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,3 par rapport à 2024, soit une hausse inférieure à la limite de croissance de 3,6 % fixé par la circulaire budgétaire. En dépenses d'investissement, nous avons pour la Cerisaie 1 077 000 et pour les travaux de maintenance du bâtiment, le réaménagement, des abords matériels des locaux d'hébergement, logiciel de gestion et achat de matériel. Pour le Silver, nous avons 41 727 €. Alors pour la rénovation du patrimoine Latinis, nous avons 250 000 € et d'autres investissements pour la gestion d'accès, achat de PC, migration téléphonique et autres et autres investissements informatiques. Alors pour la dette, il s'agit des tranches d'emprunts contractés au cours des années précédentes à rembourser en 2026. En prélèvements, nous avons un transfert de fonds. C'est dû à un produit de vente de terrain. Quand j'en ai parlé aussi à la commission hier, c'est un terrain qui se situe à Rhode-Saint-Genèse et c'est une estimation de +/- 260 000 € qui a été établie en 2019. Et en prélèvement, il est prévu un prélèvement sur le fonds de réserve d'investissement pour financer les dépenses du service investissement. Voilà. Je vous remercie.

Madame Lahssaini : Merci, Madame la Présidente pour votre présentation, qu'on avait eu l'occasion de découvrir aussi en commission. Je ne vous apprends rien en vous disant que le gouvernement NVA et MR/Engagés impose une politique d'austérité brutale aux communes. Que ce gouvernement fédéral est un véritable gouvernement de menteurs qui a promis de ne pas augmenter les taxes, de favoriser le travail, mais qui maintenant exige des coupes dans les services publics, notamment communaux, du fait de l'austérité qui fait planer sur toute la société. Cette situation frappe aussi la qualité de vie des citoyens, mais aussi nos services, notamment au CPAS. C'est pour cela aussi que des centaines de milliers de travailleurs étaient en grève ces derniers jours, aussi dans nos CPAS, dans les services publics. Ça, c'est le cadre et on sait bien que notre CPAS, va être touché de plein fouet par l'exclusion massive de personnes bénéficiant des allocations de chômage. Il y a plusieurs centaines de personnes, au mois de janvier, qui n'auront plus de revenus du chômage et qui vont chercher une autre façon de pouvoir vivre. Et une façon de pouvoir vivre, c'est d'essayer de voir si le CPAS peut les aider pour avoir le minimum vital. Il y aura plusieurs centaines de personnes en janvier, plusieurs milliers dans les mois qui vont suivre. Ça, c'est un fait. Le gouvernement nous donne des chiffres qui sont probablement sous-évalués et il nous dit Il y aura plusieurs, peut-être 600 personnes en janvier à Schaerbeek, qui demanderont l'aide parce qu'elles n'auront pas de revenus du chômage. Et ils disent de façon un peu bizarre que seulement un tiers des gens auront droit au CPAS, que un tiers des gens retrouveront magiquement du travail et qu'un tiers des gens disparaîtront dans la nature. Déjà, je trouve un peu bizarre cette politique qui se base sur le fait que 30 % des gens disparaissent et on ne sait pas quoi pour survivre, mais soit. Mais par rapport à ces 30 % de gens qui viendraient, qui auraient droit au CPAS, c'est un chiffre qui, à mon sens, est sous-évalué et ne tient pas compte du fait que beaucoup de gens viendront quand même toquer à la porte du CPAS pour demander de l'aide, peut-être à laquelle ils n'auront pas droit parce qu'ils cohabitent par exemple avec leur mari qui a un revenu. Ça, c'est la situation objective. Et face à ça, ce qui me dérange un tout petit peu dans la façon dont on présente les choses pour le CPAS de Schaerbeek, c'est que d'abord, vous ne dites pas la gravité de la situation, la gravité de la situation, notamment pour les travailleurs du CPAS et aussi que notre CPAS n'est pas prêt en fait, il n'est pas prêt pour, en janvier, accueillir de nouvelles personnes. Ça fait des années qu'avec le PTB, on va soutenir les travailleurs du CPAS, les assistantes sociales, mais aussi les agents administratifs, les agents d'accueil qui ont déjà très souvent exprimé leur détresse parce qu'ils ont trop de travail, ils ont trop de dossiers à gérer et pas assez de moyens pour le faire. Et là, on va avoir des centaines de personnes qui vont se présenter au CPAS. Et en fait, rien ou presque n'est prêt. Vous nous avez dit on va engager. Il y a 14 assistants sociaux qui ont perdu leur travail suite à la fin de subsides de la Région bruxelloise. Ils n'ont pas été réengagés actuellement. Vous nous avez dit Il n'y a que 5 assistants sociaux qui ont été réengagés. Vous nous dites on vise 22 assistants sociaux supplémentaires. Il n'y en a que 5 aujourd'hui, et le mois de janvier, c'est demain. Et donc, dans la présentation que vous nous faites, ce qui me dérange vraiment, c'est que vous ne nous dites pas en fait, ça ne va pas marcher, il va y avoir des problèmes et les travailleurs du CPAS vont avoir un problème, et les citoyens vont avoir un problème parce qu'ils ne pourront pas être aiguillés dans les temps et avec les moyens suffisants. Bien sûr, on sait la catastrophe sociale, mais dans ce cadre-là, je trouve qu'il faut avoir au moins un peu de clarté par rapport aux citoyens, par rapport aux travailleurs, sur le fait que ça ne va pas aller, très probablement. Et puis voilà, il y a les réductions de dépenses que vous nous avez dites. Les lignes de conduite par rapport notamment aux dépenses médicales, vont évoluer. Cela veut dire, en gros, c'est une façon toujours un peu détournée de dire en fait, on ne va plus accorder la carte médicale à un certain nombre de gens, on ne va plus accorder les remboursements de frais pharmaceutiques. Ça aussi, ça va avoir concrètement, ça va avoir des effets sur la situation des gens. Il va y avoir moins d'articles 60, donc moins de gens remis à l'emploi, alors que justement, on prétend qu'on veut remettre à l'emploi tout un tas de bénéficiaires du CPAS. Il va y avoir des différentes réductions de dépenses dans les différents services, et tout ça ne va pas améliorer les conditions de travail. Donc, voilà, nous, on soutiendra, bien sûr, comme on l'a fait lors de ces grèves, les travailleurs pour qu'ils réclament des meilleures conditions de travail, un refinancement des communes, des CPAS et aussi la fin de ces mesures qui privent de revenus toute une catégorie de personnes sans avoir de possibilité de leur fournir un travail adéquat à la suite. Voilà, je vous remercie.

Monsieur Degrez : Je vous remercie, Monsieur le Président, Chers collègues, permettez-moi d'abord de remercier Madame la Présidente pour sa présentation de lundi en commission réunie et la présentation de ce jour, ainsi qu'évidemment toutes les équipes du CPAS, les Conseillers de l'action sociale pour le sérieux du travail accompli dans un contexte compliqué. Le contexte est compliqué parce qu'il est rempli d'incertitudes. On sait que cela va être compliqué dans les CPAS du pays, avec les vagues d'exclus du chômage à partir de janvier. La presse en parle régulièrement. C'est évidemment une réforme aussi

injuste et inefficace pour les communes populaires comme Schaerbeek. Je pense aussi évidemment à ceux et celles dans de nombreux ménages schaarbeekois. On parle tout de même de plus de 4700 schaarbeekois à l'horizon 2027, qu'on va balancer dans un autre système, sans moyens suffisants pour les accompagner vers l'emploi, mais aussi aux travailleurs sociaux qui vont devoir, sur le terrain, gérer ces vagues. Deux images me viennent à l'esprit. Je pense qu'elles sont parlantes. On est face à un mur et on sait qu'il est haut. Et pour nous préparer, c'est en partie une bouteille à encre. Pourquoi ? Parce que, par exemple, l'ONEM refuse de communiquer la liste des personnes concernées au CPAS, il est impossible d'anticiper. Les moyens compensatoires dépendent d'un traitement du dossier dans le premier semestre, ne sont absolument pas compensatoires de l'État fédéral et ne sont absolument pas garantis sur la durée. Pour les personnes n'ayant pas droit au RIS, les demandes d'aide sociale annexes risquent d'augmenter. Cela a été dit, il faudra signer des PIS et espérer des remises à l'emploi. Mais est-ce qu'on pense réellement que le CPAS, comme d'autres grands CPAS, va réussir à remettre rapidement dans un emploi de qualité des personnes qui en sont éloignées. Poser la question, c'est y répondre, c'est non. Il faut être clair, ce n'est pas seulement que ces exclusions visent à ne plus à faire des économies sur le dos des plus pauvres et des communes plus précarisées comme la nôtre, qui a créé de l'emploi. Cette réforme est clairement mal préparée par le niveau fédéral et mal anticipé, et je me joins à cet égard, à la demande des CPAS bruxellois, d'un report de notre côté. Pourtant, notre CPAS se prépare à ces vagues avec les informations dont elle dispose, avec les moyens dont elle dispose. Ce sont des opérations de communication, bien entendu, des séances d'information, des affiches, des flyers et je remercie le CPAS pour cet engagement, mais aussi des engagements d'assistants sociaux et travailleurs administratifs, 16 agents de plus qui est prévu au budget 2026 dont on parle pour compléter les 14 assistants sociaux engagés fin de cette année. Avec le groupe socialiste, nous pensons que quoi qu'on puisse penser du fond de cette réforme, et je pense avoir été clair à ce sujet, tout doit être mis en œuvre pour accompagner correctement et traiter dignement ces personnes. Alors, Madame la Présidente, vous l'avez dit, l'impact financier de la première vague est déjà repris dans le budget. Certes, l'estimation de 32 % préconisée par la circulaire paraît un peu trop optimiste de mon point de vue. C'est sans doute vrai pour des communes plus favorisées, mais ce ne sera pas le cas chez nous. Dois-je rappeler que nous avons ici, à Schaerbeek, une population plus importante qui bénéficie d'un RIS. Juste deux chiffres : pour la part de la population 18 64, la part de la population active qui bénéficie d'un RIS à Schaerbeek, c'est à 9 % quand la moyenne régionale est à 6.4. Alors, ce budget est conforme au plan que nous avons discuté et soutenu, il y a seulement quelques semaines, et comme l'a très bien rappelé Madame la Présidente, des ajustements devront sans doute être opérés pendant l'année en fonction des vagues successives. Nous y serons, nous groupes socialistes, attentifs, car nous rappelons fermement que ni les schaarbeekois les plus pauvres, ni les travailleurs sociaux, qui doivent être une variable d'ajustement. J'ai dit.

Monsieur Ammi : Merci, Monsieur le Président. Alors, soyons honnêtes, si ce budget 2026 arrive tant bien que mal à rester debout, ce n'est que grâce aux économies massives réalisées sur la fermeture de la maison de repos Albert Delatour. Mais on ne va pas revenir là-dessus. Le plus grave n'est même pas là. Votre budget repose sur un scénario extraordinairement optimiste concernant la réforme du chômage. En effet, vous sous-évaluez les dépenses à venir. Mais surtout, vous sous évaluez les dépenses à venir. Donc vous partez sur une estimation de 32 % d'exclus qui finiraient en RIS. Très bien. Mais combien seront-ils à se présenter au CPAS simplement pour vérifier leurs droits ? En plus de cela, il y a encore les personnes qui viennent demander d'autres aides qui ne sont pas spécialement RIS, qui vont aussi se rajouter à cette file. Combien n'auront pas le droit aux aides ? On ne le sait pas encore. Donc là, on voit clairement que vous sous-évaluez clairement la charge de travail, les délais légaux, les visites à domicile, l'analyse sociale, la rédaction des rapports, les comités, les recours, etc. Faites une erreur d'estimation en amont à ce niveau, ce n'est pas anodin, c'est provoquer un tsunami. Donc on parle de vague, mais là on parle carrément de tsunami dans le sens où lors des comptes, on devra voir si vous êtes vraiment bien à l'équilibre, comme vous le prétendez, là, à ce moment-là. Pour rappel, l'article 106 de la nouvelle loi communale est clair c'est la commune qui doit renflouer tous les trous. Donc toute erreur dans vos prévisions vont exploser la situation actuelle qui est quand même catastrophique. Donc, on va s'arrêter là-dessus juste en vous disant qu'on sera attentif sur ce qui va se passer pour la suite et qu'on aimerait quand même avoir autre chose que des estimations à doigts levés pour voir le sens du vent. Et voilà, Merci à vous.

Madame Lita : Tout d'abord l'achat du nouveau siège social dans les plus brefs délais. Nous soutenons bien évidemment cette acquisition. C'est un investissement qui va clairement dans le sens de la réduction des dépenses des CPAS, en tout du moins sur le long terme, mais également de la commune. Ensuite, concernant le renforcement des équipes, nous prenons note de l'engagement des 14 assistants sociaux

supplémentaires pour répondre à la réforme Arizona. Cette réforme, que nombreux pensent mauvaise, ne pourra se faire sans l'aide des CPAS clairement. Et si mes collègues pensent que c'est une catastrophe annoncée, mon groupe est plutôt certain que ce sera toujours mieux que les 20 dernières années de politiques qui les ont menées, et totalement raté. Et oui, il faut que les CPAS se préparent, c'est même indispensable. Les travailleurs sociaux ont déjà fortement été sollicités et il était important de leur donner des moyens réels pour absorber cette nouvelle charge. Je rappelle par ailleurs que le fédéral a prévu des financements et que, contrairement à la région, ils ont obtenu un budget. Nous resterons attentifs donc à ce que ce renfort apporte un soutien concret sur le terrain. Sur la question de l'accompagnement des publics précarisés et de l'amélioration des aides, nous soutenons les efforts entrepris par le CPAS. Dans un contexte où cette demande augmente, il faut évidemment garantir ces aides efficaces. S'agissant de l'article 60, nous rappelons son importance comme outil d'insertion. Nous encourageons le CPAS à continuer à développer des partenariats pour offrir davantage d'opportunités, notamment dans le secteur en pénurie. Enfin, quelques mots sur la maison de repos de la Cerisaie. La seule, le seul finalement CPAS sur notre territoire public. Il est important pour mon groupe de mener à bien autant de suivi que possible, afin d'y améliorer le bien-être de nos aînés. Nous prenons donc acte de la réduction du déficit et de la stabilisation de la gestion. C'est un signal positif et nous resterons attentifs à ce que la qualité d'accueil reste au centre des priorités. Et je terminerai sur un point saluer tout simplement les équipes du CPAS. Elles restent mobilisées au quotidien pour accompagner les schaarbeekoïses et les engagements, en tous cas méritent d'être reconnus. Merci à eux.

Monsieur Verzin : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole à ce stade. Merci à Madame la Présidente du CPAS pour son exposé succinct. Monsieur le Président, chers collègues, jamais la pauvreté et l'exclusion sociale n'ont été aussi forts qu'aujourd'hui à Schaerbeek. Quelque 8000 bénéficiaires du RIS vont s'ajouter à partir du 1^{er} janvier 4700 personnes exclues du chômage, soit 50 % d'augmentation en un an, cela représente quasi 10 % de la population totale et probablement plus de 20 % de la population adulte de Schaerbeek. Parmi les 3400 exclus de la première vague, il est plus que probable, comme l'a dit Monsieur Clerfayt en commission, que 75 % d'entre eux s'adresseront au CPAS pour obtenir le RIS. Alors que la réponse soit positive ou négative. Tous les dossiers devront être traités avant le 30 juin, pour que les dossiers éligibles puissent bénéficier d'un remboursement à 100 % par le fédéral. Le recrutement d'assistants sociaux supplémentaires et d'assistants administratifs est donc essentiel pour permettre de traiter les demandes dans les 30 jours comme la loi l'exige, et surtout pour ne pas créer de discrimination entre les différentes catégories de demandeurs. À ce jour, votre majorité n'a prévu et budgété que le rétablissement des 14 contrats qu'elle avait supprimés au mois de juin et qui permettaient à chaque AS de ne traiter qu'environ 110 dossiers par mois. Rien, absolument rien n'est prévu dans ce budget pour recruter de nouveaux AS supplémentaires, appelés à gérer les 3400 nouveaux dossiers, alors que la Ville de Bruxelles, par exemple, a d'ores et déjà budgété l'engagement de 20 assistants sociaux supplémentaires pour gérer les 7800 dossiers qui vont arriver à Bruxelles-ville. Dès janvier, ce sont donc pas moins de 12 assistants sociaux supplémentaires qu'il faudrait engager en urgence pour suivre les normes de Bruxelles-ville. Or, à ce jour, et on l'a déjà dit, à un mois de la date butoir, seuls 5 assistants sociaux ont été recrutés sur les 14 prévus et sur les 12 à prévoir. L'engorgement des services est d'autant plus visible que l'absentéisme fait des ravages. Il est à Schaerbeek de l'ordre de 15 à 16 %, là où, dans d'autres communes dont la typologie est semblable à celle de Schaerbeek, il n'est que de 2 à 3 %. Cet absentéisme se manifeste évidemment aussi à l'accueil des candidats bénéficiaires par les agents chargés de la sécurisation des lieux d'accueil. Il est donc largement prévisible que les services du CPAS soient amenés à travailler en bureau fermé, en laissant de nombreux candidats sur le carreau, faute d'un aménagement de lieu d'accueil supplémentaire spécifique supplémentaire. Faute aussi d'une augmentation significative du nombre d'assistants sociaux et d'assistants administratifs pour accueillir les candidats. Il ne faut donc pas être grand clerc pour se rendre compte que des incidents vont se multiplier entre les différentes catégories de candidats et déboucheront sur une situation chaotique. Ce chaos, en réalité, n'est que la résultante de l'impéritie de la majorité, incapable depuis plusieurs mois de prendre les décisions qui s'imposent. La raison principale en est l'absence de management de la présidence, incapable de fixer des objectifs et d'assumer les fonctions pour lesquelles elle est largement payée, on va dire ça comme ça, mais en raison aussi, et je voudrais y insister, de l'absentéisme qui sévit parmi les Conseillers, tant dans la majorité que dans l'opposition, mais aussi du présentéisme ou des Conseillers de la majorité sont physiquement présents mais ne suivent pas les débats, en réalité plongés qu'ils sont dans leur PC par d'autres centres d'intérêts, alors même que plusieurs Conseillers de la majorité et de l'opposition qui dénoncent cette situation ne sont ni écoutés ni entendus. Tous les ingrédients sont donc réunis pour provoquer dès janvier 1 crise majeure de l'accueil, renforcé par un budget construit à l'envers

puisqu'il est basé sur une dotation communale fixée à l'avance, sans tenir compte des besoins réels exprimés par les services. Rien n'est en effet budgété, de surcroît pour les 2200 exclus de la deuxième vague, alors que tous les paramètres sont connus et que, cerise sur le gâteau, les 100 % de remboursement ne seront acquis que si, en parallèle, un parcours de réinsertion aux candidats éligibles au RIS est mis en place. Or, à ce jour, à ma connaissance, aucune décision relative au plan individuel d'insertion sociale n'a été soumise et forcément approuvée par le Conseil de l'action sociale. En conclusion, à ce stade, il est évident que le chiffre de 32 % de dossiers éligibles est totalement sous-estimé. Il est évident que l'inertie la plus complète caractérise cette majorité dans le suivi de la fermeture de la maison de repos ADL. Il est évident que le caractère hétéroclite de la majorité et la faiblesse de sa représentation au CPAS ne débouche que sur un seul résultat, celui de désespérer les schaarbeekois les plus fragilisés. J'ai dit et j'attends vos réponses.

Madame Gervais : Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe Ecolo Groupe, d'abord, je salue le délai incroyable qui a fait qu'une majorité mise en place en mai puisse déposer un budget qui tient la route 6 mois plus tard. Seconde commune bruxelloise à le faire et bravo ! C'est aussi l'occasion de remercier toutes les personnes, les services qui ont assuré le suivi en tableaux, en indicateurs de décisions que le CPAS a construites avec négociation, opiniâtreté et volonté d'être à temps, merci. Ce budget présenté en novembre va empêcher le CPAS de naviguer à vue les premiers mois de l'année et dès le 1^{er} janvier 2026, il y a un cap. Et ce n'est pas rien quand il y a un avis de grosse tempête, vu les mesures d'Arizona qui vont tomber. Je salue, au nom du groupe Ecolo-groen, l'anticipation. On tient compte de l'impact des mesures Arizona tant qu'on peut le faire, notamment les engagements de quatorze assistants sociaux, des assistants administratifs pour assurer le suivi si les hypothèses se confirment. Mais rappelons quand même que si on vise 110 dossiers par assistant social, c'est moins évidemment que ce qui se passe maintenant, mais c'est encore beaucoup trop. La moyenne pour qu'on puisse être efficace et respectueux, c'est de 70 à 80 dossiers par assistante sociale, je le répète. Je souligne aussi quelques mesures parmi d'autres, qui sont le miroir de la continuité des missions de notre CPAS. Parce qu'il y a aussi des choses qu'on peut voir du côté pile. Le budget comprend des aménagements pour l'aménagement de la Cerisaie. Des moyens pour les aides facultatives. Le bâtiment de la résidence ADL va répondre d'une autre manière aux besoins de solidarité. 361 travailleurs et travailleuses en insertion sous la forme d'article 60. Mais il y a un grand mais. Nous avons deux inquiétudes. La première, c'est les hypothèses, comme beaucoup parmi nous le rappellent, concernant cette fameuse première vague, appellation ceci dit très discutable. Vont-elles être vérifier ces hypothèses ? Quid de ce fameux pourcentage de 32 % ? Les mesures en place seront-elles suffisantes pour un traitement efficace et digne de l'ensemble des demandes, qui seront évidemment supérieures aux 32 %. Pour le respect des conditions de travail des employés du CPAS et dans le cadre financier prévu dans le budget. Et le point subsidiaire, quand même, c'est quand vont arriver les aides financières promises par le fédéral ? La seconde inquiétude est liée à ce qu'on va appeler la seconde vague, pas encore intégré au budget. Cela va devoir faire l'objet d'une modification budgétaire. C'est évidemment réaliste, mais on va plonger dans l'inconnu. Il faudra veiller au pilotage des indicateurs pour qu'on ne cumule pas, les problèmes de services aux citoyens et de ressources humaines croisées avec des problèmes financiers. Merci.

Madame Tahar : Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Donc, Madame la Présidente du CPAS a fait l'état des lieux du budget. Les collègues ont réagi à votre discours, et c'est vrai que j'avais déposé une question orale parce que, pas plus tard qu'il y a quelques jours, nous n'avions pas du tout encore de certitude quant à l'enveloppe de compensation du fédéral sur, justement, le besoin des communes toutes confondues. Donc, ici, moi, j'ai déposé cette question orale concernant la situation de Schaarbeek, et c'est important aujourd'hui, dans le cadre de ce débat, de pouvoir obtenir peut-être des éléments de précisions, des éléments complémentaires. Comme vous le savez, plusieurs d'entre nous l'avons rappelé, les CPAS de manière générale, et pas uniquement le CPAS schaarbeekois. Madame la Présidente, je m'adresse aussi aux membres du Collège dans leur entièreté, les CPAS tirent la sonnette d'alarme depuis déjà plusieurs semaines, depuis plusieurs mois, parce que nous savons que les conséquences de la réforme du chômage, laquelle entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026, entraînera l'exclusion de plus de 41 700 personnes au niveau de la région bruxelloise et plus précisément de 4000, environ 4000 ici sur le territoire schaarbeekois. Et nous savons que parmi ces 4000 personnes, tous ne vont pas évidemment, recourir à l'aide du CPAS, mais on estime plus ou moins à deux tiers des personnes qui iront de toute façon frapper aux portes des CPAS. Et parmi ces personnes-là, nous savons que toutes n'auront pas droit au revenu d'intégration sociale puisqu'un dossier devra être instruit. Plusieurs l'ont dit déjà. Ces dossiers, évidemment, demanderont du temps d'étude pour les assistants sociaux qui sont déjà submergés de demandes. Et vous savez que la loi exige que les dossiers soient traités dans le mois légal

et qu'aujourd'hui déjà, ce mois légal n'est pas respecté dans très, très peu de CPAS. Bruxellois si on devait faire le tour, on sait qu'aujourd'hui les CPAS ne sont pas en règle de respect de ce délai de 30 jours. Ma crainte, c'est que malheureusement, avec la réforme du chômage, que certains ici applaudissent parce qu'ils pensent que c'est quelque chose qui va remettre les gens au travail, moi je pense sincèrement que oui, certains seront peut-être remis au travail, pas forcément grâce à la réforme parce que des dispositifs d'insertion existent. On en reparlera après avec notre échevin de l'emploi. Mais je crois surtout et je pense vraiment que certains ici, je ne sais pas sur quelle planète ils vivent, cela va précariser davantage et cela va accentuer la pauvreté. De qui à votre avis ? Pas forcément des plus jeunes, des personnes qui sont des mamans solo, des personnes qui étaient en statut cohabitant. Imaginez-vous une femme qui a travaillé pendant des années, qui a 57 ans et qui pour 1001 raisons, cessent de travailler parce qu'il y a fermeture de l'entreprise. Je prends l'exemple du Cora. On en parlait tout à l'heure avec ma collègue, une femme de 57 ans qui a travaillé toute sa vie mais qui n'a peut-être pas suffisamment travaillé, qui n'a peut-être pas suffisamment cumulé de jours de travail et bien allez lui dire à cette femme qui a 57 ans ou 58 ans, il suffit simplement d'aller chercher du travail. Vous pensez que c'est facile quand vous avez 54 ans, 56 ans, 58 ans ? Non, c'est compliqué et beaucoup de gens veulent s'insérer sur le marché de l'emploi. Malheureusement, la réalité, c'est quoi Madame la Présidente, chers collègues, c'est que les CPAS vont être débordées. Et moi, ma question principale, c'est comment nous nous assurons de la préparation optimale. Alors, j'entends, Madame la Présidente, que, dans l'exposé du budget, vous avez dégagé une série d'informations pour, en tout cas, nous montrer aujourd'hui que vous êtes en ordre de marche. En tout cas, pour 2026, vous avez déjà budgétisé une série de moyens. Donc ça, je l'ai bien souligné, mais je voudrais surtout vous entendre sur cette fameuse enveloppe de compensation qui était prévue par le fédéral. Le fédéral avait prévu pour l'année 2025, donc pas pour 2026, il avait prévu une enveloppe de 26.000.000€. Nous savons ce qui s'est passé au fédéral. Il y a eu très longtemps, malheureusement, un désaccord entre les ministres. Alors, évidemment, ils sont arrivés à un accord il n'y a pas plus tard qu'il y a quelques jours, mais nous sommes encore dans l'incertitude parce que sur 2025, on ne sait pas grand chose. Je sais qu'on parle ici du budget 2026, mais les compensations, l'enveloppe de 26.000.000€ qui était prévue pour 2025, nous n'avons pas du tout de garantie quant à sa liquidation encore cette année. Donc, ce qui pèse encore très lourd sur les équipes des CPAS, puisqu'en fait, à la base, cette enveloppe était prévue pour pouvoir aussi renforcer les équipes, donc soutenir le personnel des CPAS. Malheureusement, ce n'est pas le cas, vous pouvez le confirmer. Est-ce que peut-être qu'entretiens vous avez eu des informations du fédéral que cette enveloppe de compensation pour 2025 va bien-être libérée. Pour 2026, on est plusieurs à l'avoir dit, c'est vrai. Il y a un engagement du fédéral de pouvoir compenser. Donc, ici, les RIS à 100 %. Mais malheureusement, nous savons très bien que cette compensation ne va pas être assurée pour les années suivantes. On sait que, pour 2026, une partie de l'année simplement est concernée. Vous pouvez vous le dire alors du coup, comment la commune, comment le CPAS se prépare-t-elle aussi à pouvoir, le cas échéant, compenser l'absence d'enveloppe du fédéral, puisque nous savons que malheureusement, cette compensation ne va pas couvrir les 100 % de remboursement des RIS. Alors, justement, avec les membres du Collège, comme je le disais, Madame la Présidente, quelles mesures concrètes allez-vous adopter pour pallier, comme je le disais, l'éventuelle absence de compensation pour la commune ? Par ailleurs, nous savons que le RIS ne sera remboursé qu'à partir de juin jusqu'en juin 2026. Comment entendez-vous compenser les 15 % restants ? Alors comme je le disais, est-ce que le fédéral apporte-t-il des garanties quant au versement de l'enveloppe de 26 000 000€ pour l'année 2025, dont je le répète la question comme ça, c'est clair peut-être pour vous, le cas échéant, cette garantie couvre-t-elle également la mise en œuvre complète du régime de compensation dès janvier 2026, date, comme vous le savez, d'entrée en vigueur de la réforme du chômage. Je vous remercie d'avance pour votre attention.

Monsieur Clerfayt : Merci, Monsieur le Président, merci Madame la Présidente, pour votre exposé. Alors, évidemment, pas de suspense, nous allons évidemment voter le budget du CPAS, mais, comme je l'ai fait lundi en commission et comme d'autres viennent de le faire ici avant, nous avons quand même quelques préoccupations, quelques inquiétudes, parce que, nous le savons, L'année 2026 va être rude dans les CPAS. Elle va être rude puisque tout le monde a rappelé les chiffres. Il va y avoir une vague d'exclusion, non pas du chômage, d'exclusion de l'indemnisation de l'ONEM. Des gens qui sont au chômage resteront au chômage, mais ils ne seront plus indemnisés par l'ONEM et une grande fraction d'entre eux qui seront sans ressources ou avec trop peu de ressources s'adresseront au CPAS. Je pense que trois quart de ceux qui seront exclus, trois quart des 4000 étaient vont s'adresser au CPAS dans l'espoir de retrouver une indemnisation, mais qui ne seront pas tous reconnus comme RIS, on cite des chiffres d'un gros tiers. On verra bien à Schaerbeek, ce sera peut-être un quart, ce sera peut-être 45 %, on n'en sait rien, ça dépend

des situations sociales et des revenus de chacune des familles. Et donc j'ai beaucoup d'inquiétudes, comme tout le monde l'a exprimé ici. Comment notre CPAS fera-t-il face ? Comment nos équipes vont faire face ? Comment les personnes vont vivre cet engorgement. Parce qu'il y a une relative brutalité dans cette mesure de l'Arizona, c'est que c'est tous ensemble, très, très vite, sans qu'il y ait une préparation absolue. Donc, toutes ces questions sont légitimes. Mais moi, ce qui m'importe, Madame la Présidente, c'est que vous puissiez, avec nous ici, prendre des engagements que nous allons tout mettre en œuvre pour passer à travers cette tempête de la moins difficile possible pour toutes les personnes qui vont être concernées. Les questions ont été posées. Les équipes seront-elles suffisantes ? 14 assistants sociaux de plus, c'est une bonne chose. À une centaine de dossiers, cela fait 1400 dossiers. Mais sur les 4000 exclus, si trois quart s'adressent au CPAS, ça fait 3000 demandes. Ça va donc faire 200 dossiers et gérer des dossiers en continu. 100 dossiers par an, c'est possible. Mais le temps que l'on consacre au début pour l'inscription, pour la vérification, pour la visite sociale à domicile, tout cela réclame beaucoup de temps. Donc j'espère qu'il n'y aura pas trop d'engorgement. J'espère qu'il n'y aura pas de retard et je voudrais que vous preniez l'engagement ici devant nous, que notre CPAS mettra tout en œuvre pour respecter le délai de 30 jours dont Madame Tahar vient de parler, pour le plus rapidement possible rassurer ces personnes angoissées si elles peuvent ou pas obtenir une indemnisation du CPAS parce qu'elles auront des fins de mois. Au 1^{er} janvier, certaines qui recevaient chaque mois leur indemnité de l'ONEM n'auront plus rien. Les factures courent, les dépenses familiales sont là. Attendre un mois, ce sera déjà difficile pour beaucoup de personnes. Ça, c'est la première des urgences. Comment pouvons-nous faire pour que ce délai ne soit pas insupportable pour les personnes concernées, et que la pression qui s'exercera sur les équipes, les agents du CPAS ne soit pas insupportable pour elle non plus et qu'elle puisse absorber ce flux, cette vague, dans de meilleures conditions. Ma deuxième question, c'est, on l'a dit, je pense que le mode d'indemnisation du fédéral pour la première année sera assez complet. C'est le chercheur, M. Defeyt, qui a fait une étude là-dessus pour la Wallonie, qui a montré que pour 80 000 exclus en Wallonie, les CPAS sont globalement couverts pour la première année. Mais la troisième année, comme le taux de couverture diminue avec le temps, ça coûtera au CPAS wallon 100 000 000 pour 80 000 exclus. Une règle de trois à Bruxelles, 40 000 exclus la moitié de la Wallonie, ça risque de coûter au CPAS bruxellois 50 000 000 de charges non couvertes par le fédéral. Et comme nous sommes 10 % de Bruxelles, 5 millions, ça risque de coûter 5 000 000 millions à nos finances. Si nous ne sommes pas en mesure, dans trois ans, d'avoir gigantesquement réussi à mettre un grand nombre de ces personnes à l'emploi. Et donc le second objectif, la seconde préoccupation, ce n'est pas seulement d'absorber la première vague et d'assurer une qualité de service et une rapidité d'intervention et l'octroi des richesses à ceux qui seraient, sinon dans une grande pauvreté. C'est de structurer le travail du CPAS pour que, dans deux ou trois ans, une grande partie d'entre eux puisse retrouver de l'emploi. Alors là, j'ai beaucoup de doutes et d'inquiétudes aussi, puisque l'année prochaine, il y aura 180 000 exclus du chômage et peut être un grand nombre de gens qui quitteront l'INAMI. Plus de 250 000 personnes qui vont être poussés en même temps à chercher de l'emploi. Le bureau du Plan. Le bureau du Plan estime en 2026 qu'on créera 36 000 emplois en Belgique, 36 000 emplois de plus pour 250 000 personnes. Ça risque d'être compliqué. Mais donc, ma question, c'est quel engagement pouvez-vous prendre pour que notre cellule ISP, Insertion socioprofessionnelle pas l'assistant social de premier rang qui fait l'enquête sociale et octroie le guerrier ou refuse. Enfin, on prépare le dossier pour que le CPAS octroie ou refuse le RIS tout de suite. Ensuite, quelle activation va-t-on faire pour réorienter ces personnes vers le marché de l'emploi ? Prenez-vous l'engagement d'exploiter tous les mécanismes existants, à savoir le soutien d'Actiris les formations gratuites de Bruxelles Formation. Et quels engagements prenez-vous d'augmenter de manière importante le nombre, le pourcentage de plan individuel d'intégration sociale de pays qui seront aussi un critère de subventionnement par le fédéral. Il faut viser le PIIS de 100 %. Il faut viser une activation de 100 % des personnes aidées par le CPAS, avec l'espoir que le plus grand nombre d'entre eux pourront saisir les portes ouvertes, les formations à Bruxelles, formation au VDB, Vdab ou ailleurs, et ainsi se rapprocher du marché de l'emploi. Et je pense aussi à des activations simples passent. Une grande partie de ces personnes ne sont peut-être pas suffisamment prête à travailler. Qu'en sera-t-il de l'apprentissage du français ou du néerlandais ? Qu'en sera-t-il de l'acquisition de compétences de base en matière numérique ? Je pense qu'il est essentiel d'activer ces personnes le plus rapidement dans cette direction après la première vague, pour que l'année prochaine, nous ayons des résultats en termes de lutte contre la précarité et la pauvreté dans cette commune. Je vous remercie.

Monsieur Degrez : Merci, monsieur le Président. Par motion d'ordre, je me permets quand même d'intervenir. Je ne voulais pas intervenir tout de suite pour laisser à chacun le temps de s'exprimer pour la fluidité de notre débat. J'ai constaté dans une intervention précédente des attaques personnelles qui

sont relativement indignes d'un débat démocratique de qualité lorsqu'on met en doute clairement la compétence. Je ne sais pas si c'est une forme de misogynie larvée mais en tout cas, je trouve ça vraiment totalement inacceptable. Je pense aussi que, attaquer des Conseillers de l'action sociale sur leur présence ou leur implication, sachant qu'ils ne peuvent même pas se défendre, ce n'est pas très glorieux. Et donc j'aurais bien sollicité quand même un rappel à l'ordre par rapport à ça.

Madame Sönmez : Merci à tous les groupes d'être intervenu sur le budget. Comme vous le savez, tous les CPAS de Bruxelles sont confrontés aujourd'hui à ce que nous, on est confronté à Schaerbeek, une des plus grands CPAS de Bruxelles. J'entends bien vos préoccupations et il y en a que je partage. Évidemment, ça ne va pas être facile, j'en suis consciente, mais nous avons déjà quand même entamé une série de mesures pour éviter, si je puis dire, le Tsunami qui nous attend. Donc nous avons prévu d'engager 14 AS. Le recrutement est en cours Monsieur Verzin, nous en avons déjà engagé d'ici fin 2025, enfin d'ici un mois normalement, nous avons des nouveaux assistants qui devront aussi commencer à travailler pour confronter les exclus du chômage dès le mois de janvier. Donc ça, c'est pour les 14 AS. Parce que, comme vous le savez, le nombre de dossiers à Schaerbeek était de 130 dossiers par AS, avec ces 14 AS, nous allons diminuer le taux de dossiers à 110. Donc, c'est déjà un effort considérable. Pas assez, je sais bien, mais on fait avec les moyens qu'on a. Comment est-ce qu'on va affronter la première vague ? La première vague est divisée en trois phases. Donc, au mois de janvier, il y a 607 personnes qui nous attendent. Et pourquoi prendre l'hypothèse des 32 % ? C'est la circulaire budgétaire des CPAS. Elle peut être irréaliste pour vous, mais c'est ça. La deuxième vague, ces 1300 personnes mais après nous, on ne va pas rester sans rien faire. On va examiner l'hypothèse si dans la première phase, au mois de janvier, sur les 607 personnes, ce n'est pas 32 % mais 50 % en fonction de ça, nous, on va augmenter. Comment je puis dire voilà, on va s'organiser de façon différente, bien sûr, et on mettra tout en œuvre pour que nous puissions répondre à l'attente de tous les demandeurs qui viendront chez nous. Je pense que sur ce point-là, l'hypothèse c'est 32 % mais on ne va pas attendre la fin de la première phase pour bouger, pour voir ce qu'on va faire après. Au premier mois, on sera déjà plus ou moins combien de personnes viennent chez nous et par rapport à ça, on augmentera l'hypothèse. Alors pour le budget 2025 Madame Tahar, on nous a confirmé qu'on aurait ça à la fin du mois. Normalement, c'est confirmé, mais on n'a encore rien mais normalement, on doit les avoir. Alors, pour 2026, nous avons aussi prévu quand même d'engager 16 AS y compris des travailleurs en administration pour justement affronter la deuxième vague qui nous attend pour accueillir toutes ces personnes. Nous, en tant que CPAS, on est là pour les accompagner, pour les aider au mieux de ce qu'on peut, les insérer au travail, évidemment, avec Actiris et Bruxelles formation qui pendant des années n'ont pas eu de résultats. Mais bon, voilà, on sera en partenariat avec eux. Pour ce qui est des besoins budgétaires, j'en ai parlé aussi, il est clair qu'au mois d'avril, nous devrions revoir un budget modifié pour répondre à nos besoins avec la commune. Donc, moi je ne sais pas vous répondre plus que ça sur nos besoins et ce qu'on doit faire. Surtout, voilà, je pense que j'ai fait un petit peu le tour. Voilà, si vous avez d'autres questions

Monsieur Verzin : Mais merci, Monsieur le Président et merci à Madame la Présidente d'avoir tenté de répondre aux multiples questionnements qui sont issus des bancs de l'opposition que de la majorité. J'ai très bien entendu l'intervention pertinente de Monsieur Clerfayt parlant d'un véritable problème financier dans un horizon rapproché de l'ordre de 5 000 000€. Je voulais répondre en premier lieu à Madame la Présidente, et je ne visais évidemment jamais la personne, mais bien le management de cette personne. En réalité, dans votre réponse vous venez de me donner raison parce que vous avez dit que l'engagement des 14 assistants sociaux qui sont prévus ne sont là que pour remplacer ceux que vous aviez virés au mois de juin et que donc leur objectif est, vous venez de le dire, qui leur est assigné, c'est grâce à l'injection de ces 14 assistants sociaux d'en arriver à n'avoir plus que 110 dossiers à gérer. Mais ça n'a rien à voir avec la gestion des 3400 dossiers qui vont arriver au 1^{er} janvier, et donc les 5 assistants sociaux, qui, heureusement, ont déjà été recrutés, vont simplement permettre de tendre vers cet objectif de 110 dossiers par mois. Mais ils ne permettront en rien à l'administration et aux services de répondre à l'urgence du moment, de répondre dans les délais prescrits par la loi des 30 jours et par le règlement du fédéral, de rentrer les dossiers pour le 30 juin, de satisfaire à ces deux exigences. Et j'ajoute à cela qu'il ne sera pas possible pour vous de rentrer des dossiers lorsqu'ils auront été traités, de rentrer des dossiers qui permettront aussi aux services d'inscrire ceux qui ont été déclarés comme éligibles dans les parcours, dans les PIIS, comme on dit, parce que c'est la deuxième condition mise par le fédéral au remboursement, c'est qu'il soit inscrit dans un plan de réinsertion professionnelle. Et de cela, à ce jour, je n'ai rien entendu ni vu. Et donc je pense que dans en conclusion de ce de ce débat, je pense que ce budget qui nous est présenté, que nous allons voter, évidemment, parce que c'est le minimum minimorum, il est insuffisant. Ce budget ne répond en rien aux urgences sociales, ni aux besoins des services, ni aux réalités du terrain.

Ce budget, en réalité, n'est qu'un instrument formaté par la majorité pour être conforme au plan de redressement qu'elle a accepté pour correspondre pendant quelques mois aux exigences du Collège. Je termine, Monsieur le Président en disant notre CPAS est en train de couler malgré l'urgence sociale. Alors que de plus en plus de cas sont désespérés. Dans ces conditions, je voudrais le dire de manière à la fois forte et sereine, notre groupe 1030 ensemble n'a pas d'autre alternative que d'en faire rapport aux instances régionales et fédérales et de réclamer pour Schaerbeek le même audit fédéral déjà mis en œuvre pour Anderlecht. Je vous remercie.

Monsieur Degrez : Je pense que la Présidente a effectivement correctement répondu. Je suis heureux d'entendre mon prédécesseur sur l'importance de l'urgence sociale. Je vois qu'effectivement les esprits évoluent, puisque c'est effectivement ce que nous plaçons depuis bien longtemps. Peut-être que pour remettre quand même un élément de contexte, il sait parfaitement bien aussi que certains de ces contrats ont été terminés l'année passée. Parce qu'en fait, il y a eu des fins de subventions, que ce soient des fins de subventions régionales ou des fins de subventions fédérales. Par exemple, la participation et l'activation sociale, ce subside fédéral qui permettait de lutter contre la pauvreté infantile, c'est quand même un peu plus de 400 000 € de mémoire, a effectivement été mis à zéro par le gouvernement fédéral en 2026. C'est très regrettable. Donc oui, effectivement, monsieur Clerfayt l'a dit aussi, je pense qu'on partage tout ça, l'année 2026, c'est suivant va être très rude. Donc, j'ai entendu ce que ce qu'a dit mon collègue Clerfayt, qui est aussi ministre de l'Emploi par ailleurs, en région bruxelloise, je pense que tous les niveaux de pouvoir doivent évidemment pouvoir se mobiliser et en ce compris aussi le niveau régional. Et je dois reconnaître en toute franchise, puisque mon parti y participe aussi, mais il serait temps effectivement que ce niveau-là puisse aussi se mobiliser sur cette question-là et ne pas laisser les communes seules face à l'adversité et face aux CPAS, et singulièrement les ministres qui ont cette compétence-là, notamment liée à l'emploi. J'ai dit Merci.

Madame Tahar : Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Présidente, pour les éléments de réponse. Je crois que, de toute façon, c'est un débat qui n'est pas clos. Il va nous occuper encore très longtemps. Je pense qu'il serait aussi intéressant de refaire un point de suivi en Conseil communal, mais aussi en CAS, donc au comité de l'action sociale. Vous allez certainement le faire. Je plaide vraiment pour qu'il y ait un monitoring que les travailleurs du CPAS. Je sais qu'ils seront surchargés, mais peut-être que le CPAS pourrait aussi dégager du temps pour monitorer aussi les réalités et les besoins qui pourraient en fait nous être illustrées ici, présentées, tant au Conseil communal, par exemple tous les trois mois, pour faire le suivi de ces réalités. Sur les réponses que vous nous avez apportées, vous confirmez bien avoir reçu du fédéral la promesse de liquidation de l'enveloppe 2025 des 26 000 000€. Vous promettez enfin, vous le promettez, vous le reconnaissez pour 2026, on suivra de près. Évidemment, on sait que les premiers remboursements seront assurés, mais on a une crainte sur les suivants. On sait que malheureusement, ce ne sera pas le cas et je crois qu'il faudra aussi être attentif pour anticiper. Je voudrais juste terminer par une chose. Vous savez aussi que je suis députée avec mon collègue ici, Bernard Clerfayt, et avec Cécile Jodogne, nous n'avons pas plus tard qu'avant hier, à voter les crédits provisoires en Région bruxelloise, puisque nous n'avons toujours pas de gouvernement et donc nous ne pouvons pas voter un réel budget. Mais je peux juste vous assurer que sur le janvier, février, mars, donc le premier trimestre 2026 en COCOM, d'ailleurs, c'est Monsieur Clerfayt qui est ici qui l'a encore dit hier en commission, il y a en tout cas un engagement de la région de pouvoir couvrir les contrats locaux de santé. Si c'est sur cela que vous faites allusion. Alors, pour la suite, évidemment, on n'en sait rien parce qu'il y a une incertitude sur toutes les subventions, pas uniquement celles qui sont liées aux actions des CPAS. Donc franchement, croyez-nous avec votre parti qui est représenté, donc le PS qui est représenté à la région, on tient la barque malgré le fait que nous n'avons toujours pas de gouvernement de plein exercice pour faire en sorte que toutes les subventions en COCOM soient maintenues. Et c'est le cas. Et j' imagine que Madame la Présidente est au courant aussi que des dossiers peuvent être rentrés par le CPAS de Schaerbeek, comme c'est le cas pour d'autres communes qui ont déjà rentré leurs nouveaux dossiers, contrats locaux, social-santé. Donc, soyez rassurés qu'en principe, les subventions pour les trois premiers mois sont maintenues. Je vous remercie.

Madame Tahar : Et donc monsieur l'échevin, je sais très bien que l'échevin de l'Emploi à Schaerbeek, vous n'avez pas toutes les compétences pour l'emploi. Il y a ici un de vos collègues qui a la compétence emploi au niveau régional, c'est Monsieur Clerfayt. Et donc je sais très bien que vous allez, avec vos compétences, les mettre à profit pour pouvoir accompagner, en tout cas permettre aux associations, aux structures ici, à Schaerbeek, d'accompagner les chercheurs d'emploi. Parce que nous, notre souhait, le groupe écologiste, c'est évidemment de pouvoir aussi mettre à l'emploi un emploi durable et de qualité les gens qui sont en recherche d'emploi. Et donc, à l'approche, comme on le disait, de l'entrée en vigueur de la

réforme du chômage qui, comme vous le savez, va impacter beaucoup, beaucoup de schaarbeekoises et schaarbeekoises qui sont des chercheuses et des chercheurs d'emploi. Comme vous le savez, monsieur, l'échevin Schaarbeek est confronté à une série d'enjeux, d'inégalités aussi sur son territoire. Les inégalités sociales et inégalités numériques. Et nous savons aussi que le taux de chômage représente 16,5 %. C'est une proportion significative de demandeurs d'emplois sur notre territoire, donc des demandeurs d'emploi inoccupés et qui sont estimés, en tout cas à plus de 11000 personnes. Et parmi elles, on compte aussi des jeunes, des jeunes peu qualifiés ou peu qualifiés, des femmes cohabitantes, des mamans solos. On compte vraiment un public de chercheurs d'emploi avec des spécificités très précises. Et outre, l'augmentation de la précarité et cette restriction aussi à l'accès aux allocations de chômage, eh bien ça risque d'impacter l'insertion socioprofessionnelle des personnes sans emploi. Alors, je voudrais juste quand même référer à une ordonnance qu'on a votée au Parlement bruxellois. Je sais, je parle beaucoup de parlement bruxellois ce soir, mais je crois que c'est important puisque l'emploi est aussi une compétence régionale. On a voté justement récemment une ordonnance visant justement à valoriser aussi le bilan de compétences, à mettre en place des bilans de compétences, et j'aurais voulu savoir comment les différentes structures sur Schaarbeek étaient associées, directement ou indirectement à ce dispositif qui est intéressant parce qu'il permet de faire un état des lieux des compétences des chercheurs d'emploi, tant au niveau linguistique, numérique, professionnel. Je trouve que c'est un outil intéressant. Et donc j'aurais voulu savoir comment les structures à Schaarbeek, qui œuvrent en insertion socio-professionnelle, en recherche d'emploi, est associée à ce dispositif régional. J'aurais aussi voulu savoir quelle mesure la commune prévoit, elle, pour soutenir justement, les différents services de la commune dans le cadre de cette réforme du chômage. Alors, comment la commune de Schaarbeek entend elle aussi renforcer la coordination des structures d'insertion et là, je pense notamment aux services ISP de Schaarbeek. Comment donc entendez-vous articuler, comme je le disais, le dispositif de bilan de compétences avec les autres mécanismes d'insertion professionnelle et enfin, monsieur l'échevin, quelles actions concrètes mettez-vous en œuvre avec vos homologues tant de la commune, mais aussi au niveau régional et certainement peut être aussi au niveau fédéral pour réduire les risques de précarisation accrue sur nos territoires et pouvoir mettre à l'emploi, comme je le disais, à l'emploi de qualité, à l'emploi durable nos chercheurs et chercheuses d'emploi qui ne sont pas des fainéants comme on l'entend, qui sont des personnes qui souhaitent travailler mais pas travailler pour perdre leur santé, avoir un travail digne, avoir un travail durable. C'est-ce que nous voulons toutes et tous mais pour cela, nous devons évidemment mieux outiller nos chercheurs et chercheuses d'emploi. Donc je compte aussi pour vous avec vos petites compétences au niveau local. Mais je ne désespère pas de votre motivation pour pouvoir aussi soutenir les structures.

Monsieur de Brabant : Merci Madame Tahar, donc, avec mes petites compétences, je vais tenter de vous répondre et mes faibles moyens et je vais vous donner une réponse au talent parce que j'ai eu un petit souci d'ordinateur aussi. Donc, merci de mettre la lumière sur ce sujet important qu'on a déjà abordé le mois passé. Donc je pense que c'est un sujet qui est récurrent et qui mérite toute notre attention, comme vous l'avez dit, je ne vais pas me dédouaner, mais mes compétences sont quand même assez limitées en la matière et donc en introduction, je veux quand même remercier et saluer l'ensemble des acteurs de l'emploi de la Maison de l'emploi qui font un travail qui est intense, qui est essentiel, et, il faut le reconnaître, qui est difficile ces dernières semaines, et donc à Schaarbeek, on a voulu engager une démarche résolument proactive et collaborative. Tout d'abord, nous nous sommes attelés à renforcer la coordination des acteurs locaux avec ma casquette de Président de la Maison de l'emploi, j'ai mis autour de la table les différents acteurs de l'emploi de l'ISP qui sont la mission locale, le CPAS avec sa directrice Insertion, Schaarbeek Action Emploi, Jeunes Schaarbeekoises au travail, Promotion de l'emploi Schaarbeek, Iles, L'Ale, Legel ou encore l'antenne locale d'Actiris. Donc, comme je l'ai déjà dit, le mois passé, le but était de dresser un état des lieux des actions à mener et identifier les synergies possibles. Et donc l'objectif, il est clair et il est là, c'est de ne laisser aucun opérateur affronter seul la vague, la vague à venir. Et donc, je veux aussi me répéter par rapport au mois passé, mais on évolue dans un contexte régional qui est extrêmement difficile en l'absence de gouvernement, et la situation ce soir ne fait qu'empirer les espoirs qu'on pouvait avoir. Et donc, en l'absence de stratégie régionale claire et le dispositif dont vous faites mention est un des dispositifs régional qui est coordonné au niveau régional. On se retrouve avec des acteurs locaux qui regardent un peu au-dessus et qui sont limités dans leurs moyens d'action. Alors, au niveau des différentes demandes et des différentes actions concrètes par rapport aux acteurs de la Maison de l'emploi, on note une grande lacune dans la majorité des demandeurs d'emploi, c'est la connaissance d'une des langues nationales. Et donc là, ce qu'on souhaite faire, c'est mettre ensemble les ensembles des acteurs de la maison de l'emploi et se mettre en contact avec Bruxelles Formation pour

pouvoir ensemble, mettre en commun l'ensemble des candidats de ces acteurs et pouvoir renforcer la formation dans l'une des langues nationales et avec un accent particulier sur l'apprentissage des langues, avec un accent particulier sur l'apprentissage de la langue au niveau de l'insertion professionnelle. Un autre accent que l'on souhaite mettre, c'est sur l'autocréation d'emploi, avec notamment des partenaires comme Iles et comme Legel. Et d'ailleurs, je souhaite souligner l'excellent travail de Iles qui a par exemple réussi ces dernières semaines à sortir plusieurs personnes qui étaient chômeurs de longue durée de plus de 20 ans, à créer elles-mêmes leur propre entreprise et leur propre emploi. Comme vous le dites, il y a énormément de demandeurs d'emploi inoccupés en région bruxelloise. Et pourtant, on rencontre aussi tous les jours des employeurs qui cherchent à engager. Donc il existe un vrai fossé entre l'offre et la demande d'emploi. Et donc on essaye au niveau des partenaires locaux, de prendre un bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des employeurs. Et dans cette optique, on va aussi l'ensemble des acteurs de la Maison de l'emploi écrire à l'ensemble des employeurs schaarbeekoïses et des grands employeurs bruxellois pour les inviter à nous contacter et créer un pool communal d'emplois, et voir comment on peut aussi mettre des mécanismes plus locaux de formation pour répondre à ces besoins des employeurs. Enfin voilà, excusez-moi, je vous dis, j'ai eu un petit creux. Je peux vous revenir plus, plus concrètement par écrit, mais voilà les quelques éléments que je peux donner de mémoire.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 35 voix contre 3 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 35 stem(men) tegen 3 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 35 voix contre 3 et 6 abstention(s).

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, modifié par la loi du 29 décembre 1988, par la loi du 5 août 1992 et modifié par l'article 29 de l'ordonnance du 3 juin 2003 relative à la tutelle administrative et aux règles financières, budgétaires et comptables des CPAS;

Vu l'Arrêté du Collège réuni de la COCOM de la Région de Bruxelles - Capitale du 26 octobre 1995 portant règlement de la nouvelle comptabilité des CPAS de la région;

Vu les articles 26bis et ter de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976;

Vu l'article 72 de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale du 8 juillet 1976;

Vu la décision d'approbation du Comité de concertation Commune/CPAS du 03 novembre 2025 portant sur le budget 2026 du CPAS;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 05 novembre 2025 arrêtant le budget 2026 du CPAS;

Vu la décision du Collège du 18 novembre 2025 approuvant le budget 2026 du CPAS;

DÉCIDE :

D'approuver le budget 2026 du CPAS arrêté par son Conseil le 05 novembre 2025.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 35 stem(men) tegen 3 en 6 onthouding(en).

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op artikel 88 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn gewijzigd door de wet van 29 december 1988 en de wet van 5 augustus 1992, en door artikel 29 van de ordonnantie van 3 juni 2003 betreffende het administratief toezicht en financiële, budgettaire en boekhoudkundige voorschriften betreffende de O.C.M.W's;

Gelet op het besluit van het College van de GEMGECOM van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest van 26 oktober 1995 houdende verstelling van het Nieuwe Boekhoudingsreglement voor de O.C.M.W's;

Gelet op artikelen 26bis en ter van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn;

Gelet op artikel 72 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn;

Gezien de beslissing van het overlegcomité Gemeente/CPAS van 03 november 2025 tot goedkeuring over de begroting 2026 van het O.C.M.W;

Gelet op de beraadslaging van 05 november 2025 waarbij de Raad voor Maatschappelijk Welzijn de begroting 2026 vastlegt;

Gelet op de beslissing van het College van 18 november 2025 die de begroting 2026 van het O.C.M.W vastlegt;

BESLUIT :

De begroting 2026 van het O.C.M.W vastgesteld door zijn Raad op 05 november 2025 goed te keuren.

Budget -- Beegroting

Ordre du jour n°8 -- Agenda nr 8

Budget 2026 - Service ordinaire – Approbation

Begroting 2026 - Gewone dienst - Goedkeuring

Monsieur Vanhalewyn : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, je vous ai présenté plus longuement et plus précisément lors de notre commission réunie ce lundi, ce projet de budget 2026. Certains et certaines d'entre vous nous ont posé et m'ont posé plusieurs questions précises, auxquelles j'ai pu répondre par mail ce midi et que j'ai transmis à chacun et chacune d'entre vous. Le Collège de la commune de Schaerbeek vous présente donc ce soir notre budget 2026. Et comme expliqué lundi, il est donc conforme à notre plan triennal et c'est évidemment le moins que l'on pouvait attendre d'un Collège quand il présente un budget 26 mois de 2 mois après le plan triennal. Le plan triennal, il est donc à l'équilibre, ce qui est une bonne chose, même s'il est vrai que nous atteignons cet équilibre avec encore une mobilisation de notre fonds de réserve budgétaire pour les pensions, ce qui nous permet d'éviter de faire des coupes aveugles qui sont souvent aussi injustes qu'efficace dans le temps, mais permet plutôt d'engager des réformes structurelles. Nous mobilisons encore un peu ce fond moins qu'en 2026 et plus qu'en 2027. Car des mesures structurelles depuis l'adoption du plan ont déjà été prises pour, je l'avais dit, ralentir la progression de nos dépenses et donner un petit boost à l'augmentation de nos recettes. Nous avons travaillé pour maîtriser les frais de fonctionnement. Nous avons travaillé avec nos partenaires des ASBL para communales, la zone de police et le CPAS, à chacun répartir ses efforts. Même si l'ensemble de nos partenaires garde des moyens importants pour pouvoir remplir ces missions. Nous continuons une gestion maîtrisée de notre dette et malheureusement, nous avons entamé le non-remplacement total de certains départs naturels de nos collaborateurs. Nous avons, et déjà lors du précédent Conseil communal, adopté toute une série de règlements de recettes, règlements taxes et redevances qui permettent, de manière mesurée, comme je l'ai dit, à augmenter nos recettes. Chers collègues, le Collège s'est constitué au mois de mai 2025, quelques mois après malgré l'été, nous présentions le budget 2025 au mois de septembre et son plan triennal. Nous sommes ici quelques semaines plus tard pour vous présenter ce budget 2026. En quelques mois, nous avons un peu remis le calendrier budgétaire à l'endroit. Calendrier qui s'éternise avait été ces dernières années, été un peu chamboulé par les différentes crises. Il y a dans notre chef aucun triomphalisme, juste une volonté de montrer qu'avec un travail conséquent, nous sommes capables de vous présenter du sérieux budgétaire. Certes, puisque notre budget est à l'équilibre tout en continuant à financer des politiques essentielles. Une dotation CPAS à la hauteur par rapport aux paramètres que nous connaissons, on en a longuement parlé, une dotation à la zone de police qui continue et qui permettra de continuer à protéger les citoyens et les citoyennes sur le territoire et de financer des services essentiels à la population. Nous continuons aussi quand vous aurez parcouru, et nous en avons échangé lundi, le budget extraordinaire, nous continuerons également à investir dans beaucoup de domaines pour plus de qualité de vie dans nos quartiers, pour plus de qualité de vie dans les quartiers les plus précarisés et en particulier la finalisation des différents contrats de quartier, petites collines en particulier, et à continuer à soutenir et à rénover les équipements sportifs et culturels. C'est donc, chers collègues, sans triomphalisme, mais avec un certain enthousiasme, que nous vous invitons à voter et à défendre ce budget 2026. Je vous remercie.

Madame Lahssaini : Mesdames et Messieurs les échevins, chers collègues, on est déjà un peu fatigué de le répéter, mais malheureusement, on doit continuer à le dire. Le cadre dans lequel on se trouve, c'est celui de l'austérité qui est imposé par le gouvernement fédéral MR, N-VA, Engagés, qui impose des lourdes charges sur nos services publics, mais aussi un cadre de la Région bruxelloise avec des dotations trop faibles, des subsides supprimés. Tout cela rend évidemment difficile le maintien des services communaux, qui sont des services essentiels. Mais face à cela, il y a des communes qui résistent ouvertement, qui arrivent à poser des actes forts et celles qui suivent le courant de cette austérité, qui acceptent simplement les règles du jeu et malheureusement, Schaerbeek est dans la deuxième catégorie. Lors du vote du budget 2025, je vous avais dit que c'était un premier budget antisocial d'une majorité antisociale et je dois dire aujourd'hui le répéter, que c'est un deuxième budget antisocial et que Schaerbeek est

devenu la grande commune des taxes injustes. Dès l'année prochaine, les schaerbeekois et schaerbeekaises vont payer plusieurs dizaines d'euros supplémentaires en taxes et redevances. On avait déjà le précompte immobilier le plus cher de Belgique en 2026, c'est 1.5 000 000€ supplémentaires qui vont être encore chercher sur cette base là pour les propriétaires. Et là où ça devient particulièrement cynique, c'est que pendant des années, ce précompte immobilier record était justifié par une baisse des additionnels sur l'impôt des personnes physiques, mais qu'aujourd'hui, la majorité emmenée par une Bourgmestre MR, ce parti qui se prétend anti-taxe soi-disant, décide désormais d'augmenter aussi cet impôt. Et là, par rapport à 2024, on a une augmentation de 3.5 000 000€ supplémentaires. Et ce n'est pas tout, on payera aussi plus cher pour les documents administratifs, comme les demandes de cartes d'identité, les documents d'urbanisme, là, c'est 160 000 000€ supplémentaires qui vont être chercher sur les documents administratifs. Au total, on a une augmentation des taxes et redevances de plus de 7 000 000€ par rapport au budget 2025. Mais ce n'est pas tout malheureusement, il y a des tas d'autres mesures dans votre budget qui font payer plus cher les familles à Schaerbeek. Par exemple, on apprend que les parents devront payer plus cher les repas et les garderies dans les écoles communales à partir de l'année prochaine. Votre majorité a prévu de faire payer 150 000 € supplémentaires aux parents pour la scolarité de leurs enfants. Et puis il y a aussi, par exemple, la réduction du budget chèque-sport. Ça fait plus de 680 chèque-sport qui ne pourront pas être remis aux parents. On est déjà interpellé par plusieurs personnes qui ont fait la demande. C'est autant d'enfants dont la pratique du sport est menacée parce que cette aide est non seulement utile, mais souvent nécessaire. Par ailleurs, le personnel communal continue de subir des mesures de réductions de dépenses et supporte, comme vous le dites, 22 % des efforts effectués dans le budget communal. Cela va atteindre les conditions de travail des agents, comme vous avez dit, des postes qui ne seront pas ou le personnel ne sera pas remplacé. Cela va atteindre le service rendu aux schaerbeekois et schaerbeekaises. Et puis à nouveau, toujours pour le personnel, vous avez décidé à nouveau de piocher dans la réserve de fonds pour les pensions. On voit donc qu'on fait payer beaucoup plus. On a les propriétaires, les travailleurs, les familles, les citoyens qui demandent des documents à la commune. Et ce qui est encore plus problématique, c'est qu'en fait ça n'augmente pas pareil pour toutes les taxes. C'est que la contribution prévue pour les épaules les plus larges, elle ne va pas augmenter. On ne voit pas d'augmentation de la taxe sur les bureaux, par exemple, ni sur les panneaux publicitaires, par exemple, ce qui pourrait aussi permettre de faire contribuer un petit peu plus les grandes entreprises présentes sur le territoire de la commune. Bon, voilà, on reconnaît là le style des MR et Engagés, toujours plus prêt à faire payer les travailleurs et les travailleuses tout en épargnant les grandes entreprises et les plus nantis. Nous regrettons en revanche que le PS et Ecolo s'inscrivent dans cette logique. Cette majorité continue cette politique antisociale encore pour plusieurs années, et les travailleurs et travailleuses pourront compter sur le PTB à Schaerbeek, comme dans tout le pays, pour mener le combat contre les taxes injustes et la casse sociale. Je vous remercie.

Monsieur Degrez : Merci, Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà eu un long débat en septembre sur le plan triennal. Il y a donc une forme de logique à ce que ce budget 2026 ne s'en éloigne pas. On est quand même que deux mois plus tard. Il s'agit donc surtout d'exécuter ce qui a été déjà décidé par ce Conseil. Je remercie Monsieur l'échevin en charge du budget, ses collègues ainsi que les équipes communales pour la présentation de ce budget. Et déjà peut-être une première bonne nouvelle à saluer dans un contexte général qui n'est pas simple pour les pouvoirs locaux entre réformes fédérales et absence de gouvernement régional, Schaerbeek aura un budget exécutoire, c'est-à-dire des capacités d'investissement et des lignes directrices claires pour ses finances dès le début de l'année 2026. En soit, dans ce contexte, c'est déjà une prouesse. Je pense qu'il faut évidemment remercier le Collège pour cet exercice. Cet exercice n'est évidemment pas simple. Il s'agit de soutenir et d'améliorer le cadre de vie de tous les schaerbeekois, tout en cherchant à revenir à l'équilibre budgétaire structurel en 2027. Je profite pour rappeler que cette exigence de l'équilibre budgétaire vient d'une réglementation, une législation régionale, et découle en fait d'une application constitutionnelle, sauf erreur, l'article 162 de la Constitution. Donc, on doit revenir à l'équilibre budgétaire, sinon l'intérêt général se trouve trop blessé. Alors, je l'ai dit, l'exercice n'est pas simple. Il y a évidemment des efforts en dépenses et en recettes. L'année 2026 est une année de transition. Les mesures prévues au plan ne porteront leurs effets pleins qu'en 2027. Entre temps, ça a été dit par Monsieur l'échevin. Nous fonctionnons 4.7 000 000 en plus du rendement dans le fonds de réserve pension. Ça évite et c'est bien des ajustements trop brutaux. Mais ça nous oblige évidemment, puisqu'on ne va pas pouvoir ponctionner ad vitam aeternam à réussir ce plan à l'horizon 2027 sur l'ensemble de ces mesures. J'ai entendu ma prédécesseuse. Chacun évidemment, aura son rôle dans ce débat. La majorité soutiendra certainement ce budget, avec parfois quelques nuances ou quelques remarques critiques. Et l'opposition dans son rôle critiquera en expliquant dans le même élan

et somme toute en toute cohérence, qu'on taxe à la fois de trop et qu'on ne dépense pas assez, ce qui cause de la casse sociale. Ça me paraît être évidemment délicat comme exercice. Pour le groupe socialiste, en tout cas, les efforts sont partagés. Alors tout n'est pas simple ou indolore, mais l'essentiel une politique sociale et de logement proactive, une participation citoyenne accrue, notamment dans les matières liées aussi à la mobilité, une accessibilité au sport, un enseignement de qualité pour tous, Tout cela est effectivement préservé. Alors je l'ai dit, tout n'est pas indolore, tout n'est pas facile. Il faut effectivement assumer des choix difficiles. C'est le cas par exemple, je n'aime pas parler de mal des collègues, mais du CPAS de Molenbeek, qui augmente la participation forfaitaire de ses citoyens à 3 €, la carte verte médicale augmente à Molenbeek. C'est aussi une politique de stationnement plus chère à Molenbeek. À Forest aussi, c'est une diminution du personnel. En bref, les pouvoirs locaux, surtout des grandes communes populaires, on l'a déjà dit, sont aussi confrontés à des choix extrêmement difficiles. Et nous sommes amenés à devoir prendre des mesures pour assumer les décisions qui sont prises par ailleurs. Mais ne nous arrêtons pas sur ces mesures particulières, parce qu'on passera à côté justement de ces éléphants qui sont dans la pièce. Ce sont les reports de charges structurelles sur la commune en raison de décisions historiques des autorités fédérales et régionales, de nouvelles mesures qui vont accentuer la pression sur les finances communales et un contexte général marqué par l'incertitude. Un fait, une thématique le trafic de drogue est un fléau. La violence dans nos rues, et on l'a vu encore dernièrement avec une fusillade qui a coûté la vie à un jeune il y a quelques semaines. Elle est évidemment intolérable, de nombreuses schaarbeekois nous le disent, tout le monde s'accordera sur ce point. Mais comment ? Au-delà des postures de matamore sur les réseaux sociaux, on règle concrètement le problème et on en vient vite et assez vite sur la question des moyens alloués à la justice et pour ce qui nous concerne, en premier lieu, les moyens alloués à la police. Alors, dans la proposition de budget qui nous est soumise ce soir, la dotation de la commune de Schaerbeek augmente de 1 000 000. Mais finalement, on sait bien que l'Etat fédéral, l'Autorité fédérale, ne contribue pas suffisamment au financement des zones de police urbaines. Ce n'est donc pas tellement une fusion des moyens insuffisants qu'il faut. C'est plus de moyens pour notre police. Quand va-t-on enfin revoir ces normes de financement. Les dotations aux CPAS et à la zone de police prennent déjà plus de 39 % de nos dépenses dans le budget 2026. Ce sont évidemment des dépenses nécessaires, absolument nécessaires, qui répondent à des besoins urgents et impérieux pour notre population. Mais comment donc accepter des mesures qui nous obligent encore à augmenter davantage ses dépenses et à la fin, augmenter taxes et impôts. Moi, ce que je ne veux pas avec le groupe socialiste, c'est que la classe moyenne schaarbeekoise contributive, voir leurs impôts locaux continuellement augmenter parce que la commune ne parvient plus à assumer toutes les charges qu'on lui impose, que l'Etat fédéral, notamment, lui impose, ceci, ce ne sont pas nos décisions. Alors, je termine peut-être avec une note d'espoir et une note positive. La note d'espoir que chacun à son niveau, puisse influencer les décisions prises au fédéral, à la région, peu importe, pour que les services essentiels à notre population soient préservés, pour que nous conservions ici, à l'avenir, des capacités d'action publique fortes et une note positive, Schaerbeek continue avec ambition les investissements pour les schaarbeekois, ce ne sont pas simplement des promesses de lendemains heureux, ce sont des projets concrets. On y retrouve par exemple le réaménagement de l'avenue Louis Bertrand, la création de deux nouvelles crèches à la rue Brichaut, à la rue D'hoogvorst, la création d'un pôle sportif pour l'école du site Josaphat-Ruche pour 1.56 000 000. La politique de logement pour plus de 22 000 000, notamment avec l'achat de deux immeubles à la place de la Reine pour créer un pôle étudiant avec des logements et espaces collectifs. On ne peut pas dire que nous ne menons pas une politique d'avenir. Mais pour parvenir à cette politique, il faut effectivement que le plan et le retour à l'équilibre puisse être assuré. J'ai dit.

Monsieur Dönmez : Monsieur le Président, c'est vraiment pour compléter quelques détails. Je voudrais d'abord commencer par remercier mon collègue Mathieu Degrez pour son intervention et pour tout ce qu'il a énuméré dans son intervention. Alors, ce budget 2026, chers collègues, est un moment important. C'est notre premier vrai test en tant que nouvelle majorité. C'est ici que nos engagements de campagne doivent devenir des choix corrects et des choix concrets, mesurés et chiffrés. Ce soir, nous pouvons le dire sans hésiter nous tenons nos paroles dans un contexte qui a rappelé mon collègue où tout augmente l'énergie, l'alimentation, l'alimentation, le loyer. Nous avons promis de protéger les schaarbeekois. C'était dans nos dans nos promesses de campagne. Et nous le faisons, chers collègues. Le précompte immobilier n'augmente pas. Pas un centime en plus pour les ménages. Pas de pression supplémentaire sur les propriétaires et pas d'effet domino pour les locataires. Aucune nouvelle taxe, chers collègues. aucune hausse de la taxe communale. Et même mieux, le prélèvement exceptionnel de 2025 disparaît, preuve que nos finances sont stabilisées. Ce budget n'est pas un budget qui pénalise, c'est un budget qui protège. Et malgré cette ligne fiscale claire, nous présentons un budget positif et parfaitement équilibré. Le résultat

de l'exercice propre est à 0 €, exactement comme le plan pluriannuel validé par la tutelle l'exige. Cela veut dire pas de déficit, pas d'austérité, pas de coupes dans les services publics et surtout pas d'efforts demandés aux habitants. Nos recettes progressent sans taxer. Le PRI progresse avec l'indexation régionale, sans toucher à notre taux communal. Nous avons donc fait un choix. Un choix politique clair. Mieux gérer plutôt que de taxer. Stabiliser la fiscalité plutôt que la faire supporter aux familles. Pour un premier test, nous montrons notre méthode une gestion responsable, des engagements respectés et un budget construit avec les schaerbeekoïses pas contre les schaerbeekoïses. Promesse tenue, budget stabilisé, population protégée. Construire une commune qui protège et qui avance. Je vous remercie.

Monsieur Ammi : Merci, Monsieur le Président, chers membres du Collège, nous avons pu voir votre communication dans la presse cette année. Vous vous félicitez d'avoir présenté le budget dans des délais raisonnables. Bravo ! Et je tiens moi aussi à vous féliciter, mais pas pour le délai, parce qu'en réalité, ce que vous appelez un exploit, c'est tout simplement faire votre travail, ce que vous n'avez plus fait depuis 2018. Non, moi je vous félicite pour votre extraordinaire continuité dans l'inaction. Soyons sérieux, ce budget 2026 pourrait être celui de 2025, qui lui-même pourrait être celui de 2024, et ainsi de suite. Un délai si court pour présenter un tel budget n'a rien d'un exploit lorsqu'on continue à faire du copier-coller. Il n'y a aucune rupture, aucune impulsion, aucune vision nouvelle. C'est exactement la même politique, année après année, recyclée et reconduite. Pour être plus claire, si la LB avait obtenu 30 sièges et donc la majorité absolue, on aurait aujourd'hui exactement la même proposition. Cela montre bien que ce budget n'est pas le résultat d'un choix politique, mais simplement d'un produit d'administration laissé aux affaires courantes depuis des années. Donc ce budget, c'est la hausse des impôts, des réserves qui se vident, des charges de personnel qui explosent, une dette qui augmente, des droits retirés auprès des employés communaux et au passage, toujours aucun, mais absolument aucun marqueur de gauche. Et pendant ce temps, vous communiquez dans la presse, sur une place à verduriser et une rue à réaménager, une piste d'athlétisme à rénover. On peut aussi se demander si c'est vraiment une opportunité et une vraie priorité de vouloir verduriser la place Lehon, qui a déjà eu des aménagements par rapport à d'autres endroits de Schaerbeek qui sont toujours à l'abandon. Pendant ce temps, les schaerbeekoïses marchent dans certains quartiers, sur des trottoirs remplis de trous ou de pavés mal agencés, qui au mieux vomit sur nos pantalons les liquides stockés après la pluie, au pire, provoquent des incidents. Mais pour revenir à la verdisation de la place Lehon, on comprend qu'il s'agit encore une fois d'une excuse pour supprimer des places de stationnement à cet endroit. Vous ne semblez donc pas avoir compris les erreurs du passé, et décidez donc de continuer à mener la vie dure à nos citoyens qui possèdent une voiture. Bref, ce budget n'est ni progressiste, ni ambitieux et n'a rien de social. C'est un budget minimal, un budget d'entretien, un budget qui gère mal, très mal, mais transforme rien. Schaerbeek mérite mieux que cette inertie institutionnelle. Pour ces raisons, nous ne défendons pas ce budget qui, comme nous le rappelle si bien le PTB, est clairement anti-social. Merci.

Madame Lita : Chers collègues, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte comme tout le monde l'a dit, particulièrement contraint, la région s'impose un retour à l'équilibre dès 2026, avec le maintien de cet équilibre en 2027. Et face à cela, le Collège a choisi une approche responsable en veillant à préserver les services tout en respectant les obligations fixées et conformément au plan, un effort particulier est fait sur la réduction des dépenses et l'optimisation de la masse salariale. Je tiens donc à saluer le Collège pour le travail accompli, parce que Schaerbeek est la deuxième commune de la région à avoir adopté son budget, ou tout du moins à l'issue des votes de ce soir. Le budget extraordinaire se concentre vraiment sur l'essentiel. Les montants inscrits concernent uniquement les projets déjà en cours, qui n'est ni logique ni responsable d'arrêter, la maintenance indispensable, les réparations et l'entretien, tout ce qui finalement permet de garder nos infrastructures en état et d'assurer la continuité des services. C'est une manière prudente de gérer les investissements. On avance, on n'engage pas vraiment qui pourrait mettre en péril, en tout cas l'équilibre budgétaire. Il est également important de rappeler que cette stratégie est rendue possible grâce à la bonne gestion immobilière de la commune. Concrètement, certains bâtiments qui n'avaient pas forcément d'utilité ou dont la rénovation aurait coûté trop cher seront vendus et le produit de ces ventes, permet finalement de financer une partie de ces investissements en 2026. Sur le plan fiscal, plusieurs points importants et je n'apprends rien à personne puisque c'était prévu, nous continuons à soutenir les propriétaires occupants, le précompte immobilier reste inchangé. La prime BE HOME est maintenue et augmentée de 10 €, la prime d'accompagnement social au PRI est maintenue et redimensionnée. L'IPP est porté à 5 %, ce n'est pas une décision que nous prenons de gaieté de cœur, il n'y avait pas d'autre solution réaliste. Malgré cela, Schaerbeek reste la commune avec le taux le plus bas de la région. Et sur un tout autre plan, nous pouvons également nous réjouir finalement que les budgets prévus pour le nouveau centre culturel qui est attendu pour 2026, c'est assez important, en tout cas pour

beaucoup pour les schaerbeekois et mon groupe est vraiment très heureux de savoir que cela avance et finalement certaines parties soumettent des notes d'espoir quant à discuter aux autres niveaux de pouvoir, mon groupe en prend note et espère également en retour qu'ils seront plus raisonnables à ces autres niveaux de pouvoir, comme venir par exemple autour d'une table de négociation afin d'éviter un shutdown institutionnel. Pour le reste, vous vous en doutez, mon groupe soutiendra ce budget 2026.

Monsieur Verzin : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Merci d'abord à Monsieur l'échevin du budget pour la présentation qu'il a faite lundi et qu'il a synthétisé aujourd'hui, et pour les réponses qu'il m'a apportées aux questions multiples et variées que j'avais posées, notamment à travers lui, aux services communaux financiers. En réalité, facialement, ce budget correspond au plan de redressement 2026-2028 puisqu'il débouche sur un résultat à l'équilibre pour l'exercice propre. Évidemment, ce qu'on ne dit pas, c'est que le résultat cumulé engendre toujours un déficit cumulé de 15.8 000 000€. La situation n'est donc pas aussi joyeuse qu'il semble le présenter, ni aussi positive qu'il l'espère. En fait, ce résultat a été atteint grâce au, et je ne mâche pas mes mots, pillage du fonds de réserve du fonds de pension de 7.7 000 000 en 2025 et de 6.6 000 000 en 2026, soit en tout 14.3 000 000€ en deux ans. Et comme l'écrit le groupe technique, en complément du budget, cet équilibre n'est atteint que grâce à cette mesure et j'insiste sur les mots parce que ce sont les mots du comité technique, cette mesure non structurelle, ce qui veut dire qu'il n'a pas d'incidence sur les déficits futurs puisqu'il faudra recréer des économies à concurrence de 14.3 000 000€ dès 2027. Mais ce n'est pas tout, la dette d'investissement s'élève à 121 000 000. Et surtout, le déficit de trésorerie varie entre 40 et 75 000 000 selon les mois, entraînant plus d'1 000 000€ d'intérêts débiteurs, comme le souligne d'ailleurs le PV du Capri qui est joint au budget également. De plus, il n'y a aucune anticipation du coût à charge du CPAS, je l'ai déjà dit dans le débat précédent, et donc de la commune, de l'exclusion des chômeurs où pas 1 € n'a été provisionné. La tutelle considère donc ce budget et je cite ces mots, comme un budget de démarrage. Et je le dis vraiment parce que ce sont les mots précis de la tutelle et de l'inspecteur régional, l'essentiel restant à faire en modification budgétaire au mois de juin. Alors, la majorité s'était engagée à faire ce qu'on appelle tant du côté du MR que du PS, un stop fiscal. En fait, aujourd'hui, ce qui se passe, c'est exactement le contraire. L'augmentation de la pression fiscale à travers le poste taxes et redevances s'élève à 6.7 000 000, soit près de 7 000 000€, dont ma collègue Lahssaini a parlé tout à l'heure. Dont 2 000 000€ en impôts sur les personnes physiques et 2.7 000 000 sur le PRI, plus 1 000 000 sur les redevances en stationnement totalement maintenue jusqu'à 21h00 et malgré l'augmentation de la délivrance des cartes de riverain à 37 pour la première voiture et 150 pour le deuxième véhicule, est-ce que je me trompe ? Est-ce que j'ai mal entendu ou est-ce les MR qui pendant la campagne électorale l'a dit avec nous au gouvernement de la commune, Parking Bruxelles, c'est fini. Eh bien on a vu, ce n'est pas fini, c'est confirmé. Et en plus de ça, on augmente les redevances. Qui plus est, aucune prévision n'a été faite pour le précompte immobilier et pas plus pour le stationnement alors qu'on sait qu'il y a des différentiels tous les ans depuis 2020 et qu'on sait aussi qu'en matière de redevance de stationnement, il y a un contentieux de plusieurs millions d'euros. Et donc ça permet le non-provisionnement de faire à la majorité de faire une fausse économie d'environ 6 000 000€. En résumé, votre déficit réel de ce budget falsifié est de 13 000 000 par des artifices qui, je pense, ne trompent personne. A défaut de prendre des mesures structurelles difficiles pour restructurer l'administration sur des bases rationnelles, Schaerbeek, notre commune s'enfoncé chaque jour davantage. Monsieur l'échevin du budget, je dois malgré tout, à la vérité, de dire que le séminaire résidentiel que le Collège a prévu du 2 au 4 décembre prochain, embarquant dans sa réflexion, sa mise au vert, dit-on deux consultants de l'Erap, va, je pense, dans la bonne direction pour prioriser les départements de l'administration. Mais à défaut de mettre en place en urgence une véritable comptabilité analytique et un datawarehousing, cette priorisation ne reposera jamais sur une base objectivable en termes d'analyse de coûts et de performances, et de valeur ajoutée de chacun des départements qui composent notre administration. Avant de conclure, deux remarques excusez-moi sur le budget extraordinaire. Un, je ne vois rien, alors que je pense que vous aviez pris l'engagement d'en parler en commission sur la rénovation ou la reconstruction de l'école 6 pourtant reprise dans le plan école dans la dernière législature. Et pourtant, c'est une véritable urgence, vu la dégradation du bâtiment et les conditions déplorables d'enseignement qui se répercutent directement sur la qualité de l'enseignement dispensé dans ce quartier particulièrement défavorisé. Et je pense que dans votre exposé, vous parliez surtout de travailler en priorité sur les quartiers défavorisés de notre commune. Et bien je constate qu'en ce qui concerne l'école 6, il en est évidemment plus question. La deuxième remarque que je voulais faire, c'est le maintien au budget extraordinaire de la rénovation de la place Lehon, avec une verdurisation totalement inutile puisque là aussi, contrairement aux engagements que le parti socialiste avait pris, précisément en ce qui concerne le quartier qui s'étend entre la place de la Reine et la place communale,

on reverdurise une place qui avait été refaite complètement par la précédente législature, par la majorité qui l'a précédée, celle-ci. Et en plus, vous supprimez 20 emplacements de stationnement totalement contraire à vos engagements. En conclusion, je sais que ça vous embête. Ce budget est un leurre et nous vous attendrons donc en juin avec votre fameuse modification budgétaire et vous dire simplement, en terminant cet exposé, qu'en attendant, ce sont nos fonctionnaires schaerbeekoïses et nos concitoyens qui payent l'addition. Et cette addition est salée puisqu'ensemble, ces deux catégories payeront 13.6 000 000 € supplémentaires de contribution au budget communal et là réside évidemment la véritable entourloupe et le véritable scandale.

Monsieur Köse : Merci, monsieur le Président, je ne vais pas faire du page par page comme je le faisais dans la majorité précédente, certains Conseillers, afin de ne pas vous bloquer pendant la moitié de la nuit. Et je vais aller plutôt vers un seul point qui va résumer à lui seul l'ensemble du budget communal 2026. Pour ma part, ce budget, je trouve que ce budget ne respecte pas les engagements des différents partis, ce budget ne respecte pas les citoyens et ce budget respecte encore moins nos fonctionnaires. La majorité qui gère cette commune se présente volontiers sous les atours de la vertu sociale. On voit certains de ses élus, et non des moindres, manifester dans les rues de Bruxelles pour défendre les pensions, pour dénoncer les coupes sombres du gouvernement fédéral. Ils brandissent des pancartes, scandent des slogans sur l'avenir de notre système de retraite, et moi avec mais moi, je suis cohérent parce que là aussi, et ici, je suis contre la coupe sur les pensions. C'est donc avec un profond sentiment de perplexité, pour ne pas dire d'indignation, que je découvre dans votre budget une mesure qui donne le vertige. Pour combler votre déficit, la majorité a tout simplement puisé 14 000 000 € sur les deux années dans la réserve du fonds de pension des agents communaux. Laissez-moi répéter 14 000 000 €. Et laissez-moi répéter de mettre en perspective. La réserve totale s'élève à 51 000 000. Donc, cela signifie que vous avez prélevé près de 30 % de la réserve destinée à garantir les retraites de ceux qui servent notre commune au quotidien. Le paradoxe est absolument saisissant. Dans la rue, vous défendez les pensions, à l'hôtel communal, vous puisiez dedans comme dans un distributeur de billets. Où est la cohérence ? Où est la crédibilité ? Comment pouvez-vous d'un côté dénoncer des réformes qui, selon vous, mettent en péril l'avenir des retraites et de l'autre opérer vous-même une ponction comme, j'utilise le mot que Monsieur l'échevin a utilisé lundi lors de la commission, aussi massive et dangereuse sur le fond des pensions de nos fonctionnaires, dont certains sont présents ici.

Je ne veux pas faire de l'historique, mais notre fonds de pension, au début des années 2000, était géré par Ethias et à l'époque. C'est le hasard, nous avons fait un marché public qui a été remporté par AXA avec un peu plus d'intérêt sur les placements, et le dossier était géré par Monsieur Den Haene ici présent ce soir. Je continue à Schaerbeek, on se contente, on ne se contente pas de protester contre une politique, on fait pire, on l'applique, on l'applique à l'échelle communale, dans les lignes d'un budget. C'est une gestion à courte vue qui consiste à hypothéquer l'avenir pour régler les problèmes du présent. C'est envoyer un signal désastreux. L'argent dédié aux retraites de nos agents n'est pas sacré pour vous. Il devient une variable d'ajustement quand les comptes sont dans le rouge. La vraie politique de gauche, la politique responsable, consisterait à trouver des solutions durables pour équilibrer les comptes, sans toucher à ce qui est le plus précieux, c'est-à-dire la sécurité de l'avenir de ceux qui travaillent. Je vous le dis clairement, ce budget, par cette mesure à l'aune, est inacceptable. Il est le reflet d'une majorité qui prêche le contraire de ce qu'elle pratique. Nous, dans l'opposition, nous ne pouvons pas voter pour une telle contradiction, pour une telle faute morale et financière. Et là, j'ai juste une question précise. J'en avais deux, mais la deuxième question, je la mettrai en question écrite pour le prochain Conseil. Combien d'années allez-vous puiser pour équilibrer votre budget. Merci.

Madame Durant : Alors, la dernière et peut-être, je l'espère, une contribution intéressante au débat. Alors c'est vrai qu'il n'y a pas d'énormes surprises dans ce budget, Monsieur l'échevin, vu évidemment, comme cela vient d'être dit, et pas seulement parce qu'il n'y a que deux mois, le plan qui a été adopté 25, 26, 27, mais surtout parce qu'il y a, et je m'en réjouis, de la rigueur, de la rigueur qui doit être la règle, de la rigueur et de la rapidité pour la mise en œuvre et pour cela, merci, merci à l'échevin, merci à tout le Collège. Présenter un budget en fin d'année pour l'année suivante, ça n'est plus arrivé depuis très longtemps à Schaerbeek et ça permet évidemment d'offrir des prévisions pour une année complète. C'est évidemment mieux pour les services, les services de l'administration, mais c'est aussi mieux pour les services, c'est-à-dire les services que l'on rend. Cette rigueur, elle est évidemment nécessaire, non pour suivre une ligne d'orthodoxie obtus ou de soi-disant austérité choisie. Non, elle a été choisie parce que c'est une façon de maintenir le cap, d'effectuer ce qui doit l'être, de se prémunir aussi d'un avenir très incertain et d'ailleurs pas très prometteur du point de vue des recettes venant des autres niveaux de pouvoir. Alors, la constitution du fonds de réserve, j'insiste sur le mot fonds de réserve. Ce n'est pas un

fonds de pension, mais je laisserai l'échevin répondre plus en détail. Ce fonds de réserve, dont j'ignore si, à l'époque, le fait de le constituer avait enthousiasmé les élus, je n'en sais rien, mais en tout cas, l'avoir fait nous permet d'avoir aujourd'hui une soupape de sécurité extrêmement précieuse et la prudence avec laquelle il a été proposé d'y puiser, et pas de le piller quand il reste 42 000 000 en 2027, on ne peut quand même pas parler d'un pillage. Il ne faut pas exagérer dans les mots. La prudence avec laquelle il est proposé d'y puiser pour 2026 nous garantit de conserver un solide fond. Evidemment, nul ne sait ce que concoctera la majorité Arizona suivante ni même s'il advient la nouvelle majorité régionale qui devra d'ailleurs cette majorité. Quoiqu'il en soit, éponger les pertes générées par ces plus de 500 jours sous douzièmes provisoires. Et je sais, je sais gré à ceux qui sont présents dans cette salle de faire tout ce qui est possible dans la majorité actuelle, au niveau régional, pour honorer ses engagements le mieux possible. Alors, c'est vrai, Mathieu l'a dit avant moi et d'autres également, notre budget n'est pas entièrement dans nos mains. Et l'hypothèse de continuité des recettes régionales est évidemment une hypothèse un peu fragile, dirons-nous, et elle rend, qu'on le veuille ou non, les modifications budgétaires à venir, évidemment inéluctables. Elles seront sans doute difficiles. Il est difficile de les mesurer aujourd'hui. Des modifications qui permettront d'intégrer les réalités des services et ça aussi, ça va permettre aux services de remonter une série de données dont on ne dispose pas aujourd'hui et dont on disposera au milieu de l'année. Mais c'est aussi dans le contexte d'incertitude sur les moyens dont disposera le CPAS. En effet, il faudra que cette disposition budgétaire, cette modification budgétaire permettent en effet de voir plus clair sur toutes les mesures non connues aujourd'hui. Comment, en effet, se mettre en ordre de marche, prévoir et absorber les conséquences désastreuses de décisions comme la réforme du chômage, tellement mal préparées. Comment prévoir et éventuellement financer les moyens aux services susceptibles d'atténuer les effets des mesures fédérales. Et d'ailleurs l'absence de, pour le moment, de perspectives pour la Région bruxelloise. Comment envisager ce qui pourrait être fait pour éviter la noyade de nombreux services associatifs sur le terrain, ou, par exemple, pour ne citer qu'elle, la noyade potentielle de notre académie de musique par exemple, qui va faire les frais des mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors évidemment, ce pilotage un peu à vue puisqu'il y a tellement d'incertitudes sur la suite de l'année 27, ce pilotage à vue nous est imposé et il traduit, je le pense vraiment, un profond mépris pour le travail des communes. Petite parenthèse d'ailleurs, tous les partis et élus régionaux et fédéraux qui étaient et sont encore vent debout contre le cumul des mandats d'échevins et de Bourgmestres avec celui de parlementaire régional ou fédéral, il y en a certains, les pauvres, qui ont dû choisir, mais qui nous vantaient et qui nous vante toujours les mérites du cumul pour amener les réalités locales dans les enceintes législatives. Bien vu ! On a bien vu à quel point les dynamiques locales sont présentes dans les décisions régionales et fédérales, enfin, plus exactement fédérales et régionales, on ne les connaît pas. Bravo pour ça en tout cas, et j'espère que ceux qui étaient pour le cumul des mandats vont reviendront peut-être à des positions un peu plus raisonnables. Mais revenons à notre budget et en particulier au budget extraordinaire, au budget lui-même, je pense qu'il n'a pas touché à l'essentiel. Alors si Monsieur Ammi, vous considérez que préserver l'essentiel c'est de l'entretien et bien oui, alors on fait de l'entretien et quelque part, heureusement qu'on le fait. Par ailleurs, il est clair que dans le budget extraordinaire, on a à cet égard pas mal de notes effectivement d'espoir. On sait aussi que le logement n'a pas été touché, le foyer Schaerbeekois n'a pas été touché, l'ASIS n'a pas été touchée. Moi, je suis extrêmement fier de ces choix. Je pense qu'ils sont précieux pour maintenir un niveau d'attention sociale aux personnes les plus fragiles et les plus dans le besoin dans cette commune. Certes, il a fallu faire des choix, c'est une évidence mais néanmoins, je pense vraiment que l'essentiel sur à la fois des questions sociales et des questions d'entretien et d'infrastructure ont été faits et bien fait. Je crois que les notes d'espoir dont parlait dont parlait Mathieu, je m'y joins. Et quant aux marqueurs, je ne sais pas si quand Monsieur Ammi parle de marqueurs, les marqueurs de gauche, de droite, du centre, je n'en sais rien, en tous cas, moi ce que je vois, c'est qu'on a préservé des choses extrêmement importantes et que ce budget va nous le permettre. Rendez-vous en juin, on aura effectivement plus de précisions quant à tout ce que tout ce qui nous est réservé et sur lequel nous avons peu de pouvoir. Peut-être pouvons-nous en effet encore essayer de faire monter nos revendications aux niveaux de pouvoir concernés. Néanmoins, je pense que ceci est un budget que nous voterons avec, si pas avec triomphalisme, avec un certain enthousiasme.

Madame Jodogne : Merci, Monsieur le Président. Alors, nous avons un budget, c'est un bon départ. Merci au Collège et surtout aux services d'avoir travaillé ces derniers mois avec la volonté d'aboutir avant la fin de l'année. C'est un exercice difficile, rempli de choix cornéliens, mais globalement, je pense qu'on peut dire qu'il est équilibré et qu'il préserve l'essentiel. Alors bien sûr, on peut regretter par ci par là, j'aurais peut-être plutôt privilégié ceci que cela, mais là ce sont des choix qui je pense sont globalement équilibrés.

Alors l'enjeu, les défis, la difficulté est encore devant nous, devant vous, parce qu'évidemment, ce qu'il va falloir maintenant faire et le plus vite possible, c'est la mise en œuvre de toutes les mesures prônées. Parce que certes, dans les chiffres, il y a un mieux et on atteint, on fait déjà une partie de l'effort, mais pour le moment, ça reste évidemment dans les chiffres théoriques qui sont dans ce budget. Donc, il va falloir poursuivre le travail et les efforts pour mettre en œuvre les mesures qui sont aujourd'hui décidées et faire un suivi régulier pour, le cas échéant, redresser le cap et en tout cas ne pas le perdre de vue. Cet effort, il faudra évidemment le poursuivre aussi jusqu'en 2027 pour terminer ce plan triennal, c'est une obligation respecter le plan triennal et revenir à un budget à l'équilibre fin 2027. Mais idéalement, il faudrait faire mieux que le plan triennal, car fin 2027, nous aurons toujours un déficit cumulé de 15 000 000. Donc je sais qu'à l'impossible nul n'est tenu et que si on veut garder un équilibre, évidemment c'est difficile mais idéalement, il faudrait parvenir à de meilleurs résultats. Car si il y avait la moindre mauvaise nouvelle, le moindre incident grave, une nouvelle épidémie, des reports de charges implicites ou explicites décidés par d'autres niveaux de pouvoir, tout cela nous remettrait dans une situation difficile, voire impossible. Et je vous avoue que malheureusement, il est difficile d'être optimiste aujourd'hui à ce sujet. Voilà, je ne serai pas plus longue, si ce n'est quand même aussi pour me réjouir d'une capacité d'investissement qui est maintenue, même si pour 2026 et d'autres l'ont dit, non seulement c'étaient des projets qui étaient depuis longtemps dans les cartons, mais en plus qui sont déjà engagés, réservés, puisque pour beaucoup d'entre eux, et notamment ceux qui ont été cités, ce sont des projets financés dans le cadre de contrats de quartier. Il est important que la commune puisse aussi poursuivre les investissements, tous ceux qui ont été pointés déjà depuis quelques années, idéalement, on devrait pouvoir tous être fait, mais là, c'est encore une autre histoire, on n'y arrivera pas. Donc, merci à tous les services, merci à vous. Et puis souhaitons-nous bon courage pour maintenir le cap et nous serons là pour vous y aider ou vous y encourager le plus possible.

Monsieur Vanhalewyn : Merci à tous et toutes. Je crois que vous avez tous, tous les groupes politiques, toutes les listes, énoncé quelque chose avec beaucoup de franchise et beaucoup d'honnêteté qui est une réalité. Il y a sur les finances publiques de manière générale, une pression très forte ces temps-ci. Voilà, ça c'est une surprise pour personne. Mais quelque part, un vrai danger pour la démocratie locale et pour les finances publiques locales de manière générale, à ne pas être le réceptacle de toutes les réformes, ou en tout cas les que les autres pouvoirs publics « au-dessus », de nous, puissent faire des économies faciles sous le dos, parce que c'est évidemment facile de dire on ne paye plus les chômeurs, on les envoie au CPAS, c'est facile de dire on gèle telle dotation ou on supprime des dotations. Et donc, il y a un vrai enjeu démocratique, vous, comme nous qui sommes attachés à la démocratie locale, à un moment, devoir être tous vigilants, chacun à la place où l'on est, où nos partis sont, à éviter ce report de charges. Parce que nous, on n'a pas d'institutions, de quartiers ou autres qui nous permettent de reporter les charges qui nous tombent dessus. Ça, je crois que c'est vraiment un enjeu important et qui doit tous nous mobiliser. On a déjà fait des motions communes et autres mais au-delà des motions qui malheureusement sont souvent parfois que des vieux pieux, en tout cas lus comme des vœux pieux par les autres. Je crois qu'il y a une réflexion générale à avoir ensemble des pouvoirs locaux. Plus politiques, peu de questions ont été posées, mais j'y reviendrai sur les quelques-unes. Les critiques se sont toutes posées sur trop de recettes, rage taxatoire, trop peu de dépenses anti-sociales. Toute l'opposition a plutôt dit la même chose, chacun dans son style, et c'est tout à fait respectable. Je n'ai entendu aucune proposition alternative, aucune, aucune, sauf peut-être Monsieur Köse qui a dit Il faut trouver des solutions durables, ça nous fait une belle jambe. Mais mis à part ça, non mais je m'excuse, je vous ai mal écouté, ce que je ne crois pas, je n'ai pas entendu de solutions pour de nouvelles recettes et ou de nouvelles dépenses. J'en reviens à des questions plus précises, la dette. Oui, la dette est importante quand on parle de manière relative mais en tout cas, vous aurez vu dans les tableaux budgétaires que la charge de la dette est stable et même plutôt à la baisse dans le budget ordinaire. L'école 6, pour être précis, je me suis engagé à faire une commission spéciale au mois de décembre et vous présenter le plan d'actions pluriannuel par rapport à l'école 6, qui n'est absolument pas oublier qui a déjà d'ailleurs, si on lit entre les lignes, des implications dans le budget, extraordinaire, mais je m'en expliquerai, on pourra avoir un débat plus long lors du Conseil communal de décembre, la place Lehon entièrement refaite ou alors il y en a une deuxième que je ne connais pas, mais à ma connaissance la place Lehon, la dernière fois qu'elle a été refaite, elle était faite à savoir au début des années 2000 dans le contrat d'initiative, pas historiquement, mais je veux dire, la dernière fois qu'il y a eu une vraie rénovation, la seule chose qu'on a fait dans la législature passée, c'est enlever les plots carrés, là, qui étaient, à mon avis, sponsorisés par les carrossiers de Schaerbeek, où toutes les voitures se heurtaient quand on faisait les manœuvres. Mis à part ça, il n'y a rien qui est intervenu. Quelque chose de plus fondamental parce que là, je crois que c'est une attaque et malhonnête, mais qui vise à faire peur,

qui vise à faire peur à nos fonctionnaires, le fameux pillage de ce que vous appelez le fonds de pension. Je veux dire trois choses ce n'est pas un fonds de pension, c'est un fonds de réserve budgétaire qui a été créé pour aider dans le futur, à l'époque, la commune, pour supporter la charge des pensions quand celle-ci augmenteront et quand la commune se retrouvera face à des difficultés financières compliquées. Chers collègues, on y est, on y est ! La charge des pensions est plus importante que jamais. Et les difficultés et les pouvoirs locaux, Schaerbeek, comme tous les pouvoirs locaux, y sont confrontés. Nous utilisons ce fonds avec parcimonie, exactement pour le pourquoi avec lequel il a été créé exactement. Les pensions de nos collaborateurs, les pensions de nos fonctionnaires nommés ont toujours été payé rubis sur l'ongle et le seront toujours, toujours. Elles le sont chaque année sur une ligne de dépense de notre budget ordinaire et le seront toujours. Et il n'y a aucun risque, aucun risque, pensez-vous, la tutelle n'accepterait pas, personne n'accepterait Les délégations syndicales auxquelles nous avons expliqué cela, ne l'accepterait pas. Il n'y a aucun risque, Il n'y a pas de pillage. Il y a une utilisation parcimonieuse, un fonds qui va passer en trois ans de 50 000 000 à 40 000 000. Aucune autre commune n'a dans ses comptes, dans ses réserves financières, ce n'est pas qu'un fonds budgétaire, c'est un fonds financier. Ces 50 000 000 sont dans un fonds auprès d'une institution financière. Et donc je veux être très, très clair, il n'y a aucun péril pour le paiement des pensions de nos fonctionnaires, aucun, zéro, nul, je ne sais pas comment être plus clair. Et ce fond. Et l'utilisation du fonds de réserve, on l'utilise exactement pourquoi il a été créé. Je crois que je terminerai par-là, la question précise de Monsieur Köse, quand arrêterez-vous ? Mais donc, vous n'avez pas voté, mais on vous a exposé le plan budgétaire au mois de septembre, nous avons dit que nous utilisions une partie importante en 2025, une autre partie moins importante en 2026, c'est-ce que nous faisons et en 2027, la part d'utilisation de ce fonds ne sera qu'à hauteur du rendement du fonds donc on ne touchera plus au principal. On utilisera le rendement de ce fonds. Donc, l'utilisation de ce fonds a vocation à ne plus être le principal du fonds, c'est-à-dire le stock que la masse ne sera pas utilisé, sauf vents contraires. Si maintenant, il y a une épidémie qui tombe sur Schaerbeek ou sur toute la région et que tous les pouvoirs publics sont soumis, moi je ne peux pas prédire mais donc le plan tel que nous le prévoyons aujourd'hui, c'est une utilisation partielle importante du fonds en 25, moins importantes en 26, et simplement utiliser le rendement et les intérêts de ce fonds sans plus toucher au capital en 27. Je vais passer la parole à mon estimé collègue, Monsieur Mahieu, en charge des finances et donc particulièrement des recettes, qui veut apporter quelques précisions par rapport aux propos et aux questions qui ont été posées.

Monsieur Mahieu : Effectivement, trois petites précisions par rapport à la fiscalité de ce que j'ai pu entendre. Première précision, certains nous font le procès de dire on ne demande pas assez aux entreprises, on ne met pas assez à contribution les entreprises. Je veux rappeler que nous avons peu de taxes économiques et que, sur les taxes économiques que nous avons, nous avons les taux les plus hauts de la région. Donc, nous faisons déjà contribuer les entreprises, notamment au niveau des bureaux où on est le plus cher. Je rappelle aussi qu'il y a une ordonnance régionale qui vise au développement économique et qui instaure une forme de paix fiscale locale qui a pour conséquence que nous recevons des subventions de la région pour ne pas augmenter nos taxes économiques. Donc, si nous augmentons les taxes économiques, nous aurons de manière mécanique une diminution des subventions que nous recevons de la région dans ce cadre-là, donc, ce n'est pas du tout une piste possible. Deuxième chose, sur le précompte immobilier, j'entends certains qui, avec une certaine mauvaise foi, essaye de faire croire qu'on aurait fait évoluer le taux de la taxe du précompte immobilier parce que le montant global des recettes augmente. C'est simplement l'effet linéaire de l'indexation, simplement. Et nous protégeons les propriétaires occupants avec une prime BE HOME qui est augmentée de 10 € cette année-ci encore. Et donc nous immunisons le propriétaire occupant. Et au final, qui paye, qui paye ? C'est le multi-propriétaire. Donc je pense que le propriétaire fait quand même partie des personnes qui ont les épaules les plus larges. Et enfin, sur L'IPP, je veux rappeler très clairement que nous avons avec 5 %, L'IPP le plus bas de la région. Je veux dire à ceux qui nous disent qu'on taxe trop les travailleurs, que là où ils sont au pouvoir, c'est 6,3 % à Molenbeek, c'est 7 %, en Forest, c'est 2 % de plus qu'on ponctionne aux travailleurs qu'à Schaerbeek. Schaerbeek est la commune qui taxe le moins les travailleurs et nous en sommes très fiers.

Monsieur Verzin : Mais peut-être une brève réplique. Un, je fixe le rendez-vous au Collège, à l'échevin des Finances et à l'échevin du budget lors de la prochaine modification budgétaire. Deux, j'attends avec impatience ce qui a été annoncé récemment, ce qui est annoncé par la majorité pour les modifications concernant le cadre du personnel pour les mois de février, mars qui se trouve dans le PV du Capri et trois, je voudrais vraiment couper les ailes à ce canard qui consiste à dire, à faire dire au fonds de réserve dit de fonds de pension ce qu'il ne dit pas et ce qui n'est pas prévu. Je rappelle à l'ensemble de mes collègues et

je parle sous le contrôle de Monsieur Clerfayt, lorsque nous avons décidé en 2005 de créer ce fonds de pension, c'était à la condition expresse, expresse, fixée par la tutelle et par Monsieur Vervoort de ne jamais y toucher. Et pourquoi ? Parce que c'est grâce à l'existence de ce fonds que nous avons échappé à l'injonction légale qui a été faite, il n'y a pas si longtemps, d'adhérer à l'OSS APL, où le compte de cotisation est aujourd'hui de 46,5 % de la masse salariale. Et c'est parce que nous avons un fonds de pension, un fonds de réserve à cette hauteur là que nous avons pu échapper à cette obligation qui sinon aurait été automatique et légale. Et donc je veux vraiment tordre le cou à cela. Ce fonds de réserve n'est pas fait pour régler les problèmes budgétaires circonstanciels, mais bien pour sécuriser sur le long terme et augmenter le taux de couverture de nos fonctionnaires nommés. Pour le reste, je ne répondrai pas aux autres arguments. Vous savez très bien ce qu'il y a lieu d'en penser, et vous êtes aussi bien placé que moi pour le savoir.

Monsieur Ammi : Merci, Monsieur le Président. Moi, c'est juste pour répondre à Madame Durant, qui s'est sentie obligée de me nommer tout en déformant mes propos. À aucun moment j'ai dit que j'étais contre les rénovations sur notre commune, à aucun moment j'ai bien précisé dans mon intervention que je parlais de priorités et de la suppression de places de stationnement sur cette place. Et concernant les marqueurs de gauche, Madame Durant dit qu'ils ont préservé certaines choses essentielles mais on parle de quoi ? Est-ce qu'on parle du pouvoir d'achat pour les schaerbeekois perdus avec l'augmentation de l'IPP, les droits des employés communaux perdus avec les pertes d'emplois, la surcharge de travail, la suppression de droits, le service rendu à nos seniors perdus quand on voit le sort de la maison de repos. Et enfin voilà, j'insiste vraiment, on ne voit toujours pas de marqueur de gauche. Je lui ai dit.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s).

Vu les articles 96, 240, 241, 242, et 247 de la Nouvelle loi communale;

Vu les articles 9, 11, 12, 13 et 14 de l'Arrêté royal du 02/08/1990 portant le règlement général de la comptabilité communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025;

DÉCIDE

d'approuver le budget initial 2026 (service ordinaire) de la commune dont le résultat à l'exercice propre est établi à 0,00€.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

Gelet op de artikels 96, 240, 241, 242 en 247 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de artikels 9, 11, 12, 13 en 14 van het Koninklijk besluit houdende het algemeen reglement op de gemeentelijke boekhouding;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT

de initiële begroting 2026 (gewone dienst) van de gemeente met een nettoresultaat van 0,00€ goed te keuren.

* * *

Monsieur van den Hove entre en séance -- De heer van den Hove treedt ter vergadering

* * *

Ordre du jour n°9 -- Agenda nr 9

Budget 2026 - Service extraordinaire – Approbation

Begroting 2026 - Buitengewone dienst – Goedkeuring

26.11.2025

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s).

Vu les articles 96, 240, 241, 242, et 247 de la Nouvelle loi communale;

Vu les articles 9, 11, 12, 13 et 14 de l'Arrêté royal du 02/08/1990 portant le règlement général de la comptabilité communale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025;

DÉCIDE

d'approuver le budget initial 2026 (service extraordinaire)

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

Gelet op de artikels 96, 240, 241, 242 en 247 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de artikels 9, 11, 12, 13 en 14 van het Koninklijk besluit houdende het algemeen reglement op de gemeentelijke boekhouding;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT

de oorspronkelijke begroting voor 2026 (buitengewone dienst) goed te keuren

Dépenses de subventions et Tutelle -- Subsidie uitgaven en Voogdij

Ordre du jour n°10 -- Agenda nr 10

ASBL "A vos côtés 1030" en abrégé AVC 1030 - Comptes 2024 - Prise d'acte

VZW "A vos côtés 1030" in afkorting AVC 1030 - Rekeningen 2024 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2024 de l'ASBL "A vos côtés 1030" affichent un résultat positif de 7.475,35€ et des fonds propres s'élevant à 418.163,34€ pour l'exercice 2024.

Vu la décision du 18 novembre 2025 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 7.475,35€ et des fonds propres s'élevant à 418.163,34€ pour l'exercice 2024.

PREND ACTE

Des comptes 2024 de l'ASBL "A vos côtés 1030", déposés au dossier, qui affichent un résultat positif de 7.475,35€ et des fonds propres s'élevant à 418.163,34€ pour l'exercice 2024.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 et 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 novembre 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 tot goedkeuring van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "A vos côtés 1030" een positief saldo van 7.475,35€ en een eigen vermogen ter waarde van 418.163,34€ voor het dienstjaar 2024 vertonen.

Gelet op de beslissing van 18 november 2025 waarin het College akte neemt van het positief saldo van 7.475,35€ en een eigen vermogen van 418.163,34€ voor het dienstjaar 2024.

NEEMT AKTE

De rekeningen 2024 van de VZW "A vos côtés 1030", waarvan dossier in bijlage, die een positief saldo van 7.475,35€ en een eigen vermogen van 418.163,34€ vertonen.

Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11

ASBL "Liens de Quartier Petite Enfance" en abrégé "LQPE" - Comptes 2024 - Prise d'acte

VZW "Liens de Quartier Petite Enfance" in afkorting "LQPE" - Rekeningen 2024 - Akte nemen

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale.

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales.

Considérant que les comptes 2024 de l'ASBL "LQPE" affichent un résultat neutre de 0,00€ et des fonds propres s'établissant à 104.015,00€.

Vu la décision du 18 novembre 2025 par laquelle le Collège prend acte du résultat neutre de 0,00€ et des fonds propres s'établissant à 104.015,00€ pour l'exercice 2024 .

PREND AKTE

Des comptes 2024 de l'ASBL "Liens de Quartier Petite Enfance", déposés au dossier, qui affichent un résultat neutre de 0,00€ et des fonds propres s'établissant à 104.015,00€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen.

Gelet op de beraadslaging van de 27 maart 2019 tot goedkeuring van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen.

Overwegende dat de rekeningen van de VZW "LQPE" een neutraal saldo van 0,00€ en een eigen vermogen ter waarde van 104.015,00€ voor het dienstjaar 2024 vertonen.

Gelet op de beslissing van 18 november 2025 waarin het College akte neemt van het neutraal saldo van 0,00€ en een eigen vermogen van 104.015,00€ voor het dienstjaar 2024 .

NEEMT AKTE

van de, bij het dossier gehechte, rekeningen 2024 van de VZW "Liens de Quartier Petite Enfance", die een neutraal saldo van 0,00€ en een eigen vermogen van 104.015,00€ vertonen.

Ordre du jour n°12 -- Agenda nr 12

ASBL "Comme Chez Toi" - Convention cadre pluriannuelle 2025-2027 – Approbation

VZW "Comme Chez Toi" - Meerjarige raamovereenkomst 2025-2027 – Goedkeuring

26.11.2025

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 octobre 2025 ;

DÉCIDE:

D'approuver la convention cadre pluriannuelle 2025-2027 entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Comme Chez Toi".

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen ;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het règlement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 oktober 2025;

BESLIST :

de meerjarige raamovereenkomst 2025-2027 tussen de gemeente en VZW "Comme Chez Toi" goed te keuren.

Ordre du jour n°13 -- Agenda nr 13

ASBL "Espace P..." - Convention cadre pluriannuelle 2026-2028 – Approbation

VZW "Espace P..." - Meerjarige raamovereenkomst 2026-2028 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 04 novembre 2025 ;

DÉCIDE:

D'approuver la convention cadre pluriannuelle 2026-2028 entre la Commune de Schaerbeek et l'ASBL "Espace P...".

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen ;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 04 november 2025;

BESLIST :

de meerjarige raamovereenkomst 2026-2028 tussen de gemeente en VZW "Espace P..." goed te keuren.

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE --- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING (SDO)

Appui au département --- Steun bij het departement

Ordre du jour n°14 --- Agenda nr 14

Prolongation du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité en 2025 - Projet de convention – Approbation

Verlenging van het Brussels Preventie en Buurtplannen in 2025 - Ontwerp overeenkomst – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis - à - vis des pouvoirs subsidants;
Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 10 juillet 2025 relatif au subsidie 2025 accordé aux communes bruxelloises dans le cadre de la politique bruxelloise de prévention et de proximité, déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière des villes et communes bénéficiaires;
Vu la décision du Conseil communal du 24 juin 2020 d'accorder délégation au Collège pour signer les conventions particulières d'exécution avec les partenaires locaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 octobre 2025 ;

DÉCIDE

1. D'approuver le projet de convention relatif à la prolongation du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité en 2025
2. De donner délégation au Collège des Bourgmestre et Echevins pour signer les conventions particulières d'exécution avec les partenaires locaux.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 10 juli 2025 tot bepaling van de toekenning van een subsidie aan de Brusselse gemeenten, aanwending - en controlevoorwaarden van de financiële toelage van de steden en gemeente die begunstigde zijn van een strategische veiligheid- en preventieplannen voor het eerste halfjaar van 2025 ;

Gelet op het besluit van de gemeenteraad van 24 juni 2020 om aan het College volmacht te geven om de overeenkomsten met de partners te ondertekenen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 oktober 2025 ;

BESLUIT

1. Het voorstel van overeenkomst aan de verlenging van het brussels Preventie en Buurtplannen in 2025, goed te keuren ;
2. Aan het College van Burgemeester en Schepenen volmacht te geven om de overeenkomsten met de partners te ondertekenen.

Mobilité == Mobilititeit

Ordre du jour n°15 == Agenda nr 15

**Subvention "Coordinateur sécurité routière" - Avenant à la convention avec la Région de Bruxelles-Capitale –
Approbation**

**Subsidie "Verkeersveiligheidscoördinator" - Bijakte bij de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk
Gewest – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'Ordonnance du 23 décembre 2022 contenant le Budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2023;

Considérant qu'une série de mécanismes de soutien, déclinés sous forme de subventions, de cofinancements ou de services, ont été élaborés par la Région bruxelloise à l'attention des communes afin de les stimuler à oeuvrer dans le sens d'une mobilité plus durable;

Considérant que la collaboration Commune/Région qui en résulte est au bénéfice de tous : la Commune, ses habitants, ses usagers et la cohérence de la politique de mobilité sur le territoire régional;

Vu l'avenant à la convention ci-annexé;

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement l'article 17;

Sur proposition du Collège du 21 octobre 2025;

DÉCIDE :

D'approuver l'avenant à la convention ci-annexée entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de ordonnantie van 23 december 2022 met de algemene begroting van de uitgaven van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de begroting 2023;

Overwegende dat een reeks steunmechanismen, achteruitgegaan in de vorm van subsidies, van cofinanciering of diensten, door het gewest ter attentie van de Gemeenten werden uitgewerkt teneinde ze te stimuleren om zich in de richting van een duurzamere mobiliteit in te spannen;

Overwegende dat de medewerking Gemeente/Gewest ten gunste van iedereen is: de Gemeente, zijn inwoners, zijn gebruikers en samenhang van het beleid inzake mobiliteit op het regionale grondgebied;

Gelet op de bijakte bij de overeenkomst toegevoegd aan het dossier;

Gelet op de nieuwe gemeentewet en meer bepaald artikel 17;

Op voorstel van het College van 21 oktober 2025;

BESLIST :

De bijgevoegde bijakte bij de overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Schaarbeek goed te keuren.

Ordre du jour n°16 == Agenda nr 16

**Subventions "Travaux 2025" et "Sécurité routière 2025" - Conventions avec la Région de Bruxelles-Capitale –
Approbation**

**Subsidies "Werken 2025" en "Verkeersveiligheid 2025" - Overeenkomsten met het Brussels Hoofdstedelijk
Gewest – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. == Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu l'ordonnance de finances du 29 septembre 2025 ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2025 sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2025; Considérant qu'une série de mécanismes de soutien, déclinés sous forme de subventions, de cofinancements ou de services, ont été élaborés par la Région bruxelloise à l'attention des communes afin de les stimuler à oeuvrer dans le sens d'une mobilité plus durable;

Considérant que la collaboration Commune/Région qui en résulte est au bénéfice de tous : la Commune, ses habitants, ses usagers et la cohérence de la politique de mobilité sur le territoire régional;

Vu les deux conventions en annexe;

Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement l'article 17;

Sur proposition du Collège du 21 octobre 2025;

DÉCIDE :

D'approuver les deux conventions ci-annexées entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Schaerbeek.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de financieordonnantie van 29 september 2025 houdende opening van voorlopige kredieten voor de maanden oktober, november en december 2025 op de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2025;

Overwegende dat een reeks steunmechanismen, achteruitgegaan in de vorm van subsidies, van cofinanciering of diensten, door het gewest ter attentie van de Gemeenten werden uitgewerkt teneinde ze te stimuleren om zich in de richting van een duurzamere mobiliteit in te spannen;

Overwegende dat de medewerking Gemeente/Gewest ten gunste van iedereen is: de Gemeente, zijn inwoners, zijn gebruikers en samenhang van het beleid inzake mobiliteit op het regionale grondgebied;

Gelet op de twee overeenkomsten toegevoegd aan het dossier;

Gelet op de nieuwe gemeentewet en meer bepaald artikel 17;

Op voorstel van het College van 21 oktober 2025;

BESLIST :

De twee bijgevoegde overeenkomsten tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Schaarbeek, goed te keuren.

RESSOURCES HUMAINES -- HUMAN RESOURCES

Organisation et projets -- Organisatie en projecten

Ordre du jour n°17 -- Agenda nr 17

Suppression des demi-jours d'absence pour consultation médicale – Approbation

Afschaffing van halve dagen afwezigheden voor medische raadpleging - Goedkeuring

Monsieur Ammi : Merci, Monsieur le Président. Donc, concernant cette mesure, on voit que l'objectif principal est surtout financier. Vos propres documents le disent, chaque demi-jour représente un coût indirect et la suppression s'inscrit dans une maîtrise budgétaire stricte. Vous habiller ensuite cela en parlant d'harmonisation avec le CPAS. Mais comme toujours, le nivellement se fait par le bas. Plutôt que d'élever les droits de ceux qui n'en disposent pas, vous retirez des droits à ceux qui en ont. C'est une conception bien particulière de la cohésion sociale, surtout dans une majorité qui se prétend parfois de gauche pour certains. Et puis vous recyclez les mêmes arguments abus, finances, absentéisme, mais uniquement celui d'une journée. Évidemment, vous évitez soigneusement de parler de l'absentéisme au delà de un jour, celui qui coûte réellement, celui qui augmente quand on supprime justement ces petites soupapes qui sont des absences de courte durée. Parce que oui, ces demi-jours permettent parfois d'éviter des arrêts beaucoup plus longs. Les supprimer sans alternative, c'est risquer d'aggraver l'absentéisme, pas de le réduire. Sur la méthode, c'est tout aussi fragile. On part d'un accord de 2023,

même s'il a été à nouveau signé en 2025 par des syndicats différents. Donc, tout cela confirme ce qu'on avait déjà bien annoncé avant après avoir puisé dans les réserves, les enveloppes, les fermer, les enveloppes budgétaires, etc. On continue à faire des économies sur les citoyens et sur les employés communaux. On s'opposera donc aussi à cette mesure. Merci.

Monsieur Mahieu : Donc, Monsieur Ammi, je pense que là, vous avez un peu une vision erronée de la situation. Je pense que la situation actuelle est une situation, comme c'est décrit dans la note qui amène à plusieurs difficultés. Première difficulté, la cohérence réglementaire avec le CPA, vous l'avez cité. Deuxième difficulté, l'efficacité administrative. Ce sont des absences qui sont courtes mais fréquentes, qui désorganisent le service. Cela permet de mieux planifier le travail, les remplacements et il y a un allègement de la charge administrative qui est liée à la gestion des certificats médicaux. C'est aussi une lutte contre les abus. D'abord, parce que de nombreux cas ne justifient pas l'absence d'un demi-jour complet. Si vous allez chez un médecin, ça prend 30 ou 45 minutes, il y a peut-être le trajet, mais ça ne prend en général jamais un demi-jour complet. La disposition actuelle est aussi utilisée souvent de manière abusive. Et puis effectivement, il y a le contexte budgétaire. Chaque demi-jour d'absence représente évidemment un coût indirect. Et dans le contexte dans lequel on est, je pense que c'est important aussi de pouvoir être attentif à ces choses-là. Je veux redire aussi qu'il y a un maintien complet de tous les droits légaux. Donc tout ce qui est consultations qui sont liées au fait d'être enceinte, etc. Tout cela reste. Donc, il y a tous ces droits-là reste. Il y a évidemment toujours possibilité d'aller chez un médecin en organisant les choses correctement, sans avoir un demi-jour d'absence qui n'est pas forcément nécessaire. Et évidemment, si vous avez quelque chose qui arrive en urgence, si vous avez une rage de dents le matin même, si vous avez quoi que ce soit qui se produit le jour même, évidemment vous êtes couvert par un certificat médical. Et enfin, je veux dire aussi que c'est une mesure qui est portée aussi par de nombreux travailleurs qui trouvent que leurs collègues abusent du système. Et donc, ce n'est pas pour rien que les organisations syndicales ont à la fois validé en comité de négociation cette mesure en 2023, qui l'ont revalidé ici en 2025. C'est parce qu'effectivement, de manière générale, tout le monde pense que cette notion d'avoir un demi-jour de congé parce qu'on veut aller chez un médecin, c'est trop dans le contexte actuel. Voilà.

Monsieur Ammi : Donc, je reprends vos arguments encore une fois. Vous parlez d'harmonisation avec les employés du CPAS, mais pourquoi ne pas faire cette harmonisation avec un nivellement vers le haut plutôt que vers le bas ? On aurait pu très bien donner ces droits-là aux employés du CPAS. Deuxièmement, vous parlez également d'abus, mais si on reprend encore vos propres notes, vous dites littéralement que c'est invérifiable. Donc, comment on peut parler d'abus si en même temps on ne sait pas le vérifier ? Donc c'est plus la suspicion qu'autre chose. Et des exemples pour ce genre de document, on ne peut pas avoir de certificat médical, il y en a plein. Je peux vous parler notamment. Vous en avez dit la rage de dent, qui ne nécessite pas spécialement d'aller voir un dentiste directement, surtout s'il n'y a pas de place mais il peut y aller plus tard. On peut aussi parler des employés, on peut aussi parler des employés. Pour certaines personnes, ça peut arriver d'avoir des menstruations très douloureuses et le fait d'avoir ces deux ou trois petites absences de deux demi-jours peut également les aider, si c'est mieux ça que d'arriver au travail. On ne va pas à chaque fois prendre un certificat médical parce qu'on a parce qu'on a des douleurs.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 35 voix contre 9 et 0 abstention(s). -- Besloten, met 35 stem(men) tegen 9 en 0 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 35 voix contre 9 et 0 abstention(s).

Vu les articles 117 et 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements du travail ;

Vu le Règlement de travail applicable au personnel non-enseignant de l'Administration communale de Schaerbeek adopté par le Conseil communal en séance du 29 avril 2015;

Considérant que l'article 142 dudit règlement dispose que "Une dispense de service peut être accordée à l'occasion d'une consultation médicale ne pouvant avoir lieu en dehors des heures de service. Cette dispense est à justifier et à comptabiliser comme étant du congé de maladie (minimum un demi-jour) conformément aux dispositions prévues à cette section. Les prestations ne sont pas autorisées durant ce demi-jour de maladie";

Vu l'obligation légale de convergence des statuts et règlements relatifs au personnel de l'Administration communale et du CPAS ;

Considérant que le Règlement de travail du CPAS ne comprend pas de disposition de ce type;

Considérant l'importance de renforcer l'efficacité administrative et de lutter contre les risques d'abus ayant un impact sur l'absentéisme ;

Vu le contexte budgétaire actuel et le cout indirect généré par ces absences ;

Vu le protocole d'accord unanime signé en séance du 11 octobre 2023 du Comité Particulier de Négociation portant sur le projet de mise à jour du Règlement de travail, dont la mesure supprimant les demi-jours d'absence pour consultation médicale (dispense de service);

Vu la confirmation de l'accord sur ce point, exprimé en Comité Particulier de Négociation du 12 novembre 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins du 18 novembre 2025 ;

DÉCIDE

d'approuver la suppression des demi-jours d'absence pour consultation médicale pendant les heures de service à partir du 1^{er} janvier 2026 (abrogation de l'article 142 du Règlement de travail).

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 35 stem(men) tegen 9 en 0 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 117 en 119 van de Nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel;

Gelet op de wet van 8 april 1965 tot instelling van de arbeidsreglementen;

Gelet op het Arbeidsreglement dat van toepassing is op het niet-onderwijzend personeel van het Gemeentebestuur van Schaarbeek goedgekeurd door de gemeenteraad van 29 april 2015;

Overwegende dat artikel 142 van dit reglement bepaalt : "Artikel 142: Een dienstvrijstelling kan toegekend worden wegens een medische raadpleging die niet buiten de diensturen kan plaatsvinden. Deze vrijstelling moet gerechtvaardigd worden en wordt aangerekend zoals een ziekteverlof (minimum een halve dag) conform de bepalingen voorzien in deze afdeling. Er zijn geen prestaties toegelaten gedurende deze halve dag ziekteverlof ";

Gelet op de wettelijke verplichting tot harmonisatie van de statuten en reglementen met betrekking tot het personeel van het Gemeentebestuur en het OCMW;

Overwegende dat het arbeidsreglement van het OCMW geen bepaling van deze aard bevat;

Overwegende het belang van het versterken van de administratieve efficiëntie en het bestrijden van het risico op misbruik dat een impact heeft op het ziekteverzuim;

Gelet op de huidige begrotingscontext en de indirecte kosten die deze afwezigheden met zich meebrengen;

Gelet op het unanieme protocolakkoord ondertekend in vergadering van 11 oktober 2023 van het Bijzonder Onderhandelingscomité met betrekking tot het ontwerp van actualisering van het Arbeidsreglement waaronder de maatregel tot afschaffing van halve dagen afwezigheid voor medische raadpleging (dienstvrijstelling);

Gezien de bevestiging van het akkoord over dit punt, uitgesproken in het Bijzonder Onderhandelingscomité van 12 november 2025;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT

De afschaffing van halve verlofdagen voor medische raadpleging tijdens de dienst vanaf 1 januari 2026 goed te keuren (intrekking van artikel 142 van het Arbeidsreglement).

INFRASTRUCTURE -- INFRASTRUCTUUR

Travaux -- Werken

Ordre du jour n°18 -- Agenda nr 18

Maison de l'Emploi Actiris, Rue de Jérusalem 46 - Traitement de l'humidité - Marché de faible montant - Application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale - Prendre pour information et admettre la dépense

Jobhuis Actiris, Jerusalemstraat 46 - Vochtbehandeling - Opdracht van beperkte waarde - Toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet - Ter informatie nemen van en instemmen met de uitgave

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234, 236 et 249 § 1 al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - en particulier son article 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que la Maison de l'Emploi d'Actiris, sise Rue de Jérusalem 46, souffre de graves problèmes d'humidité impactant les usagers, les travailleurs du site et l'intégrité structurelle du bâtiment;

Considérant qu'il convient de résoudre cette situation dans les meilleurs délais, d'autant que la Maison de l'Emploi s'attend à une augmentation de la fréquentation des lieux avec l'imminente réforme du chômage annoncée par le gouvernement fédéral;

Considérant que trois entreprises spécialisées ont été consultées pour ce travail dans le cadre d'un marché public à faible montant;

Vu l'offre économiquement la plus avantage reçue dans le cadre de ce marché d'un montant de 31.284,55 €, TVA incluse de 21 %;

Vu le caractère imprévisible de cette dégradation et le caractère impérieux et urgent de la réparation, il est nécessaire de faire application de l'article 249 § 1 al 2 de la NLC et de pourvoir à cette dépense, en l'absence de budget 2025;

Vu la décision du 18 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins de:

1. Prendre acte que la Maison de l'Emploi d'Actiris, sise Rue de Jérusalem 46, souffre de graves problèmes d'humidité impactant les usagers, les travailleurs du site et l'intégrité structurelle du bâtiment et que des travaux urgents de traitement de l'humidité s'imposent
2. Arrêter la procédure de passation de ce marché de travaux: marché public de faible montant.
3. Désigner comme adjudicataire l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché, aux conditions de son offre du 12 avril 2025 (réactualisée le 15 octobre 2025), pour un montant de 25.855 € HTVA, soit **31.284,55 €, TVA incluse de 21 %**.
4. Créer un code projet et Inscrire d'office un crédit de 35.000 € (au cas où des travaux supplémentaires seraient nécessaires) à l'article 851/724-60/-/600-20250330 par application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale : pourvoir à cette dépense impérieuse et imprévue, en l'absence de budget 2025, étant donné que ces travaux doivent être exécutés d'urgence, afin de garantir l'intégrité structurelle de l'ouvrage.
5. Engager une dépense de 35.000 € TVAC à l'article 851/724-60/-/600-20250330 dès mise à disposition des crédits nécessaires.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025

ADMET

la dépense impérieuse et imprévue, estimée à maximum 35.000 € TVA incluse, étant donné que le moindre retard occasionnerait un préjudice évident

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234, 236 en 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 - in het bijzonder zijn artikel 124 - betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat het Jobhuis van Actiris, gelegen Jerusalemstraat 46, te kampen heeft met ernstige vochtproblemen, die een impact hebben op de bezoekers en medewerkers van de site en eveneens op de structurele integriteit van het gebouw;

Overwegende dat het aangewezen is zo snel mogelijk aan deze situatie te verhelpen, des te meer omdat het Jobhuis een stijging van het aantal bezoekers verwacht omwille van de door de federale regering aangekondigde nakende hervorming van de werkloosheid;

Overwegende dat drie gespecialiseerde ondernemingen voor dit werk werden geraadpleegd in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Gelet op de in het kader van deze opdracht ontvangen economisch voordeligste offerte, voor een bedrag van 31.284,55 €, BTW van 21 % inbegrepen;

Gelet op de niet te voorziene aard van het probleem en het dringende en dwingende karakter van de herstelling, is het noodzakelijk om artikel 249 § 1 al 2 van de NGW in te roepen en in deze uitgave te voorzien, bij afwezigheid van een budget voor 2025;

Gelet op het collegebesluit van 18 november 2025, namelijk :

1. aktename dat het Jobhuis van Actiris, gelegen Jerusalemstraat 46, te kampen heeft met ernstige vochtproblemen, die een impact hebben op de bezoekers en medewerkers van de site, alsook op de structurele integriteit van het gebouw, en er bijgevolg dringende werken voor de behandeling van het vocht noodzakelijk zijn;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure van de opdracht van werken : overheidsopdracht van beperkte waarde;
3. aanduiding als opdrachtnemer, de onderneming die de economisch voordeligste offerte indiende voor deze opdracht, aan de voorwaarden van haar offerte van 12 april 2025 (geactualiseerd op 15 oktober 2025), voor een bedrag van 25.855 € excl. BTW, hetzij **31.284,55 €, BTW van 21 % inbegrepen**;
4. creatie van een projectcode en automatische inschrijving van een krediet van 35.000 € (voor het geval bijkomende werken noodzakelijk zouden zijn) op artikel 851/724-60/-/600-20250330 bij toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet : in deze dringende en dwingende uitgave voorzien, bij afwezigheid van een budget voor 2025, aangezien deze werken dringend moeten worden uitgevoerd, om de structurele integriteit van het gebouw te verzekeren;
5. vastlegging van een uitgave van 35.000, BTW inbegrepen, op artikel 851/724-60/-/600-20250330 van zodra de nodige kredieten beschikbaar zijn.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit van 18 november 2025

STEMT IN

met de dwingende en onvoorziene uitgave, geraamd op maximum 35.000 € BTW inbegrepen, aangezien het minste uitstel onbetwistbaar schade zou veroorzaken.

Ordre du jour n°19 -- Agenda nr 19

Bâtiment communal sis Rue Waelhem 3 - Réparation du boiler - Marché de faible montant - Application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale - Prendre pour information et admettre la dépense

Gemeentgebouw gelegen Waelhemstraat 3 - Herstelling van de boiler - Opdracht van beperkte waarde - Toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet - Ter informatie nemen van en instemmen met de uitgave

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234, 236 et 249 § 1 al 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 92 - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - en particulier son article 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétences en matière de marchés publics communaux;

Considérant que le boiler du bâtiment communal sis Rue Waelhem 3 est en panne et que les locataires du bâtiment n'ont plus accès à de l'eau chaude;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des réparations au plus vite afin de garantir le bien-être des occupants des lieux;

Considérant que trois entreprises spécialisées ont été consultées pour ce travail dans le cadre d'un marché public à faible montant;

Vu l'offre économiquement la plus avantage reçue dans le cadre de ce marché, d'un montant de 4.514,18 € TVAC;

Vu le caractère imprévisible de cette panne et le caractère impérieux et urgent de la réparation, il est nécessaire de faire application de l'article 249 § 1 al 2 de la NLC et de pourvoir à cette dépense, en l'absence de budget 2025;

Vu la décision du 21 octobre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins de:

1. De prendre acte que le boiler du bâtiment communal sis Rue Waelhem 3 est en panne et nécessite des réparations.
2. D'arrêter la procédure de passation de ce marché de travaux: Marché public de faible montant.
3. De désigner comme adjudicataire l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché aux conditions de son offre du 26 septembre 2025, pour un montant de 4.258,66 € HTVA, soit **4.514,18 €, TVA incluse de 6%**.
4. De créer un code projet et Inscrire d'office un crédit de 5.000 € (au cas où des travaux supplémentaires seraient nécessaires) à l'article 922/724-60/-/422-20250266 par application de l'article 249 § 1 al 2 de la nouvelle loi communale : pourvoir à cette dépense impérieuse et imprévue, en l'absence de budget 2025, étant donné que ces travaux doivent être exécutés d'urgence, afin de garantir le bien-être des occupants des lieux.
5. D'engager une dépense de 5.000 € TVAC à l'article 922/724-60/-/422-20250266 dès mise à disposition des crédits nécessaires.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 octobre 2025

ADMET

la dépense impérieuse et imprévue, estimée à maximum 5.000 € TVA incluse, étant donné que le moindre retard occasionnerait un préjudice évident

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234, 236 en 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder zijn artikel 92 - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 - in het bijzonder zijn artikel 124 - betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegdheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat de boiler van het gemeentegebouw gelegen Waelhemstraat 3 defect is en de huurders van het gebouw geen toegang meer hebben tot warm water;

Overwegende dat het aangewezen is zo snel mogelijk de nodige herstellingen uit te voeren om het algemeen welzijn van de bewoners van het gebouw te garanderen;

Overwegende dat drie gespecialiseerde ondernemingen voor dit werk werden geraadpleegd in het kader van een overheidsopdracht van beperkte waarde;

Gelet op de in het kader van deze opdracht ontvangen economisch voordeligste offerte, voor een bedrag van 4.514,18 € BTW inbegrepen;

Gelet op het niet te voorzien karakter van dit defect en de dwingende en dringende noodzaak om dit te herstellen, is het noodzakelijk om artikel 249 § 1 al 2 van de NGW in te roepen om in deze uitgave te voorzien, bij afwezigheid van de begroting over 2025 ;

Gelet op het collegebesluit van 21 oktober 2025, namelijk :

1. akte te nemen dat de boiler van het gemeentegebouw, gelegen Waelhemstraat 3 defect is en moet worden hersteld;
2. de plaatsingsprocedure van deze opdracht van werken vast te leggen : overheidsopdracht van beperkte waarde.
3. als opdrachthouder de onderneming aan te duiden die de economisch meest voordelige offerte voor deze opdracht indiende, aan de voorwaarden van haar offerte van 26 september 2025, voor een bedrag van 4.258,66 €, zonder BTW, hetzij **4.514,18 €, BTW van 6 % inbegrepen.**
4. een projectcode te creëren en automatisch een krediet van 5.000 € in te schrijven (voor het geval bijkomende werken noodzakelijk zouden zijn) op artikel 922/724-60/-/422-20250266, bij toepassing van artikel 249 § 1 al 2 van de nieuwe gemeentewet : in deze dwingende en dringende uitgave voorzien, bij afwezigheid van de begroting over 2025, aangezien deze werken dringend moeten worden uitgevoerd om het algemeen welzijn van de bewoners van het gebouw te garanderen
5. de uitgave van 5.000 €, BTW inbegrepen, vast te leggen op artikel 922/724-60/-/422-20250266, van zodra de nodige kredieten hiertoe beschikbaar zijn.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit van 21 oktober 2025

STEMT IN

met de dwingende en onvoorziene uitgave, geraamd op maximum 5.000 € BTW inbegrepen, aangezien het minste uitstel onbetwistbaar schade zou veroorzaken.

Ordre du jour n°20 -- Agenda nr 20

Biens trouvés en dehors des propriétés privées ou mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion - Marché public de services concernant l'évacuation et la conservation des biens - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Goederen buiten particuliere eigendommen gevonden of op de openbare weg geplaatst ter uitvoering van vonnissen tot uitzetting - Overheidsopdracht voor diensten betreffende de evacuatie en bewaring van goederen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

Monsieur Degrez : Mais non, c'est bon, j'ai eu la réponse que je cherchais directement. J'aurai peut être quelques questions. Je poserai une question écrite le cas échéant.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale telle que modifiée par l'ordonnance du 17 juillet 2020, en particulier son article 234 § 3;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en particulier son article 42, §1^{er}, 1° a autorisant le recours à la procédure négociée sans publication préalable, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, en particulier son article 90 ,tel que modifié à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 16 février 2017 modifiant la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, tel que modifié à ce jour.

Vu la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Vu la loi du 30 décembre 1975 concernant les biens trouvés en dehors des propriétés privées ou mis sur la voie publique en exécution des jugements d'expulsion, telle que modifiée à ce jour;

Vu la loi du 4 février 2020 portant le livre 3 'Les biens' du Code civil

Vu le règlement-redevance adopté par le conseil communal le 25/11/2015 fixant les montants des frais de conservation et les modalités de récupération;

Considérant que depuis 2015, les prestations d'évacuation et de conservation de ces biens sont confiées au secteur privé;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025 de :

1. relancer le marché pour l'année 2026;
2. arrêter la procédure de passation : procédure négociée sans publication préalable après consultation de trois entreprises privées;
3. fixer les conditions du marché reprises dans le cahier spécial des charges Scha/Infra/2025/022;
4. arrêter le montant estimé de la dépense, soit 160.000 €, TVA incluse (article 922/124-06/620 du budget ordinaire 2026).

PREND POUR INFORMATION

la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025 arrêtant la procédure de passation et les conditions du marché de services relatif à l'évacuation et à la conservation des biens mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet zoals gewijzigd door de ordonnantie van 17 juli 2020, in het bijzonder artikel 234 § 3;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd - in het bijzonder het artikel 42 § 1, 1° a, dat toelaat gebruik te maken van de onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd - in het bijzonder het artikel 90 ;

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot wijziging van het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, en tot bepaling van de datum van inwerkingtreding van de wet van 16 februari 2017 tot wijziging van de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 16 februari 2017 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op de wet van 30 december 1975 betreffende de goederen, buiten particuliere eigendommen gevonden of op de openbare weg geplaatst ter uitvoering van vonnissen tot uitzetting, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 4 februari 2020 houdende boek 3 'Goederen' van het Burgerlijk Wetboek;

Gelet op het retributiereglement aangenomen door de gemeenteraad van 25/11/2015, dat de bedragen voor de bewaringskosten en de recuperatiemodaliteiten bepaalt;

Overwegende dat sinds 2015 de prestaties voor evacuatie en bewaring van deze goederen aan de privésector worden toevertrouwd;

Gelet op het collegebesluit van 18 november 2025, namelijk om :

1. een nieuwe opdracht uit te schrijven voor het jaar 2026;
2. de plaatsingsprocedure vast te leggen : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van drie privé-ondernemingen;
3. de voorwaarden van de opdracht vast te leggen, zoals opgenomen in het bestek Scha/Infra/2025/022;
4. het ramingsbedrag van de uitgave, namelijk 160.000 €, BTW inbegrepen, vast te leggen (artikel 922/124-06/620 van de gewone begroting over 2026).

NEEMT TER INFORMATIE

het collegebesluit van 18 november 2025 tot vaststelling van de plaatsingsprocedure en de voorwaarden van de opdracht voor diensten met betrekking tot de evacuatie en bewaring van goederen die op de openbare weg worden geplaatst ter uitvoering van vonnissen tot uitzetting.

Ordre du jour n°21 -- Agenda nr 21

Cimetière de Schaerbeek - Construction de deux ossuaires - Marché de Travaux - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Begraafplaats van Schaarbeek – Bouw van twee ossuaria – Opdracht voor werken – Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht – Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics -en particulier son article 42, §1er, 1°, a- telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires et mobiles et l'arrêté royal du 19 janvier 2005 qui le modifie;

Vu la nécessité de faire construire deux ossuaires au cimetière de Schaerbeek afin de permettre les exhumations liées au transfert de la parcelle 27 à l'intercommunale;

Considérant qu'il conviendrait de confier ces travaux au secteur privé;

Vu le CSC Scha/Infra/2025/025 rédigé par les services communaux à cette fin;

Considérant que ces travaux sont estimés à 70.000€ TVAC;

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuel;

Vu la décision du 18 novembre 2025 par lequel le collège des bourgmestre et échevins décide:

1. D'approuver le lancement d'un marché public de travaux afin de désigner un adjudicataire pour les travaux de construction de deux ossuaires pour le cimetière de Schaerbeek.
2. D'arrêter la procédure de passation du marché: procédure négociée sans publication préalable après consultation de trois entreprises spécialisées.
3. De fixer les conditions de marché telles que définies par le CSC Scha/Infra/2025/025 joint en annexe.
4. D'imputer la dépense, estimée à 70.000,00 € TVAC, à l'article 878/722-60/-/700-20250245 du budget extraordinaire 2025.
5. De prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, §1, 1°, a - zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 25 januari 2001 betreffende de tijdelijke en mobiele bouwplaatsen, en het wijzigende koninklijk besluit van 19 januari 2005;

Gelet op de noodzaak om twee ossuaria te laten bouwen op de begraafplaats van Schaarbeek, om opgravingen toe te laten met het oog op het overmaken van perceel 27 aan de Intercommunale;

Overwegende dat het aangewezen is deze werken aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2025/025, dat door de gemeentediensten hiertoe werd opgemaakt;

Overwegende dat deze werken werden geraamd op 70.000 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging in deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het Collegebesluit van 18 november 2025 houdende :

1. goedkeuring om een overheidsopdracht voor werken te lanceren met het oog op de aanduiding van een opdrachtnemer voor de bouw van twee ossuaria op de begraafplaats van Schaarbeek;
2. vastlegging van de plaatsingsprocedure van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking na raadpleging van drie gespecialiseerde ondernemingen;
3. vaststelling van de opdrachtvoorwaarden zoals opgesomd in het bijgevoegde bestek Scha/Infra/2025/025;
4. aanrekening van de uitgave, geraamd op 70.000 €, BTW inbegrepen, op artikel 878/722-60/-/700-20250245 van de buitengewone begroting over 2025;
5. akte nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld Collegebesluit

Ordre du jour n°22 --- Agenda nr 22

**Exécution d'interventions localisées en voirie- Procédure de passation et conditions du marché de travaux -
Pour information**

**Uitvoering van plaatselijke interventies op het wegennet - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de
opdracht van werken - Ter informatie**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 234 § 3, telle qu'elle a été modifiée par l'ordonnance du 17 juillet 2020;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux ;

Vu la loi du 17 juin 2016, en particulier l'article 42, § 1^{er}, 1^o a, relative aux marchés publics, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel que modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel que modifié à ce jour;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel à la concurrence en vue de la désignation d'un adjudicataire pour l'exécution d'interventions localisées en voirie (réparation ou remplacement de pavés; remplacement de mobilier urbain);

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement et que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels;

Vu la décision du 18 novembre 2025 par laquelle le Collège des Bourgmestre et Echevins décide :

1. d'arrêter la procédure de passation du marché de travaux : procédure négociée sans publication préalable, après consultation d'au moins trois firmes spécialisées ;
2. de fixer les conditions du marché, telles qu'énoncées dans le cahier spécial des charges n° Scha/Infra/2025/024;
3. d'imputer la dépense estimée à 170.000,- € à l'article 421/735-60/-/650-20250089 du budget extraordinaire 2025;
4. de prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement;

PREND POUR INFORMATION:

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet, in het bijzonder het artikel 234 § 3, zoals gewijzigd door de ordonnantie van 17 juli 2020;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de wet van 17 juni 2016, in het bijzonder het artikel 42, § 1, 1^a, betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat het aangewezen is een oproep tot mededinging uit te schrijven voor de aanduiding van een aannemer voor de uitvoering van plaatselijke interventies op het wegnen (herstelling of vervanging van straatstenen, vervanging van stadsmeubilair) ;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma en de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging van deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het collegebesluit van 18 november 2025, namelijk :

1. goedkeuring van de plaatsingsprocedure van de opdracht voor werken : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van minstens drie gespecialiseerde firma's;
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht, zoals vermeld in het bestek nr. Scha/Infra/2025/024;
3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 170.000,- €, op artikel 421/735-60/-/650-20250089 van de buitengewone begroting over 2025;
4. akte te nemen dat deze uitgave wordt gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma;

NEEMT TER INFORMATIE :

Voornoemd besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025.

Ordre du jour n°23 -- Agenda nr 23

Signalisation horizontale - Marquages routiers - Procédure de passation et conditions du marché de travaux - Pour information

Horizontale signalisatie - Wegmarkeringen - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht van werken - ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 234 § 3, telle qu'elle a été modifiée par l'ordonnance du 17 juillet 2020;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant la Nouvelle loi communale en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux ;

Vu la loi du 17 juin 2016, en particulier l'article 42, § 1^{er}, 1° a, relative aux marchés publics, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel que modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel que modifié à ce jour;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel à la concurrence en vue de la désignation d'un adjudicataire pour les marquages routiers à réaliser en 2025-2026 (70 passage pour piétons, itinéraires cyclables, marquages cyclistes, sablage de marquages existants...);

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement et que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels;

Vu la décision du 4 novembre 2025 par laquelle le Collège des Bourgmestre et Echevins décide :

1. d'arrêter la procédure de passation du marché de travaux : procédure négociée sans publication préalable, après consultation d'au moins trois firmes spécialisées ;
2. de fixer les conditions du marché, telles qu'énoncées dans le cahier spécial des charges n° Scha/Infra/2025/023;
3. d'imputer la dépense estimée à 170.000,- € à l'article 421/735-60/-/650-20250082 du budget extraordinaire 2025;
4. de prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

PREND POUR INFORMATION:

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 4 novembre 2025.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet, in het bijzonder het artikel 234 § 3, zoals gewijzigd door de ordonnantie van 17 juli 2020;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot wijziging van de nieuwe gemeentewet teneinde de bevoegheidsregels inzake gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Gelet op de wet van 17 juni 2016, in het bijzonder het artikel 42, § 1, 1°a, betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Overwegende dat het aangewezen is een oproep tot mededinging uit te schrijven voor de aanduiding van een aannemer voor het aanbrengen van wegmarkeringen in 2025-2026 (70 zebrapaden, fietsroutes, markeringen voor fietsers, zandstralen van bestaande markeringen...);

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma en de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging van deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het collegebesluit van 4 november 2025, namelijk :

1. goedkeuring van de plaatsingsprocedure van de opdracht voor werken : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van minstens drie gespecialiseerde firma's;
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht, zoals vermeld in het bestek nr. Scha/Infra/2025/023;
3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 170.000,- €, op artikel 421/735-60/-/650-20250082 van de buitengewone begroting over 2025;
4. akte te nemen dat deze uitgave wordt gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma.

NEEMT TER INFORMATIE :

Voornoemd besluit van het College van Burgemeester en Schepenen van 4 november 2025.

Achats --- Aankopen

Ordre du jour n°24 --- Agenda nr 24

Adhésion au marché "AL_4557 Fournitures & Prestations IT" de la centrale d'achats Paradigm – Approbation

Toetreding tot de opdracht "AL_4557 IT-benodigheden en IT-diensten" van de Aankoopcentrale Paradigm – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Conseil Communal du 23 avril 2025 concernant l'adhésion globale à la centrale d'achats Paradigm;

Vu le marché public « AL_4557 Fournitures & Prestations IT » d'une durée de 6 ans de la centrale d'achats Paradigm;

Vu l'adjudicataire de ce marché : STIB ;

Considérant que cette adhésion n'implique aucune obligation dans le chef de l'adhérent de passer commande auprès de la centrale pour les fournitures commandées par celle-ci ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

1. D'adhérer au marché « AL_4557 Fournitures & Prestations IT » d'une durée de 6 ans, valable jusqu'au 17/10/2029 de la centrale d'achats Paradigm.
2. Les dépenses seront imputées aux articles budgétaires du service (extra)ordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la durée de validité du marché conclu.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gezien het besluit van de Gemeenteraad van 23 april 2025 betreffende de globale toetreding aan de aankoopcentrale Paradigm;

Gezien de overheidsopdracht "AL_4557 IT-benodigdheden en IT-diensten" voor een periode van 6 jaren van de aankoopcentrale Paradigm;

Gezien de opdrachtnemer voor deze opdracht: STIB

Overwegende dat deze toetreding geen enkele verplichting inhoudt voor het lid om een bestelling te plaatsen bij de centrale voor de door deze laatste bestelde leveringen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT:

1. Aan te sluiten bij de opdracht "AL_4557 IT-benodigdheden en -ITdiensten" voor een periode van 6 jaren, van de aankoopcentrale van Paradigm.
2. De uitgaven zullen geboekt worden op artikels van de (buiten)gewone begroting met de adequate functionele en economische codes die zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract.

Ordre du jour n°25 --- Agenda nr 25

**Adhésion au marché "Acquisition de matériel RFID, solutions de traçabilité, périphériques et consommables pour les bibliothèques de Bruxelles-Capitale de la centrale d'achats "I-City" (anciennement GIAL)"-
Approbation**

Toetreding tot de opdracht Aankoop van RFID-apparatuur, traceerbaarheidsoplossingen, randapparatuur en verbruiksgoederen voor de bibliotheken van Brussel-Hoofdstad door de centrale aankoopdienst "I-City" (voorheen GIAL) – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du Conseil Communal du 19 septembre 2012 concernant l'adhésion globale à la centrale d'achats I-City;

Vu le marché public « Acquisition de matériel RFID, solutions de traçabilité, périphériques et consommables pour les bibliothèques de Bruxelles-Capitale » d'une durée de 48 mois à dater de sa conclusion de la centrale d'achats I-City;

Considérant que cette adhésion n'implique aucune obligation dans le chef de l'adhérent de passer commande auprès de la centrale pour les fournitures commandées par celle-ci ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

1. D'adhérer formellement au marché « Acquisition de matériel RFID, solutions de traçabilité, périphériques et consommables pour les bibliothèques de Bruxelles-Capitale » d'une durée de 48 mois à dater de sa conclusion de la centrale d'achats I-City.
2. Les dépenses seront imputées aux articles budgétaires du service (extra)ordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la durée de validité du marché conclu.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gezien het besluit van de Gemeenteraad van 19 september 2012 betreffende de globale toetreding aan de aankoopcentrale I-City;

Gezien de overheidsopdracht "Aankoop van RFID-apparatuur, traceerbaarheidsoplossingen, randapparatuur en verbruiksgoederen voor de bibliotheken van Brussel-Hoofdstad" voor een looptijd van 48 maanden vanaf de datum van sluiting van de inkoopcentrale I-City van de aankoopcentrale I-City;

Overwegende dat deze toetreding geen enkele verplichting inhoudt voor het lid om een bestelling te plaatsen bij de centrale voor de door deze laatste bestelde leveringen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT:

1. Formeel aan te sluiten aan de opdracht "Aankoop van RFID-apparatuur, traceerbaarheidsoplossingen, randapparatuur en verbruiksgoederen voor de bibliotheken van Brussel-Hoofdstad" voor een periode 48 maanden vanaf de datum van sluiting van de aankoopcentrale van- I-City.
2. De uitgaven zullen geboekt worden op artikels van de (buiten)gewone begroting met de adequate functionele en economische codes die zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract.

Ordre du jour n°26 -- Agenda nr 26

Adhésion au marché "Mobiliier de bureau" de la centrale d'achat CREAT de la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS)"- Approbation

Toetreding tot de opdracht "Kantoormeubilair" van de Aankoopcentrale CREAT van de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS) – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du Conseil Communal du 20 décembre 2023 concernant l'adhésion globale à la centrale d'achats CREAT de la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS);
Vu le marché public « Mobilier de bureau » d'une durée de 4 ans, valable jusqu'au 17/10/2029 de la centrale d'achats CREAT de la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS);
Vu l'adjudicataire de ce marché : AHREND. ;
Considérant que cette adhésion n'implique aucune obligation dans le chef de l'adhérent de passer commande auprès de la centrale pour les fournitures commandées par celle-ci ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

1. D'adhérer formellement au marché « Mobilier de bureau » d'une durée de 4 ans, valable jusqu'au 17/10/2029 de la centrale d'achats CREAT de la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS).
2. Les dépenses seront imputées aux articles budgétaires du service (extra)ordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la durée de validité du marché conclu.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;
Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;
Gezien het besluit van de Gemeenteraad van 20 december 2023 betreffende de globale toetreding aan de aankoopcentrale CREAT van de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS);
Gezien de overheidsopdracht "Kantoormeubilair" voor een periode van 4 jaren, geldig tot 17/10/2029 van de aankoopcentrale CREAT van de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS);
Gezien de opdrachtnemer voor deze opdracht: AHREND
Overwegende dat deze toetreding geen enkele verplichting inhoudt voor het lid om een bestelling te plaatsen bij de centrale voor de door deze laatste bestelde leveringen;
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT:

1. Formeel aan te sluiten aan de opdracht "Kantoormeubilair" voor een periode van 4 jaren, geldig tot 17/10/2029 van de aankoopcentrale van CREAT van de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS).
2. De uitgaven zullen geboekt worden op artikels van de (buiten)gewone begroting met de adequate functionele en economische codes die zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract.

Ordre du jour n°27 -- Agenda nr 27

Adhésion à la centrale d'achat du Bureau Bruxellois de Planification (BBP) pour des services liés aux processus participatifs – Approbation

Aansluiting bij de aankoopcentrale van het Brussels Planbureau (BBP) voor diensten in verband met

participatieve processen - Ter goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 - notamment son article 47 - relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la centrale d'achat du Bureau Bruxellois de Planification (BBP) pour des services liés aux processus participatifs valable pour une période de 4 ans;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18 novembre 2025;

DÉCIDE :

1. D'adhérer à la centrale d'achat du Bureau Bruxellois de Planification (BBP) pour des services liés aux processus participatifs, valable pour une période de 4 ans;
2. D'approuver et de signer la convention liant l'administration communale et le Bureau bruxellois de la planification .
3. D'imputer les dépenses aux articles budgétaires aux codes fonctionnels et économiques adéquats prévus au budget ordinaire et extraordinaire et exécutoire au cours de la durée de validité du marché conclu et financés par emprunts, subsides ou autres financements.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 - in het bijzonder artikel 47 - inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de aankoopcentrale van het Brussels Planbureau (BBP) voor diensten in verband met participatieve processen, geldig voor een periode van 4 jaar ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT :

1. Aan te sluiten bij de aankoopcentrale van het Brussels Planbureau (BBP) voor diensten in verband met participatieve processen, geldig voor een periode van 4 jaar .
2. De overeenkomst tussen het Gemeentelijk bestuur en het Brussels Planbureau goed te keuren en te ondertekenen.
3. De uitgaven te boeken op de begrotingartikels van de gewone of buitengewone begroting met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract en gefinancierd door leningen, toelagen of andere financieringen

Ordre du jour n°28 --- Agenda nr 28

Marché public de services pour la vidange des îlots de tri dans les espaces verts de la commune de Schaerbeek - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché – Approbation

Overheidsopdracht voor diensten voor het legen van sorteereilanden in de groene ruimtes van de gemeente Schaarbeek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Goedkeuring

Monsieur Verzin : Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'aborder ce sujet brièvement lors des commissions réunies. J'ai vraiment un problème avec le vote de ce point. Tout simplement le point 28 sur le marché public de services pour la vidange des îlots de tri dans les espaces verts de la commune. Et donc, il s'agit bien d'une externalisation de cette partie de service important dans le cadre de la propreté publique. Et je saisis l'occasion pour me pour rappeler à nos collègues qu'ils n'auraient peut-être pas vu que la visite que le roi a effectuée récemment est tout à fait non seulement symbolique, mais en plus de l'attention que le palais royal et à travers lui, la Belgique joue sur l'amélioration du processus de nettoyage de nos rues et autres espaces consacrés au ramassage des ordures. Alors, loin de moi de dire que je l'ai dit tout à l'heure dans la réponse à l'interpellation, que les schaerbeekois sont tous des gens vertueux, loin de moi l'idée. Je pense qu'il nous faudra, dans les prochains mois, dans les prochaines années, réfléchir ensemble, tous ensemble, pour trouver des solutions adéquates pour diminuer ce fléau que sont les incivilités et le non-respect par des citoyens hautement qualifiés, de celles qui sont accusés, et à juste titre souvent, de salir nos voiries et nos parcs. Par contre, comme je l'ai dit au Conseil du mois passé à l'échevine en charge de la propreté publique, je commence à en avoir vraiment assez de voir passer à chaque Conseil communal des propositions d'externalisation, sans jamais obtenir une liste complète de l'ensemble des missions qui sont confiées au service, des missions au pluriel, et de pouvoir, en commission, faire le tri dans tout ce service, entre les missions qui doivent être à l'évidence assuré par l'administration communale et ceux qui pourraient éventuellement être externalisées. Alors, j'ai bien compris que lorsqu'il y a un problème ponctuel qui se pose, comme dans le quartier Nord, comme à la rue de Brabant ou Bruxelles-Propreté ne fait à l'évidence pas son travail ne faisait à l'évidence pas son travail. Qu'il faille trouver des réponses appropriées et rapides en faisant appel au secteur privé, j'entends bien. Mais ce que je refuse, c'est que le Conseil communal, après Conseil communal, on vienne avec des propositions d'externalisation sans les rapporter à une analyse complète de l'ensemble des missions qui sont confiées aux services. Et donc, je suis clairement demandeur de ce qu'il y ait un travail en commission qui se fasse sur ce sujet là et qu'avant toute proposition, il y ait un débat entre nous sur ce qui ressortit aux compétences de la commune et à ses missions, et de ce qui peut éventuellement être externalisé. Je l'ai dit et je vous remercie.

Madame Lorenzino : Merci, monsieur le Président. Cette question a effectivement été largement abordée en commission, comme j'ai pu l'expliquer la mission enfin, les poubelles de tri à installer dans l'espace public, particulièrement dans les espaces verts, c'est quelque chose de nouveau à Schaerbeek. On a commencé avec le parc Josaphat, on commence à équiper d'autres parcs et donc c'est une mission qui vient s'ajouter aux missions qui sont déjà accomplies par notre personnel. Qui plus est, c'est une mission qui est très simple, qui ne demande pas de qualifications particulières, qui ne demande pas de connaissances de terrain particulières. Monsieur Verzin, vous connaissez la situation de la commune. Vous savez les efforts qui nous sont demandés en termes de rationalisation de nos ressources humaines, en termes de rationalisation de nos finances, et il nous paraissait ici opportun de saisir une occasion de pouvoir laisser notre personnel se consacrer à des missions qui requièrent une connaissance du terrain, qui requiert des qualifications qu'ils ont, mais qui ne sont pas nécessaires pour la vidange des corbeilles de tri. Et donc, c'est dans cette optique que la proposition est faite ici. Alors, vous parlez d'externalisation qui devrait arriver à tous les Conseils communaux. Alors, je m'en étonne. Il y a effectivement une externalisation qui a été opérée suite à une demande des syndicats eux-mêmes qui relayaient une demande des travailleurs pour préserver un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Et donc, effectivement, nous avons eu recours ici, il y a quelques années, à une externalisation de la vidange des corbeilles le week-end, qui n'a pas donné lieu, je le rappelle, à la suppression de postes, mais qui fait vraiment l'objet d'une demande et d'un accord équilibré avec les syndicats. Et c'est ici la seconde externalisation à laquelle nous procédons. Donc, je le rappelle, pour une nouvelle mission. Alors, je suis effectivement tout à fait prête à discuter des missions du service propreté. C'est d'ailleurs l'exercice que nous faisons dans le cadre du plan triennal et de la rationalisation de tout l'exercice qu'on fait pour

le moment, tant au niveau du Collège que fait aussi le comité de direction de la commune. Et donc je serai évidemment bien ravie d'en discuter lors d'une prochaine commission, lorsque nous aurons avancé avec le Collège sur ce travail

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s). -- Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 33 voix contre 9 et 2 abstention(s).

Vu les articles 117, 234 §1, 236 §1 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu le cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/042 ;

Considérant que le marché est estimé à 192.000€ TVAC ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DÉCIDE :

1. De passer le marché public de services pour la vidange des îlots de tri dans les espaces verts de la commune de Schaerbeek par procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1er 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et selon les conditions du cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/042.
2. D'imputer la dépense, dont le montant est estimé à 192.000 € TVAC, à l'article 875/124-06/AA/642 du budget ordinaire de 2026 2027 2028 2029 2030 et aux autres éventuels articles du budget aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu le tout sous réserve de l'approbation des budgets par les organes compétents.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 33 stem(men) tegen 9 en 2 onthouding(en).

Gelet op artikelen 117, 234 §1, 236 §1 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op het bestek SCHA/ACHATS/2025/042;

Overwegende dat de opdracht wordt geraamd op 192.000€ BTW inbegrepen ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

BESLUIT :

1. De overheidsopdracht voor diensten voor het legen van sorteereilanden in de groene ruimtes van de gemeente Schaarbeek te plaatsen bij vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41 §1 1° van de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten en volgens de voorwaarden vastgelegd in het bestek SCHA/ACHATS/2025/042.
2. De uitgave, geraamd op 192.000€ BTW, te boeken op artikel 875/124-06/AA/642 van de gewone begroting 2026 2027 2028 2029 2030 en eventueel op andere artikels van de begroting met de adequate functionele en economische codes uitvoerbaar tijdens de looptijd van het contract dit alles onder voorbehoud van goedkeuring door de bevoegde beslissingsorganen

Ordre du jour n°29 -- Agenda nr 29

Marché public de fournitures ayant pour objet l'achat de bacs de plantation - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Engagement de la procédure - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van plantenbakken - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 §3 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 04 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de fournitures pour la fourniture de bacs de plantation tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/047;

Considérant que le marché est estimé à 45.000 € TVAC pour 12 mois ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 04 novembre 2025 de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet l'achat de bacs de plantation tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/047.
2. La dépense, estimée à 45.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 766/744-51/ - /640-20250197 du budget ordinaire 2025, 2026 ainsi qu'aux autres articles budgétaires du service ordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 §3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juni 2016 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 4 november 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor leveringen voor de aankoop van plantbakken zoals beschreven in het bestek SCHA/ACHATS/2025/047;

Overwegende dat de opdracht wordt geraamd op 45.000€ BTW inbegrepen voor 12 maanden;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 04 november 2025 om een opdracht voor leveringen te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de aankoop van plantenbakken zoals beschreven in het bestek SCHA/ACHATS/2025/047.

2. De uitgave, geschat op 45.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 766/744-51/ - /640-20250197 van de gewone begroting 2025, 2026 en andere artikels van de gewone begroting met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract.

Ordre du jour n°30 -- Agenda nr 30

Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de livres et jeux de sociétés aux bibliothèques communales néerlandophone - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Engagement de la procédure - Pour information

Overheidsopdracht voor leveringen voor de levering van boeken en gezelschapsspellen aan de Nederlandstalige gemeentelijke openbare bibliotheek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 §3 de la Nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du 21 octobre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de fournitures pour la fourniture de livres et jeux de sociétés aux bibliothèques communales néerlandophone tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/045;
Considérant que le marché est estimé à 67.000 € TVAC pour 12 mois ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21 octobre 2025 de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet la fourniture de livres et jeux de sociétés aux bibliothèques communales néerlandophone tel que décrit dans le cahier spécial des charges SCHA/ACHATS/2025/045.
2. La dépense, estimée à 67.000€ TVA comprise, sera imputée à l'article 767/123-19/-/822 du budget ordinaire 2025, 2026 ainsi qu'aux autres articles budgétaires du service ordinaire aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché.

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 §3 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de wet overheidsopdrachten van 17 juin 2016 ;
Gelet op het Koninklijk Besluit betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren van 18 april 2017;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;
Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van 21 oktober 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor leveringen voor de levering van boeken en gezelschapsspellen aan de Nederlandstalige gemeentelijke openbare bibliotheek zoals beschreven in het bestek SCHA/ACHATS/2025/045;

Overwegende dat de opdracht wordt geraamd op 67.000€ BTW inbegrepen voor 12 maanden;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 21 oktober 2025 om een opdracht voor leveringen te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, met als voorwerp de levering van boeken en gezelschapsspellen aan de Nederlandstalige gemeentelijke openbare bibliotheek zoals beschreven in het bestek SCHA/ACHATS/2025/045.
2. De uitgave, geschat op 67.000€ BTW inbegrepen, zal geboekt worden op artikel 767/123-19/-/822 van de gewone begroting 2025, 2026 en andere artikels van de gewone begroting met de adequate functionele en economische codes die eventueel zullen worden ingeschreven tijdens de looptijd van het contract.

Ordre du jour n°31 --- Agenda nr 31

Marché public de services pour la maintenance corrective et évolutive de l'intranet de l'administration communale de Schaerbeek - Choix de la procédure de passation et fixation des conditions du marché - Pour information

Overheidsopdracht voor diensten voor het correctief en evolutief onderhoud van het intranet van het Gemeentebestuur van Schaarbeek - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234§3 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 14 octobre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de services pour la maintenance corrective et évolutive de l'intranet de l'administration communale de Schaerbeek tel que décrit dans le cahier spécial des charges scha/achats/2025/040 ;

Considérant que la valeur du marché est estimée à 24.000€ TVAC ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 14 octobre 2025 de passer un marché public de services par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er 1° a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ayant pour objet "la maintenance corrective et évolutive de l'intranet de l'administration communale de Schaerbeek " tel que décrit dans le cahier spécial des charges scha/achats/2025/040.
2. La dépense, estimée à 24.000€ TVAC, sera imputée à l'article **133/124-06/ -AA/340** du budget ordinaire 2026 à 2028 et aux autres éventuels articles du budget aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu le tout sous réserve de l'approbation des budgets

par les organes compétents.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117, 234 §3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de beslissing van 14 oktober 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor diensten voor het correctief en evolutief onderhoud van het intranet van het Gemeentebestuur van Schaarbeek zoals beschreven in het bestek scha/achats/2025/040;

Overwegende dat de opdracht wordt geraamd op 24.000€ BTWI;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen ;

NEEMT TER INFORMATIE :

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 14 oktober 2025 om een overheidsopdracht voor diensten te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 42 §1er 1° a) van de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten, met als voorwerp het correctief en evolutief onderhoud van het intranet van het Gemeentebestuur van Schaarbeek zoals beschreven in het bestek scha/achats/2025/040.
2. De uitgave, geschat op 24.000€ BTWI, zal geboekt worden op artikel **133/124-06/ -AA/340** van de gewone begroting 2026 tot 2028 en eventueel op andere artikels met de adequate functionele en economische codes uitvoerbaar tijdens de looptijd van het contract dit alles onder voorbehoud van goedkeuring door de bevoegde instanties.

Ordre du jour n°32 --- Agenda nr 32

Marché public de services visant les prestations de réparations en carrosserie et des travaux de peinture pour tous types de véhicules légers (- de 3,5 T) et poids lourds (+ de 3,5 T) faisant partis du charroi communal - Engagement de la procédure - Pour information

Overheidsopdracht voor diensten met als voorwerp de herstelling van koetswerk alsook spuitwerk voor alle soorten lichte voertuigen (- de 3,5 T) en vrachtwagens (+ de 3,5 T) van het gemeentelijk wagenpark - Keuze van de plaatsingsprocedure en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 234§3 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concession ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du 21 octobre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions d'un marché public de services visant les prestations de réparations en carrosserie et des travaux de peinture pour tous types de véhicules légers (- de 3,5 T) et poids lourds (+ de 3,5 T) faisant partis du charroi communal tel que décrit dans le cahier spécial des charges scha/achats/2025/043 ;

Considérant que la dépense sera imputée à l'article 136/127-06/ -/661 du budget ordinaire de 2026,2027,2028 et aux éventuels autres articles aux codes fonctionnels et économiques adéquats prévus au budget ordinaire et exécutoire au cours de la durée de validité du marché conclu

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION :

1. La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 21.10. 2025 de passer un marché public de services par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er 1° a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics visant les prestations de réparations en carrosserie et des travaux de peinture pour tous types de véhicules légers (- de 3,5 T) et poids lourds (+ de 3,5 T) faisant partis du charroi communal tel que décrit dans le cahier spécial des charges scha/achats/2025/037.
2. La dépense, estimée après intervention de l'assurance à 15.000 € tvac par an soit 30.000 € tvac sur 2 ans , sera imputée à l'article 136/127-06/ -/661 et aux autres éventuels articles du budget ordinaire 2026 2027 2028 aux codes fonctionnels et économiques adéquats et exécutoires au cours de la validité du marché conclu.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 234§3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten ;

Gelet op de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering , de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken , leveringen en diensten en concessies ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten klassieke sectoren ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ;

Gelet op de beslissing van 21 oktober 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de overheidsopdracht voor diensten met als voorwerp de herstelling van koetswerk alsook spuitwerk voor alle soorten lichte voertuigen (- de 3,5 T) en vrachtwagens (+ de 3,5 T) van het gemeentelijk wagenpark zoals beschreven in het bestek scha/achats/2025/043;

Overwegende dat de uitgave zal worden geboekt onder artikel 136/127-06/ -/661 van de gewone begroting voor 2026, 2027 en 2028 en onder eventuele andere artikelen met de juiste functionele en economische codes die zijn opgenomen in de gewone begroting en die uitvoerbaar zijn gedurende de looptijd van de gesloten overeenkomst.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE:

1. De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 21.10.2025 om een overheidsopdracht voor de diensten te plaatsen bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 42, §1, 1°, a) van de wet van 17 juni 2016 betreffende overheidsopdrachten, met als voorwerp de herstelling van koetswerk alsook spuitwerk voor alle soorten lichte voertuigen (- de 3,5 T) en vrachtwagens (+ de 3,5 T) van het gemeentelijk wagenpark zoals beschreven in het bestek scha/achats/2025/043.
2. De uitgave, na tussenkomst van de verzekering geschat op 15.000 € btwi per jaar zijnde 30.000 € btwi over 2 jaren , zal geboekt worden op artikel 136/127-06/ -/661 en eventueel op andere artikelen van de gewone begroting 2026 2027 2028 met de adequate functionele en economische codes uitvoerbaar tijdens de looptijd van het contract.

Bâtiment --- Gebouwen

Ordre du jour n°33 --- Agenda nr 33

Divers bâtiments communaux - Entretien des avaloirs et corniches - Marché de Services - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Verschillende gemeentegebouwen - Onderhoud van de dakgoten en dakkolken - Opdracht voor diensten - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles, 234 §3 et 236 §1 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 - en particulier son article 42 § 1er, 1° a, - relative aux marchés publics, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 27 juillet 2017 modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que les corniches et avaloirs des bâtiments communaux nécessitent un entretien semestriel pour maintenir la bonne conservation de ceux-ci;

Considérant que ces entretiens consistent en des services en hauteur (*via* échelles et/ou élévateurs) et concernent pas moins de soixante-huit sites;

Considérant qu'il conviendrait de confier ces services au secteur privé;

Considérant que le coût annuel de ces services est estimé à 75.411,00 € TVAC;

Vu le CSC Scha/Infra/2025/017 rédigé par les services communaux, couvrant ces services pour une période d'un (1) an;

Vu les onze entreprises spécialisées qui seraient consultées dans le cadre d'une procédure de marché public de services par procédure négociée sans publication préalable;

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuel;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 7 octobre 2025 qui décide :

1. D'approuver le principe de confier au secteur privé l'entretien des avaloirs et corniches de divers bâtiments communaux.
2. D'arrêter la procédure de passation du marché: procédure négociée sans publication préalable après consultation de plusieurs entreprises spécialisées.
3. Approuver la liste des entreprises spécialisées à consulter dans le cadre de ce marché.
4. De fixer les conditions de marché telles que définies par le CSC Scha/Infra/2025/017 joint en annexe.
5. D'imputer la dépense, estimée à 75.411,00 € TVAC, aux différents articles ---/125-06/AA/620 du budget ordinaire 2026.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen, 234 §3 en 236 §1 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 -in het bijzonder zijn artikel 42 § 1er, 1° a - betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat de dakgoten en -kolken van de gemeentegebouwen om de 6 maand moeten worden onderhouden om ze in goede staat te behouden;

Overwegende dat voor dit onderhoud in de hoogte ladders en/of liften moeten worden gebruikt en dat er niet minder dan 68 sites moeten worden behandeld;

Overwegende dat het aangewezen is deze diensten aan de privésector toe te vertrouwen;

Overwegende dat de jaarlijkse kostprijs voor deze diensten werd geraamd op 75.411,00 €, BTW inbegrepen;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2025/017, opgemaakt door de gemeentediensten, waarbij deze opdracht een periode dekt van (1) jaar;

Gelet op de elf gespecialiseerde ondernemingen die in het kader van een overheidsopdracht voor diensten bij onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking zouden worden geraadpleegd;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de financieringsmiddelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad over elke wijziging van deze financieringsmiddelen zal worden ingelicht ter gelegenheid van de stemming over de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen.

Gelet op het collegebesluit van 7 oktober 2025, namelijk :

1. goedkeuring van het principe om het onderhoud van de dakgoten en dakkolken van verschillende gemeentegebouwen toe te vertrouwen aan de privésector;
2. vastlegging van de plaatsingsprocedure van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking, na raadpleging van meerdere gespecialiseerde ondernemingen;
3. goedkeuring van de lijst van de in het kader van deze opdracht te raadplegen gespecialiseerde ondernemingen;
4. vastlegging van de voorwaarden van de opdracht zoals opgenomen in het bijgevoegde bestek Scha/Infra/2025/017;
5. aanrekening van de uitgave, geraamd op 75.411,00 €, BTW inbegrepen, op verschillende artikelen ---/125-06/AA/620 van de gewone begroting over 2026.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld besluit van het college van burgemeester en schepenen

Ordre du jour n°34 --- Agenda nr 34

Ecole 1, Rue Josaphat 229 - Restauration de la salle de l'ancien musée-bibliothèque - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

School 1, Josafatstraat 229 - Restauratie van de zaal van de voormalige museum-bibliotheek - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics -en particulier son article 42, §1er, 1°, a- telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires et mobiles et l'arrêté royal du 19 janvier 2005 qui le modifie;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 30 décembre 2022 de désigner un bureau d'études pour la conception et le suivi de l'exécution du projet de restauration de l'ancien musée-bibliothèque de l'Ecole

1 et de sa transformation en salle de conférence, depuis l'étude du projet jusqu'à la réalisation des travaux, y compris jusqu'à la réception définitive;

Considérant que ce bureau d'études a remis le dossier d'exécution pour ces travaux;

Considérant qu'il convient de lancer un marché public afin de désigner une entreprise à même d'exécuter ces travaux;

Vu le CSC Scha/Infra/2025/012 rédigé par les services communaux à cette fin;

Considérant que ces travaux sont estimés à 147.000€ TVAC;

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuel;

Vu le procès-verbal du 4 novembre 2025 par lequel le collège des bourgmestre et échevins décide:

1. D'approuver le lancement d'un marché public de travaux afin de désigner un adjudicataire pour les travaux de restauration de la salle de l'ancien musée-bibliothèque de l'Ecole 1, sise Rue Josaphat 229.
2. D'arrêter la procédure de passation du marché: procédure négociée sans publication préalable.
3. De fixer les conditions de marché telles que définies par le CSC Scha/Infra/2025/012 joint en annexe.
4. D'imputer la dépense, estimée à 147.000 € TVAC à l'article 722/724-60/-/600-20250122 du budget extraordinaire 2025.
5. De prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des bourgmestre et échevins.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, §1, 1°, a- zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 25 januari 2001 betreffende de tijdelijke en mobiele bouwplaatsen, en het wijzigende koninklijk besluit van 19 januari 2005;

Gelet op het collegebesluit van 30 december 2022 om een studiebureau aan te duiden voor het ontwerpen en opvolgen van de uitvoering van het restauratieproject van de voormalige museum-bibliotheek van School 1 en de transformatie ervan tot conferentie ruimte, vanaf de ontwerpstudie tot en met de uitvoering van de werken, met inbegrip van de definitieve oplevering;

Overwegende dat het studiebureau het uitvoeringsdossier voor deze werken heeft overgemaakt;

Overwegende dat het bijgevolg aangewezen is een overheidsopdracht te lanceren om een onderneming aan te duiden voor de uitvoering van deze werken;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2025/012, dat door de gemeentediensten hiertoe werd opgemaakt;

Overwegende dat deze werken werden geraamd op 147.000 €, BTW inbegrepen;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging in deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming van de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Gelet op het Collegebesluit van 4 november 2025 houdende :

1. goedkeuring om een overheidsopdracht te lanceren voor de aanduiding van een opdrachtnemer voor de restauratiewerken van de voormalige museum-bibliotheek van School 1, gelegen Josafatstraat 229;
2. vastlegging van de plaatsingsprocedure van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
3. vaststelling van de opdrachtvoorwaarden zoals opgesomd in het bijgevoegde bestek Scha/Infra/2025/012;
4. aanrekening van de uitgave, geraamd op 147.000 €, BTW inbegrepen, op artikel 722/724-60/-/600-20250122 van de buitengewone begroting over 2025;
5. akte nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de middelen vermeld in het investeringsprogramma.

NEEMT TER INFORMATIE
voormeld Collegebesluit

Ordre du jour n°35 -- Agenda nr 35

**Divers bâtiments communaux - Travaux légers de rénovation - Partenariat d'insertion socio-professionnelle -
Convention entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL communale "Schaerbeek Action Emploi" (SAE) -
Reconduction de la convention pour l'année 2026 - Pour approbation**

**Verschillende gemeentegebouwen - Lichte renovatiewerken - Partnership voor socio-professionele integratie
- Overeenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en de gemeentelijke VZW "Schaerbeek Action Emploi"
(SAE) - Verlenging van de overeenkomst voor het jaar 2026 - Ter goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale;

Considérant que l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics prévoit que sont exclus de son champ d'application les contrats conclus par un adjudicateur avec une personne morale de droit privé ou public sur laquelle il exerce un contrôle in house;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et Echevins du 7 avril 2020 prenant acte des nouveaux statuts de l'ASBL "Schaerbeek Action Emploi" (en abrégé SAE) et des conclusions de leur examen par le département Budget /Contrôle déclarant que cette asbl répond bien aux conditions fixées par la loi pour être caractérisée comme asbl sur laquelle la commune exerce un contrôle in house;

Considérant que l'asbl SAE dispense des formations professionnelles à destination de personnes peu qualifiées leur permettant ainsi d'accéder au marché de l'emploi;

Considérant que ces formations concernent des travaux légers en bâtiment;

Considérant que le service Bâtiment n'a pas les moyens nécessaires et le personnel suffisant à l'exécution de tous les travaux légers dans tous les bâtiments communaux, et en particulier des écoles;

Considérant que confier l'exécution de divers travaux légers dans des bâtiments communaux à l'asbl SAE lui permettra de disposer des missions et des moyens utiles pour dispenser ces formations professionnelles;

Vu la convention approuvée par le conseil communal du 21 novembre 2023 formalisant la collaboration entre SAE et la commune;

Considérant que les bâtiments dans lesquels SAE exécute sa mission sont principalement les suivants:

- Ecoles communales.
- Séniories.

Considérant que les travaux suivants sont exécutés par l'ASBL dans le cadre de la convention précitée:

- Réalisation de cloisons intérieures.
- Fourniture et pose d'enduits intérieurs.
- Travaux de peinture et de revêtements muraux.
- Travaux de démolition.
- Travaux de menuiserie.

Considérant que le coût lié à l'exécution de ces travaux s'élève à un maximum de 150.000€ TVAC par an;

Considérant que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement;

Considérant que le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels;

Considérant que cette convention est reconductible jusqu'à deux fois;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 18 novembre 2025:

1. D'approuver le principe de reconduire cette convention pour l'année 2026.

DECIDE

1. D'approuver la reconduction de la convention pour l'année 2026.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 5 juli 2018 betreffende de specifieke gemeentelijke bestuursvormen en de samenwerking tussen gemeenten;

Overwegende dat artikel 30 van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten voorziet dat overeenkomsten gesloten door een aanbestedende overheid met een publiek- of privaatrechtelijke rechtspersoon waarop zij een in-house-toezicht uitoefent, buiten het toepassingsgebied van deze wet vallen;

Gelet op het collegebesluit van 7 april 2020 waarbij akte werd genomen van de nieuwe statuten van de vzw 'Schaerbeek Action Emploi' (kort SAE) en van de conclusies van het onderzoek door het departement Begroting /Controle, waaruit blijkt dat deze vzw wel degelijk beantwoordt aan de voorwaarden vastgelegd in de wet om als vzw te worden beschouwd waarop de gemeente een in-house-toezicht uitoefent;

Overwegende dat de vzw SAE beroepsopleidingen organiseert voor laaggeschoolden, waardoor zij meer kansen krijgen op de arbeidsmarkt;

Overwegende dat deze opleidingen lichte renovatiewerken in gebouwen betreffen;

Overwegende dat de dienst Gebouwen noch over de nodige middelen, noch over het nodige personeel beschikt om alle lichte werken in de gemeentegebouwen, en in het bijzonder in de scholen, uit te voeren;

Overwegende dat door het toevertrouwen van verschillende lichte werken in de gemeentegebouwen aan de vzw SAE, zij kan beschikken over nuttige opdrachten en middelen voor het geven van deze beroepsopleidingen;

Gelet op de overeenkomst goedgekeurd door de gemeenteraad op 21 november 2023, waarbij de samenwerking tussen SAE en de gemeente werd geformaliseerd;

Overwegende dat de gebouwen in welke SAE haar opdrachten uitvoert, in hoofdzaak de volgende zijn :

- Gemeentescholen
- Seniorieën

Overwegende dat in het kader van voornoemde overeenkomst de VZW volgende werken uitvoert :

- Realisatie van binnenscheidingswanden
- Binnenpleisterwerken
- Schilderwerken en aanbrengen van muurbekledingen
- Afbraakwerken
- Schrijnwerken

Overwegende dat de kosten voor de uitvoering van deze werken maximum 150.000€ BTW inbegrepen per jaar bedragen;

Overwegende dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de financiële middelen vermeld in het investeringsprogramma;

Overwegende dat de gemeenteraad zal worden ingelicht van elke wijziging van deze financieringsmiddelen ter gelegenheid van de stemming over de begrotingswijzigingen en jaarrekeningen;

Overwegende dat deze overeenkomst tot twee maal toe kan worden verlengd;

Gelet op het collegebesluit van 18 november 2025, namelijk :

1. Goedkeuring van het principe om deze overeenkomst voor het jaar 2026 te verlengen.

BESLUIT

1. De verlenging van de overeenkomst voor het jaar 2026 goed te keuren.

Ordre du jour n°36 --- Agenda nr 36

Parc Reine-Verte, parc de la Jeunesse, abords du Crossing et jardin du Dojo Helmet - Gestion quotidienne des espaces verts - reconduction de la convention entre la commune de Schaerbeek et l'asbl communale "Jeunes Schaerbeekoïses au Travail" (JST asbl) pour une période de 12 mois – Approbation

Koningin-Groenpark, Jeugdпарк, omgeving van de Crossing en tuin van de Dojo Helmet - Dagelijks beheer van de groene ruimtes - Verlenging van de overeenkomst tussen de gemeente Schaerbeek en de

**gemeentelijke vzw "Jeunes Schaerbeekois au Travail" (JST vzw) voor een periode van 12 maanden –
Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale;

Considérant que l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics prévoit que sont exclus de son champ d'application les contrats conclus par un adjudicateur avec une personne morale de droit privé ou public sur laquelle il exerce un contrôle in house;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et Echevins du 7 avril 2020 prenant acte des nouveaux statuts de l'asbl Jeunes Schaerbeekois au travail (en abrégé JST) et des conclusions de leur examen par le département Budget /Contrôle déclarant que cette asbl répond bien aux conditions fixées par la loi pour être caractérisée comme asbl sur laquelle la commune exerce un contrôle in house;

Considérant que l'asbl JST dispense des formations professionnelles à destination de personnes peu qualifiées leur permettant ainsi d'accéder au marché de l'emploi;

Considérant que ces formations concernent l'aménagement et l'entretien d'espaces publics et d'espaces de jeux;

Considérant que le SP&EV n'a pas les moyens nécessaires et le personnel suffisant à la gestion de tous les espaces verts sur le territoire schaerbeekois;

Considérant que confier la gestion de certains espaces verts à l'asbl JST lui permettra de disposer des espaces et des moyens utiles pour dispenser ces formations professionnelles;

Considérant que les sites à confier à l'asbl JST sont le parc Reine-Verte, le parc de la Jeunesse et les abords du stade communal pour un montant annuel de 53.679€;

Vu la décision du Conseil communal du 27 mai 2020 par laquelle il approuve de confier à JST l'entretien de ces espaces verts et les termes de la convention;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15 décembre 2020 par laquelle il approuve l'avenant n°1 à la convention par laquelle l'administration confie à l'asbl JST l'entretien du Dojo Helmet au montant annuel de 3.980,90€;

Considérant que l'asbl communale JST a rempli ses obligations pour l'année 2025;

Considérant que la convention arrive à son terme le 31 décembre 2025 et qu'il conviendrait de reconduire la convention pour une nouvelle période de 12 mois englobant les espaces verts des parc Reine-Verte et de la Jeunesse, les abords du Crossing et le jardin du Dojo Helmet;

Considérant que le coût annuel pour ces prestations s'élève à un montant indexé de 63.425,89€;

DÉCIDE :

d'approuver la reconduction de la convention liant la Commune et l'asbl Jeunes Schaerbeekois au Travail dans le cadre de la gestion de certains espaces verts schaerbeekois et de fixer le coût annuel pour l'ensemble des prestations pour 2026 au montant de 63.425,89€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie van 5 juli 2018 betreffende de specifieke gemeentelijke bestuursvormen en de samenwerking tussen gemeenten;

Overwegende dat artikel 30 van de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten voorziet dat overeenkomsten gesloten door een aanbestedende overheid met een publiek- of privaatrechtelijke rechtspersoon waarop zij een in-house-toezicht uitoefent, buiten het toepassingsgebied van deze wet vallen;

Gelet op het collegebesluit van 7 april 2020 waarbij akte werd genomen van de nieuwe statuten van de vzw 'Jeunes Schaerbeekois au travail' (kort JST) en van de conclusies van het onderzoek door het departement Begroting /Controle, waaruit blijkt dat deze vzw wel degelijk beantwoordt aan de voorwaarden vastgelegd in de wet om als vzw te worden beschouwd waarop de gemeente een in-house-toezicht uitoefent;

Overwegende dat de vzw JST beroepsopleidingen organiseert voor laaggeschoolden, waardoor zij meer kansen krijgen op de arbeidsmarkt;

Overwegende dat deze opleidingen de inrichting en het onderhoud betreffen van openbare ruimtes en speelterreinen;

Overwegende dat SN&GR niet over voldoende middelen en personeel beschikt om alle groene ruimtes op het Schaarbeekse grondgebied te beheren;

Overwegende dat door het toevertrouwen van het beheer van een aantal groene ruimtes aan JST, deze vzw over de nodige ruimtes en middelen kan beschikken voor het geven van haar beroepsopleidingen;

Overwegende dat de sites die aan de vzw JST zouden worden toevertrouwd zijn : het Koningin-Groenpark, het Jeugdпарк en de omgeving van het gemeentelijke stadion, dit voor een jaarbedrag van 53.679€;

Gelet op het raadsbesluit van 27 mei 2020, waarbij het toevertrouwen van het onderhoud van deze groene ruimtes aan JST en de tekst van de overeenkomst werden goedgekeurd;

Gelet op het collegebesluit van 15 december 2020, waarbij aanhangsel nr. 1 bij de overeenkomst werd goedgekeurd en het bestuur eveneens het onderhoud van de Dojo Helmet aan de vzw JST toevertrouwt voor een jaarbedrag van 3.980,90 €;

Overwegende dat de gemeentelijke vzw JST voldaan heeft aan haar verplichtingen voor 2025 ;

Overwegende dat de overeenkomst op 31 december 2025 eindigt en het aangewezen is deze voor een nieuwe periode van 12 maanden te verlengen, dit voor de groene ruimtes van het Koningin-Groenpark, het Jeugdпарк, de omgeving van de Crossing en de tuin van de Dojo Helmet;

Overwegende dat de jaarlijkse kosten voor deze prestaties een geïndexeerd bedrag van 63.425,89 € belopen;

BESLUIT :

de verlenging van de overeenkomst goed te keuren tussen de Gemeente en de vzw 'Jeunes Schaerbeekois au Travail' in het kader van het beheer van bepaalde Schaarbeekse groene ruimtes en de jaarlijkse kost voor het geheel aan prestaties voor 2026 vast te stellen op 63.425,89€

Contrats de quartier ==- Wijkcontracten

Ordre du jour n°37 ==- Agenda nr 37

Contrat de quartier Petite colline _ Opération 3.1 - Construction d'une crèche "Kind & gezin (K&G)" sis rue Brichaut 13 et 15 à Schaerbeek - Marché d'étude – Avenant à la convention – Supplément honoraires – Approbation

Wijkcontract Kleine Heuvel - Operatie 3.1 - Bouw van een crèche "Kind & gezin (K&G)" gelegen Brichautstraat 13 en 15 te Schaerbeek - Studieopdracht - Aangangsel bij de overeenkomst – Supplement erelonen – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. ==- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 novembre 2016, relatif aux Contrats de quartier durable ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 juillet 2021 approuvant le programme du contrat de quartier Petite colline ;

Considérant que la construction reprise sous rubrique constitue l'opération 3.1 du contrat de quartier Petite colline dont le programme a été approuvé par le Gouvernement régional en date du 23 juillet 2021.

Considérant que la mise en œuvre de l'opération nécessite une étude architecturale à confier à un bureau extérieur.

Considérant qu'en date du 30 décembre 2022, le Collège a approuvé la proposition du comité d'avis d'attribuer le marché d'études aux bureaux d'études **ZAMPONE ARCHITECTUUR & WISSEL STUDIO**.

Considérant qu'en date du 31 février 2023, le Collège a approuvé la définition du Comité d'Accompagnement proposé par RenovaS.

Considérant qu'en date du 21 juin 2023, le bureau d'études a présenté la phase d'esquisse ainsi que les principaux choix opérés pour l'avant-projet lors d'une "réunion de projet" organisée par URBAN BRUSSELS qui a fait part de ses commentaires/remarques (cf. PV en annexe). Sur base de ces éléments, l'avant-projet a été approfondi.

Considérant qu'en date du 12 septembre 2023, le bureau d'études a présenté la phase d'esquisse ainsi que les principaux choix opérés pour l'avant-projet au comité d'accompagnement qui a fait part de ses commentaires/remarques (cf. PV en annexe). Sur base de ces éléments, l'avant-projet a été approfondi.

Considérant qu'en date du 24 octobre 2023, le bureau d'étude a présenté l'avant-projet aux représentants des Services techniques de la Commune de Schaerbeek qui ont fait part de leurs commentaires (cf. PV en annexe). Les indications fournies par les Services techniques ont rendu nécessaire une adaptation du projet à ce stade, qui a été représentée en date du 15 décembre 2023 aux représentants des Services techniques de la Commune de Schaerbeek.

Considérant qu'en date du 21 juin 2023, le bureau d'études a présenté la phase d'esquisse ainsi que les principaux choix opérés pour l'avant-projet lors d'une "réunion de projet" organisée par URBAN BRUSSELS qui a fait part de ses commentaires/remarques. Sur base de ces éléments, l'avant-projet a été approfondi.

Considérant qu'en date du 25 juin 2024, le CBE a approuvé le dossier de permis d'urbanisme.

Considérant que l'enquête publique de cette opération s'est tenue durant 14 jours, à savoir du 09 janvier 2025 au 23 janvier 2025 ; la commission de concertation qui s'est tenue en date du 06 février 2025 a émis un avis favorable à condition de fournir des documents complémentaires mineurs.

Considérant que le bureau d'études a actualisé le montant des travaux en phase d'élaboration du dossier d'exécution ; le montant de ce marché est estimé à 3.980.115,14 € TVAC et sera soumis et inscrit dans la procédure d'élaboration et d'approbation du budget extraordinaire 2026.

Considérant que le montant des honoraires doit être réévalué afin de correspondre à l'application de l'article "I.5 FIXATION DU PRIX" du cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPCH / 3.1 qui prévoit que "Le montant global des honoraires est fixé à 13,10 % du montant des travaux (hors TVA) calculés sur l'estimation faite lors du dossier d'adjudication". afin de correspondre à l'application de l'article "I.5 FIXATION DU PRIX" du cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPCH / 3.1 qui prévoit que "Le montant global des honoraires est fixé à 13,10 % du montant des travaux (hors TVA) calculés sur l'estimation faite lors du dossier d'adjudication".

Considérant que la révision des honoraires ne s'applique pas à l'ensemble de la majoration du montant des travaux en raison du contexte plus général de forte hausse des prix relatifs aux marchés publics de travaux et aux effets induits par la crise sanitaire ainsi que la guerre en Ukraine, il semble justifié d'accorder l'augmentation des honoraires de 147.901,76 € TVAC portant le montant total des honoraires du bureau d'études à 454.901,76 € TVAC.

Considérant que le montant complémentaire nécessaire pour couvrir l'augmentation d'honoraires a été inscrit au budget extraordinaire 2025.

Considérant qu'il convient de préciser qu'un subsidie infrastructure VIPA à hauteur de 1.900.000 € TVAC sera sollicité par I-MENS pour diminuer le financement de ce projet sur fonds propres.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 18 novembre 2025 ;

DECIDE :

1. D'approuver le principe d'un avenant à la convention initiale pour la mission d'étude, portant les honoraires du bureau d'études de 307.000,00 € TVAC à 454.901,76 € TVAC (supplément de 147.901,76 € TVAC) ;
2. D'engager et imputer le montant de 147.901,76 € à l'article 922/747-60/ -13/62a-20250278 du budget extraordinaire 2025 ;
3. De prendre acte que cette dépense est financée par les moyens renseignés dans le programme d'investissement ;
4. D'autoriser l'engagement des dépenses et la notification à l'adjudicataire ;

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 234, 236 en 249 § 1 al 2 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 – en in het bijzonder het artikel 92 – betreffende de overheidsopdrachten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 – in het bijzonder het artikel 124 – betreffende het gunnen van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 dat de algemene uitvoeringsregels voor overheidsopdrachten en de concessies voor openbare werken bepaalt, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 27 juli 2017 die de nieuwe gemeentewet wijzigt om de regels voor de bevoegdheden op het vlak van gemeentelijke overheidsopdrachten te verduidelijken;

Overwegende dat de bouw vermeld in rubriek de operatie 3.1 van het wijkcontract Kleine Heuvel, waarvan het programma werd goedgekeurd door de Gewestelijke Regering op 23 juli 2021, vormt;

Overwegende dat de uitvoering van de operatie een architecturale studie vereist die moet worden gegund aan een extern bureau;

Overwegende dat het College op 30 december 2022 het voorstel van het adviescomité om de studieopdracht te gunnen aan het studiebureau **ZAMPONE ARCHITECTUUR & WISSEL STUDIO**, heeft goedgekeurd;

Overwegende dat het College op 31 februari 2023 de bepaling van het Begeleidingscomité voorgesteld door RenovaS, heeft goedgekeurd;

Overwegende dat het studiebureau op 21 juni 2023 tijdens een « projectvergadering » georganiseerd door URBAN BRUSSELS de schetsfase heeft voorgesteld evenals de voornaamste keuzes die werden gemaakt voor het voorontwerp, dat URBAN BRUSSELS daar zijn commentaren/opmerkingen heeft medegedeeld (Cf. PV in bijlage). Op basis van deze elementen werd het voorontwerp verder uitgewerkt

Overwegende dat het studiebureau op 12 september 2023 de schetsfase evenals de voornaamste keuzes die werden gemaakt voor het voorontwerp heeft voorgesteld aan het begeleidingscomité dat haar commentaren/opmerkingen heeft medegedeeld (Cf. PV in bijlage). Op basis van deze elementen werd het voorontwerp verder uitgewerkt.

Overwegende dat het studiebureau op 24 oktober 2023 het voorontwerp heeft voorgesteld aan de vertegenwoordigers van de technische diensten van de Gemeente Schaarbeek die hun commentaren hebben medegedeeld (cf. PV in bijlage). De opmerkingen van de Technische Diensten hebben de aanpassing van het project in deze fase noodzakelijk gemaakt. Deze aanpassing werd op 15 december 2023 voorgesteld aan de vertegenwoordigers van de Technische Diensten van de Gemeente Schaarbeek.

Overwegende dat het studiebureau op 21 juni 2023 tijdens een « projectvergadering » georganiseerd door URBAN BRUSSELS de schetsfase heeft voorgesteld evenals de voornaamste keuzes die werden gemaakt voor het voorontwerp, dat URBAN BRUSSELS daar zijn commentaren/opmerkingen heeft medegedeeld. Op basis van deze elementen werd het voorontwerp verder uitgewerkt

Overwegende dat het CBE op 25 juni 2024 het dossier voor de stedenbouwkundige vergunning heeft goedgekeurd;

Overwegende dat het openbaar onderzoek voor deze opdracht gedurende 14 dagen plaats vond, namelijk van 09 januari 2025 tot 23 januari 2025; de overlegcommissie die plaatsvond op 06 februari een gunstig advies heeft uitgebracht mits het afleveren van kleine aanvullende documenten;

Overwegende dat het studiebureau het bedrag voor de werken in de uitwerkingsfase van het uitvoeringsdossier heeft bijgewerkt; het bedrag van deze opdracht wordt geraamd op 3.980.115,14 € BTWI en zal worden voorgelegd en ingeschreven in de procedure voor de uitwerking en goedkeuring van de buitengewone begroting 2026.

Overwegende dat het bedrag van de honoraria moet worden herzien om in overeenstemming te zijn de toepassing van artikel "I.5 PRIJSBEPALING " van het bijzonder bestek cahier SCHAE / INFRA / 2021 / CQDPCH / 3.1 dat voorziet dat "Het totale bedrag van de erelonen is vastgelegd op 13,10 % van het bedrag voor de werken (zonder BTW) berekend op de raming van het aanbestedingsdossier ".

Overwegende dat de herziening van de erelonen niet toepasselijk is op de alle vermeerderingen van het bedrag voor de werken omwille van de meer algemene context van sterke verhoging van prijzen inzake overheidsopdrachten voor werken en de effecten veroorzaakt door de gezondheidscrisis evenals de oorlog in Oekraïne, lijkt het gerechtvaardigd om het totale bedrag van de erelonen van het studiebureau vergoeding te verhogen van 147.901,76 € BTWI naar 454.901,76 € BTWI.

Overwegende dat het vereiste bijkomende bedrag voor de verhoging van de erelonen werd geboekt op de buitengewone begroting 2025.

Overwegende dat het passend is om te verduidelijken dat een subsidie infrastructuur VIPA ten bedrage van 1.900.000 € BTWI zal worden aangevraagd door I-MENS om de financiering van dit project via eigen middelen te verminderen.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLIST :

1. Het principe van een aanhangsel bij de oorspronkelijke overeenkomst voor de studieopdracht dat de erelonen van het studiebureau van 307.000,00 € BTWI brengt naar 454.901,76 € BTWI (supplement van 147.901,76 € BTWI) goed te keuren;
2. Het bedrag van 147.901,76 € vast te leggen en te boeken op artikel 922/747-60/ -13/62a-20250278 van de buitengewoner begroting 2025;
3. Er akte van te nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd door de middelen vermeld in het investeringsprogramma;
4. De verbintenis van de uitgaven en de kennisgeving aan de opdrachtnemer toe te laten;

Ordre du jour n°38 -- Agenda nr 38

Contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare Opération EO12B « Pôle petite enfance, rue d'Hoogvorst » - MARCHE D'ETUDE – Avenant à la convention – Supplément honoraires – Approbation

Stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus Operatie EO12B "Pool kinderopvang, d'Hoogvorststraat" - Studieopdracht - Aangangsel bij de overeenkomst – Ereloonsupplement – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 2017, relatif aux Contrats de rénovation urbaine ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 novembre 2017 approuvant le programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 08 juillet 2021 approuvant la modification du programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 02 mai 2024 approuvant la deuxième modification du programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare";
Considérant que la construction d'un « Pôle petite enfance, rue d'Hoogvorst », constitue l'opération EO.12/B du contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare;
Considérant que la mise en œuvre de l'opération nécessite de confier une mission complète d'auteur de projet à confier à une équipe pluridisciplinaire extérieure ;
Considérant qu'en date du 20 juillet 2021, le Collège a approuvé la proposition du comité d'avis d'attribuer le marché d'études à l'équipe de bureaux d'étude VANDEN EECKHOUDT-CREYF + ORTS ET BALLÉRIAUX (AM);
Considérant qu'en date du 7 octobre 2025, le Collège a approuvé l'avant-projet, ainsi que l'estimation des travaux de 5.877.148,00 € TVAC.
Considérant le travail complémentaire réalisé par le bureau d'études, non prévu initialement par le marché.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir une compensation en faveur de l'attributaire afin de rééquilibrer l'équilibre économique du marché à son égard, en particulier au regard de l'importance du marché de travaux.
Considérant l'article ""B.5 FIXATION DU PRIX" du cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2022 / CRUBNSL / EO.12/B qui prévoit que "Le montant global des honoraires est fixé à 12,50 % du montant des travaux (hors tva) calculés sur l'estimation faite lors du dossier d'adjudication.".
Considérant l'augmentation du budget des travaux estimé en phase d'avant-projet.
Considérant que l'augmentation des honoraires est financée en partie par subsides et en partie (montant engagé en 2024) par emprunt parce que, les bureaux de l'asbl Crèches de Schaerbeek n'étant pas éligibles de subsides

Feder et One-Cocof, une clé de répartition a été appliquée en fonction des surfaces prévues (surface des bureaux équivalente à +/- 25% de la surface totale).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 18 novembre 2025;

DECIDE :

1. D'approuver le principe d'un avenant à la convention initiale pour la mission d'étude, portant les honoraires du bureau d'études de 451.287,65 € TVAC à **462.782,65 € TVAC** (supplément de **11.495 € TVAC**) ;
2. D'approuver le principe d'ajouter la mission de sondage racinaire de l'arbre classé et d'expertise en matière de culture fongique dans l'avenant à la convention initiale pour la mission d'étude ;
3. D'engager et imputer un montant complémentaire de 20.000,00 € à l'article 922/747-60/-/62a-20250291 du budget extraordinaire 2025 ;
4. De prendre acte de la majoration du montant inscrit et engagé pour les honoraires du bureau d'études, portant ce montant de 451.287,65 € TVAC à 518.548,24 € TVAC (supplément de 67.260,59 € TVAC) ;
5. De prendre acte que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignés dans le programme d'investissement. Le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 met betrekking tot de overheidsopdrachten en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016, houdende de organisatie van de Stedelijke herwaardering;

Gelet op het besluit van de regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 30 maart 2017, met betrekking tot de stadsvernieuwingscontracten;

Gelet op het besluit van de Executieve van 23 november 2017 dat het programma van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus goedkeurt;

Gelet op het besluit van de Executieve van 08 juli 2021 ter goedkeuring van de wijziging van het programma van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus;

Gelet op het besluit van de Executieve van 2 mei 2024 ter goedkeuring van de tweede wijziging van het programma van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Saint-Lazare";

Overwegende dat de bouw van een "Pool kinderopvang, d'Hoogvorststraat" de operatie EO.12/B van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Nord | Saint-Lazare vormt;

Overwegende dat voor de uitvoering van de operatie een volledige opdracht als projectontwikkelaar moet worden toevertrouwd aan een extern multidisciplinair team;

Overwegende dat het College op 20 juli 2021 het voorstel van het adviescomité heeft goedgekeurd om de studieopdracht toe te kennen aan het team van studiebureaus VANDEN EECKHOUDT-CREYF + ORTS ET BALLÉRIAUX (AM);

Overwegende dat het College op 7 oktober 2025 het voorontwerp heeft goedgekeurd, evenals de raming van de werken voor een bedrag van 5.877.148,00 € incl. btw.

Overwegende dat het studiebureau aanvullende werkzaamheden heeft verricht die aanvankelijk niet in de opdracht waren voorzien.

Overwegende dat er een compensatie ten gunste van de begunstigde moet worden voorzien om het economische evenwicht van de opdracht ten aanzien van hem te herstellen, met name gezien de omvang van de opdracht.

Overwegende artikel ""B.5 PRIJSVASTSTELLING" van het bijzonder bestek SCHAE / INFRA / 2022 / CRUBNSL / EO.12/B, waarin wordt bepaald dat "het totale bedrag van de honoraria wordt vastgesteld op 12,50 % van het bedrag van de werken (exclusief btw), berekend op basis van de raming in het aanbestedingsdossier", en rekening houdend met de verhoging van het geraamde budget voor de werken in de voorontwerpfase.

Overwegende dat de verhoging van de honoraria gedeeltelijk wordt gefinancierd door subsidies en gedeeltelijk (bedrag vastgelegd in 2024) door een lening, omdat de kantoren van de vzw Crèches de Schaerbeek niet in

aanmerking komen voor Feder- en One-Cocof-subsidies, een verdeelsleutel is toegepast op basis van de geplande oppervlakte (oppervlakte van de kantoren gelijk aan +/- 25% van de totale oppervlakte).

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT:

1. Het principe goed te keuren van een aanvulling op de oorspronkelijke overeenkomst voor de studiemissie, waarbij het honorarium van het studiebureau wordt verhoogd van 451.287,65 € incl. btw naar 462.782,65 € incl. btw (een toeslag van 11.495 € incl. btw) ;
2. Het principe goed te keuren om de opdracht voor het onderzoeken van de wortels van de geklasseerde boom en het expertiseverslag over schimmelvorming toe te voegen aan het addendum bij de oorspronkelijke overeenkomst voor de studieopdracht, waardoor de honoraria met € 11.495 incl. btw worden verhoogd;
3. Een aanvullend bedrag van 20.000,00 € vast te leggen en te boeken op artikel 922/747-60/-/62a-20250291 van de buitengewone begroting 2025;
4. Er nota van te nemen dat het bedrag dat is opgenomen en vastgelegd voor de honoraria van het studiebureau wordt verhoogd van € 451.287,65 incl. btw tot € 518.548,24 incl. btw (een supplement van € 67.260,59 incl. btw);
5. Er nota van te nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de financiële middelen die in het investeringsprogramma zijn vermeld. De gemeenteraad zal op de hoogte worden gebracht van elke wijziging in deze financieringsmiddelen bij de stemming over de begrotingswijzigingen en de jaarrekening

Ordre du jour n°39 --- Agenda nr 39

Contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare : Opération AR15 « Pôle étudiant et de quartier, place de la Reine ». MARCHE DE TRAVAUX - Régularisation de la majoration de dépenses du marché de travaux – Approbation

Stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus - Operatie AR15 “Studenten- en buurtcentrum, Place de la Reine”. CONTRACT VOOR WERKEN - Regularisatie van de verhoging van de uitgave voor werken – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016, organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 novembre 2016 portant exécution de l'Ordonnance organique de revitalisation urbaine adoptant la « zone de revitalisation urbaine, dite «ZRU 2016» ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux Contrats de Rénovation Urbaine du 23 mars 2017, plus précisément les articles 17, 18, 34 à 35 et 39 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 2017 approuvant le programme du « CRU Brabant -Nord -Saint-Lazare » (CRU.2);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 08 juillet 2021 approuvant le projet de modification de programme du « CRU Brabant -Nord -Saint-Lazare » (CRU.2);

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 02 mai 2024 approuvant la deuxième modification du programme du contrat de rénovation Brabant | Nord | Saint-Lazare"

Considérant que la construction d'un « Pôle et de logements étudiant Place de la Reine 14, 15 et 16», constitue l'opération AR.15 du contrat de rénovation urbaine Brabant | Nord | Saint-Lazare.

Considérant qu'en date du 3 septembre 2024, le Collège a approuvé la désignation de la société "Bouwbedrijf Van Poppel nv", Oude Liersebaan 233, 2800 Mechelen, comme adjudicataire des travaux de "Travaux de construction d'un pôle et de logements étudiant Place de la Reine 14, 15 et 16" aux conditions du cahier spécial des charges SCHAE / INFRA / 2023 / CRUBNSL / AR.15 et de sa soumission pour un montant total de 5.852.644,01 € TVAC.

Considérant que, comme il avait été annoncé au Collège en date du 3 septembre 2024 lors de l'attribution du marché de travaux, il convient de prévoir une majoration du montant du bon de commande du présent marché de travaux de +11,7% pour répondre aux éventuels imprévus qui surviendront durant le chantier en cours et à la révision des prix, pour un montant total de 653.492,64 € TVAC.

Considérant que cette dépense a été engagée et imputée à l'article 922/723-60/-/600-20240001 du budget extraordinaire 2024 et est financée par emprunt.

Considérant qu'un montant total de 6.506.136,65 € TVAC a été engagée en faveur de la société "Bouwbedrijf Van Poppel nv", compte tenu de cette majoration du montant du bon de commande.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 18 novembre 2025 ;

DECIDE :

1. De prendre connaissance et approuver la majoration du bon de commande de la société "Bouwbedrijf Van Poppel nv", adjudicataire des travaux de "Travaux de construction d'un pôle et de logements étudiant Place de la Reine 14, 15 et 16", de +11,7% pour répondre aux éventuels imprévus qui surviendront durant le chantier et à la révision des prix, pour un montant total de 653.492,64 € TVAC;
2. De prendre acte que cette dépense sera financée par les moyens financiers renseignées dans le programme d'investissement. Le Conseil Communal sera informé de toute modification de ces moyens de financement à l'occasion du vote des modifications budgétaires et des comptes annuels.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet ;

Gezien de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor werken, leveringen en diensten;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gelet op het koninklijk besluit van 22 juni 2017 tot vaststelling van de algemene regels voor de uitvoering van overheidsopdrachten;

Gelet op de ordonnantie van 6 oktober 2016 betreffende de stadsvernieuwing;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 10 november 2016 tot uitvoering van de organieke ordonnantie betreffende de stadsvernieuwing houdende de goedkeuring van de "stadsvernieuwingszone, gekend als 'ZRU 2016'";

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 23 maart 2017 betreffende de stadsvernieuwingscontracten, meer bepaald de artikelen 17, 18, 34 tot 35 en 39;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 23 november 2017 houdende goedkeuring van het programma "Brabant | Noord | Sint-Lazarus SVC" (SVC.2);

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 08 juli 2021 houdende goedkeuring van het ontwerp van wijziging van het programma "Brabant | Noord | Sint-Lazarus SVC" (SVC.2);

Gelet op het Uitvoerend Besluit van 02 mei 2024 tot goedkeuring van de tweede wijziging van het programma van het Stadsvernieuwingscontract Brabant | Noord | Sint-Lazarus.

Overwegende dat de bouw van een "Pool en studentenhuisvesting op Koninginnplein 14, 15 en 16" operatie AR.15 van het stadsvernieuwingscontract Brabant | Nord | Saint-Lazare vormt.

Overwegende dat het College op 3 september 2024 de aanwijzing van de vennootschap "Bouwbedrijf Van Poppel nv", Oude Liersebaan 233, 2800 Mechelen, als aannemer voor de werken "Bouw van een studentencentrum en studentenwoningen Koninginnestraat 14, 15 en 16" onder de voorwaarden van het bijzonder bestek SCHAE / INFRA / 2023 / CRUBNSL / AR.15 en zijn offerte voor een totaalbedrag van 5.852.644,01 € incl. btw.

Overwegende dat, zoals op 3 september 2024 aan het College werd meegedeeld bij de gunning van de opdracht, moet worden voorzien in een verhoging van het bedrag van de bestelbon van deze opdracht voor werken met +11,7% om te kunnen inspelen op eventuele onvoorziene omstandigheden die zich tijdens de lopende werkzaamheden kunnen voordoen en op prijssherzingen, voor een totaalbedrag van 653.492,64 € incl. btw.

Overwegende dat deze uitgave is gedaan en is geboekt onder artikel 922/723-60/-/600-20240001 van de buitengewone begroting 2024 en wordt gefinancierd door middel van een lening.

Overwegende dat een totaalbedrag van € 6.506.136,65 incl. btw is vastgelegd ten gunste van de vennootschap "Bouwbedrijf Van Poppel nv", rekening houdend met deze verhoging van het bedrag van de bestelbon.

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT:

1. Kennis te nemen van en in te stemmen met de verhoging van de bestelbon van de vennootschap "Bouwbedrijf Van Poppel nv", aannemer van de werken voor de "Pool en studentenhuisvesting op Koninginnplein 14, 15 en 16", met +11,7% om tegemoet te komen aan eventuele onvoorziene omstandigheden die zich tijdens de werken zouden voordoen en aan de herziening van de prijzen, voor een totaalbedrag van 653.492,64 € incl. btw;
2. Ervan kennis te nemen dat deze uitgave zal worden gefinancierd met de financiële middelen die in het investeringsprogramma zijn opgenomen. De gemeenteraad zal op de hoogte worden gebracht van elke wijziging in deze financieringsmiddelen bij de stemming over de begrotingswijzigingen en de jaarrekening.

Schaerbeek Propreté et Espaces verts (SPEV) -- Schaerbeek Netheid en Groene Ruimten (SNGR)

Ordre du jour n°40 -- Agenda nr 40

Parc Josaphat - Restauration du mobilier en bois: bancs et tables de pique-nique - Procédure de passation et conditions du marché - Pour information

Josafatpark - Herstelling van het houten meubilair : banken en picknicktafels - Plaatsingsprocedure en voorwaarden van de opdracht - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics -en particulier son article 42, §1er, 1°, a- telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires et mobiles et l'arrêté royal du 19 janvier 2005 qui le modifie;

Considérant que le mobilier en bois du Parc Josaphat (bancs et tables de pique-nique) est dégradé et nécessite d'être restauré;

Considérant que ces travaux seraient à confier au secteur privé;

Vu le CSC Scha/Infra/2025/019 rédigé par les services communaux à cette fin;

Considérant que ces travaux sont estimés à 90.000€ TVAC;

Vu le procès-verbal du 14 octobre 2025 par lequel le collège des bourgmestre et échevins décide:

1. D'approuver le lancement d'un marché public de travaux portant sur la restauration du mobilier en bois (bancs et tables de pique-nique) du Parc Josaphat.
2. D'arrêter la procédure de passation du marché: procédure négociée sans publication préalable.
3. De fixer les conditions de marché telles que définies par le CSC Scha/Infra/2025/019 joint en annexe.
4. D'imputer la dépense de 90.000€ TVAC à l'article 766/725-60/-/640-20250193 du budget extraordinaire 2025.

PREND POUR INFORMATION

la décision précitée du collège des Bourgmestre et Echevins.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende de overheidsopdrachten - inzonderheid artikel 42, §1, 1°, a- zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot vaststelling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 25 januari 2001 betreffende de tijdelijke en mobiele bouwplaatsen, en het wijzigende koninklijk besluit van 19 januari 2005;

Overwegende dat de houten meubels in het Josaphatpark (banken en picknicktafels) beschadigd zijn en moeten worden hersteld;

Overwegende dat deze werken aan de privésector zouden worden toevertrouwd;

Gelet op het bestek Scha/Infra/2025/019, dat door de gemeentediensten hiertoe werd opgemaakt;

Overwegende dat deze werken werden geraamd op 90.000€, BTW inbegrepen;

Gelet op het Collegebesluit van 14 oktober 2025 houdende :

1. goedkeuring om een overheidsopdracht voor werken te lanceren betreffende de herstelling van het houten meubilair (banken en picknicktafels) in het Josaphatpark;
2. vaststelling van de plaatsingsprocedure van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking;
3. vastlegging van de opdrachtvoorwaarden zoals gedefinieerd in het bijgevoegde bestek Scha/Infra/2025/019;
4. aanrekening van de uitgave van 90.000€, BTW inbegrepen, op artikel 766/725-60/-/640-20250193 van de buitengewone begroting over 2025.

NEEMT TER INFORMATIE

voormeld collegebesluit

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN (LEVEN IN DE GEMEENTE)

Ordre du jour n°41 -- Agenda nr 41

SAE - Schaerbeek Action Emploi - Convention-cadre 2020-2024 - Avenant – Approbation

SAE - Schaerbeek Action Emploi - Raamovereenkomst 2020-2024 - Wijzigingen – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle des subventions communales;

Sur proposition du Collège du 18 novembre 2025;

DÉCIDE

d'approuver l'avenant modifiant les articles 2 et 3 de la convention cadre 2020-2024 entre la Commune et l'asbl "SAE" pour l'exercice 2025.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de artikelen 117 en 123 van de nieuwe Gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffend de controle op de toekenning en het gebruik van bepaalde subsidies;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 27 maart 2019 tot vaststelling van het reglement betreffende de toekenning, het gebruik en de controle van gemeentelijke subsidies;

Op het voorstel van het College van 18 november 2025;

BESLUIT

het amendement tot wijziging van de artikelen 2 en 3 van de raamovereenkomst 2020-2024 tussen de gemeente en de vzw "SAE" voor het begrotingsjaar 2025 goed te keuren.

Bibliothèques francophones -- Franstalige bibliotheken

Ordre du jour n°42 -- Agenda nr 42

Nouveau règlement des bibliothèques francophones - Modifications – Approbation

Nieuw reglement voor Franstalige bibliotheken - Wijzigingen – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 117 ;

Vu le décret du 19 octobre 2023- Décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Compte tenu de la scission officielle de l'ancien réseau de bibliothèques Schaerbeek-Evere ;

Compte tenu de l'importance croissante d'outils - comme le Bibliopass (carte unique), ou le catalogue centralisé - qui favorisent le passage des usagers d'un réseau communal à un autre au sein de la Région bruxelloise ;

Compte tenu de l'évolution technologique du nouveau SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque), BGM ayant instauré de fait un fichier unique d'usagers partagé par l'ensemble des bibliothèques bruxelloises adhérentes au catalogue central ;

Compte tenu de la volonté - dans le contexte précité - d'uniformiser les conditions d'accès des bibliothèques francophones bruxelloises, et du travail réalisé dans ce sens sous l'impulsion de la Bibliothèque centrale ;

DÉCIDE

de modifier le règlement des bibliothèques en adaptant certains points précis concernant les conditions d'emprunt :

- a. durée de l'emprunt augmentée : de 21 jours à 28 jours
- b. nombre de prolongations autorisées réduite : de 2 à 1 prolongation
- c. nombre de documents empruntables augmenté : de 10 à 15 livres maximum
- d. Age de l'accès autorisé à l'emprunt en section adultes abaissé : de 15 à 12 ans

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien de nieuwe gemeentewet, met name artikel 117;

Gezien het besluit van 19 oktober 2023 – Besluit tot wijziging van het besluit van 30 april 2009 betreffende de ontwikkeling van leesbevorderende praktijken, georganiseerd door het openbare leesnetwerk en de openbare bibliotheken;

Aangezien de officiële splitsing van het voormalige bibliotheeknetwerk Schaerbeek-Evere;

Aangezien het toenemende belang van hulpmiddelen - zoals de Bibliopass (unieke kaart) of de gecentraliseerde catalogus - die de overgang van gebruikers van het ene gemeentelijke netwerk naar het andere binnen het Brussels Gewest vereenvoudigen;

Aangezien de technologische evolutie van het nieuwe SIGB (geïntegreerd bibliotheekbeheersysteem), waarbij BGM de facto één enkel gebruikersbestand ingevoerd heeft, dat door alle Brusselse bibliotheken, die aangesloten zijn bij de centrale catalogus, gedeeld wordt;

Aangezien de wens - in bovengenoemde context - om de toegangsvoorwaarden van de Franstalige Brusselse bibliotheken te uniformiseren, en het werk dat in deze richting onder de impuls van de Centrale Bibliotheek gericht werd;

BESLUIT

Het reglement van de bibliotheken te wijzigen door bepaalde punten met betrekking tot de uitleenvoorwaarden aan te passen:

- a. verlenging van de uitleentermijn: van 21 dagen tot 28 dagen
- b. vermindering van het aantal mogelijke verlengingen: van 2 tot 1 verlenging
- c. het aantal uitleenbare documenten wordt verhoogd: van 10 tot maximaal 15 boeken
- d. de leeftijd voor toegang tot de uitleen in de volwassenenafdeling wordt verlaagd: van 15 tot 12 jaar

Sports -- Sport

Ordre du jour n°43 -- Agenda nr 43

ASBL Sport 10 30 - Avenant au contrat de gestion couvrant l'exercice de gestion 2025 – Approbation

VZW Sport 10 30 - Wijziging van het beheerscontract voor de beheersperiode 2025 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Vu le rapport du 18 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Échevins;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit;

DÉCIDE :

D'approuver l'avenant au contrat de gestion couvrant l'exercice de gestion 2025 de l'ASBL Sport 1030. L'enveloppe budgétaire sera ainsi modifiée et atteindra la somme totale et finale de 1.500.000€.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 maart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Gelet op het verslag van 18 november 2025 van het College van Burgmeester en Schepenen;

Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevoldg te geven;

BESLIST :

De goedkeuring van de wijziging van de beheersovereenkomst voor het bestuursjaar 2025 van de vzw Sport 1030. De begroting wordt hierdoor aangepast en bedraagt uiteindelijk € 1.500.000.

Ordre du jour n°44 -- Agenda nr 44

Subsides aux clubs sportifs pour l'année 2025 - Exercice 2024 – Approbation

Subsidies aan de sportclubs voor het jaar 2025 - Dienstjaar 2024 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu sa délibération du 24 septembre 2025 adoptant le budget communal pour l'exercice 2025;

Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;

Considérant qu'un crédit de 103.500 € est prévu à l'article 764/332-02/-AA/841 du budget ordinaire 2025 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;

Vu le rapport du 18 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE

De répartir comme suit les subsides communaux 2025 aux cercles sportifs pour l'exercice 2024, pour un montant global de 103.500 € :

#	CLUB	Discipline	Montant
1	A.S. Schaerbeek	Futsal	6.801 €
2	Canter	Basket	6.801 €
3	Crossing Schaerbeek	Football	6.801 €
4	FC Kosova	Football	6.801 €
5	Judo Crossing	Arts-Martiaux	6.801 €
6	Kituro	Rugby	6.801 €
7	RCAS	Athlétisme	6.801 €
SOUS TOTAL 1			47.607 €
8	Alcatraz Dodgeball Club	Dodgeball	570 €
9	Aorta Training Center	Arts-Martiaux	1.220 €
10	Aquatix	Natation	2.590 €
11	Bad-Ton Schaarbeek	Badminton	770 €
12	Beltoy Lutte	Lutte	930 €
13	BRASS	Natation Synchronisée	3.125 €
14	Brussels Gay Sports	Futsal	2.280 €
15	Brussels GR	GRS	2.030 €
16	C.N.S.N.	Natation	1.770 €
17	Capoeira	Capoeira	815 €
18	Créactions	Futsal	800 €
19	CTT Royal Alpa	Tennis de Table	3.220 €
20	Dino Basket Brussels	Basket	3.100 €
21	EDJ - FC Crossing Schaerbeek	Football	1.250 €
22	FC Crossing Schaerbeek Vétérans	Football	530 €
23	FC Melting Potes	Football	570 €
24	FC Tauro	Football	425 €
25	Flying Rabbits Ultimate	Ultimate Frisbee	580 €
26	Friskis & Svetis	Fitness	1.080 €
27	Gliders	Volley-ball	490 €
28	Green Star Schaerbeek	Futsal	470 €
29	Growing By Hockey	Hockey	2.830 €

30	Josaphat Pétanque Club	Pétanque	750 €
31	La Bruegelienne	Marche	950 €
32	La Kompany	Football	790 €
33	Les Broussailles	Football	620 €
34	Les Lions de Schaerbeek	Football	200 €
35	Matkopen	Football	200 €
36	Multikids Crossing	Gymnastique & Danse	1.335 €
37	New Team Academy	Football	565 €
38	Royal Tennis Club Lambermont	Tennis	6.670 €
39	Sint-Sebastiaans Gilde	Tir à l'arc	1.760 €
40	Taekwondo Brussels Academy	Arts-Martiaux	960 €
41	TC Set Wahis	Tennis	3.190 €
42	Thunderbird Foot Fauteuil	Football	530 €
43	Well Being Terdelt	Tennis	2.480 €
44	Xtreme Team Parkour	Parkour	1.275 €
45	Yamatsuki Karaté	Karaté	1.480 €
46	Zapadisk	Ultimate Frisbee	690 €
SOUS TOTAL 2			55.890 €
TOTAL GENERAL			103.497 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten;

Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op de Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren;

Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadsbesluit van 15 januari 1985;

Gelet op zijn raadsbesluit van 24 september 2025 dat het gemeentelijk budget voor het dienstjaar 2025 aanvaard;

Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 maart 2019;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van 103.500 € voorzien is op artikel 764/332-02/-AA/841 van het gewoon budget 2025 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs;

Gelet op het verslag van 18 november 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen;

Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven;

BESLIST

De gemeentelijke subsidies 2025 aan de sportclubs voor het dienstjaar 2024, voor een totaal bedrag van 103.500 €, als volgt te verdelen :

#	CLUB	Discipline	Montant
1	A.S. Schaerbeek	Futsal	6.801 €
2	Canter	Basket	6.801 €
3	Crossing Schaerbeek	Football	6.801 €
4	FC Kosova	Football	6.801 €
5	Judo Crossing	Arts-Martiaux	6.801 €
6	Kituro	Rugby	6.801 €

7	RCAS	Athlétisme	6.801 €
SOUS TOTAL 1			47.607 €
8	Alcatraz Dodgeball Club	Dodgeball	570 €
9	Aorta Training Center	Arts-Martiaux	1.220 €
10	Aquatix	Natation	2.590 €
11	Bad-Ton Schaarbeek	Badminton	770 €
12	Beltoy Lutte	Lutte	930 €
13	BRASS	Natation Synchronisée	3.125 €
14	Brussels Gay Sports	Futsal	2.280 €
15	Brussels GR	GRS	2.030 €
16	C.N.S.N.	Natation	1.770 €
17	Capoeira	Capoeira	815 €
18	Créactions	Futsal	800 €
19	CTT Royal Alpa	Tennis de Table	3.220 €
20	Dino Basket Brussels	Basket	3.100 €
21	EDJ - FC Crossing Schaerbeek	Football	1.250 €
22	FC Crossing Schaerbeek Vétérans	Football	530 €
23	FC Melting Potes	Football	570 €
24	FC Tauro	Football	425 €
25	Flying Rabbits Ultimate	Ultimate Frisbee	580 €
26	Friskis & Svetis	Fitness	1.080 €
27	Gliders	Volley-ball	490 €
28	Green Star Schaerbeek	Futsal	470 €
29	Growing By Hockey	Hockey	2.830 €
30	Josaphat Pétanque Club	Pétanque	750 €
31	La Bruegelienne	Marche	950 €
32	La Kompany	Football	790 €
33	Les Broussailles	Football	620 €
34	Les Lions de Schaerbeek	Football	200 €
35	Matkopen	Football	200 €
36	Multikids Crossing	Gymnastique & Danse	1.335 €
37	New Team Academy	Football	565 €
38	Royal Tennis Club Lambermont	Tennis	6.670 €
39	Sint-Sebastiaans Gilde	Tir à l'arc	1.760 €
40	Taekwondo Brussels Academy	Arts-Martiaux	960 €
41	TC Set Wahis	Tennis	3.190 €
42	Thunderbird Foot Fauteuil	Football	530 €
43	Well Being Terdelt	Tennis	2.480 €
44	Xtreme Team Parkour	Parkour	1.275 €
45	Yamatsuki Karaté	Karaté	1.480 €
46	Zapadisk	Ultimate Frisbee	690 €
SOUS TOTAL 2			55.890 €
TOTAL GENERAL			103.497 €

Ordre du jour n°45 --- Agenda nr 45

**Frisbee Zapadisk Club - Octroi d'un subside exceptionnel pour l'organisation d'un tournoi "Balance ton Disk" -
Approbation**

**Frisbeeclub Zapadisk - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie voor de organisatie van een "Balance ton
Disk"-toernooi – Goedkeuring**

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;

Considérant qu'un crédit de 17.800 € est prévu à l'article 764/332-02/-AF/841 du budget ordinaire 2025 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;

Considérant la volonté de la Commune de s'engager dans la promotion de l'égalité des genres et à lutter contre toutes formes de discrimination, en particulier dans le domaine de la pratique sportive, en s'adressant spécifiquement aux femmes, aux personnes s'identifiant comme femmes, personnes intersexes, non-binaires, transgenres et/ ou agenres, afin de garantir à chacun.e un accès inclusif, sécurisé et respectueux à des activités sportives adaptées à leurs besoins et aspirations ;

Vu la décision du collège des Bourgmestre et Echevin du 4 novembre 2025 ;

DÉCIDE

d'approuver l'octroi d'un subside exceptionnel de 500 € au club de frisbee Zapadisk.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten ;

Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren;

Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt ;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadbesluit van 15 januari 1985 ;

Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 maart 2019 ;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van € 17.800 voorzien is op artikel 764/332-02/-AF/841 van het gewoon begroting 2025 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs ;

Overwegende dat de Gemeente Schaerbeek zich ertoe verbindt gendergelijkheid te bevorderen en alle vormen van discriminatie te bestrijden, met name op het gebied van sportbeoefening, door zich specifiek te richten tot vrouwen, personen die zich als vrouwen, evenals tot interseks personen, niet-binaire personen, transgender en/of genderloze personen, om zo voor iedereen en inclusieve, veilige en respectvolle toegang te garanderen tot sportactiviteiten die zijn aangepast aan hun behoeften en wensen ;

Gezien het besluit van het college van burgemeester en schepenen van 4 november 2025;

BESLUIT

de toekenning van een uitzonderlijke subsidie van € 500 aan de frisbeeclub Zapadisk goed te keuren

Ordre du jour n°46 --- Agenda nr 46

Octroi d'un subside exceptionnel au club de natation synchronisée "BRASS" – Approbation

Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de synchroonzwemclub "BRASS" – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL --- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. --- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;

Considérant qu'un crédit de 17.800 € est prévu à l'article 764/332-02/-AF/841 du budget ordinaire 2025 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;

Considérant la volonté de la Commune d'apporter son soutien dans la pratique sportive de haut niveau en lui octroyant un subside ;

Vu le rapport du 14 octobre 2025 du Collège des Bourgmestre et Échevins;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DÉCIDE

d'approuver l'octroi d'un subside exceptionnel de 1.000 € au club de natation synchronisée "BRASS"

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten ;

Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren ;

Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt ;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadbesluit van 15 januari 1985 ;

Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 maart 2019 ;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van € 17.800 voorzien is op artikel 764/332-02/-AF/841 van het gewoon begroting 2025 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs ;

Gezien de wens van de gemeente om haar steun te geven aan de beoefening van sport op hoog niveau door haar een subsidie toe te kennen ;

Gelet op het verslag van 14 oktober 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen ;

Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven ;

BESLUIT

de toekenning van een uitzonderlijke subsidie van € 1.000 aan de synchroonzwemclub "BRASS" goed te keuren

Ordre du jour n°47 -- Agenda nr 47

Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Brussels Rugby Sevens - Approbation

Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw Brussels Rugby Sevens – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 17 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu le règlement sur les subsides octroyés aux cercles sportifs, adopté en séance du 27 mars 2019;

Considérant qu'un crédit de 17.860 € est prévu à l'article 764/332-02/-AF/841 du budget ordinaire 2025 pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs;

Considérant la volonté de la Commune de s'engager activement dans le développement de cette discipline encore méconnue, en la faisant découvrir et apprécier par un large public. ;

Vu le rapport du 18 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Échevins;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE

d'approuver l'octroi d'un subside exceptionnel de 500 € au l'asbl Brussels Rugby Sevens.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet ;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten ;

Gelet op koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren ;

Gelet op artikel 10 van de wet van 17 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt ;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadsbesluit van 15 januari 1985 ;

Gelet op het reglement op de subsidies toegestaan aan de sportclubs, beraadslaagd op 27 maart 2019 ;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van € 17.860 voorzien is op artikel 764/332-02/-AF/841 van het gewoon begroting 2025 voor de subsidies toegestaan aan de sportclubs ;

Gezien de bereidheid van de gemeente om zich actief in te zetten voor de ontwikkeling van deze nog onbekende discipline, door deze bij een breed publiek bekend en gewaardeerd te maken ;

Gelet op het verslag van 18 november 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen ;

Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven ;

BESLUIT

de toekenning van een uitzonderlijke subsidie van € 500 aan de vzw Brussels Rugby Sevens, goed te keuren

Enfance - Jeunesse - Famille - Bien-être animal -- Kindertijd - Jeugd - Gezin - Dierenwelzijn
Ordre du jour n°48 -- Agenda nr 48

Asbl Enfants & Compagnie - Convention 2025 – Approbation

Asbl Enfants & Compagnie - Overeenkomst 2025 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certains subsides;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 mars 2019 adoptant le règlement relatif à l'octroi, l'emploi et le contrôle de subventions communales;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins du 18/11/2025;

DECIDE

d'approuver la convention 2025 avec l'asbl Enfants & Compagnie

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning van het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 19 mart 2019 goedkeurend het reglement betreffende de uitreiking, het gebruik en de controle van gemeentelijke toelagen,

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18/11/2025;

BESLUIT

de overeenkomst 2025 goed te keuren met de vzw Enfants & Compagnie

Solidarité & Egalité des chances -- Solidariteit & Gelijke kansen

Ordre du jour n°49 -- Agenda nr 49

Subventions aux associations actives dans le domaine handicap – Approbation

Subsidies aan de verenigingen actief op gebied van handicap – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 117 et 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2019 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant qu'un crédit de 21.600 € est prévu au budget ordinaire 2025 pour l'octroi de subsides aux associations actives dans le domaine du handicap;

Vu le rapport du 4 novembre 2025 du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ce rapport.

DECIDE :

De répartir comme suit les subsides aux associations actives dans le domaine du handicap pour un montant total de 21 600 euros.

Projet Amiko (Nokto asbl)	2900
Autonomia	2.900
La Caravane Bleue	2.700
Centre de Jour Anaïs	450
Citeco	1.450
La Clé	2.400
Escale	2.380
Espace 51	1.850
Heure Atelier	1.700
La troupe du possible	1.450
RéCI	1.420
TOTAL	21.600

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikels 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 27 maart 2019 die het reglement met betrekking tot de gemeentelijke toelagen vaststelt ;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van 21.600 € voorzien is van het gewoon budget 2025 voor de subsidies toegestaan voor verenigingen actief op gebied van familie/handicap;

Gezien het verslag van 4 november 2025 van het College van Burgemeester en Schepenen;

Overwegende dat het betaamt gevolg te geven aan de conclusies van dit verslag.

BESLIST :

De subsidies aan de verenigingen actief op gebied van handicap als volgt te verdelen voor een totaal bedrag van 21 600 euros :

Projet Amiko (Nokto asbl)	2.900
Autonomia	2.900
La Caravane Bleue	2.700
Centre de Jour Anaïs	450
Citeco	1.450
La Clé	2.400
Escale	2.380
Espace 51	1.850
Heure Atelier	1.700
La troupe du possible	1.450
RéCI	1.420
TOTAAL	21.600

ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE -- FRANSTALIG GEMEENTELIJK ONDERWIJS

Direction et inspection pédagogique -- Directie en Pedagogische inspectie

Ordre du jour n°50 -- Agenda nr 50

Enseignement Communal - Suppression de l'obligation de présenter au Collège les demandes d'exonérations partielles des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds

Gemeentelijk onderwijs - Afschaffing van de verplichting om een aanvragen op het college in te dienen voor gedeeltelijke vrijstelling van de verschuldigde bedragen voor kinderopvang tijdens het schooljaar en voor soepen en warme maaltijden.

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la délibération du 1 juin 2022 votant le règlement communal concernant les redevances pour les services d'accueil et pour la fourniture des potages et repas chauds ;

Vu la Constitution, notamment l'article 41, alinéa 1, et l'article 170, § 4 ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1, et l'article 118, alinéa 1 ;

Vu la décision du Collège du 30 septembre 2025 visant la suppression de l'obligation de présenter au Collège les demandes d'exonérations partielles des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds.

DECIDE

1. De supprimer l'obligation de présenter les demandes d'exonérations partielles des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds au Collège.
2. De modifier l'art 10 du règlement communal concernant les redevances pour les services d'accueil et pour la fourniture des potages et repas chauds.

Art 10 en vigueur :

Les parents ou les responsables légaux qui estiment être dans une situation précaire ou lorsqu'un événement pénible entraîne une modification significative de leurs situations familiales ont la faculté d'introduire une demande d'exonération partielle des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds.

Le dossier est à introduire auprès du directeur de l'enseignement qui le soumettra au Collège des Bourgmestre et Echevins. La demande d'exonération peut être faite à l'Enseignement communal Rue Vifquin 2 à 1030 Schaerbeek ou lors de la commande sur le site « tickets.1030.be ».

Ce dossier devra être argumenté et contenir des documents probants remis volontairement par les parents.

L'exonération prend cour sans rétroactivité et après approbation du Collège le jour de l'introduction de la demande.

Nouvelle art 10 :

Les parents ou les responsables légaux qui estiment être dans une situation précaire ou lorsqu'un événement pénible entraîne une modification significative de leurs situations familiales ont la faculté d'introduire une demande d'exonération partielle des montants dus pour les garderies pendant l'année scolaire et pour les potages et repas chauds.

La demande d'exonération peut être faite à l'Enseignement communal Rue Vifquin 2 à 1030 Schaerbeek ou lors de la commande sur le site « tickets.1030.be ».

Le dossier devra être argumenté et contenir des documents probants remis volontairement par les parents.

L'exonération prend cour sans rétroactivité et après approbation du service le jour de l'introduction de la demande.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien het besluit van 1 juni 2022 tot goedkeuring van het gemeentelijk reglement betreffende de vergoedingen voor opvangdiensten en voor de levering van soepen en warme maaltijden;

Gezien de Grondwet, met name artikel 41, lid 1, en artikel 170, § 4;

Gezien de nieuwe gemeentewet, met name artikel 117, lid 1, en artikel 118, lid 1;

Gezien het besluit van het College van 30 september 2025 tot afschaffing van de verplichting om op het College in te dienen voor gedeeltelijke vrijstelling van de verschuldigde bedragen voor kinderopvang tijdens het schooljaar en voor

BESLUIT

1. De verplichting om een aanvragen in te dienen voor gedeeltelijke vrijstelling van de bedragen die verschuldigd zijn voor kinderopvang tijdens het schooljaar en voor soepen en warme maaltijden op het

college, af te schaffen.

2. Artikel 10 van het gemeentelijk reglement betreffende de vergoedingen voor opvangdiensten en voor de levering van soepen en warme maaltijden te wijzigen.

Art. 10 van kracht:

Ouders of wettelijke voogden die menen in een precare situatie te verkeren of wanneer een ingrijpende gebeurtenis een aanzienlijke verandering in hun gezinssituatie teweegbrengt, hebben het recht om een aanvraag in te dienen voor een gedeeltelijke vrijstelling van de bedragen die verschuldigd zijn voor kinderopvang tijdens het schooljaar en voor soepen en warme maaltijden.

Het dossier moet worden ingediend bij de onderwijsdirecteur, die het zal voorleggen aan het college van burgemeester en schepenen. De vrijstellingsaanvraag kan worden ingediend bij het gemeentelijk onderwijs, Vifquinstraat 2 te 1030 Schaarbeek, of bij het plaatsen van een bestelling op de website "tickets.1030.be".

Het dossier moet gemotiveerd zijn en bewijsstukken bevatten die vrijwillig door de ouders worden overhandigd. De vrijstelling gaat in zonder terugwerkende kracht en na goedkeuring door het college op de dag van indiening van de aanvraag.

Nieuw art. 10:

Ouders of wettelijke voogden die menen in een precare situatie te verkeren of wanneer een ingrijpende gebeurtenis een aanzienlijke verandering in hun gezinssituatie teweegbrengt, hebben het recht om een aanvraag in te dienen voor een gedeeltelijke vrijstelling van de bedragen die verschuldigd zijn voor de kinderopvang tijdens het schooljaar en voor soepen en warme maaltijden.

De aanvraag tot vrijstelling kan worden ingediend bij het Gemeentelijk Onderwijs, Vifquinstraat 2 te 1030 Schaarbeek, of bij het plaatsen van een bestelling op de website "tickets.1030.be".

Het dossier moet gemotiveerd zijn en bewijsstukken bevatten die vrijwillig door de ouders worden overhandigd. De vrijstelling gaat niet met terugwerkende kracht in, maar na goedkeuring door de dienst op de dag waarop de aanvraag wordt ingediend.

Inspection pédagogique -- Pedagogische inspectie

Ordre du jour n°51 -- Agenda nr 51

Enseignement communal - accord de collaboration de la commune de Schaerbeek avec l'EPHEC

Gemeentelijk onderwijs - samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeente Schaarbeek en EPHEC

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle Loi communale ;

Vu le Décret du 07/02/2019 définissant la formation initiale des enseignants;

Considérant que les écoles de la commune de Schaerbeek accueillent des stagiaires dans le cadre de la formation initiale des enseignants;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Échevins du 18 novembre 2025 ;

DÉCIDE

D'approuver les accords de collaboration entre l'EPHEC - Enseignement Supérieur pour Adultes et la commune de Schaerbeek pour tous les niveaux d'enseignement.

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het decreet van 7 februari 2019 tot vaststelling van de initiële lerarenopleiding; Overwegende dat de scholen van de gemeente Schaarbeek stagiairs ontvangen in het kader van de initiële lerarenopleiding;

Op voorstel van het Schepencollege van 18 november 2025;

BESLUIT

De samenwerkingsovereenkomsten tussen EPHEC - Hoger Onderwijs voor Volwassenen en de gemeente Schaarbeek voor alle onderwijsniveaus goed te keuren.

Ordre du jour n°52 -- Agenda nr 52

Enseignement pour adultes - Convention concernant l'organisation d'un cours SELOR néerlandais UE1- SPR4 - SPR3 SPR2 – Approbation

Volwassenenonderwijs - Overeenkomst betreffende de organisatie van SELOR cursussen Nederlands UE1 - SPR4 SPR3 -SPR2 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu la nouvelle Loi communale ;

Vu le Décret du 16/04/1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale (Enseignement pour adultes) ;

Considérant que l'Enseignement pour adultes de Schaarbeek a dans ses missions l'organisation des cours de langues ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins du 18 novembre 2025 ;

DÉCIDE

D'approuver la convention permettant l'organisation d'un cours Selor : Néerlandais UE1, SPR4, SPR3, SPR2 par l'Enseignement pour adultes de Schaarbeek

DE GEMEENTERAAD
Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien de nieuwe Gemeentewet;

Gezien het decreet van 16 april 1991 tot organisatie van het volksonderwijs (Volwassenenonderwijs);

Overwegende dat de Volwassenenonderwijs verantwoordelijk is voor de organisatie van taalcursussen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 18 november 2025;

BESLUIT

De overeenkomst die de organisatie van SELOR cursussen : Nederlands UE1, SPR4, SPR3, SPR2 door het Volwassenenonderwijs van Schaarbeek toelaat, goed te keuren

POINTS EN URGENCES -- PUNTEN IN SPOED

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESecretaris

Bureau des Assemblées -- Kantoor der Vergaderingen

Ordre du jour n°74 -- Agenda nr 74

CHU-BRUGMANN - Prolongation de l'association hospitalière de Bruxelles CHU-Brugmann – Approbation

CHU-BRUGMANN - Verlenging van de ziekenhuisvereniging van Brussel CHU-Brugmann – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL
Approuvé à l'unanimité.

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'article 112 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres d'action sociale, relative à la tutelle d'approbation à exercer par le conseil communal, concernant certaines décisions du conseil de l'action sociale ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 24 novembre 2025 par laquelle il est décidé de proroger d'un an la durée de l'association hospitalière CHU-Brugmann ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE

d'approuver la décision du Conseil de l'Action Sociale du 24 novembre 2025 concernant la prolongation de l'association hospitalière CHU Brugmann

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gezien de nieuwe gemeentewet;

Gezien artikel 112 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de sociale actiecentra, met betrekking tot het toezicht op de goedkeuring door de gemeenteraad van bepaalde beslissingen van de raad voor sociale actie;

Gezien het besluit van de Raad voor Sociale Actie van 24 november 2025, waarbij wordt besloten om de duur van de ziekenhuisvereniging CHU-Brugmann met een jaar te verlengen;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen;

BESLUIT

het besluit van de Raad voor Sociale Actie van 24 november 2025 betreffende de verlenging van de ziekenhuisvereniging CHU Brugmann goed te keuren.

AFFAIRES GÉNÉRALES -- ALGEMENE ZAKEN

Contentieux administratif -- Bestuursgeschillen

Ordre du jour n°75 -- Agenda nr 75

Ordonnance de police du Bourgmestre - Application de l'article 134 de la Nouvelle Loi communale – Confirmation

Politieverordening van de Burgmeester - Toepassing van het artikel 134 van de Nieuwe Gemeentewet - Bevestiging

Monsieur Demirhan : Merci, Monsieur le Président. Madame la Bourgmestre, chers collègues. Le 7 novembre, une fusillade a eu lieu dans le quartier Marbotin. Un incident grave qui renforce l'inquiétude des habitants d'un quartier où, depuis plusieurs années déjà, des problèmes récurrents sont régulièrement signalés. Depuis cet événement, plusieurs riverains nous ont de nouveau alerté. Des regroupements fréquents de jeunes, un sentiment d'insécurité grandissant et quelques jours après les faits, des impacts de balles retrouvés sur une porte au numéro 6 de la même rue. Ce n'est donc pas un fait isolé, c'est un signal d'alarme de plus dans un quartier qui demande une attention renforcée. C'est pourquoi je vous pose trois questions. Quelle lecture, la commune fait-elle de la situation actuelle autour de la rue Marbotin ? Quelles sont, selon vous, les facteurs qui expliquent cette montée de tension observée ces dernières années ? Quelles actions comptez-vous mettre en place pour apaiser les riverains et sécuriser ce secteur, notamment autour de cette cour intérieure difficile à surveiller ? Enfin, plusieurs habitants nous signalent des situations similaires autour de la rue Colonel Bourg. Comment la commune entend-elle prévenir une extension de ces phénomènes à d'autres zones résidentielles ? Je vous remercie.

Madame la Bourgmestre : Monsieur le Conseiller communal, je vous remercie pour votre question, puisqu'elle me permet de présenter l'ordonnance de police que j'ai adoptée ce lundi en vue de maintenir la sécurité dans le quartier Marbotin. Donc, comme vous le savez probablement tous et toutes, une fusillade est survenue le vendredi 7 novembre dernier dans la soirée, donc dans ce quartier, à environ un kilomètre d'où nous nous trouvons. Et cette attaque a dramatiquement coûté la vie d'un jeune homme. Alors, pour répondre à votre première question concernant la montée des tensions dans le quartier, si nous devons constater que les chiffres de criminalité objective, c'est-à-dire les faits enregistrés par la zone de police, n'affichent pas une hausse spectaculaire ces trois dernières années, il y a en revanche une réelle augmentation du sentiment d'insécurité vécu par les habitants du quartier, qui a pu notamment être attesté par un certain nombre de sondages qui ont été réalisés par la zone de police elle-même. Et en outre, comme vous venez de faire référence à un certain nombre d'alertes des riverains, nous assistons

par contre bien à une montée en puissance de la violence liée au trafic de drogue depuis environ un an. Ainsi, nous avons récemment enregistré un certain nombre de faits avec violence, donc des cas de coups et blessures volontaires, parfois à l'aide d'armes, des bagarres, une tentative de meurtre à l'égard d'un inspecteur de police, des jets de pierres et d'autres coups de feu comme vous l'avez vous aussi signalé, qui n'ont heureusement pas fait de victimes. C'est surtout sur le plan judiciaire qu'il a été porté à notre connaissance, qu'un dossier judiciaire a été lancé à la fin 2024, relatif donc à une association de malfaiteurs actifs dans le quartier et ce dossier est toujours en cours actuellement. Comme dans d'autres quartiers de Bruxelles, il ne fait malheureusement pas de doute que les facteurs qui expliquent cette montée de tension dans le quartier Marbotin sont liés à la criminalité organisée qui recrute chez les jeunes pour procéder à la vente de stupéfiants. Concernant votre deuxième question, les actions que je compte mettre en place pour apaiser les riverains et sécuriser ce secteur, donc, après m'être rendu sur place le soir même de ce terrible événement, j'ai pris une initiative dans la semaine qui a suivi de réunir à mon cabinet la zone de police, le service de prévention urbaine, les gardiens de la paix et le foyer schaerbeekois et on a convenu de prendre ensemble une série de mesures, pour ma part, de police administrative et puis chacun dans son domaine d'activité afin de rétablir la sécurité dans le quartier et donc notre volonté d'agir sur trois axes. L'axe évidemment de sécurité, mais également de prévention et aussi la vie de quartier. Donc, au niveau de la sécurité, j'ai formulé une demande officielle pour que le quartier Marbotin devienne un hotspot régional, c'est-à-dire un quartier dans lequel les autorités communales et régionales concentrent leurs forces pour lutter contre le trafic de drogue. Cela permettra également de rentrer dans un cadre juridique régional qui permet de prendre différentes mesures appropriées à la situation. Pour rappel, actuellement sur le territoire de notre commune, seul le quartier Nord était considéré comme un hotspot, mais sans attendre l'ajout du quartier, donc, à la liste des hotspots régionaux, cela se fait via un arrêté. Donc ça prend quand même quelques temps puisqu'on me dit que ça devrait intervenir début janvier au plus tôt. J'ai donc pris par ordonnance de police, un certain nombre de mesures qui sont fondées sur mes prérogatives en matière de police administrative. Ces mesures sont une interdiction de rassemblement de plus de cinq personnes dans l'espace public et un renforcement de la surveillance et des contrôles d'identité. Et complémentaiement, si le besoin s'en fait ressentir sur le terrain, je n'hésiterai pas en plus à prendre des interdictions de lieu à l'écart d'auteurs de troupe qui seraient identifiés par rapport de police. Mais ce sont des mesures qui sont individuelles et qui doivent se prendre aussi après avoir respecté une procédure et des auditions des personnes concernées. Donc maintenant, au niveau de la prévention, donc, il a été conjointement aussi décidé avec l'échevin en charge de ces services, de renforcer la présence des travailleurs sociaux de rue dans le quartier. Une augmentation des patrouilles de gardiens de la paix et en bonne coordination avec le foyer schaerbeekois, parce qu'il y a déjà des mesures qui ont déjà été prises et d'autres qui sont en train d'être planifiées aussi. Ce qui a déjà été fait, c'est l'enlèvement de murets intérieurs qui pouvaient servir de projectiles parce que c'était effectivement des murets composés de pierres avec autour, donc des grilles. Donc là, c'est vraiment dans la cour où a eu lieu les événements. Il y a un travail d'élagage des arbres qui a déjà été réalisé aussi pour favoriser la visibilité dans la cour. Prochainement, les caméras présentes dans le carré seront intégralement remplacées. Il sera également procédé à un renforcement de la lumière dans la cour pour favoriser le sentiment de sécurité. Et puis, il y a des travaux plus conséquents qui sont prévus à moyen terme pour progressivement fermer les accès de la cour et rendre cette cour aux habitants comme c'était à la base la destination imaginée lors de la construction de ces bâtiments. Et donc maintenant au niveau de la vie de quartier, toutes les activités sociales, sportives, sociale, culturelle et associative du quartier sont maintenues. À titre d'exemple, le foyer schaerbeekois organise notamment des cours de boxe dans un local prévu à cet effet. Et alors, une réunion afin effectivement que les mesures soient correctement expliquées aux citoyens. Une réunion d'information aura lieu à l'espace Apollo mardi prochain, le 2 décembre à 19h30 afin d'informer les riverains des différentes mesures et cette réunion aura lieu en ma présence, y compris de l'échevin de la prévention de la zone de police et comme je l'ai dit, aussi des agents de la prévention. Et donc, je peux compter ça, j'en suis persuadée, sur notre zone de police pour faire appliquer ces nouvelles mesures de sécurité avec sagesse, clairvoyance et bon sens, parce que l'idée n'est absolument pas d'empêcher les riverains et les enfants de se rendre normalement à leurs activités. Donc, je rajouterai encore qu'il est même pour moi essentiel de continuer à participer à ces différentes activités qui permettent le bien-être physique et psychique des habitants. Parce que le cœur de la vie d'un quartier, ce ne sont pas les trafiquants de drogue, c'est bien les habitants. Et afin de maintenir notre cohésion sociale et notre résilience par rapport à ces événements, nous devons évidemment continuer à vivre et à participer ensemble à la vie de la cité. Je me permets juste de revenir sur votre troisième question, qui était relative à d'éventuelles situations similaires autour du bois Georgin et de la rue Colonel Bourg. Si des

problèmes de sécurité nous ont en effet été signalés, il ne s'agit à priori pas de problématiques de la même nature, dans le quartier nous ont en effet été signalés la problématique du squat à hauteur de la E40, ce n'est pas la première fois, donc en fait, pour laquelle des éléments seront donnés, en tous cas, en réponse à une autre question qui est posée par un de vos collègues ce soir. Et concernant le bois Georgin, quelques signalements nous sont parvenus relatifs à des personnes pénétrant dans le bois en soirée ou pendant la nuit, probablement en lien avec justement le squat situé à côté. J'ai eu l'occasion d'aborder ce point avec le comité de quartier d'ailleurs la semaine passée. Celui-ci souhaiterait qu'à terme le bois puisse être clôturé avec porte d'entrée et sortie à ouvrir et fermer le soir et le matin pour garder la tranquillité durant la nuit. Donc, au sein du futur projet Mediapark, ce bois sera en principe géré par Bruxelles Environnement. Et donc, il s'agirait d'être attentif à cette question dans le futur. Voilà donc, Monsieur le Conseiller communal, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais vous annoncer concernant les mesures adoptées et la situation dans le quartier. Et donc, nous évaluerons dans les prochains mois, s'il y a lieu de maintenir, d'assouplir ou d'éteindre ces différentes mesures. Je vous remercie.

Madame Lahssaini : On a reçu ce point en urgence, voilà, on n'a pas vraiment pu lire tous les documents. Effectivement, ce qui ressortait des documents que j'ai parcouru rapidement, c'était que les chiffres de la criminalité n'étaient pas en augmentation flagrante. Mais après, on a aussi vu malheureusement le décès qui est arrivé, la fusillade qui s'est passée, je me demandais par rapport aux points donc, il y a la mesure d'interdiction de rassemblement et puis à l'autre mesure qui est des contrôles 24h sur 24. Mais qu'est-ce que ça change fondamentalement au travail policier qui peut procéder à des contrôles s'il y a des problèmes qui sont visibles ? Qu'est-ce que ça change concrètement dans leur travail ? Voilà. Merci.

Madame la Bourgmestre : Alors donc, cette mesure, elle a été concertée effectivement avec notre zone de police. Et bien sûr, les policiers ont effectivement déjà cette possibilité. Mais ici, donc, le fait de prévoir ce renforcement et de le prévoir de manière plus systématique leur permet donc leur donne une base légale supplémentaire quand il y a peut-être des opérations plus systématiques qui seront organisées. Et donc, c'est une mesure qui s'inscrit aussi dans l'arrêté ministériel adopté par le Ministre Président, justement, dans les hotspots régionaux

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s). -- Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

LE CONSEIL COMMUNAL

Décidé, par 38 voix contre 0 et 6 abstention(s).

Vu les articles 26 et 27 de la Constitution;

Vu les articles 134 et 135, § 2 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'article 34 de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police;

Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales;

Vu le rapport administratif de police « Quartier Marbotin » du 24 Novembre 2025;

Considérant que les Communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics;

Considérant que conformément à l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale, en cas d'émeutes, d'attroupements hostiles, d'atteintes graves portées à la paix publique ou d'autres événements imprévus, lorsque le moindre retard pourrait occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants, la Bourgmestre peut faire des ordonnances de police;

Considérant que des coups de feu furent tirés à l'arme de guerre sur la façade d'un immeuble sis dans le quartier Marbotin dans la nuit du vendredi 10 octobre 2025, vers 4 heures du matin;

Considérant que la police fut à nouveau appelée le 08 novembre 2025 vers 21h20 pour des coups de feu dans le quartier Marbotin, au niveau de la chaussée de Haecht ; que les forces de l'ordre constatèrent qu'une personne était grièvement blessée à leur arrivée sur place; que les premiers soins lui furent immédiatement été donnés ; que la victime fut emmenée en ambulance, mais décéda de ses blessures;

Considérant que le rapport administratif de police susmentionné confirme en effet une montée de violence dans le quartier Marbotin, depuis décembre 2024 ; que cette violence dans le quartier Marbotin est le résultat d'une guerre de territoire avec d'autres bandes en lien avec le trafic de stupéfiants;

Considérant que le périmètre délimité par les axes chaussée de Haecht (604 à 740), rue du Tilleul (234 à 324), rue Joseph Wauters ainsi que l'avenue Docteur Dejase, et caractérisé par des ruelles, des zones enclavées ainsi

que des lieux de rassemblements problématiques, est mis en exergue dans le rapport administratif mentionné ci-dessus;

Qu'un groupe de jeunes, entre 8 et 10, organisé de vendeurs, guetteurs et qui circulent en trottinettes se rassemblent ainsi au quotidien dans la cour d'un immeuble du quartier Marbotin pour du trafic de stupéfiants; que des actes de vandalisme de caméras et de mobiliers urbains sont régulièrement constatés;

Que le stationnement en double file et sur les trottoirs en soirée et en début de nuit tout particulièrement au niveau du carrefour formé par Agriculture, Marbotin et Haecht est aussi problématique et semble en outre lié aux acheteurs de stupéfiants;

Considérant que depuis plusieurs années, la nuit de la Saint-Sylvestre fait par ailleurs l'objet de nombreux incidents dans le quartier Marbotin tels que des guet-apens envers tous les services de sécurité, des dégradations, des incendies, des rassemblements importants, et des feux d'artifice;

Considérant que le ressenti et le vécu des habitants du quartier Marbotin, sont profondément affectés par la persistance d'incidents liés au trafic de stupéfiants et aux violences urbaines d'après le rapport de police susmentionné ; que la répétition des bruits de coups de feu, des bagarres et des tensions visibles, fragilise le sentiment de tranquillité et de sécurité des habitants du quartier ; que ces derniers souvent témoins ou victimes indirectes de ces troubles à l'ordre public, expriment une inquiétude croissante quant à la sécurité de leurs familles et de leurs proches;

Considérant qu'une autorité publique normalement prudente et diligente doit tenir compte des constats et des recommandations émis par les services opérationnels chargés du maintien de l'ordre ;

Qu'il est en effet de la responsabilité de toute autorité publique normalement prudente et diligente de mettre tout en œuvre, dans les limites de ses compétences, pour veiller tant que faire se peut, au maintien de l'ordre public;

Considérant que le Conseil d'État souligne d'ailleurs dans un arrêt n°241.671 du 30 mai 2018 que : « toute loi de police administrative habilite les autorités compétentes à prendre des mesures préventives tendant à éviter des troubles à l'ordre public avant qu'ils ne surviennent » et que « l'autorité dispose à cet égard d'un large pouvoir d'appréciation et peut prendre en compte toute situation potentiellement dangereuse et tout risque, même faible, pour la sécurité publique »;

Considérant que la Bourgmestre dispose d'une compétence réglementaire de police exceptionnelle, soit en cas d'urgence, lorsque le moindre retard pourrait occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants et ce conformément à l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale; qu'en l'espèce, les dangers sont exposés ci-avant et sont fondés sur le rapport de police susmentionné;

Considérant que les caractéristiques du périmètre visé par la présente ordonnance ainsi que l'aménagement des lieux rendent difficiles l'application de mesures de surveillance efficaces ; que le recours à des mesures préventives est justifiée;

Qu'il y a dès lors lieu, en vue de maintenir la sécurité publique, de prescrire des contrôles d'identité qui doivent être effectués par les services de police et ce conformément à l'article 34 de la loi sur la fonction de police ; que ces contrôles d'identité de personnes présentes dans le périmètre visé par cette mesure, permettront d'agir de façon préventive en sorte de ne pas être dépassé par les événements;

Que les effets de groupe favorisent en outre parfois le passage à l'acte délinquant ; que l'interdiction de tout rassemblement de plus de cinq personnes est en outre opportune afin de répondre à la problématique des rassemblements évoqués dans le rapport administratif de police « Quartier Marbotin »;

Considérant que ces mesures sont raisonnables et proportionnées à l'objectif poursuivi, à savoir, le maintien de la tranquillité, l'ordre et la sécurité publics ; qu'aucune autre décision ne saurait en effet prévenir efficacement les dangers qui pourraient survenir sur cette partie du territoire communal;

Considérant que ces mesures sont par ailleurs limitées à une période de trois mois à l'issue de laquelle elles seront réévaluées;

Considérant que la Bourgmestre s'est à bon droit substituée au Conseil communal vu l'incompatibilité entre le respect des délais légaux de convocation du conseil communal et l'urgence d'adopter l'Ordonnance ci-annexé ; que tout retard supplémentaire pouvait en effet mettre en danger ou porter préjudice aux habitants des quartiers concernés par cette Ordonnance;

Considérant que le conseil communal doit toutefois confirmer l'Ordonnance de Police du Bourgmestre du 24 novembre 2025 lors de sa plus prochaine séance, sans quoi elle cessera d'avoir effet, conformément à l'article 134 paragraphe 1er de la Nouvelle loi Communale;

CONFIRME

L'Ordonnance de police de la Bourgmestre du 24 novembre 2025 en vue de maintenir la sécurité publique dans le quartier Marbotin, ci-annexée.

DE GEMEENTERAAD

Besloten, met 38 stem(men) tegen 0 en 6 onthouding(en).

Gelet op de artikelen 26 en 27 van de Grondwet;

Gelet op de artikels 134 en 135, § 2 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gelet op het artikel 34 van de Wet van 5 augustus 1992 op het politieambt;

Gelet op de wet van 24 juni 2013 betreffende de gemeentelijke administratieve sancties;

Gelet op het administratieve politierapport «Wijk Marbotin » van 24 november 2025;

Overwegende dat de gemeenten hebben tot taak om voor de inwoners te voorzien in een goede politie, met name over de zindelijkheid, de gezondheid, de veiligheid en de rust op openbare wegen en plaatsen en in openbare gebouwen;

Overwegende dat overeenkomstig artikel 134 van de nieuwe gemeentewet, in geval van rellen, vijandige samenscholingen, ernstige verstoringen van de openbare orde of andere onvoorziene gebeurtenissen, wanneer de minste vertraging gevaar of schade voor de inwoners kan veroorzaken, de Burgemeester politieverordeningen kan uitvaardigen;

Overwegende dat in de nacht van vrijdag 10 oktober 2025, rond 4 uur 's ochtends, schoten zijn gelost met een oorlogswapen op de gevel van een gebouw in de wijk Marbotin;

Overwegende dat de politie op 8 november 2025 omstreeks 21.20 uur opnieuw werd opgeroepen voor schoten in de wijk Marbotin, ter hoogte van de Haachtsesteenweg; dat de ordediensten bij hun aankomst ter plaatse vaststelden dat een persoon ernstig gewond was; dat hem onmiddellijk eerste hulp werd verleend; dat het slachtoffer per ambulance werd afgevoerd, maar aan zijn verwondingen overleed;

Overwegende dat het bovengenoemde politierapport inderdaad een toename van het geweld in de wijk Marbotin sinds december 2024 bevestigt; dat dit geweld in de wijk Marbotin het gevolg is van een territoriumoorlog met andere bendes die betrokken zijn bij drugshandel;

Overwegende dat het gebied dat wordt begrensd door de onderstaande assen Haachtsesteenweg (604 tot 740), Lindestraat (234 tot 324), Joseph Wautersstraat, Dokter Dejaselaan en wordt gekenmerkt door smalle straatjes, afgesloten gebieden en problematische ontmoetingsplaatsen, wordt benadrukt in het bovengenoemde administratieve politierapport;

Dat een groep jongeren, tussen de 8 en 10, bestaande uit verkopers en uitkijkposten, die zich op steps verplaatsen, zich dagelijks verzamelt op de binnenplaats van een gebouw in de wijk Marbotin om drugs te verhandelen; dat er regelmatig vandalisme aan camera's en straatmeubilair wordt vastgesteld;

Dat parkeren in dubbele rij en op trottoirs in de avond en vroege nacht met name bij het kruispunt van Landbouwstraat, Marbotinstraat en Haachtsesteenweg) eveneens problematisch is en bovendien in verband staat met kopers van verdovende middelen;

Overwegende dat er sinds enkele jaren op oudejaarsavond talrijke incidenten plaatsvinden in de wijk Marbotin, zoals hinderlagen tegen alle veiligheidsdiensten, vernielingen, brandstichtingen, grote bijeenkomsten en vuurwerk;

Overwegende dat de gevoelens en ervaringen van de inwoners van de wijk Marbotin ernstig worden beïnvloed door de aanhoudende aanwezigheid van incidenten in verband met drugshandel en stedelijk geweld, volgens het bovengenoemde politierapport; dat het herhaaldelijk horen van schoten, vechtpartijen en zichtbare spanningen het gevoel van rust en veiligheid van de bewoners van de wijk ondermijnt; dat deze bewoners, die vaak getuige of indirect slachtoffer zijn van deze verstoringen van de openbare orde, hun bezorgdheid uiten over de veiligheid van hun families en naasten;

Overwegende dat een normaal voorzichtig en zorgvuldig handelende overheidsinstantie rekening moet houden met de bevindingen en aanbevelingen van de operationele diensten die belast zijn met de handhaving van de openbare orde;

Dat het inderdaad de verantwoordelijkheid is van elke normaal voorzichtige en zorgvuldige overheidsinstantie om binnen de grenzen van haar bevoegdheden alles in het werk te stellen om zoveel mogelijk de openbare orde te handhaven;

Overwegende dat de Raad van State in arrest nr.241.671 van 30 mei 2018 benadrukt dat: "iedere bestuurlijke politiewet de bevoegde overheden machtigt preventieve maatregelen te nemen om verstoringen van de openbare orde, nog voor zij zich voordoen, te vermijden" en dat "de overheid in dat verband over een ruime beoordelingsbevoegdheid beschikt en rekening kan houden met iedere mogelijk gevaarlijke situatie en met ieder risico, hoe klein ook, voor de openbare veiligheid";

Overwegende dat de Burgemeester in dringende gevallen over een uitzonderlijke regelgevende politiebevoegdheid beschikt, wanneer de geringste vertraging tot grote gevaren of schade kan leiden voor de

inwoners overeenkomstig artikel 134 van de nieuwe gemeentewet; dat in dit geval de gevaren hierboven zijn uiteengezet en zijn gebaseerd op het bovengenoemde politierapport;

Overwegende dat de kenmerken van het gebied waarop deze verordening betrekking heeft en de inrichting van de locatie het moeilijk maken om doeltreffende controlemaatregelen toe te passen; dat het gebruik van preventieve maatregelen gerechtvaardigd is;

Overwegende dat het derhalve, met het oog op het handhaven van de openbare veiligheid, noodzakelijk is identiteitscontroles voor te schrijven die door de politiediensten moeten worden uitgevoerd, overeenkomstig artikel 34 van de wet op de politie; dat deze identiteitscontroles van personen die zich in het door deze maatregel beoogde gebied bevinden, het mogelijk zullen maken preventief op te treden om te voorkomen dat de gebeurtenissen uit de hand lopen;

Dat groepeffecten bovendien soms het plegen van strafbare feiten bevorderen; dat het verbod op bijeenkomsten van meer dan vijf personen daarom opportuun is om het probleem van de bijeenkomsten aan te pakken dat in het administratieve politierapport "Quartier Marbotin" aan de orde wordt gesteld;

Overwegende dat deze maatregelen redelijk en evenredig zijn aan het nagestreefde doel, namelijk het handhaven van de openbare rust, orde en veiligheid; dat geen enkele andere beslissing de gevaren die zich in dit deel van het gemeentelijk grondgebied zouden kunnen voordoen, doeltreffend kan voorkomen;

Overwegende dat deze maatregelen bovendien beperkt zijn tot een periode van drie maanden, waarna ze opnieuw zullen worden geëvalueerd;

Overwegende dat de Burgemeester zich terecht in de plaats van de Gemeenteraad heeft gesteld gezien de onverenigbaarheid tussen het respecteren van de wettelijke termijnen voor het bijeenroepen van de Gemeenteraad en de hoogdringendheid om de bijgevoegde Politieverordening goed te keuren; dat elk verder uitstel de bewoners van de wijken waarop dit besluit betrekking heeft, in gevaar zou kunnen brengen of schade zou kunnen berokkenen;

Overwegende dat de Gemeenteraad deze politieverordening van de Burgemeester van 24 november 2025 op zijn volgende vergadering moet bekrachtigen, bij gebreke waarvan deze verordening niet langer van kracht zal zijn, overeenkomstig artikel 134, lid 1 van de Nieuwe Gemeentewet;

BEVESTIGT

De Politieverordening van de Burgemeester van 24 november 2025 ter handhaving van de openbare veiligheid in de wijk Marbotin, in bijlage.

INFRASTRUCTURE -- INFRASTRUCTUUR

Achats -- Aankopen

Ordre du jour n°76 -- Agenda nr 76

Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services - Marchés Publics de faible montant conclus par facture acceptée - Procédure de passation et attribution - Semaine 48/25 - Budget extraordinaire - Pour information

Aankoop van diverse leveringen en/of diensten voor de behoeften van de diensten - Overheidsopdrachten van beperkte waarde gesloten door middel van een aanvaarde factuur - Week 48/25 - Buitengewone begroting - Ter informatie

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu les articles 234 §3, 236 §1 §2 §3 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 – notamment son article 92 - relative aux marchés publics

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 - notamment ses articles 6, 7 et 124 - relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 - notamment les articles 1^{er} à 8, 12, 13, 17, 18, 44 à 65, 115 à 135 et 145 à 160 - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la décision du **25 novembre 2025** du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant la procédure de passation et les conditions des marchés ayant pour objet «Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services» ;

Considérant que les dépenses seront financées par emprunts, subsides ou autres financements;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour **2025** ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

PREND POUR INFORMATION :

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du **25 novembre 2025** de passer le marché public de faible montant conclu par facture acceptée selon article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics , ayant pour objet l'« Acquisition de diverses fournitures et/ou divers services répondant aux besoins des services » selon la liste suivante :

BC BB	Article budgétaire Begrotingsartikel	Service concerné Betrokken dienst	Objet de la dépense Voorwerp van de uitgave	Montant TVAC Bedrag BTWI	Adjudicataire Opdrachtnemer	BCE	Type financeme nt
3347	766/725-60/ - /324- 20250192	SPEV BP81	Aménagement Parc Reine	16.051,86 €	BALCAEN & CIE	42325 5441	Subside(s)
3361	875/744-51/ - /640- 20250240	EEP 83	Achat de 4 poubelles intelligentes d'occasion	10.890,00 €	SULO Belgium	43282 3502	Emprunt(s))
3417	766/734-60/ - /640- 20250195	EEP 76	Pyrus pyrastrer (wilde peer/poirier sauvage) / Larix kaempferi (= leptolepis) / DÉCHARGEMENT PAR FOSSE DE PLANTATION	8.663,70 €	HANDELSKWEKE RIJ WILLAERT	43191 1504	Emprunt(s))
3560	137/744-51/ - /600- 20250048	Magasin central	Congélateur bahut FRIGELUX CCO147BE (Schaerbeek 1030 ChB05112025)	188,00 €	FNAC VANDEN BORRE	41272 3419	Emprunt(s))
			Total	35.793,56 €			

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikelen 234 §3, 236 §1 §2 §3 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet inzake overheidsopdrachten van 17 juin 2016 - in het bijzonder artikel 92 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in klassieke sectoren - in het bijzonder artikelen 6, 7 en 124 ;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten - in het bijzonder artikels 1 tot 8, 12, 13, 17, 18, 44 tot 65, 115 tot 135 en 145 tot 160 ;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de beslissing van **25 novembre 2025** van het College van Burgemeester en Schepenen die de plaatsingsprocedure en de voorwaarden goedkeurt voor de opdrachten met als voorwerp "Aankoop van diverse goederen en/of diensten om aan de behoeften van de diensten te voldoen" ;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen, toelagen en andere financieringen ;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van **2025** ;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE :

De beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van **25 novembre 2025** tot plaatsing van een overheidsopdracht van beperkte waarde gesloten door middel van een aanvaarde factuur volgens artikel 92 van de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten, met als voorwerp de "Aankoop van diverse leveringen en / of diensten die beantwoorden aan de behoeften van de diensten" te plaatsen, volgens de volgende lijst:

BC BB	Article budgétaire Begrotingsartikel	Service concerné Betrokken dienst	Objet de la dépense Voorwerp van de uitgave	Montant TVAC Bedrag BTWI	Adjudicataire Opdrachtnemer	BCE	Type financeme nt
----------	---	--------------------------------------	--	-----------------------------	--------------------------------	-----	-------------------------

3347	766/725-60/ - /324-20250192	SPEV BP81	Aménagement Parc Reine	16.051,86 €	BALCAEN & CIE	42325 5441	Subside(s)
3361	875/744-51/ - /640-20250240	EEP 83	Achat de 4 poubelles intelligentes d'occasion	10.890,00 €	SULO Belgium	43282 3502	Emprunt(s)
3417	766/734-60/ - /640-20250195	EEP 76	Pyrus pyrastra (wilde peer/poirier sauvage) / Larix kaempferi (= leptolepis) / DÉCHARGEMENT PAR FOSSE DE PLANTATION	8.663,70 €	HANDELSKWEKE RIJ WILLAERT	43191 1504	Emprunt(s)
3560	137/744-51/ - /600-20250048	Magasin central	Congélateur bahut FRIGELUX CCO147BE (Schaerbeek 1030 ChB05112025)	188,00 €	FNAC VANDEN BORRE	41272 3419	Emprunt(s)
			Total	35.793,56 €			

VIE CITOYENNE -- BURGERLEVEN

Enfance - Jeunesse - Famille - Bien-être animal -- Kindertijd - Jeugd - Gezin - Dierenwelzijn

Ordre du jour n°77 -- Agenda nr 77

Subventions aux associations et autres structures actives dans le domaine de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse - Exercice 2025 – Approbation

Subsidies aan de verenigingen en andere structuren werken met Kleine Kinderen, Kinderen en Jeugd voor het dienstjaar 2025 – Goedkeuring

DÉCISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

L'urgence est admise à l'unanimité. -- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Approuvé à l'unanimité. -- Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

LE CONSEIL COMMUNAL

Approuvé à l'unanimité.

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et fédérations de communes;

Vu l'arrêté royal du 30 juillet 1985 modifié par l'arrêté royal du 19 janvier 1989 réglant la tutelle administrative sur l'agglomération bruxelloise et les communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'article 10 de la loi du 16 juillet 1973, garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et sa délibération du 15 janvier 1985;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2018 adoptant le règlement relatif aux subventions communales;

Considérant qu'un crédit de 72.000 € est prévu à l'article 761 332 02 AA 842 du budget ordinaire de 2025 pour l'octroi de subsides aux associations et autres structures actives dans le domaine de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse;

Vu le rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 25 novembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit;

DÉCIDE:

D'accorder, pour l'exercice 2025, un subside aux associations actives dans le domaine de la Petite Enfance, l'Enfance et de la Jeunesse, reprises ci-après, pour un montant total de 72.000 €.

DEMANDES DE SUBSIDES pour la Petite enfance (0-3 ans)		
N°	Structure	Décision -Budget accordé
1	Crèche Pasitos	800,00 €

2	Grandir en santé	1.000,00 €
3	La Soucoupe	1.200,00 €
4	MultiKids Crossing asbl	1.000,00 €
TOTAL Petite Enfance		4.000,00 €
DEMANDES DE SUBSIDES pour l'Enfance (3-12 ans)		
N°	Structure	Décision -Budget accordé
1	7ème unité Sainte Suzanne - Les fripons	800,00 €
2	7ème unité Sainte Suzanne - Les nutons	800,00 €
3	7ème unité Sainte Suzanne - Lutins Brownies	800,00 €
4	7ème unité Sainte Suzanne - Lutins Farfadets	800,00 €
5	10ème unité Divin Sauveur	800,00 €
6	11ème unité Sainte Suzanne - Section Baladins	800,00 €
7	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Mowha	800,00 €
8	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Seeonee	800,00 €
9	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Waigunga	800,00 €
10	41ème unité Albert 1er - Meute Ribambelle Baladins	800,00 €
11	41ème unité Albert 1er - Meute Fleur Rouge	800,00 €
12	41ème unité Albert 1er - Meute Pleine Lune	800,00 €
13	66ème unité Corbeau Noir des Scouts et Guides Pluralistes	800,00 €
14	ADK TRASH asbl Compagnie les Daltoniens	1.200,00 €
15	Amadeo Kollektif via Musiques Mosaïques	1.000,00 €
16	Atelier des Petits Pas	1.400,00 €
17	Des images	1.000,00 €
18	Ecole Notre Dame du Sacré Cœur de Schaerbeek	1.000,00 €
19	Enfants et Compagnie - kinekids	2.400,00 €
20	Femmes Epanouies et Actives - FEZA	1.200,00 €
21	Genius Kids	1.400,00 €
22	La compagnie des Rêveurs	2.000,00 €
23	Les Amis d'Aladdin	1.400,00 €
24	Level Up Academy	1.400,00 €
25	MADE iN KiT	1.200,00 €
26	Maison de Quartier d'Helmet	1.600,00 €
27	Maison médicale Cassiopée	1.200,00 €
28	MJ Le Petit Parc 1030	2.400,00 €
29	Mondial Sport et Culture	1.400,00 €
30	Peluche	1.550,00 €
31	Rasquinet	1.600,00 €
32	SA'MATH	1.200,00 €
33	Soleil Henri Evenepoel	2.400,00 €

TOTAL Enfance		40.350,00 €
DEMANDES DE SUBSIDES pour la Jeunesse (12-25 ans)		
N°	Structure	Décision - Budget accordé
1	7ème unité Sainte Suzanne Compagnie des Guides Antilopes	900,00 €
2	7ème unité Sainte Suzanne Guides Horizons	900,00 €
3	10ème unité Scouts du Divin Sauveur Section éclaireur	900,00 €
4	11ème unité Sainte Suzanne la horde des Caribous	900,00 €
5	11ème unité Sainte Suzanne la troupe du Cerf	900,00 €
6	11ème unité Sainte Suzanne Chaîne Pigui	900,00 €
7	11ème unité Sainte Suzanne poste Pionnier	1.000,00 €
8	41ème unité Albert 1er - Troupe des Kamunyaks	700,00 €
9	41ème unité Albert 1er - Troupe des Spartiates	900,00 €
10	41ème unité Albert 1er - Poste pionnier	1.000,00 €
11	66ème unité Corbeau Noir des Scouts et Guides Pluralistes	900,00 €
12	Action Josaphat	1.700,00 €
13	Bouillon de cultures	2.100,00 €
14	CEDAS	1.100,00 €
15	CréActions	1.100,00 €
16	Espace de Dialogue Interculturel (EDI)	2.100,00 €
17	INFOR JEUNES – Centre d'accueil et d'information jeunesse	1.100,00 €
18	MJ Bakayaro	1.600,00 €
19	MJ Caméra Quartier	1.600,00 €
20	MJ JAB	2.100,00 €
21	MJ Same Same Brussels	1.600,00 €
22	Singa Bruxelles	1.650,00 €
TOTAL JEUNESSE		27.650,00 €
TOTAL PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE :		72.000,00 €

DE GEMEENTERAAD

Goedgekeurd met eenparigheid van stemmen.

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 26 juli 1971 op de agglomeraties en federaties van de gemeenten;

Gelet op het koninklijk besluit van 30 juli 1985 gewijzigd bij koninklijk besluit van 19 januari 1989 tot regeling van het administratief toezicht op de Brusselse agglomeratie en de gemeenten die tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest behoren;

Gelet op artikel 10 van de wet van 16 juli 1973, waarbij de bescherming van de ideologische en filosofische strekkingen gewaarborgd wordt;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en aanwending van sommige toelagen en gelet op zijn raadsbesluit van 15 januari 1985;

Gelet op de beraadslaging van de gemeenteraad van 28 maart 2018 die het reglement met betrekking tot de gemeentelijke toelagen vaststelt;

Overwegende dat in uitgaven een krediet van 72.000 € voorzien is op artikel 761 332 02 AA 842 op de begroting van 2025 voor de subsidies aan d.e verenigingen die werken met Kleine Kinderen, Kinderen en Jeugd;
Gelet op het verslag van het College van Burgemeester en Schepenen van 25 november 2025;
Overwegende dat het betaamt hieraan een gunstig gevolg te geven;

BESLUIT:

Een toelage toe te kennen aan de hierna vermelde plaatselijke aan de verenigingen en andere structuren die werken met kleine kinderen, kinderen en Jeugd voor het dienstjaar 2025 voor een totaal van 72.000 €

SUBSIDIEAANVRAGEN voor Kleine Kinderen (0-3 jaar)		
N°	Structuur	Beslissing - Budget toegekend
1	Crèche Pasitos	800,00 €
2	Grandir en santé	1.000,00 €
3	La Soucoupe	1.200,00 €
4	MultiKids Crossing asbl	1.000,00 €
TOTAAL Kleine Kinderen		4.000,00 €
SUBSIDIEAANVRAGEN voor Kinderen (3-12 jaar)		
N°	Structuur	Beslissing - Budget toegekend
1	7ème unité Sainte Suzanne - Les fripons	800,00 €
2	7ème unité Sainte Suzanne - Les nutons	800,00 €
3	7ème unité Sainte Suzanne - Lutins Brownies	800,00 €
4	7ème unité Sainte Suzanne - Lutins Farfadets	800,00 €
5	10ème unité Divin Sauveur	800,00 €
6	11ème unité Sainte Suzanne - Section Baladins	800,00 €
7	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Mowha	800,00 €
8	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Seeonee	800,00 €
9	11ème unité Sainte Suzanne - Meute Waigunga	800,00 €
10	41ème unité Albert 1er - Meute Ribambelle Baladins	800,00 €
11	41ème unité Albert 1er - Meute Fleur Rouge	800,00 €
12	41ème unité Albert 1er - Meute Pleine Lune	800,00 €
13	66ème unité Corbeau Noir des Scouts et Guides Pluralistes	800,00 €
14	ADK TRASH asbl Compagnie les Daltoniens	1.200,00 €
15	Amadeo Kollektif via Musiques Mosaïques	1.000,00 €
16	Atelier des Petits Pas	1.400,00 €
17	Des images	1.000,00 €
18	Ecole Notre Dame du Sacré Cœur de Schaerbeek	1.000,00 €
19	Enfants et Compagnie - kinekids	2.400,00 €
20	Femmes Epanouies et Actives - FEZA	1.200,00 €
21	Genius Kids	1.400,00 €
22	La compagnie des Rêveurs	2.000,00 €
23	Les Amis d'Aladdin	1.400,00 €
24	Level Up Academy	1.400,00 €

25	MADE iN KIT	1.200,00 €
26	Maison de Quartier d'Helmet	1.600,00 €
27	Maison médicale Cassiopée	1.200,00 €
28	MJ Le Petit Parc 1030	2.400,00 €
29	Mondial Sport et Culture	1.400,00 €
30	Peluche	1.550,00 €
31	Rasquinet	1.600,00 €
32	SA'MATH	1.200,00 €
33	Soleil Henri Evenepoel	2.400,00 €
TOTAAL Kinderen		40.350,00 €
SUBSIDIEAANVRAGEN voor Jeugd (12-25 jaar)		
N°	Structuur	Beslissing - Budget toegekend
1	7ème unité Sainte Suzanne Compagnie des Guides Antilopes	900,00 €
2	7ème unité Sainte Suzanne Guides Horizons	900,00 €
3	10ème unité Scouts du Divin Sauveur Section éclaireur	900,00 €
4	11ème unité Sainte Suzanne la horde des Caribous	900,00 €
5	11ème unité Sainte Suzanne la troupe du Cerf	900,00 €
6	11ème unité Sainte Suzanne Chaîne Pigui	900,00 €
7	11ème unité Sainte Suzanne poste Pionnier	1.000,00 €
8	41ème unité Albert 1er - Troupe des Kamunyaks	700,00 €
9	41ème unité Albert 1er - Troupe des Spartiates	900,00 €
10	41ème unité Albert 1er - Poste pionnier	1.000,00 €
11	66ème unité Corbeau Noir des Scouts et Guides Pluralistes	900,00 €
12	Action Josaphat	1.700,00 €
13	Bouillon de cultures	2.100,00 €
14	CEDAS	1.100,00 €
15	CréACtions	1.100,00 €
16	Espace de Dialogue Interculturel (EDI)	2.100,00 €
17	INFOR JEUNES – Centre d'accueil et d'information jeunesse	1.100,00 €
18	MJ Bakayaro	1.600,00 €
19	MJ Caméra Quartier	1.600,00 €
20	MJ JAB	2.100,00 €
21	MJ Same Same Brussels	1.600,00 €
22	Singa Bruxelles	1.650,00 €
TOTAAL JEUGD		27.650,00 €
TOTAAL KLEINE KINDEREN, KINDEREN en JEUGD :		72.000,00 €

* * * * *

Après le point 77 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na het punt 77 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen : M.-h. Hasan Koyuncu; Mme-mevr. Audrey Henry; M.-h. Vincent Vanhalewyn; Mme-mevr. Justine Harze; MM.-hh. Cedric Mahieu, Frederic Nimal, Abobakre Bouhjar, Martin de Brabant; Mme-mevr. Gudrun Willems; Mme-mevr. Deborah Lorenzino; M.-h. Thomas Eraly; M.-h. Quentin Van Den Hove, Mmes-mevr. Angelina Chan, Done Sonmez, MM.-hh. Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Ibrahim Donmez, Sadik Koksai, Mme-mevr. Leila Lahssaini, M.-h. Yusuf Yildiz, Mmes-mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Marie Gervais, Farida Tahar, MM.-hh. Ufuk Narinc, Elias Ammi, Mmes-mevr. Barbara Trachte, Isabelle Durant, M.-h. Ahmed El bargeragei, Mmes-mevr. Sarah Bestrioui, Chloé Deguide, Ayse Yigit, Laure Lita, Yousra Douhri, Marie Speeckaert, MM.-hh. Benjamin Devos, Abdourahmane Balde, Saït Köse, Olivier Willocx, Matthieu Degrez, Quentin Vanbaelen, Mathias Gyselen, Salih Demirhan.

* * * * *

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : O

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : —

Points de l'O.J. Punten agenda	3-6, 10-16, 18-27, 29- 52, 74, 76-77	55-65, 67- 73	8-9, 28	7
KOYUNCU HASAN	O	O	O	O
VANHALEWYN VINCENT	O	O	O	O
HARZE JUSTINE	O	O	O	O
MAHIEU CEDRIC	O	O	O	O
NIMAL FREDERIC	O	O	O	O
BOUHHAR ABOBAKRE	O	O	O	O
DE BRABANT MARTIN	O	O	O	O
WILLEMS GUDRUN	O	O	O	O
LORENZINO DEBORAH	O	O	O	O
ERALY THOMAS	O	O	O	O
VAN DEN HOVE QUENTIN	O	O	O	O
CHAN ANGELINA	O	O	O	O
SONMEZ DONE	O	O	O	O
CLERFAYT BERNARD	O	O	O	O
VERZIN GEORGES	O	O	-	O
OZKARA EMIN	O	O	O	O
JODOGNE CÉCILE	O	O	O	O
DONMEZ IBRAHIM	O	O	O	O
KOKSAL SADIK	O	O	O	O
LAHSSAINI LEILA	O	O	N	-
YILDIZ YUSUF	O	O	O	O
BELKHATIR NAIMA	O	O	O	O
KOSE EMEL	O	O	O	O
GERVAIS MARIE	O	O	O	O
SCHUURMANS ANTON	O	O	O	O
TAHAR FARIDA	O	O	O	O
NARINC UFUK	O	O	N	-
AMMI ELIAS	O	O	N	N
TRACHTE BARBARA	O	O	O	O
DURANT ISABELLE	O	O	O	O
EL BARGERAGEI AHMED	O	O	N	N
OUCHEN YOUSRA	O	O	N	N
BESTRIOUI SARAH	O	O	N	-
DEGUIDE CHLOÉ	O	O	O	O
YIGIT AYSE	O	O	O	O
LITA LAURE	O	O	O	O
DOUHRI YOUSRA	O	O	O	O
SPEECKAERT MARIE	O	O	O	O
DEVOS BENJAMIN	O	O	N	-
BALDE ABDOURAHMANE	O	O	N	-
KÖSE SAİT	O	O	-	O
WILLOCX OLIVIER	O	O	O	O
DEGREZ MATTHIEU	O	O	O	O
VANBAELEN QUENTIN	O	O	N	-
GYSELEN MATHIAS	O	O	O	O
DEMIRHAN SALIH	O	O	O	O
HENRY AUDREY	O	O	O	O
OUI-JA	44	43	33	35
NON-NEEN	0	0	9	3

26.11.2025

Points de l'O.J.	3-6, 10-16, 18-27, 29-	55-65, 67-	8-9, 28	7
Punten agenda	52, 74, 76-77	73		
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	0	2	6

RESULTAT DU VOTE – UITSLAG VAN DE STEMMING

OUI – JA : 0

NON – NEEN : N

ABSTENTION – ONTHOUDING : -

PAS DE VOTE/VOTE ANONYME – GEEN STEM/ANONIEME STEMMING : ———

Points de l'O.J. Punten agenda	17	75
KOYUNCU HASAN	0	0
VANHALEWYN VINCENT	0	0
HARZE JUSTINE	0	0
MAHIEU CEDRIC	0	0
NIMAL FREDERIC	0	0
BOUJJAR ABOBAKRE	0	0
DE BRABANT MARTIN	0	0
WILLEMS GUDRUN	0	0
LORENZINO DEBORAH	0	0
ERALLY THOMAS	0	0
VAN DEN HOVE QUENTIN	0	0
CHAN ANGELINA	0	0
SONMEZ DONE	0	0
CLERFAYT BERNARD	0	0
VERZIN GEORGES	0	0
OZKARA EMIN		
JODOGNE CÉCILE	0	0
DONMEZ IBRAHIM	0	0
KOKSAL SADIK	0	0
LAHSSAINI LEILA	N	-
YILDIZ YUSUF	0	0
BELKHATIR NAIMA	0	0
KOSE EMEL	0	0
GERVAIS MARIE	0	0
SCHUURMANS ANTON		
TAHAR FARIDA	0	0
NARINC UFUK	N	-
AMMI ELIAS	N	0
TRACHTE BARBARA	0	0
DURANT ISABELLE	0	0
EL BARGERAGEI AHMED	N	0
OUCHEN YOUSRA		
BESTRIOUI SARAH	N	0
DEGUIDE CHLOÉ	N	-
YIGIT AYSE	0	0
LITA LAURE	0	0
DOUHRI YOUSRA	0	0
SPEECKAERT MARIE	0	0
DEVOS BENJAMIN	N	-
BALDE ABDOURAHMANE	N	-
KÖSE SAÏT	0	0
WILLOCKX OLIVIER	0	0
DEGREZ MATTHIEU	0	0
VANBAELEN QUENTIN	N	-
GYSELEN MATHIAS	0	0
DEMIRHAN SALIH	0	0
HENRY AUDREY	0	0
OUI-JA	35	38
NON-NEEN	9	0

Points de l'O.J. Punten agenda	17	75
ABSTENTIONS - ONTHOUDINGEN	0	6

RÉSULTAT DES VOTES ANONYMES – UITSLAG VAN ANONIEME STEMMINGEN

NUMÉRO DU POINT/ PUNT NUMMER	OUI/ JA	NON/ NEE	ABSTENTION/ ONTHOUDING
66	31	4	1

ORDRE DU JOUR (REPRISE) --- AGENDA (VERVOLG)

POINT(S) INSCRIT(S) À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX --- PUNT(EN) OPGETEKEND OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN

Ordre du jour n°53 --- Agenda nr 53

Le suivi de la motion relative à l'engagement de Schaerbeek dans la lutte contre les discriminations et violences à l'égard des personnes (Demande de Madame Angelina CHAN)

Vervolg op de motie betreffende de inzet van Schaarbeek in de strijd tegen discriminatie en geweld tegen personen (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN)

Madame Chan transforme son point en question écrite

Ordre du jour n°54 --- Agenda nr 54

Le frelon asiatique à Schaerbeek (Demande de Madame Angelina CHAN)

De aziatische hoornaar in Schaarbeek (Verzoek van Mevrouw Angelina CHAN)

Madame Chan transforme son point en question écrite

Ordre du jour n°78 --- Agenda nr 78

Mise à disposition des locaux pour étudiant à Schaerbeek (Demande de Madame Yousra DOUHRI)

Terbeschikkingstelling van lokalen voor studenten in Schaarbeek (Verzoek van de Mevrouw Yousra DOUHRI)

Madame Douhri : Madame la Bourgmestre, la commune de Schaerbeek recense l'un des âges moyens le plus bas. Malgré le nombre d'étudiants que l'on retrouve dans notre belle commune, il n'y a suffisamment pas d'espaces accessibles avec un horaire adapté. Aucune prise en compte de ces jeunes par la bibliothèque communale. À savoir la bibliothèque 1001 pages et la bibliothèque Sésame. Je ne cesse de me faire interpeller par les jeunes qui ne savent plus où se rendre afin de bénéficier d'un endroit calme et adapté à leurs études. En plus du manque de locaux, les horaires d'ouverture dans les rares lieux proposés sont assez problématiques. Parfois, les horaires proposés sont totalement déconnectés de la réalité Schaerbeekoise par exemple la bibliothèque 1001 pages ferme quatre jours sur sept, là où la bibliothèque Sésame décide, en plus de demander à tous les étudiants qui fréquentent l'endroit de le quitter sur le temps de midi. Le mois de décembre approche, les examens arrivent et l'hiver également. Une période cruciale pour les étudiants qui sont en blocus. Nous avons la responsabilité et le devoir d'offrir à nos jeunes les conditions nécessaires afin de se préparer et réussir. Dans l'accord de majorité, nous sommes d'ailleurs engagés à mettre à disposition des étudiants, des espaces propices à l'étude et à la réussite de leur cursus. Et ça, Madame la Bourgmestre, ça passe au minimum par les lieux de travail ouverts, accueillants et adaptés à leurs besoins, avec des horaires suffisamment larges, surtout pendant les périodes d'examens.

J'aimerais donc poser quelques questions. Premièrement, est-ce que les horaires d'ouverture des bibliothèques communales peuvent être revus pendant les périodes d'examens et de bocus et est-ce que le Collège peut donner une instruction en ce sens ? Deuxièmement, est-ce que d'autres lieux peuvent être rendus accessibles pour les étudiants ? La réussite des enfants doit être une réelle préoccupation pour nous tous. Merci Monsieur le Président.

Monsieur Demirhan : Je voudrais brièvement rebondir sur ce qui a été dit. En tant qu'étudiant, je connais très bien cette réalité. Il manque à Schaerbeek et de manière générale, des espaces calmes qui sont accessibles et ouverts aux bons horaires pour étudier, surtout à l'approche du bocus. Et notre groupe partage pleinement ce constat. J'aimerais rajouter une question. Je sais que la commune met à disposition ses bibliothèques lors des bocus très rapidement pris d'assaut. Toutefois, la commune est elle en contact avec la cellule de la vie étudiante mise en place par la région. En effet, une réflexion avait déjà été menée en ce sens afin notamment de réaliser un cadastre. Si un soutien régional est disponible, autant l'activer pour améliorer rapidement la situation des jeunes schaerbeekois.

Madame la Bourgmestre : Madame la Conseillère communale, merci pour votre question. Bien entendu, j'ai pleinement conscience de l'importance pour des étudiants en examen de pouvoir se retrancher dans des endroits calmes et au-delà, je suis même très sensible à l'inégalité profonde dans le parcours d'enseignement qui existe entre les élèves qui bénéficient d'un foyer tranquille, propice au bocus, et les élèves qui n'ont nulle part où s'isoler. Votre question dépasse d'ailleurs largement le cadre des seules bibliothèques publiques et a priori francophone. Elles mobilisent depuis des années de nombreux services communaux et partenaires associatifs le service jeunesse, le secteur extrascolaire, les dispositifs de soutien, l'enseignement communal avec les études surveillées, ainsi que donc les bibliothèques francophones et néerlandophones. Néanmoins, avant de vous répondre en détail sur les bibliothèques francophones, j'aimerais rappeler que mettre des espaces d'études à disposition des jeunes et du soutien scolaire accompagnant ne fait pas partie des missions des bibliothèques. Bien entendu, profiter du calme d'une bibliothèque pour étudier est un usage détourné de la salle de lecture, qui est tout à fait profitable à l'étudiant et qui ne gêne personne. Mais les bibliothèques ont des missions et dont celles-ci ne font pas partie et sur lesquelles elles sont tenues de concentrer leurs moyens de finances et de personnel pour entrer dans le cadre de leurs subventions. Donc, nos bibliothèques communales sont reconnues dans le cadre du décret sur la lecture publique, qui liste clairement ses missions essentielles : l'éducation permanente, la citoyenneté, le développement des compétences langagières et en alphabétisation, la cohésion sociale, la lutte contre la fracture numérique, l'accès à une information de qualité, ainsi que la promotion de la lecture plaisir et du loisir culturel. Et pour ses missions de service public, nos trois bibliothèques sont ouvertes 69 heures par semaine, du lundi au samedi, dont 6 soirées jusqu'à 19h00. A cela s'ajoutent l'accueil quotidien de nombreux groupes scolaires, organismes d'alphabétisation, crèches et centres psycho-médicosociaux et d'autres activités. Ceci dit, si le décret lecture publique n'intègre donc pas explicitement la fonction salle d'étude dans les missions des bibliothèques publiques, celle-ci, par souci de service, ont néanmoins développé depuis plusieurs années des réponses concrètes. Des espaces d'étude dédiés ont ainsi été aménagés la bibliothèque Sésame et à 1001 pages. Ces espaces permettent aux jeunes d'étudier, de préparer des travaux, de réviser seul ou en groupe et d'utiliser le matériel informatique. La proximité des collections et des services de la bibliothèque offre un accès immédiat à des ressources utiles, encyclopédie, ouvrage de référence, fiches de révision et manuels scolaires. Vous le citez donc à titre d'exemple, la seule bibliothèque Sésame, en partenariat avec L'asbl Bibla, a accueilli près de 1952 élèves différents en 2024, pour 6668 présences. Certains revenant de manière régulière. En complément, la bibliothèque et l'asbl Bibla organisent un programme de tutorat qui vise prioritairement à favoriser la réussite scolaire et à renforcer la motivation des jeunes. Ce dispositif repose sur un modèle de coaching par les pairs qui montre aujourd'hui ses effets. Plusieurs étudiants ayant bénéficié d'un accompagnement en maths, en néerlandais ou encore en sciences deviennent à leur tour tuteurs. Près de 300 séances de tutorat sont organisées chaque année et les bénéficiaires sont tous domiciliés ou scolarisés à Schaerbeek. En conclusion, même si les bibliothèques n'ont pas pour mission première d'être des salles d'étude, elles jouent pleinement leur rôle dans l'accompagnement des jeunes en complémentarité avec les autres services communaux et le tissu associatif et elles continueront à le faire dans la mesure de leurs moyens. Mais justement, à votre question, les bibliothèques peuvent-elles élargir les horaires pendant les périodes de bocus, on en revient en réalité budgétaire actuel des heures supplémentaires d'ouverture, c'est un besoin supplémentaire important en personnel et dans la situation actuelle, les bibliothèques tournent déjà en flux tendu avec juste ce qu'il faut de personnel. Il est donc difficilement envisageable que le rendement déplu ou d'envisager davantage de monde. Quant au Collège, n'exigez pas de lui, s'il vous plaît, qu'il donne au service des instructions qui ne sont pas réalistes.

En revanche, les membres du Collège et les différents services communaux concernés sont particulièrement attentifs à cet enjeu, que je vous remercie d'avoir abordé. Et d'ailleurs je vais passer la parole à Madame Gudrun Willems, échevine de la culture, de la jeunesse et de l'enseignement néerlandophone qui va compléter cette réponse en ce qui concerne ses compétences.

Madame Willems : Bedankt Mevrouw voor uw vraag. ... Nous savons que de nombreux enfants et de jeunes de Schaerbeek ne disposent pas chez eux du calme et de l'espace nécessaire pour bien se préparer pour les examens. Nous pensons ici en premier lieu aux étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire, mais nous savons également qu'un grand nombre d'élèves de l'enseignement secondaire et même primaire, ont besoin d'un endroit pour étudier. Et donc, les services chargés de la culture et des loisirs néerlandophones recherchent aussi activement des solutions qui répondent encore mieux aux besoins de ces jeunes. ... In onze eigen bibliotheek Sofia, hebben wij al een aantal jaren een studeerplek ingericht die heel sterk bevraagd wordt, niet alleen door leerlingen en studenten van het Nederlandstalig onderwijs, maar ook van het Franstalig onderwijs. ...Et donc aussi, les nombreux étudiants de l'enseignement francophone sont les bienvenus dans la bibliothèque néerlandophone. Mais on constate que aussi, la bibliothèque néerlandophone pousse à ses limites. ... De bibliotheek heeft veel meer opdrachten dan het aanbieden van study spaces tijdens de openingsuren. En het is zo dat tijdens de sluitingsuren van de bibliotheek er heel vaak activiteiten zijn met de scholen, rondleidingen op woensdagnamiddag of op zaterdag, er zijn ook activiteiten voor kinderen, waardoor de rust voor studenten niet altijd kan worden gegarandeerd. ... Mais donc, notre bibliothèque néerlandophone recherche activement des solutions pour donner plus d'espace pour les étudiants. Au mois de décembre, on prévoit du personnel extra pour mieux encadrer les espaces d'études et on met quelques rayons de livres de côté pour créer de la place pour chaises et tables en plus pendant le blocus. ... Ik wil er ook wel graag bij zeggen dat vanaf 26 december, bibliotheek Sofia ook extra studeer en laptopplekken zal inrichten. We hebben daarvoor budget voorzien om op de eerste verdieping een extra ruimte te creëren voor study Spaces. Dan zijn er ook nog een aantal Nederlandstalige organisaties op het terrein die samenwerken met Brik, zoals gemeenschapscentrum De Kriekelaar in de Gallaistraat waar er vanaf 8 december een study space voor zes studenten, Dienstencentrum Accent op het Stadsplein heeft twintig plekken voor studenten. Voor wat betreft lager en secundair onderwijs proberen wij vooral de scholen te sensibiliseren om een huiswerkbeleid te voeren dat aansluit bij de realiteit van Schaarbeek, kinderen en jongeren. We zoeken, samen met de zorgcoördinatoren, voor de kinderen die daar specifiek nood aan hebben om opgevangen te worden in de scholen zelf. Voilà, dat was mijn deel van het antwoord.

Ordre du jour n°79 --- Agenda nr 79

Création de lieux d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences (Demande de Madame Leïla LAHSSAINI)

Oprichting van noodopvangcentra voor vrouwen die het slachtoffer zijn van geweld (Verzoek van Mevrouw Leïla LAHSSAINI)

Madame Lahssaini : Chers collègues, Le 25 novembre dernier, c'était la Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Je pense que vous avez peut-être participé en tout cas, ont été très nombreuses, malgré la météo à la manifestation dimanche passé, pour dire non à toutes formes de violences. Mais il ne suffit pas de dire non, évidemment de façon un peu théorique, il faut aussi créer en pratique des conditions pour que des femmes, toutes les femmes, puissent mener leur vie comme elles l'entendent et sortir de situations de violence dans lequel elles se trouvent. Et pour ça, la précarité économique et la dépendance à son conjoint sont des grandes barrières à la possibilité de quitter un foyer violent. Les mesures de réduction des salaires des services publics ne vont pas améliorer cette situation, malheureusement en Belgique et à Bruxelles et de nombreuses femmes peinent à quitter un foyer abusif ou une situation familiale parce qu'elles n'ont pas d'endroit où aller, un réseau social qui permette de les accueillir et elles ont besoin d'un endroit où se poser le temps de régler leur situation administrative, trouver un autre logement, etc. Le problème, c'est que les lieux d'accueil et d'hébergement, à Bruxelles notamment, sont très rares et que les femmes doivent souvent, malheureusement, être hébergées dans d'autres villes, loin de leur emploi et de l'école, de leurs enfants, etc. ce qui rajoute encore des difficultés. Et c'est évidemment les femmes les plus précaires qui n'ont pas de famille ou de connaissances, qui sont souvent contraintes de choisir entre le SAMU social ou le retour chez un compagnon abusif ou dans une

situation familiale violente. À Schaerbeek aussi, les solutions d'hébergement sont rares et il y aurait besoin d'un lieu d'accueil et d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence aussi, avec l'accès à des professionnels qui permettent d'encadrer les femmes et de les aider à faire un bout de chemin vers plus d'émancipation. Et dans ce cadre-là, ça fait plusieurs années qu'on interroge la majorité pour savoir quelles sont les pistes qui sont envisagées pour améliorer la situation à Schaerbeek. Et c'est pour ça que je vous ai interrogé sur quelles démarches concrètes ont été mises en place à Schaerbeek afin de permettre de tels lieux d'accueil, d'urgence ou à minima, des solutions d'hébergement d'urgence, même non encadrées. Est-ce qu'il existe un plan concret pour effectivement s'engager à l'ouverture de tel lieu et quel budget pourrait être dégagé dans ce cadre-là. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Madame Belkhatir : Merci, Monsieur le Président, merci, Madame Lahssaini pour cette interpellation qui est très importante. Alors, je prends la parole ce soir, juste pour vous rassurer et vous dire que la semaine passée, justement, nous étions en réunion avec Madame l'échevine du logement, Madame Justine Harze et Madame la Présidente du CPAS. Et justement nous avons suggéré d'augmenter les logements d'urgence, justement, pour cette catégorie de population, qui sont les femmes victimes de violence. On pourrait aussi faire mieux et peut-être même voir une collaboration avec la zone de police afin qu'on crée une synergie et qu'on puisse être efficace et répondre rapidement à ces femmes qui sont victimes de violences et qu'on puisse également les protéger et les retirer, en fait les soustraire de cet environnement violent et nocif. Merci en tout cas, Madame Lahssaini, pour cette question.

Madame Harze : Madame la Conseillère, merci pour votre question qui soulève un point crucial, le manque de lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Évidemment, pour répondre clairement à votre question, non, nous n'avons pas un plan spécifique sur le sujet et je le regrette. Je voudrais, en préambule de ma réponse, dire, et c'est important, qu'on a un devoir de discrétion par rapport aux adresses qui existent sur notre territoire, notamment pour protéger ces femmes victimes de violences. Ce qui me permet donc de dire qu'il y a bien un projet régional d'hébergement d'urgence spécifiquement implanté à Schaerbeek. Par ailleurs, on a eu l'occasion ici à plusieurs reprises de parler d'occupation temporaire. Les occupations temporaires sont aussi une piste pour organiser de l'hébergement d'urgence. Notre accord de majorité a évoqué très clairement cette question. Et donc il y a un passage sur le maintien des partenariats avec les acteurs de l'hébergement d'urgence. Et donc, je confirme la volonté du Collège de travailler sur cette question de manière active et particulièrement sur ce public vulnérable. Je voudrais aussi évoquer la convention récente entre le foyer et le CPAS, qui ne vise pas spécifiquement les femmes victimes de violences, mais qui prévoit quand-même de prioriser une petite partie du parc de logement social pour les usagers du CPAS, en particulier les familles monoparentales et les femmes en situation d'extrême précarité. Voilà, dans l'ensemble du dispositif, c'est une partie de la réponse que nous pouvons proposer. Comme l'a dit Madame Belkhatir, donc, les acteurs du logement public schaarbeekois sont aussi engagés dans des propositions de solutions. Schaerbeek ne dispose pas à proprement parler, ne dispose plus à proprement parler de logements dits d'urgence qui étaient dans les mains du CPAS. Aujourd'hui, c'est en effet l'ASIS qui gère 15 logements qui sont des logements de transit dont la procédure d'attribution est aujourd'hui remise en travail avec l'ASIS. L'idée étant que ces logements, pour lesquels je regrette en fait un vide locatif relativement important puisque sur les 15 logements, il y en avait de mémoire 10 qui étaient vides en 2024 aujourd'hui 5 et donc « normal » que ce logement, qui doit être attribué dans l'urgence, soit en partie vide par moment pour pouvoir être une réponse à l'urgence, mais il l'est sans doute un peu trop. Et donc voilà, on est en train de mettre tout ça à plat avec l'ASIS, et un travail va être fait avec le Collège pour proposer une solution sur l'hébergement d'urgence. Alors je voulais quand-même aussi faire référence, même si c'est un dispositif régional, à l'article 36 de l'arrêté du gouvernement bruxellois de 1996, qui impose désormais aussi de réserver au minimum 6 % des attributions annuelles de logement en faveur des maisons d'accueil hébergeant des personnes victimes de violences conjugales. Et donc, dans ce cadre, le foyer schaarbeekois a réalisé, alors que les chiffres de 2023, mais 4 attributions en collaboration avec des maisons d'accueil agréées. Par ailleurs, l'ASIS travaille avec la maison rue Verte qui accompagne les femmes victimes de violences conjugales, ce qui facilite des relais vers des solutions de logement durables même si, je le disais, le dispositif n'est pas tout à fait au point.

Madame Lahssaini : Je suis quand-même assez intéressé par le fait que ce sujet vous intéresse et vous interpelle, et que vous essayez de trouver des solutions. Après, effectivement, quand on n'a pas de plan, de savoir quel est notre objectif en tant que majorité, vers où on va, c'est difficile quand même d'avancer efficacement à mon avis. Mais je note que vous voulez améliorer les logements de transit en tous cas l'utilisation des logements de transit de l'ASIS. Concernant le projet régional «secret » à Schaerbeek, est-ce que vous allez me dire combien de places il y a dans ce logement ? Et pour le reste, voilà, j'espère

vraiment que vous pourrez dégager des budgets concrets parce que si on n'a pas de budget ou en tout cas d'objectifs qu'on se fixe à atteindre, malheureusement la situation risque d'être un peu de continuer un peu à être flottante, comme j'ai l'impression que ça l'est pour le moment. Voilà. Merci en tout cas de l'intérêt que vous portez à la question.

Madame Harze : De mémoire, il y avait une cinquantaine de places, mais je ne suis absolument pas sûre de mon chiffre donc vous me permettez de vous le confirmer

Ordre du jour n°80 -- Agenda nr 80

Les chèques sport (Demande de Monsieur Benjamin DEVOS)

Sportcheques (Verzoek van de heer Benjamin DEVOS)

Monsieur Devos : Merci, Monsieur le Président, Monsieur l'échevin, chers collègues, nous avons été interpellés par le fait que certaines demandes de chèques-sport introduites depuis septembre auprès de l'administration ont reçu une réponse négative. Le site internet de la commune indique en effet à présent que le budget pour les chèques-sports 2025-2026 est épuisé. Il n'y a donc plus de sport disponible pour cette saison sportive. Les chèques-sports sont une aide intéressante pour les familles qui permettent de participer à concurrence de minimum 60 € à l'inscription dans un club sportif ou pour une activité sportive pour les moins de 21 ans. C'est une aide qui est par ailleurs encore trop peu méconnue, qui a pour conséquence que de nombreux parents n'en font pas la demande. Pourriez-vous nous indiquer combien de chèques-sports ont été attribués en ce début d'année scolaire ? Combien avaient été attribués en 2024-2025. Combien de demandes ont été refusées par le service et sur quelle base sont-ils attribués ? Et sous-question est-ce que c'est premier arrivé, premier servi ? Merci pour vos réponses.

Monsieur Dönmez : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, moi, je voudrais me joindre à Monsieur Devos sur cette saga des chèques-sport. On l'entend dans toutes les communes, il y a des communes qui décident d'arrêter à un moment donné, il y en a qui continuent, il y en a qui augmentent, il y en a qui diminuent leurs montants. Et c'est vrai que ça devient, il y a un petit flou. Moi, j'aimerais bien que monsieur l'échevin puisse nous rappeler le principe, les montants, comparativement peut être à des communes au niveau. Un peu pareil, au niveau socio-économique, des grandes communes, donc, et voir un petit peu comment procèdent aussi nos voisins et voir un petit peu si on reste un peu dans les normes. Je vous remercie.

Monsieur Demirhan : Je veux d'abord rappeler un fait simple. Si le budget des chèques-sports est déjà épuisé, c'est parce que la situation financière de Schaerbeek est aujourd'hui extrêmement fragile et parce que nous travaillons dans un système d'enveloppes fermées. Cela signifie que lorsque le budget est fixé, il ne peut être dépassé sans mettre encore davantage la commune en difficulté. Dans ce contexte, prétendre qu'il suffirait de promettre plus ou de dépenser plus n'a tout simplement aucun sens. Certains, pendant la campagne, avaient promis d'augmenter les chèques-sports, mais aujourd'hui, face à la réalité budgétaire et à cette enveloppe fermée, nous avons fait le choix responsable de maintenir les chèques-sports au même niveau plutôt que de tenir des engagements irréalistes. A partir de là, notre priorité est de garantir une transparence totale sur le nombre de chèques attribués, sur ceux refusés et sur les critères appliqués. Il est tout aussi essentiel d'assurer l'équité du dispositif dans un budget contraint, les aides doivent aller en priorité aux familles qui en ont réellement besoin. Enfin, cette saturation rapide doit nous pousser à mieux anticiper les saisons suivantes, tant sur les moyens disponibles que sur la communication auprès des familles, même avec des contraintes financières fortes, l'objectif doit rester inchangé, permettre à chacun, à chaque enfant de Schaerbeek d'accéder au sport en appliquant une politique responsable, réaliste et cohérente.

Monsieur Bouhjar : Merci, Messieurs les Conseillers pour vos questions. Bien évidemment, Monsieur Devos, les chèques-sport reste une aide importante et essentielle et reste prioritaire pour la majorité. Je vais juste faire un petit flashback, revenir un peu en arrière. Au mois de juin, lorsque nous avons voté le nouveau règlement, donc j'invite toutes celles et ceux qui n'ont pas pris connaissance d'aller le relire. J'avais expliqué qu'il était fort possible, fort probable que nous rencontrions, rencontrons des problèmes, des petites difficultés en 25, mais que les choses seraient normalement plus stables, plus tranquilles en 26. Pour des raisons très simples, c'est qu'il y a toute une série de demandes qui ont été faites en 2024, qui ont été imputés en 25, et donc sur le budget 25. Si ces montants-là n'avaient pas été imputés, j'aurais largement de quoi terminer l'année et de répondre à l'ensemble des demandes, contrairement à ce que

vous avez, ce que votre groupe politique a déjà communiqué sur les réseaux sociaux en disant qu'en 2026, ce sont plus de 600 chèques-sport qui ne seront pas attribués. Il suffit d'aller revoir tous les documents annexes, les trois dernières années, nous avons en moyenne les demandes chèques-sport qui ont été faites à la commune sous enveloppe ouverte, cela varie entre 250 et 270 000 €. Nous avons un budget de 265 000 €. Malheureusement, c'est comme ça. C'était d'abord la saison, à l'époque, on octroyait les chèques-sport sur base de la saison sportive, ici, ce n'est plus le cas. Donc l'opération chèques-sport, normalement aurait dû commencer en septembre et terminer en février. Vous dites que les chèques-sport n'ont pas été attribués en septembre. C'est faux, en septembre, les chèques-sport ont été attribués. En octobre, les chèques-sport sont attribués, les inscriptions de novembre sont prises en considération. C'est novembre qui n'a pas été liquidé. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il reste encore 7 500 € de disponible sur l'enveloppe de 2025 et toutes les projections qu'on a faites avec le service des sports, c'est qu'il va falloir 30 000 € supplémentaires, c'est plutôt 29 000 €, mais je vous dis 30 000 € supplémentaires pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes. Et heureusement, que nous avons voté un budget aujourd'hui, et donc les demandes qui n'auront pas été satisfaites maintenant, seront satisfaites en début d'année. Pour répondre à vos questions plus précises en ce qui concerne combien de demandes il y a eu en septembre 2025, 965 demandes acceptées, 87 refusées, en octobre 424 demandes acceptées, 77 refusées. Si je vous donne les chiffres de 2024 au niveau des chèques-sport qui ont été attribués, donc pour le mois de septembre 2024, 726 chèques-sports, en octobre 484, en novembre 313, en décembre 283, en janvier 267, en février 193, en mars 184, en avril 188, en mai 136, en juin 241, en juillet 96 et au mois d'août 51. Ça, c'est pour vous répondre à toutes les demandes qui ont été faites jusqu'à aujourd'hui. Et donc, si on fait le total, c'est un peu plus de 3312 chèques-sports qui ont été attribués entre septembre 2024 et le mois d'août 2025. Et si on doit rajouter les chèques-sports qui ont été attribués aujourd'hui, vous faites l'addition de 965 plus 424. Pour les refus, comme ça, je réponds directement avant que vous me posiez la question. Les refus, ce sont soit des personnes qui ont rentré des attestations de clubs pour la saison antérieure, pas pour la saison en cours, ou des enfants qui ne sont pas domiciliés à Schaerbeek ou plus domiciliés à Schaerbeek. Donc, il y a parfois des familles qui ont des qui ont déménagé mais qui sont restés dans les mêmes clubs sportifs en pensant que c'est toujours la commune de Schaerbeek qui qui doit leur attribuer le chèque-sport, ce qui n'est malheureusement pas le cas puisque c'est le règlement qui l'impose. Et, ça arrive aussi que parfois des enfants se retrouvent dans une famille où les parents ont divorcés, et un des parents habite sur Schaerbeek mais l'enfant est domicilié dans une autre commune que Schaerbeek. Et donc, ce sont essentiellement ces types de refus qui sont là. Pour répondre aux questions de Monsieur Dönmez, si je dois comparer à d'autres communes plus ou moins de taille égale en termes de moyens mis à disposition, nous sommes à la hauteur de la ville de Bruxelles. Si je dois comparer avec Anderlecht. Anderlecht, c'est 88 000 € d'enveloppe de chèques-sport. Si je dois comparer avec Molenbeek, nous donnons deux fois plus de chèques-sport. Et donc, dans les sports, vous avez les chèques-sports qui sont également les surnuméraires, qui sont attribués principalement aux filles, mais également pour les personnes qui ont des allocations familiales. Alors, c'est 50 € à Molenbeek, 50 € à Anderlecht, à Bruxelles ville, c'est 50 €. Et dans ces trois communes, les chèques-sport sont donnés jusqu'à 18 ans. Nous, on continue à les donner jusqu'à 21 ans. Donc, il y a quand-même une différence. Je pense que sur cette question là, on n'est pas la commune la moins bien lotie et donc je suis quasi certain, donc, je reviendrai très certainement avec une nouvelle proposition de règlement courant du mois de mars. Je l'ai déjà annoncé en commission, donc ce serait bien que vous veniez aussi de temps en temps en commission. J'ai pu avoir ce débat-là avec l'ensemble des Conseillers. Mais c'est la vérité, on communique des chiffres qui sont absurdes, qui n'ont rien à voir. C'est de la communication pour la communication. Balayez devant votre porte, regardez ce que vous faites dans les communes où vous êtes aux affaires, vous êtes à la moitié de ce que ce qu'on voit, ce qu'on met à disposition. Je parle au PTB. Le PTB, c'est de la com pour de la com, c'est bidon. Sincèrement, si on diminue, ce n'est pas qu'on diminue les budgets, il faut savoir gérer un budget. Il faut savoir comprendre les chiffres et lire un peu. Je suis sûr et certain que vous n'avez pas lu le règlement, je suis sûr et certain que vous ne l'avez pas lu. Non, c'est très simple à comprendre, je viens de vous expliquer qu'on a imputé en 2025 des demandes qui ont été faites en 2024, ce qui grève l'enveloppe de 2025. Si on fait les projections, donc on n'est pas fou, on ne diminue pas un budget aveuglément, c'est qu'on se rend bien compte que si on ne fonctionne plus avec l'enveloppe ouverte tel que ça a été exigé par la tutelle, que si on réduit la période, donc que ce n'est plus l'enveloppe ouverte, ça veut dire qu'il n'y a plus de demandes qui partent de janvier jusqu'à décembre donc, les demandes se feront de septembre jusqu'à maintenant, le règlement prévoit jusqu'à février de l'année qui suit. Avec toutes ces demandes-là, on sait qu'on rentrera dans les clous. Toutes les projections ont été faites par le service des sports et d'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble du service des sports pour tout

le travail qui a été fait et pour toutes les informations qu'ils ont pu vous fournir aujourd'hui à travers ma réponse. Mais dire ce que vous avez dit en disant qu'il y aurait plus de 600 chèques-sport de moins, si c'est uniquement faire un calcul sur base du montant qui serait diminué donc ça veut dire on passera d'une enveloppe de 270 000 € à une enveloppe de 233 000 €. Je tiens juste à vous rappeler qu'on n'aura pas à imputer des montants, comme on a dû les imputer de 2024 à 2025 et donc ce que je devrais imputer en 2026 pour combler le trou de 2025 due au trou de 2024, ce sont ces 29 000 €.

Monsieur Devos : Merci pour votre réponse, Je n'ai peut-être pas bien compris effectivement tout le détail, mais vous dites d'un côté que les conditions n'ont pas été remplies, ça fait partie en tout cas des refus. Donc vous dites que parmi les raisons qui expliquent les refus, il y a les conditions qui n'ont pas été remplies. Mais nous, ce qu'on a comme retour de pas mal de gens, c'est que la réponse qu'ils ont directement, c'est qu'il n'y a pas de budget. Donc, il y a quelque chose qui n'est pas très précisé, dire ce qu'il en est dans les conditions qui ne remplissent pas, c'est quoi les conditions ?

Monsieur Bouhjar : Ce n'est pas moi qui réponds, je ne suis pas dans l'administration, Je ne sais pas quel type de réponse qu'ils ont eu, mais comme vous, j'ai été appelé par pas mal de citoyens schaarbeekoïses qui s'étonnaient et l'explication que je leur ai donnée, c'est exactement celle que je vous ai donnée. Et donc moi, je vous invite à revenir peut-être au mois de janvier, me poser la question ou soit venir en commission. J'accueille les gens chaleureusement et je vous répondrai très tranquillement.

Ordre du jour n°81 -- Agenda nr 81

Actions et projets pour des seniors actifs et respectés, et soutien aux personnes très âgées et/ou en perte d'autonomie (Demande de Monsieur Matthieu DEGREZ)

Acties en projecten voor actieve en gerespecteerde senioren, en ondersteuning van hoogbejaarden en/of mensen die hun zelfstandigheid verliezen (Verzoek van de heer Matthieu DEGREZ)

Monsieur Degrez : Merci, monsieur le Président. Donc, à Schaerbeek, en 2023, 19 345 habitants étaient âgés de 60 ans ou plus, sur une population de 130 000 à l'époque, dont 55,4 % de femmes et 5623 habitants tout de même, avaient plus de 75 ans. Je ne vais pas revenir sur la différence de pension entre les hommes et les femmes, qui sont évidemment injuste et scandaleux. Je vais directement en venir au concret, vu l'heure tardive de mon interpellation. Le vieillissement de la population en général et l'augmentation des besoins liés au grand âge, notamment la prise en charge des citoyens les plus âgés en perte d'autonomie ou qui ont besoin d'un suivi médical rapproché sont devenues un enjeu de société important. Chaque niveau de pouvoir doit évidemment prendre ses responsabilités et se mobiliser dans les limites de ses moyens, je peux le comprendre. Pour le groupe socialiste, le maintien de l'autonomie est une qualité de vie pour les aînés. Avec le développement de dispositifs de prévention en matière de santé, de soutien à domicile, d'une offre de soins accessibles, d'un maillage suffisant sur le territoire sont des priorités. La participation sociale, l'inclusion des aînés avec des projets de lutte contre l'isolement social, de promotion du lien intergénérationnel et, de manière plus large, l'implication de ces citoyens plus âgés dans la vie sociale, économique et culturelle de notre commune sont également des priorités. La dimension interculturelle, faut-il le dire, doit également être prise en considération dans les projets que nous pouvons mener. Ces éléments se retrouvent au cœur de la démarche Ville amies des aînés que nous soutenons et qui a été repris dans l'accord de majorité. Voici mes questions. Quelles sont les avancées en matière de politique des seniors qui s'inspirent de cette démarche ? Des éléments transversaux avec d'autres domaines de l'action communale au sens large, ont-ils été identifiés ? Quels projets concrets sont envisagés pour soutenir nos aînés, leur implication, mais également ceux et celles qui sont en perte d'autonomie ou qui sont isolés socialement ?

Monsieur Mahieu : Merci, Monsieur, pour votre interpellation. Nous partageons, et notre accord de majorité était assez ambitieux en la matière, cette volonté d'offrir aux aînés une place active et d'assurer leur autonomie. Alors, pour développer cette politique des aînés, est d'abord une méthode de travail en trois axes. Premier axe, vous l'avez cité, c'est s'inspirer du modèle de la Ville amie des aînés pour pouvoir développer une politique cohérente dans différents domaines et donc, à ce niveau-là, des contacts ont déjà été pris avec le réseau des Villes amies des aînés pour pouvoir adhérer à ce réseau, et nous espérons le faire dès le début 2026. Il y avait d'ailleurs un article budgétaire, vous l'avez peut-être relevé dans le budget que nous avons voté aujourd'hui, un article budgétaire qui permet de payer cette cotisation annuelle. Deuxième axe, c'est le travail avec les différents partenaires, notamment associatifs. Donc là,

j'ai eu l'occasion déjà de faire beaucoup de rencontres sur le terrain, des différents partenaires pour recueillir leurs attentes, leurs besoins, leurs souhaits. J'ai un rendez-vous avec le GT Senior de la CAS ce vendredi pour aussi pouvoir échanger avec eux. Et vous aurez aussi peut être relevé qu'il y a dans le budget que nous avons voté aujourd'hui, un article qui a été créé pour pouvoir lancer un appel à projets pour les associations qui œuvrent en faveur des aînés, afin de pouvoir aussi les soutenir dans les projets qui soutiennent les aînés. Alors, le troisième axe, c'est le fait de travailler de manière participative, donc là, c'est la création ou la relance comme on veut, mais du conseil consultatif des aînés. Donc là, on est en train de finaliser le travail sur le règlement. J'espère pouvoir le présenter dans le courant du premier trimestre 2026. Et ensuite, nous lancerons l'appel à candidature pour pouvoir composer ce conseil consultatif des aînés. Actuellement, nous avons de nombreux projets très concrets qui existent dans différents domaines. Évidemment, dans le domaine de l'autonomie et du maintien à domicile, le soutien que nous donnons à vos côtés, avec une convention pluriannuelle pour les prochaines années, qui passera ici en décembre ou en janvier, avec la santé, où nous avons eu l'occasion de faire un événement pour la première fois, Octobre Rose sur la prévention du cancer du sein pour les femmes en général, mais particulièrement pour les femmes plus âgées. La collaboration si récente le mois dernier avec Brusano pour la vaccination contre la grippe, il y a une série d'actions qui sont menées en lien avec la santé. Aussi la création de liens sociaux, donc ça c'est très important pour nos seniors les plus âgés, c'est de pouvoir avoir ce lien social avec le fonctionnement au quotidien de nos deux centres de jour, Pater Baudry, que nous souhaitons par ailleurs redynamiser, le soutien aussi à différents acteurs associatifs dans différents quartiers. Je pense à Accent, je pense à la Gerbe, je pense à Biloba. En termes de mobilité, la mise en œuvre du dispositif chèques-taxis développé par la Région, en lien avec à vos côtés, l'inclusion numérique avec de nombreux ateliers permanences numériques qui se tiennent dans différents quartiers. Les loisirs aussi, avec des excursions qui ont été organisées cette année-ci dans différents coins de Belgique et même de France. Le spectacle de fin d'année qui se fera au Théâtre 140 pour nos aînés. Des activités ludiques, aussi régulières, qui se font dans différentes antennes, notamment à la séniorie Brems et à l'antenne et Reyers. L'accompagnement administratif, qui est aussi une demande forte des aînés que nous faisons en présentiel dans les antennes Brems et Evenepoel. Nous pouvons aussi faire des suivis par mail ou des différentes questions par téléphone, notamment sur la gestion des encombrants pour les seniors et la réservation de panneaux de stationnement. Il y a aussi tout le travail qui est fait par Digihelp ici, au niveau de l'hôtel communal. Évidemment, il y a plein de besoins, les aînés, c'est différents âges chaque année, en fonction de son âge, de sa situation et des besoins différents et donc l'objectif, c'est de continuer à cartographier les besoins, à cartographier les réponses qui existent, notamment avec le futur conseil consultatif et de pouvoir répondre aux besoins qui seraient identifiés, auxquels on n'aurait pas encore de réponse. Je vous remercie.

Madame Willems: Ja, ik ga ook nog aanvullen voor wat betreft de Nederlandstalige bevoegdheden. Ik wil meneer Degrez expliciet bedanken voor zijn vraag. Bouwen aan een leeftijdsvriendelijke gemeente die zich aanpast aan de wensen, de noden en de behoeften van ouderen en die sociale inclusie bevorderen via een inter-institutioneel en intercultureel aanbod, ligt mij heel nauw bij het hart. Met mijn bevoegdheden op vlak van Nederlandstalige gemeenschapsaangelegenheden, wil ik binnen het college mee mijn schouders zetten onder een samenleving waarin ouderen volwaardig kunnen blijven deelnemen aan het sociale en culturele leven, ongeacht hun gezondheidstoestand. We doen dat enerzijds door werk te maken van een inclusieve en toegankelijke publieke ruimte, maar anderzijds ook door het opzetten van een actieve werking naar ouderen en ook naar ouderen met zorg, met noden. En de gemeente besteedt vanuit het Nederlandstalige ouderenbeleid al heel lang extra aandacht aan de Schaarbeek Senioren. We hebben subsidies voor een aantal Nederlandstalige ouderenwerkingen, seniorenclubs en lokaal dienstencentrum Accent aan het Stadsplein, die ouderen ondersteunen in hun autonomie en hun sociaal netwerk. We doen ook een jaarlijkse daguitstap en we doen vooral nu ook culturele activiteiten overdag, die open staan voor een publiek van mensen die overdag tijd en ruimte hebben om andere mensen te ontmoeten. Dat zorgt eigenlijk dat we een intergenerationeel aanbod en interculturele ontmoeting realiseren tijdens die activiteiten, want ouderen ontmoeten cursisten Nederlands, werkzoekenden of mensen die overdag tijd hebben voor cultuur. Dat is eigenlijk een heel mooie mix die we daar bij elkaar krijgen. Los daarvan organiseren wij ook een aantal activiteiten, specifiek in een aantal Schaarbeekse woonzorgcentra, om onze meest kwetsbare ouderen toch een kwalitatieve culturele beleving te bieden. Twee voorbeelden daarvan. In 2025 hebben we samen met Partners en Labolobo in Jette dansnamiddagen georganiseerd in woonzorgcentra, Stevenson Garden en Maison Biloba in de Plantenstraat. Dat is een heel kwalitatief aanbod met professionele dansers, muzikanten van het Conservatorium Klara Festival die we tot bij de mensen brengen. Dat is echt altijd wel een succes. Dat

programma wordt ook verdergezet. Daarnaast hebben we ook een theatervoorstelling georganiseerd in De Kriekelaar, waar ook een Schaarbeekse kunstenaar rond de thema's die leven bij ouderen heeft gewerkt. Voor 2026 werken wij met onze dienst, met onze gemeentediensten en de Kriekelaar, verder aan ons cultuurbeleid. Voor 2026 gaan we echt wel de oefening maken van hoe we ons cultuurbeleid ook meer senioren- en zorggericht kunnen gaan organiseren, en hoe we dat aanbod cultuur overdag kunnen gaan versterken, samen met Accent Armoedevereniging, De Schakel en Biloba Huis. We hebben daar een aantal ideeën, maar dat ga ik nu even laten. Bedankt.

Monsieur Degrez : Merci, Madame, Monsieur l'échevin, pour vos réponses. C'était très dense, donc je suppose qu'on pourra y revenir. Par ailleurs, oui, très dense, très dense. Merci pour vos réponses.

QUESTIONS ORALES -- MONDELINGE VRAGEN

Ordre du jour n°82 -- Agenda nr 82

Insécurité à Schaerbeek : recrudescence des faits de violence à l'arme à feu et à l'arme blanche (Question de Monsieur Elias AMMI)

Onveiligheid in Schaarbeek : toename van geweld met vuurwapens en steekwapens (Vraag van de heer Elias AMMI)

Monsieur Ammi : Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Depuis plusieurs années, notre commune est confrontée à une série d'actes de violence qui inquiètent profondément les schaarbeekois. Nous faisons désormais face à une recrudescence de faits graves impliquant des armes à feu et des armes blanches, renforçant un sentiment d'insécurité déjà bien présent dans plusieurs quartiers. Pendant des années, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous dénonciez avec vigueur ce que vous qualifiez d'inaction de l'ancienne majorité. Aujourd'hui, le MR détient le maïorat, le PS et les Engagés siègent au Collège. Et pourtant, l'effet persiste, voire s'aggrave. La réalité ne correspond pas aux promesses de rupture que vous aviez martelé. Nous saluons bien sûr les opérations ponctuelles menées par notre zone de police et tout le crédit lui revient entièrement. Mais force est de constater que ces actions, aussi nécessaires soient-elles, ne suffisent pas. A peine les équipes partis, les mêmes problématiques réapparaissent quelques instants plus tard. C'est pourquoi nous attendons de la Bourgmestre un réel leadership et une vision plus ambitieuse pour la commune de Schaerbeek. Les publications sur les réseaux sociaux ont leur utilité, mais la communication ne remplace pas l'action. Aujourd'hui, ce que nous voyons, c'est la continuité parfaite de la politique de sécurité menée depuis des années par la liste du Bourgmestre. Politique que vous n'avez cessé de critiquer. La dernière fois, vous avez refusé injustement ma question orale sous prétexte qu'elle relevait de la zone de police avant de vous raviser ensuite en soufflant à l'oreille du Président de séance de demander de la reformuler sans aucune motivation ni explication. Depuis cet épisode, la situation s'est encore détériorée. Quelques jours après ce conseil-là, une porte d'immeuble était criblée d'impacts de balles et deux semaines plus tard, un jeune perdait la vie dans ce même quartier, à quelques mètres de ses impacts de balle. Ce sont des signaux extrêmement graves. Dès l'apparition des premiers faits, une présence préventive accrue aurait dû être mise en place. La multiplication des caméras n'a manifestement pas permis d'éviter ces drames. Quant à votre intervention médiatique le matin du décès du jeune, elle a clairement montré que vous ne connaissez pas le quartier concerné, ce qui illustre l'un des problèmes majeurs de ce Collège. Des responsables parachutés, peu ancré localement et dont la majorité ne sont pas nés à Schaerbeek ou n'y ont pas vécu toute leur vie, ou y sont arrivés très tardivement. Pour rappel, puisque vous sembliez l'ignorer lors de votre dernière séance, étant donné que pour vous, la sécurité ne peut aller qu'avec la zone de police, vous disposez, Madame la Bourgmestre et l'ensemble du Collège, de deux leviers communaux essentiels dans la chaîne de sécurité ; la prévention directe via les agents de proximité, les travailleurs sociaux de rue, les gardiens de la paix, les médiateurs, etc. et aussi la prévention indirecte via les éclairages de rue, l'aménagement urbain, l'occupation de l'espace public. Ces outils ne sont pas des accessoires, ils sont déterminants et ils relèvent intégralement de votre compétence. Il est temps d'en faire un usage stratégique et visible. Et quand je dis visible, je ne parle pas de votre communication à la gloire de votre personne, mais bien des actions en elles-mêmes. Il faut que ces actions soient bien visibles sur le terrain, pour améliorer la sécurité de notre commune et le sentiment de sécurité de la commune. J'en arrive aux trois questions. Quelles sont les nouvelles actions ? Je dis bien nouvelles actions que vous avez mises en place depuis votre entrée en fonction ou prévoyez de mettre en place. Deuxième question comptez-vous continuer à renvoyer la faute sur le fédéral et le judiciaire, ou allez-vous enfin utiliser pleinement les leviers communaux pour agir ici et maintenant à Schaerbeek. Troisième question et la dernière comment allez-vous mesurer, objectiver

et publier les résultats des politiques de sécurité que vous menez ? Donc, voilà, les habitants n'attendent plus des communiqués de presse, des séances photos ou des slogans. Ils attendent des rues plus sûres, des quartiers apaisés, des avancées concrètes. Vous avez les leviers. Vous avez fait campagne sur la sécurité, il est temps que les résultats suivent. Merci.

Madame la Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller communal, je vous remercie pour votre question, même s'il y a toute une série de considérations dans votre question que je trouve particulièrement déplacées. Alors, tout d'abord, concernant la question de la compétence, je vous confirme que la première formulation de votre question la destinait davantage au Conseil de police, dans la mesure où la zone de police est mieux placée pour vous répondre sur les chiffres relatifs à l'évolution des faits criminels dans notre commune. Mon cabinet a d'ailleurs pris contact avec vous, Monsieur le Conseiller communal, pour vous rappeler de réintroduire la question auprès de la zone, mais vous avez préféré la maintenir pour ce Conseil communal afin cette fois-ci de vous concentrer sur les compétences du Collège et sur les services de l'administration. Alors en ce qui concerne le quartier Marbotin, je pense que vous l'avez vu aujourd'hui, j'ai donc pris une série de mesures que j'ai déjà exposées, donc je ne vais quand même pas revenir à nouveau dessus. Je vais donc poursuivre. Concernant l'apport d'immeubles criblés d'impacts de balles que vous mentionnez, il s'agit donc d'un immeuble du fond du logement. Et là, mon cabinet a pris contact avec eux et ont précisé avoir formulé la demande auprès de leur entrepreneur. Et donc, le remplacement de la porte va se faire prochainement, de manière à rétablir un climat serein et d'améliorer l'environnement du quartier. Concernant donc l'ensemble de la zone, je peux vous faire état de l'évolution de la criminelle objective ces trois dernières années. Donc, c'est-à-dire l'effet enregistré par la zone de police. Mais on doit constater que les chiffres dans leur globalité n'affichent pas tous une hausse. On constate même une baisse de certains faits délictueux tels que les délits contre l'autorité, le vol à l'étalage, les vols dans les habitations ou dans les véhicules, ou encore les délits contre la propriété. En revanche, il est à noter que les faits de grande violence, comme j'ai déjà pu le dire plus tôt, eux semblent donc progresser. C'est ainsi que les délits en matière de sécurité publique vol avec effraction, les infractions liées à la législation sur les armes ou évidemment les faits liés aux stupéfiants sont quant à eux en augmentation. Au-delà des chiffres objectifs, je partage votre constat, c'est bien la seule chose dont je partage, nous assistons à une réelle augmentation du sentiment d'insécurité vécu par les habitants de plusieurs de nos quartiers. En ce sens, il est essentiel d'évoquer le ressenti et le vécu des habitants de notre quartier qui sont profondément affectés par la présence persistante d'incidents liés au trafic de stupéfiants et aux violences urbaines. La problématique des règlements de compte entre trafiquants et stupéfiants touche évidemment de nombreuses villes dans le monde, et elle est devenue tristement mondialisée et globale. Il n'en demeure pas moins que la situation dans de nombreux quartiers bruxellois est devenu particulièrement difficile. Jusqu'à présent, Schaerbeek semblait moins touchée que les autres communes populaires par ce phénomène de grande violence, à l'exception notable du quartier Nord. Mais le tragique événement que vous avez rappelé nous montre que nous ne sommes malheureusement pas à l'abri. En tant que Bourgmestre de Schaerbeek, au-delà donc des communications et des postures de campagne, ma priorité est d'assurer la sécurité et la tranquillité publique et le bien-être des habitants de tous les quartiers de Schaerbeek. Dès lors, Monsieur le Conseiller communal, j'en viens aux actions concrètes sur lesquelles je suis en train de travailler parce que contrairement à une story ou un post Facebook, effectivement pour faire des plans de sécurité, ça demande un peu plus de temps, donc pour travailler à renforcer la sécurité dans nos quartiers. Donc, comme j'ai déjà dit, j'ai demandé que le quartier Marbotin soit aussi ajouté comme hotspot. Et donc ça permet quoi ? J'ai déjà eu l'occasion de dresser brièvement les contours, c'est donc de mettre en place une task force locale qui est présidée par la Bourgmestre. Comme je l'ai dit, c'est mettre autour de la table les acteurs régionaux et communaux pour travailler sur les trois axes de prévention, de sécurité et de vie de quartier. De mener une analyse ciblée des caractéristiques et des besoins du hotspot en question pour établir un plan d'action local. Il est donc demandé à l'ensemble des partenaires de donner une priorité hotspot. Donc, par exemple, comme vous le dites pour les contrôles de commerces illégaux, la réparation des éclairages publics, la sensibilisation des écoles et des jeunes ou encore l'aménagement urbain. Donc, cela n'a pas pour volonté de stigmatiser un quartier ou sa population, mais au contraire l'identification à hotspot, c'est une reconnaissance officielle par l'autorité de la situation violente et inacceptable subie par les habitants. Il y a également la mise en place des deux premiers partenariats locaux de prévention. Donc les PLP dans notre commune à laquelle travaille actuellement mon cabinet. Donc brièvement, PLP, c'est un accord de collaboration structurée qui vise à impliquer les acteurs d'un quartier en matière de prévention et de sécurité et qui réunit trois parties les riverains et les commerçants et ou les commerçants, la police et les autorités communales. Les objectifs sont donc la mise en réseau du quartier afin d'accroître le sentiment de sécurité, la propension à signaler

des faits délictueux afin de renforcer la cohésion sociale et la collaboration entre habitants. Je ne manquerai pas de revenir vers le Conseil pour informer l'évolution de ce dossier. Au sein du Collège de police cette fois, j'ai également demandé mi-octobre qu'un renforcement ait lieu concernant les sanctions administratives communales pour différentes incivilités. On constatait en effet une diminution des SAC ces derniers mois. Or, lutter contre les petites incivilités, ça permet également de jouer sur le sentiment global de sécurité. J'ai également, et j'ai déjà évoqué ça aussi aujourd'hui, réaffirmer votre autorité pour adopter des interdictions temporaires de lieux donc, si cela s'avère nécessaire, je ne vais pas revenir plus longtemps sur ce point. Concernant le quartier Nord, actuellement, il y a deux mesures de police administrative qui sont en vigueur. Une interdiction de consommation d'alcool et une interdiction de vente d'alcool, chacune relevant d'un dispositif ordonnanciel distinct. D'autres mesures sont actuellement à l'étude par mon cabinet et la zone de police, ainsi que la commune de Saint-Josse, et j'aurai l'occasion de vous revenir d'ici la fin de l'année. Enfin, un travail est également en cours en vue de revoir le règlement général de police, qui est, je le rappelle, commun aux 19 communes bruxelloises. Cela peut paraître uniquement administratif, mais c'est un outil essentiel pour maintenir la qualité de vie et la sécurité dans nos quartiers. Et donc mon cabinet est également mobilisé sur la question. Il y a également, à notre niveau communal, moyen de lutter contre le blanchiment d'argent qui est, comme on le sait, une des grandes pratiques de la criminalité organisée. Un outil qui peut s'avérer utile dans ce cadre, c'est celui des enquêtes d'intégrité qui permettent d'enquêter sur des personnes qui sont ou seront chargées en droit ou en fait, de l'exploitation d'établissements accessibles au public. Les résultats de cette enquête peuvent aboutir à l'adoption d'une décision de la Bourgmestre de suspension ou d'abrogation du permis d'exploitation de l'établissement ou même sa fermeture, s'il est prouvé que des faits punissables y sont commis. Je vais vous épargner, vu l'heure tardive, les détails de la procédure actuellement sur la table. Mais en gros, pour pouvoir mettre en œuvre ces enquêtes d'intégrité, on a besoin d'une coordination avec le parquet et la situation est actuellement en train d'évoluer dans le bon sens. Voilà donc, Monsieur le Conseiller communal, ce que je pouvais vous annoncer concernant la sécurité globale à Schaerbeek. Soyez en tout cas rassurés de ma volonté à défendre tous les quartiers de notre commune contre les ravages du trafic de drogue et le crime organisé. Je vous remercie

Ordre du jour n°83 --- Agenda nr 83

Le télétravail des fonctionnaires communaux et son impact sur la qualité du service public (Question de Monsieur Elias AMMI)

Het telewerken door de gemeentelijke ambtenaren en de impact ervan op de kwaliteit van de openbare dienstverlening (Vraag van de heer Elias AMMI)

Ce point est reporté --- Dit punt wordt overgedragen

Monsieur Ammi reporte sa question au conseil communal du mois de décembre

Ordre du jour n°84 --- Agenda nr 84

Les mesures prises par la commune pour le nouvel an 2026 (Question de Monsieur Elias AMMI)

De maatregelen die de gemeente heeft genomen voor nieuwjaar 2026 (Vraag van de heer Elias AMMI)

Ce point est reporté --- Dit punt wordt overgedragen

Monsieur Ammi reporte sa question au conseil communal du mois de décembre

Ordre du jour n°85 --- Agenda nr 85

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'exploitation d'un établissement Horeca (Question de Monsieur Yusuf YILDIZ)

Inwerkingtreding van de verordening betreffende de exploitatie van een horecagelegenheid (Vraag van de heer Yusuf YILDIZ)

Monsieur Yildiz transforme sa question en question écrite

Ordre du jour n°86 --- Agenda nr 86

L'occupation du terrain situé entre la E40 et la rue Colonel Bourg (Question de Madame Marie SPEECKAERT)

De bezetting van het terrein tussen de E40 en de Kolonel Bourgstraat (Vraag van Mevrouw Marie SPEECKAERT)

Madame Speeckaert : Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers collègues, j'ai été interpellée à de nombreuses reprises par les riverains du quartier Colonel Bourg, Cerisiers avenue de Mars ainsi que la rue Smekens. Concernant la situation préoccupante du terrain de la Régie des bâtiments, située rue Colonel Bourg et le long de l'autoroute E40. Ce bois fait actuellement l'objet d'une occupation croissante. Plusieurs tentes de fortune y ont été installées et certains arbres auraient été coupés pour créer des chemins et ériger un véritable Campement. Or, cet espace vert entièrement clôturé n'est pas destiné à accueillir du public, ni à fortiori un habitat précaire. La présence de ce campement génère d'importantes nuisances pour le voisinage. Accumulation d'immondices, notamment sur le parking du Divin Sauveur, allumage récurrent de feux dans le bois avec des risques d'incendie que cela comporte, ainsi que des inquiétudes croissantes parmi les habitants. Il s'agit d'un problème récurrent, vu que c'est la troisième fois qu'un camp s'installe sur ce site. Outre ce campement, ce terrain regorge de nombreux déchets de construction. Par exemple des bouts d'autoroute, des blocs de béton et autres. Le grillage placé à l'époque n'est plus opérationnel et laisse des entrées, notamment par l'avenue de Mars. Cela engendre un véritable souci d'insalubrité et d'insécurité pour le quartier. Pour rappel, ce terrain se situe vraiment à l'entrée de Bruxelles et à l'entrée de notre belle commune. L'image que cela reflète n'est pas très avenante ni très accueillante. A la lumière de ces constats, j'aimerais savoir quelles structures ou services la commune mobilise-t-elle ou envisage-t-elle de mobiliser afin d'aider les personnes occupant ce campement à être accompagnés et orientés vers un lieu d'hébergement digne, particulièrement à l'approche de la période hivernale. Quelles mesures d'encadrement, de surveillance ou de communication sont actuellement mises en place afin de répondre aux préoccupations légitimes des riverains, afin de garantir leur sécurité et la propreté de leur quartier. Quand avez-vous été informé de l'arrivée de ces personnes sur le terrain ? Avez-vous reçu des plaintes de riverains à ce sujet ? Quels ont été les rapports de la police par rapport à cela ? Quels ont été les contacts de la commune avec la Régie des bâtiments pour solutionner ce problème ? Et quelles mesures la commune envisage-t-elle de prendre s'il n'y a pas une réaction rapide de leur part ? Et enfin, quels sont les plans d'aménagement du parking à proximité de la bretelle d'autoroute, qui est aujourd'hui un chancre total ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Madame la Bourgmestre : Donc, Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question. La présence des différentes personnes sur ce site est en effet source de désagrément croissant pour les riverains. Donc, pour répondre à votre première question, en cas d'expulsion ordonnée par une décision du juge de paix, la procédure prévoit que la notification soit faite de la décision au CPAS. Sur base de cette notification, le CPAS invite les personnes à formuler une demande d'aide auprès du CPAS, aide qui peut également comprendre un volet relogement. Il est important de noter qu'il s'agit d'une obligation de moyen et non pas de résultat donc pour le CPAS, en pareille hypothèse, le CPAS réfère, le cas échéant, de la situation auprès des différents services associatifs de logement, avec qui il entretient toute une série de contacts. Au niveau du volet social, les gardiens de la paix nous ont informés que certains occupants étaient connus du CPAS puisqu'ils étaient détenteurs de l'aide médicale urgente et latitude Nord, s'est également rendu sur place pour analyser les besoins et les aides que nécessiteraient donc les personnes présentes. J'en viens à votre deuxième question relative aux mesures mises en place afin de répondre aux préoccupations légitimes des riverains. Dès le mois de septembre, la commune et la police ayant été mis au courant de la situation, des patrouilles d'agents de police se sont rendus sur place à plusieurs reprises. Par ailleurs, mon cabinet a sollicité que des gardiens de la paix puissent également se rendre sur place. Ceux-ci nous ont informés avoir constaté l'occupation illégale du terrain par un groupe de personnes

composé d'adultes et d'enfants. Ces personnes vivent dans des tentes et abris qu'ils ont construits à partir d'objets de récupération de type planches, vieilles portes, plaques de tôle. Les gardiens de la paix nous ont également signalé des incidents du type vol concernant des biens du quartier, fouille des poubelles, des immeubles situés à proximité du terrain, conditions de vie précaires et un risque pour la sécurité et la santé des occupants et en particulier des enfants. Par ailleurs, pas plus tard que la semaine passée, j'ai reçu le Président du comité de quartier avec qui j'ai fait le point sur plusieurs dossiers dont celui-ci. Ce fut l'occasion d'exposer nos derniers échanges avec la régie, dont je vais vous en faire état dans quelques instants ainsi que lui signifier que mon cabinet suivait la situation de près. Nous lui avons également signifié que si rien n'avancait du côté de la régie des bâtiments, la commune était prête à prendre ses responsabilités pour solutionner le problème en préservant cette parcelle boisée et la qualité de vie des riverains de la rue Colonel Bourg. Fort heureusement, les choses ont commencé à avancer. Concernant votre troisième question relative à l'arrivée de ces personnes sur le terrain et aux plaintes des riverains, j'ai été informé pour la première fois début septembre par mon cabinet qui m'a fait remonter les informations du groupe de travail squat de notre commune. Bruxelles-Mobilité, qui avait commandé les travaux aujourd'hui terminés, avait en effet signalé à la police la présence de sans-abris sur le site. Aucune plainte n'a été enregistrée de la part des riverains. Donc, dans un premier temps, la police avait signalé que les personnes sur place ne présentaient pas de comportement agressif. Par la suite, on a suivi la situation avec les autorités de notre police administrative. Les premières plaintes des riverains nous sont parvenues à la mi-octobre, et la situation sur place a manifestement progressivement perturbé la tranquillité. Les plaintes qui nous sont remontées faisaient notamment état de coupures d'arbres, de mauvaise gestion des déchets, de fumées de bruit, d'attitudes négatives envers les riverains, de vols comme je l'ai dit, d'arrivée de meubles et d'autres structures rapportées en camionnette avec des plaques étrangères. J'en viens à votre quatrième question relative aux contacts que la commune a eus avec la régie des bâtiments pour solutionner le problème. Dès le début du mois d'octobre, notre service de la police administrative a pris contact avec la régie des bâtiments, qui a annoncé une évacuation et une sécurisation rapide, en prévoyant également une surveillance par gardiennage. Dans la mesure où nous sommes restés par la suite sans nouvelles, j'ai renvoyé un courrier à la régie, donc le 12 novembre dernier, afin de lui demander des précisions sur l'expulsion et les travaux, puisqu'il s'agit d'un terrain privé. Donc la commune n'est pas directement partie à ce type de procédure. Et donc, en tant que Bourgmestre, mes prérogatives se limitent au maintien de l'ordre public. Or, au regard des derniers éléments qui étaient à notre disposition, on ne permettait pas d'attester de troupes suffisamment manifestes à l'ordre public pour permettre d'envisager, donc d'adopter un arrêté de la Bourgmestre ordonnant l'évacuation du site. En outre, s'agissant d'un terrain vague et non d'un bâtiment, il n'était pas certain qu'il soit réalisable d'un point de vue juridique. Jusqu'il y a peu, on était donc dans l'attente d'un retour et pas plus tard qu'hier, on a précisément reçu une réponse qui m'a rassurée sur le fait que la situation semblait prise au sérieux. Ainsi, la régie a lancé et attribué un marché public à une entreprise pour la réalisation des travaux suivants : démolition des abris de fortune, enlèvement des déchets, nettoyage du terrain, réparation du grillage et évacuation des arbres tombés. Afin de réaliser ces travaux pour lesquels l'entreprise est prête, la régie reste en attente d'une ordonnance autorisant l'expulsion des occupants. À la mi-octobre, leur avocat a déposé une requête unilatérale en expulsion. Donc la régie reste à ce stade dans l'attente de la décision du juge et leur avocat vient de reprendre contact avec le greffe pour relancer le dossier. Et la dernière question sur le site du parking qui est la propriété de la région et la commune, n'a donc pas la main sur ce dossier. A ce stade, nous ne disposons pas d'informations relatives à un éventuel projet régional. Il est important de noter néanmoins qu'un permis d'aménagement a été délivré par la région à Bruxelles-Mobilité pour la réalisation d'une piste cyclable le long d'autoroute E40. Ce chantier est en cours et le site du parking est impacté par ce chantier dans la mesure où la piste cyclable la traverse.

Ordre du jour n°87 -- Agenda nr 87

L'articulation des dispositifs d'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi schaerbeekois dans le cadre de la réforme du chômage (Question de Madame Farida TAHAR)

De afstemming van de maatregelen voor de integratie op de arbeidsmarkt van werkzoekenden uit Schaarbeek in het kader van de hervorming van de werkloosheid (Vraag van Mevrouw Farida TAHAR)

Madame Tahar pose sa question lors des débats au point 7

Ordre du jour n°88 -- Agenda nr 88

**Les mesures de compensations pour la Commune et le CPAS dans le cadre de la réforme du chômage
(Question de Madame Farida TAHAR)**

**Compensatiemaatregelen voor de gemeente en het OCMW in het kader van de hervorming van de
werkloosheid (Vraag van Mevrouw Farida TAHAR)**

Madame Tahar pose sa question lors des débats au point 7

Ordre du jour n°89 -- Agenda nr 89

Fusillade de ce 7 novembre rue Marbotin (Question de Monsieur Salih DEMIRHAN)

Schietpartij op 7 november in de Rue Marbotin (Vraag van de heer Salih DEMIRHAN)

Monsieur Demirhan pose sa question lors des débats du point 75

La séance publique est levée à 0 heure -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 00.00 uur.

26.11.2025

26.11.2025